

ÉLOGE DE LA NOUVELLE

■ Portraits de trente auteurs
■ Sélection polar et science-fiction



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16302 – 7,50 F — JEUDI 26 JUIN 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Jean-Pierre Chevènement définit une politique de l'immigration « généreuse mais ferme »

Dans « Le Monde », il juge « inutile » la « manifestation de volonté » pour devenir français

DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, définit les lignes de force d'une nouvelle politique d'immigration et les objectifs d'une réforme législative d'ensemble qui sera présentée à l'automne au Parlement. Le ministre se dit *« convaincu qu'il y a place en France pour une politique généreuse mais ferme, sur laquelle le consentement d'une immense majorité de nos concitoyens peut être réuni »*. Mettant en garde contre les *« tentations de la xénophobie »* et les *« sirènes de l'angélisme »*, M. Chevènement estime que *« l'immigration doit être maîtrisée »* mais que la *« vocation mondiale »* de la France lui interdit *« de se barricader »*.

Le ministre justifie la circulaire de régularisation de certaines catégories d'étrangers sans papiers, qui vient d'être adressée aux préfets et dont *Le Monde* publie le détail, par *« les situations inextricables »* créées par une loi *« devenue incompréhensible »*. La loi en préparation aura deux objectifs, ajoute le ministre : l'*« intégration républicaine »* et le codéveloppement avec les pays d'origine.

A propos des reconduites à la frontière par vols charters, Jean-Pierre Chevènement évoque des *« gesticulations inutiles »*. De même, il se prononce pour une nouvelle organisation de l'islam en France, estimant anormal qu'il ne bénéficie pas de *« lieux de culte simplement corrects »*. Quant au code de la nationalité, réformé en 1993, le ministre de l'intérieur juge comme *« une fausse bonne idée »* la manifestation de volonté alors instaurée pour les enfants d'étrangers nés en France et souhaitant devenir français. *« C'est une paperasserie inutile »*, dit M. Chevènement, qui ajoute : *« On demandera* [aux enfants d'immigrés] *beaucoup, mais rien qu'on ne demandera aux autres. »*



Lire page 10

Le commandant Cousteau est mort

LE COMMANDANT Jacques-Yves Cousteau est mort, mercredi 25 juin, à son domicile parisien, à l'âge de quatre-vingt sept ans. Français le plus connu dans le monde, il avait fait connaître les fonds sous-marins à plusieurs générations et contribué au développement de l'océanographie française.

Dès les années 40, cet officier de marine, ancien résistant, avait adapté le scaphandre autonome inventé par les Français Gagnan et Prieur et développé la prise de vue sous-marine. Les expéditions de la *Calypso* et les centaines de films qu'il en a rapportés ont été vus par des centaines de millions de personnes. Par la revue qu'il avait fondée et par les nombreux livres et films qu'il produisait sur la faune marine, il avait acquis la notoriété et l'image d'un expert international en matière de pollution marine, et plus généralement dans le large domaine de l'environnement. L'Académie française l'a reçu en juin 1989 au fauteuil du professeur Jean Delay.

Lire pages 14 et 15

Le budget Jospin

□ Le gouvernement veut combiner relance et réduction des déficits publics à 3 % en 1998

□ Les syndicats et le PC entrent dans la polémique sur les allocations familiales

□ Histoire d'une politique familiale voulue par le patronat

Lire pages 7 et 8

Le Pentagone ne parvient pas à saper la légende des extraterrestres de Roswell

WASHINGTON
de notre correspondant

Tout ce que pourra dire le Pentagone à propos des extraterrestres sera retenu contre lui par ceux qui y croient. Ainsi ce rapport de 231 pages que l'armée de l'air vient de rendre public à propos de l'« incident de Roswell ». A quelques jours du cinquantième anniversaire du 8 juillet 1947 – ce jour-là, pour la première et dernière fois, un porte-parole militaire avait confirmé la récupération d'un *« disque volant »* –, les démentis du Pentagone font presque figure de campagne publicitaire au profit de la municipalité de cette ville du Nouveau-Mexique, au sud-ouest des Etats-Unis.

Les 49 000 habitants de Roswell attendent 100 000 visiteurs pour commémorer l'apparition de soucoupes volantes et d'extraterrestres, un événement dont l'existence n'est pas contestée par les 34 % d'Américains pour qui des êtres intelligents venus d'autres planètes ont visité la Terre. 65 % d'entre eux croient que E.T. ou ses semblables se sont rendus à Roswell. A leurs yeux, le rapport du Pentagone n'est donc pas crédible. Il tendrait même à confirmer les soupçons de 80 % des concitoyens de Bill Clinton : le président et le gouvernement en savent bien plus long sur les extraterrestres qu'ils ne veulent l'avouer.

Les responsables militaires ont bien multiplié les explications, comme il y a cinquante ans. Mais rien n'y fait : le site de Roswell est aussi vénéré par les ufologues que celui de Stonehenge en Grande-Bretagne par les adeptes du New Age et de la renaissance du celtisme. Le rapport du Pentagone souligne que les objets volants qui se sont écrasés dans le désert du Nouveau-Mexique étaient des ballons atmosphériques militaires. Quant aux *« corps d'extraterrestres »* décrits par les témoins de l'époque, il s'agissait de *« mannequins »* en parachute, destinés à des expériences scientifiques.

Lesquelles ? L'armée ne le précise pas, mais elle affirme qu'*« aucune preuve de l'existence de soucoupe volante ou d'extraterrestre »*, à plus forte raison de tentative pour étouffer la vérité, n'existe. Voire... Le professeur d'anthropologie Charles Ziegler, cité par l'hebdomadaire *Time*, rappelle que la notoriété de l'« incident de Roswell » s'est brusquement accrue à la fin des années 70, lorsque, échaudés par le Vietnam et le Watergate, les Américains ont développé un fort cynisme à l'égard de leurs gouvernants, une minorité d'entre eux virant même à l'extrémisme.

Certains membres de milices, comme les Patriotes, croient que les *« hélicoptères noirs »* du *« nouvel ordre mondial »* patrouillent dans les Etats-Unis, avec la complicité de l'administration. En Californie, au mois de mars, trente-neuf adeptes de la secte de la Porte du Paradis ont cru prendre place dans un vaisseau spatial se dissimulant dans le sillage de la comète Hale-Bopp. Ils voulaient rejoindre le *« niveau supérieur »* et en sont morts. Comportements exceptionnels, bien sûr : tous les amoureux d'*Independance Day* et de *Rencontres du troisième type* ne croient pas à l'« incident de Roswell ».

Mais, à ceux qui se rendront au Nouveau-Mexique, le Pentagone perdrait son temps à faire la leçon. Frank Kaufmann, l'un des derniers « témoins » de Roswell à l'époque des faits, n'en démord pas : *« Ils étaient beaux, le visage gris, ils mesuraient environ 1,50 mètre, les yeux un peu globuleux, des petites oreilles, des traits fins et sans cheveux »*...

Laurent Zecchini

L'excision en Egypte

Le tribunal administratif du Caire a annulé un décret ministériel interdisant la pratique de l'excision dans les hôpitaux publics égyptiens. p. 3 et notre éditorial p. 17

Rivaud se normalise

Vincent Bolloré, le patron du groupe, veut faire oublier les « années affaires » de la banque. p. 18

Les Landes contre un projet de GDF

Le conseil général, présidé par Henri Emmanuelli, s'oppose à l'extension des capacités de stockage de Gaz de France. p. 13

Violences en Afrique francophone

Après le Zaïre et le Rwanda, le Congo et le Centrafrique sont simultanément le théâtre d'événements violents sans liens les uns avec les autres. p. 2

L'Elysée des années 80

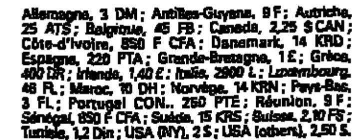
Un inspecteur de police chargé de la protection de François de Grossouvre au début des années 80 fait état de tractations entre l'Elysée et l'hebdomadaire *Minute* à cette époque. p. 12

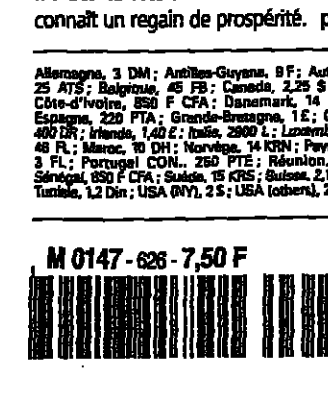
Les bonnes affaires de Melilla

L'enclave espagnole de la côte nord marocaine fête son demi-millénaire et connaît un regain de prospérité. p. 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 626 - 7,50 F





Dutilleux, le grand classique

A 81 ANS, le compositeur Henri Dutilleux incarne la figure idéale du créateur qui édifie son œuvre en dehors de toute chapelle. Créés par les interprètes et les orchestres les plus prestigieux depuis le début des années 50, ses pièces symphoniques et ses concertos se sont inscrits au répertoire. Sa modestie, son savoir ont attiré vers lui de nombreux jeunes collègues, vraisemblablement déroutés par les affrontements de courants dans la musique contemporaine. Dans un entretien au *Monde*, Dutilleux pose la question de l'enseignement de la composition au moment où trois académies d'été débutent. Il croit à la transmission, mais avoue qu'un compositeur est nécessairement autodidacte.

Lire page 28

POINT DE VUE

Réflexion faite, oui au quinquennat *par Pierre Mazeaud*

Les institutions de la Vᵉ République sont bonnes. Elles traversent leur plus sérieuse épreuve depuis leur création. Ces deux affirmations ne doivent rien ni à l'autopersuasion de quelqu'un pour lequel la Constitution de 1958 serait la meilleure dont la France ait jamais été dotée par la seule vertu de procéder du général de Gaulle et de Michel Debré, ni à l'acrimonie d'un mauvais perdant face au verdict sévère des dernières élections.

Non, nos institutions sont intrinsèquement bonnes parce que, depuis près de quarante ans, elles ont grandement contribué à assurer à notre pays la continuité politique qui lui avait, si souvent, fait défaut ; elles possèdent une souplesse qui leur a permis de survivre au grand homme dont elles sont issues, preuve qu'elles n'ont rien à voir avec le bonapartisme, ainsi qu'à six changements de majorité depuis 1981. Au demeurant, ces institutions, si décriées à l'origine, font aujourd'hui l'unanimité et, si on se pose des questions à leur sujet, ce n'est pas sur les risques qu'elles feraient courir à la démocratie, mais sur leur pérennité. Les institutions n'inquiètent plus. Désormais, on s'inquiète pour elles.

Car ce système politique original, certainement pas présidentiel et plus tout à fait parlementaire, recèle le risque fondamental que les deux majorités, celle qui désigne le président de la République et celle qui élit l'Assemblée nationale, ne coïncident pas. Or, cette éventualité, conjurée pendant vingt et un ans, de 1965, date de la première élection présidentielle au suffrage universel direct, à 1986, vient de se matérialiser pour la troisième fois en onze ans. On est donc en droit de se poser la question : notre subtil mécanisme constitutionnel n'est-il pas détraqué ?

Lire la suite page 16

Pierre Mazeaud *est député (RPR) de Haute-Savoie, vice-président de l'Assemblée nationale.*

Le marché des basketteurs



OLIVIER SAINT-JEAN

IL A TOUT JUSTE vingt ans et s'apprête à jouer dès la saison 1997-1998 avec les « monstres » du basket-ball américain. Olivier Saint-Jean (1,98 m, 103 kilos) est suffisamment haut placé dans la sélection pour être retenu, le 25 juin, lors du recrutement des clubs professionnels et devenir le premier Français à évoluer dans le prestigieux championnat NBA.

Lire page 23

CRISES Une implacable logique semble frapper les pays francophones d'Afrique centrale. Les drames qui touchent aujourd'hui le Congo et le Centrafrique, après l'ex-Zaïre et le Rwanda, semblent pourtant être la résultante d'événements indépendants plutôt que le fruit d'un quelconque complot ou d'un inéluctable enchaînement. ● A PARIS, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, plaide pour une politique de *« juste équilibre »* en Afrique et affirme que les réseaux *« appartiennent à une autre époque »*. ● AU MINISTÈRE de la défense, une réflexion a été engagée sur la présence militaire de la France en Afrique et Paris souhaite que les armées africaines assument leur part de responsabilité dans la sécurité collective du continent. ● A BRAZZAVILLE comme à Bangui, les combats ont faibli d'intensité, s'estompant devant un semblant d'accalmie émaillé d'incidents.

L'Afrique centrale francophone secouée par la violence

Après les conflits qui ont ensanglanté le Rwanda et le Burundi, et la chute du régime de Kinshasa, c'est au tour du Congo-Brazzaville et du Centrafrique d'être le théâtre de combats meurtriers entre factions rivales. Le lien avec les événements survenus dans l'ex-Zaïre n'est cependant pas avéré

LE CONGO et le Centrafrique – après le Rwanda, le Burundi et l'ex-Zaïre – sont la proie d'une folie meurtrière qui sème la mort et la désolation dans Brazzaville et Bangui. Une implacable logique semble frapper, l'un après l'autre, les pays francophones d'Afrique centrale. Un peu comme si les répliques du séisme qui a ravagé le Rwanda en 1994 n'en finissaient pas de faire trembler le cœur du continent.

Mais si le Congo et le Centrafrique subissent aujourd'hui certaines répercussions de l'histoire récente de la région, rien n'indique pour autant que la fièvre qui s'empare de ces deux pays soit une pure contagion : leur situation est différente, comme est différente la relation qu'entretient avec eux la France. Rien ne permet de prédire non plus que la fameuse « théorie des dominos », appliquée en son temps par l'Américain Henry Kissinger au Sud-Est asiatique, menace aujourd'hui d'autres capitales d'Afrique francophones.

L'assassinat du président rwandais, Juvénal Habyarimana, et de son homologue burundais, Sylvestre Ntibantuganya, le 6 avril 1994, a été le point de départ d'un des plus grands génocides du siècle. Plus de 500 000 Rwandais ont été massacrés en moins de cent jours par les extrémistes hutus guidés par l'entourage du président défunt, payant ainsi de leur vie le fait d'appartenir à la minorité tutsie ou d'être membres de la majorité hutue mais opposés au régime Habyarimana.

LA TRAGÉDIE DES RÉFUGIÉS

Les Tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), qui avaient tenté de s'emparer du pouvoir par la force en octobre 1990 et en février 1993, en envahissant le pays à partir de l'Ouganda voisin, ne sont parvenus à leurs fins qu'en juillet 1994, après avoir mis fin au génocide. Ils ont vaincu les Forces armées rwandaises (FAR), contraintes après leur défaite à prendre le chemin de l'exil. Les soldats rwandais ont entraîné dans leur sillage – ou poussé devant eux – quelque 2 millions de civils qui se sont réfugiés au Burundi, en Tanzanie et dans l'ex-Zaïre. C'est dans le Nord et le Sud-Kivu, les provinces orientales de ce pays, qu'ils se sont établis en plus grand nombre, dans des camps de réfugiés qui portaient en germe la fin politique du président zaïrois, le maréchal Mobutu Sese Seko.

Bien vite, les fonctionnaires, les ex-militaires et les Interahamwes, ces miliciens hutus de sinistre réputation, ont imposé leur loi sur ces camps de réfugiés dont certains regroupaient plus de 250 000 personnes ; les camps sont ainsi devenus la base de raids lancés en territoire rwandais.

Soutenus par l'Ouganda de Yoweri Museveni, le maître à penser de Paul Kagamé, le véritable homme fort de Kigali, par les Américains et par les pays de la région (à l'exception du Congo et du Centrafrique), les Rwandais se sont lancés en octobre et en novembre 1996 à l'assaut des camps de réfugiés dans l'Est zaïrois, s'abritant derrière les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila. A la mi-novembre, des camps dispersés par la force, plusieurs centaines de milliers de réfugiés sont rentrés au Rwanda. Les autres ont fui la mitraille, les exécutions sommaires, les massacres et, pour certains, la justice qui les attendait au pays pour les crimes commis en 1994, et ont repris leur route vers l'ouest.

Les survivants sont arrivés à la frontière angolaise ; certains ont réussi à pénétrer en Centrafrique ; quelques milliers sont entrés, dans un état lamentable, au Congo-Brazzaville. Les derniers – ceux qui n'ont pas été massacrés ou rapatriés – s'éteignent progressivement dans les forêts équatoriales inhospitalières de la nouvelle République démocratique du Congo (RDC) de Laurent-Désiré Kabila.

Le Zaïre est en effet redevenu Congo (Kinshasa). Après vingt-cinq ans de dictature et sept ans de transition chaotique, le maréchal Mobutu a été contraint de quitter le pays qu'il croyait sien. Le feu a gagné le Congo-Brazzaville et le Centrafrique voisins.

A Brazzaville, l'approche de l'élection présidentielle, programmée pour le 27 juillet, a ravivé la rivalité opposant l'ancien président, le général Denis Sassou Nguesso et l'actuel chef de l'Etat, Pascal Lissouba. Le premier veut revenir au pouvoir, le second veut y rester. Le général Sassou Nguesso, autrefois chef marxiste-léniniste d'un parti unique, est à la tête d'une milice, véritable armée personnelle, les « Cobras ». M. Lissouba, président démocratiquement élu en août 1992 est soutenu par les forces régulières et une somme de bandes armées regroupées en milice, les « Zoulous ». Depuis début juin, les combats entre les deux camps – observés avec attention par les « Ninjas » de Bernard Kolelas, le populaire maire de Brazzaville – auraient fait quelque 2 000 morts.

BOND EN ARRIÈRE

A Bangui, des mutineries successives ont ébranlé le régime du président Ange-Félix Patassé. La dernière en date, celle de novembre 1996, a bien fait vaciller le chef de l'Etat, pourtant démocratiquement élu en 1993. La fraction de l'armée qui réclame son départ est fidèle à l'ancien président André Kolingba qui privilégiait les siens, comme M. Patassé le fait aujourd'hui.

Depuis le mois de février, une force interafricaine de 700 hommes détachés par six pays (Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal, Tchad et Togo), chargée de faire respecter les accords de paix signés à Bangui le 25 janvier, soutenue financièrement et logistiquement par la France, n'a pas encore réussi à pacifier la capitale.

Au Congo-Brazzaville comme en Centrafrique, les conflits, largement sous-tendus par des problèmes régionaux et tribaux, ont été nourris par la déliquescence du régime zaïrois. Les trois pays sont frontaliers. Des fortunes se sont constituées sur la base de trafics en tous genres. Les frontières ont toujours été perméables, et au cours des cinq dernières années, les barons du clan Mobutu ont épaissi leur galette en vendant aux uns et aux autres de grandes quantités d'armes. Il est également avéré que les nouvelles autorités de Kinshasa, et ceux qui les soutiennent, apprécieraient l'effondrement de régimes qu'ils considèrent comme corrompus et anachroniques dans une Afrique qu'ils aimeraient voir aborder le troisième millénaire remodelée et dirigée par de nouveaux chefs : des hommes forts, idéologues, pragmatiques et austères, à l'image du Rwandais Paul Kagamé.

Rien n'indique cependant que d'autres capitales francophones pourraient bientôt s'embraser. Le Rwanda, le Burundi et l'ex-Zaïre, pour être francophones et avoir été soutenus par Paris, n'en sont pas moins d'anciennes colonies belges où la France n'a jamais eu de grands intérêts économiques. *A contrario* de ces trois pays, le Congo-Brazzaville et le Centrafrique se sont fermement engagés au début des années 90 sur la voie de la démocratisation et aussi bien M. Lissouba que Patassé, nonobstant leur passé, ont été élus au suffrage universel lors de scrutins pluralistes dont les résultats n'ont pas été contestés.

Les mutineries de 1996 en Centrafrique et l'élection présidentielle du 27 juillet au Congo-Brazzaville n'ont pas été programmées à Kampala, Kigali, Kinshasa ou Washington. Et cette succession d'événements dramatiques en Afrique centrale tient vraisemblablement plus de la concomitance que de la logique. Pour le reste, la démocratie sur le continent aura fait un pas de géant quand les Africains seront enfin à même de se décider, de choisir et de voter en fonction d'idées politiques, plutôt qu'en fonction de critères régionaux, ethniques, tribaux ou claniques : une question qui relève d'abord de l'éducation, donc du développement.

Tourner sciemment le dos au multipartisme, favoriser l'émergence d'une nouvelle caste d'hommes forts à la tête des Etats, sous le fallacieux prétexte que les sociétés africaines ne sont pas suffisamment mûres pour la démocratie, revient à faire un colossal bond en arrière. Certains prétendent qu'il s'agit là de décisions courageuses et salutaires. Mais revenir aux difficiles lendemains des indépendances n'incite pas particulièrement à l'optimisme.

Frédéric Fritscher

Paris pour un « juste équilibre »

Hubert Védrine, le ministre des affaires étrangères, a défendu, mardi 24 juin, sur la chaîne câblée LCI, une politique de *« juste équilibre »* en Afrique visant pour la France à *« assumer ses responsabilités »* sans *« entrer dans des engrenages d'affrontements internes dont on ne verrait pas l'issue ». « Il est tout à fait clair qu'il faut réformer notre système de coopération. Il faut revoir la façon dont la France repensera les modalités de son influence, de ses relations et de son partenariat avec l'Afrique »*, a ajouté M. Védrine. Le ministre a également affirmé que les réseaux français en Afrique *« appartiennent à une autre époque »*. Il a enfin indiqué que l'intervention de l'armée française, lundi, à Bangui, était une *« action défensive »*. Le Quai d'Orsay avait indiqué un peu plus tôt que c'était *« en situation de légitime défense qu'un hélicoptère français était intervenu contre des mortiers qui tiraient sur le quartier de l'ambassade de France, de l'Hôtel Sofitel et du lycée Charles-de-Gaulle »*.

La population de Bangui fuit les quartiers tenus par les soldats mutinés

Bangui a vécu de nouveaux incidents, mardi 24 juin, après les violents combats à l'arme lourde de la veille. La population, après les opérations de *« nettoyage »* dans les quartiers acquis aux soldats mutins, a fui ces zones. Suivant la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (Misab), dont quatre soldats ont été blessés mardi, l'armée centrafricaine (FACA) fidèle au président Patassé est entrée dans la zone. Le camp Kassaï, dernier îlot de résistance des mutins, est isolé. Les soldats des FACA ont arrêté une centaine de mutins qui fuyaient par le fleuve. Des témoins ont vu des cadavres criblés de balles ou égorgés. Un bilan provisoire fait état d'une soixantaine de morts et d'une centaine de blessés depuis le début des affrontements. – *(AFP.)*

A Brazzaville, la « trêve » est ponctuée de salves d'obus

BRAZZAVILLE
de notre envoyée spéciale

Les accalmies ont supplanté les salves d'obus, mardi 24 juin, contrairement à ce qui s'était produit la veille, et qui avait rompu la trêve conclue pour sept jours. La capitale s'habituerait presque à ce cessez-le-feu troué de coups de gong meurtriers. Le centre-ville reste désert. A Bacongo, le fief du maire, Bernard Kolelas, qui défend sa neutralité, certains réfugiés reprennent le chemin de leur maison dans les quartiers nord.

Sur la route de l'aéroport, au carrefour de la Patte-d'Oie, les miliciens « zoulous » du président Pascal Lissouba s'invectivent. L'un veut laisser passer le convoi de l'ambassadeur de France, Raymond Césaire, tandis qu'un autre s'y oppose. Le dilemme enfin tranché, le véhicule finit par arriver sur l'esplanade de l'aérogare. La place a pris l'allure d'un marché en plein air. Le fret de fripes laissé par des Maliens évacués au début des événements a été déballé et des soldats des Forces armées congolaises (FAC) choisissent des effets. Il a fallu accéder au lieu pour découvrir qu'un petit avion affrété par des Libanais atterrit chaque jour à 11 heures, venant de Pointe-Noire, pour repartir avec des passagers. A Bacongo, Bernard Kolelas, maire de Brazzaville et président du Comité national de médiation, se dit *« optimiste »*. Des chefs d'Etat africains se sont rencontrés à Lomé, au Togo, et l'actuel premier ministre congolais, David Charles Ganao, a participé au rendez-vous.

ABSENCES

A cette réunion, l'idée a fait son chemin, à en croire M. Kolelas, *« d'un détachement militaire avancé »* – une modeste force d'interposition africaine pour superviser le cessez-le-feu. M. Ganao a exprimé *« sa satisfaction et sa profonde reconnaissance »* aux pays prêts à engager des troupes au Congo. Ce mardi, le maire de Brazzaville espère réunir dans sa concession les états-majors des deux belligérants, qui ne se sont pas revus depuis le 20 juin.

Les envoyés du général Sassou Nguesso tardent à venir, faute d'assurances sur la sécurité de leur trajet. *« La solution ne peut être que politique »*, répète le maire, qui a soigneusement « tenu » ses miliciens « ninjas » à l'écart des combats, malgré les trois obus tombés sur le quartier. La veille, des députés et sénateurs ont réussi à honorer la convocation du Parlement faite par le président Lissouba. Le Parlement étant la cible de l'artillerie lourde tout au long de cette journée, ils se sont retrouvés à vingt ou trente selon un témoin, *« à soixante-dix sur cent vingt-cinq »* selon le président du Parlement, André Milongo, dans la résidence officielle de ce dernier à la lisière de Bacongo. Ces élus ont décidé de mettre en place une commission *ad hoc* de médiation, *« le comité du maire n'étant pas crédible »*. M. Milongo a ajouté : *« Nous n'avons pas réussi à joindre les députés du parti du général Sassou Nguesso. »*

Le camp du général est absent ces jours-ci des épisodes de négociations. Il n'était pas à Libreville pour la médiation internationale. Il est absent chez M. Kolelas ce mardi 24 et était absent à la réunion du Parlement la veille. Pour le général Sassou Nguesso, rappelons-le, cette prestation de serment faisait figure de mascarade.

Danielle Rouard

La France appelle les armées africaines à assumer leur part de la sécurité collective

A BRAZZAVILLE, les troupes françaises achèvent de se replier, après avoir évacué 6 000 expatriés du Congo, et Paris s'est prononcé en faveur de la participation de la France à une force internationale de maintien de la paix. A Bangui, des détachements français assistent la Mission interafricaine (Misab) dans sa tâche qui consiste, en vertu d'accords internationaux signés au début de l'année, à désarmer par la force des mutins hostiles à l'actuel président centrafricain. Où qu'il tourne ses regards en Afrique, le gouvernement de M. Jospin doit faire face aujourd'hui à une situation que ses conseillers militaires qualifient de *« fluide »* et requérant de la France une politique d'assistance plus équilibrée.

Dans les états-majors, on fait remonter les aléas présents à la façon dont a été conduite, à tort ou à raison, la crise au Rwanda, lorsque, en 1994, la France a pris le parti des populations hutues contre les Tutsis, cristallisant des rancunes ancestrales. Depuis, disent ces responsables militaires, avec l'ex-Zaïre, le Congo et le Centrafrique, où la tension armée est quasi permanente, on assiste, avec des variantes selon les pays, à un embrasement de la région et, pour reprendre des comparaisons utilisées en d'autres temps, à *« l'écroulement d'un château de cartes »* ou à *« l'effondrement de dominos »* qui obligent le pouvoir en place à réexaminer la politique de présence militaire de la France.

Au ministère de la défense, on ne cache pas qu'*« une réflexion de fond »* a été engagée sur ce sujet, en concertation avec les autres administrations. La professionnalisation des armées, qui se traduira à terme par une réduction sensible – de l'ordre du tiers – de leurs effectifs, est une donnée de fait qui s'impose à tout gouvernement et qui implique un réaménagement du dispositif outre-mer sur le modèle de ce qui se pratiquera à l'intérieur du territoire national.

A ce jour, ce dispositif militaire français en Afrique comprend quelque 8 400 hommes (dont 5 500 dans l'armée de terre) et 720 conseillers au titre des affaires étrangères ou de la coopération. Ce qui est en discussion au sein du gouvernement et qui devra être approuvé par le chef de l'Etat, c'est la possibilité de remplir les mêmes missions – notamment la sécurité des expatriés et des intérêts nationaux qui seraient menacés – sans fermer de bases, mais avec des effectifs réduits. *« On devra assurer le même service après-vente »*, explique un général, avec des unités *« tournantes »* et *« projetables »* depuis la France, qu'on peut déplacer dans l'urgence, qui se relaient et qui devront pouvoir trouver, sur place, des équipements prépositionnés.

L'idée essentielle est de faire prendre aux Africains leurs propres responsabilités. D'où ces projets – pour l'instant plus politiques que militaires – des Etats-Unis et de pays européens, tels la France et le Royaume-Uni, de mettre sur pied un programme baptisé ACRI (African Crisis Response Initiative) qui a pour but de renforcer les capacités d'armées africaines – sélectionnées et spécialement entraînées – à maintenir la paix dans le cadre d'actions collectives sous les auspices de l'ONU ou de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). C'est une démarche qui se veut pragmatique, mais qui soulève quelques difficultés pratiques, à commencer par une définition des missions acceptées par tous les partenaires, une relative standardisation des méthodes de commandement et des matériels, une instruction conjointe des unités à partir d'une langue commune et par un partage équilibré de la charge financière avec un Congrès américain, en règle générale, prévenu contre toute dépense mal maîtrisée.

Les Américains ont calculé que le coût d'une opération réunissant 7 000 hommes, pendant six mois, sera d'environ 600 millions de francs.

Pour 1998, la France a déjà décidé de multiplier et de développer les exercices multinationaux – pas seulement bilatéraux – entre ses forces et des armées africaines, de façon à aguerrir des cadres de toutes origines appelés à servir dans des missions conjointes de maintien de la paix.

Jacques Isnard



La France a conclu des accords de défense et de coopération militaire avec sept pays africains. Quinze autres Etats africains ont signé avec elle des accords d'assistance technique militaire.

ar la violence

...du Congo-Brazzaville et du Centrafrique ... dans l'ex-Zaïre n'est cependant pas avéré

...population de Bangui fuit les quartiers tenus par les soldats mutins

...rt de la sécurité collective

L'armée d'Israël prépare l'éventuelle reconquête des territoires palestiniens autonomes

Les « fuites » organisées par des militaires viseraient à alerter l'opinion publique israélienne

Selon la presse israélienne, le haut commandement des armées envisage, parmi plusieurs scénarios, la reconquête militaire des enclaves autonomes palestiniennes dans les territoires occupés. Ces révélations, permises par des « fuites » organisées au plus haut niveau, auraient pour objectif d'alerter l'opinion publique israélienne sur les dangers du blocage des négociations israélo-palestiniennes.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Que se passerait-il si, après un affrontement plus violent que d'ordinaire entre jeunes lanceurs de pierres palestiniens et soldats israéliens, les forces paramilitaires de Yasser Arafat s'avisaient une nouvelle fois – comme en septembre 1996 – de riposter au feu de l'armée d'occupation ? C'est, entre autres, pour répondre à cette question qui semble le tarauder de plus en plus que le haut commandement militaire israélien a procédé ces derniers jours à un exercice de simulation fort inquiétant pour les Palestiniens.

Révélé la semaine dernière par l'hebdomadaire de gauche *Kol Haïr*, confirmé mardi 24 juin par la radio publique israélienne, l'exercice en question comprend la reconquête des huit enclaves palestiniennes autonomes en Cisjordanie et à Gaza, l'arrestation des responsables civils et paramilitaires de l'OLP, le renforcement du blocus économique sur l'ensemble des territoires et la réimposition du régime d'occupation militaire, qui prévaut encore sur plus de 90 % des territoires arabes conquis en 1967. Intitulée opération « champ d'épines », la simulation impliquait aussi l'éventualité d'un véritable soulèvement populaire des Palestiniens contre leur propre gouvernement autonome, la révolte étant suivie par le renversement de Yasser Arafat.

SCÉNARIO-CATASTROPHE

En violation des consignes militaires, plusieurs officiers israéliens de haut rang ont bien voulu confirmer à la presse la répétition dans les casernes de ce scénario-catastrophe. Dans quel but ? Selon Nabil Abourdeiné, le porte-parole de Yasser Arafat, la « fuite » s'apparenterait à *« une intolérable tentative d'intimidation, une inacceptable menace qui révèle les intentions cachées de Benyamin Nétanyahou »*.

Peut-être. Mais l'Autorité palestinienne, sans cesse *« avertie »* au cours des discrètes rencontres qui continuent d'avoir lieu sur le terrain entre ses officiers de sécurité et ceux d'Israël, sait depuis longtemps ce qui se passerait si la situation devenait par trop explosive. Les chars d'assaut, stationnés un peu partout dans les territoires occupés aux alentours immédiats des enclaves « libérées » entreraient rapidement en action. Les combats urbains risqueraient d'être sanglants mais, eu égard à l'armement léger dont sont pourvus les trente à quarante mille policiers palestiniens – hormis M. Arafat, nul ne connaît exactement leur nombre –, Tsahal, l'armée d'Israël, finirait sans doute par atteindre ses objectifs.

En fait, selon un correspondant militaire qui tient à garder l'anonymat, la « révélation » publique de mardi viserait un tout autre objectif que l'intimidation des Palestiniens. *« Dans l'esprit des officiers qui sont à l'origine des fuites*, explique-t-il, *il s'agit surtout d'alerter l'opinion publique israélienne... »* Profondément inquiets de l'agonie du processus de paix, préoccupés par l'agressivité grandissante des organisations de colons juifs et craignant qu'un Yasser Arafat affaibli, acculé et désespéré, n'en vienne à appeler son peuple à se lancer dans la guerre sainte, certains militaires et agents de haut rang du renseignement, qui ne souhaitent pas retourner à Gaza ou à Naplouse, auraient décidé de multiplier les mises en garde *via* la presse.

« La communauté des renseignements, écrivait par exemple lundi dans *Haaretz* le plus introduit des correspondants militaires israéliens, Zeev Schiff, *commence sérieusement à s'inquiéter de la faiblesse de Yasser Arafat dans sa propre opinion publique. Il n'est plus seulement critiqué par son opposition mais dans la rue, parmi ses hommes, au Fatah et jusque dans sa police. »* Le retournement, qui commence à se faire sentir dans les enquêtes d'opinion, concerne moins les méthodes autocratiques et la corruption des milieux entourant le dirigeant palestinien, que son incapacité à faire respecter par l'actuel gouvernement israélien les accords conclus avec l'équipe travailliste précédente.

« ARAFAT OU LE CHAOS »

« La question que se pose la communauté du renseignement, poursuit Zeev Schiff, *est de savoir si M. Nétanyahou et ses ministres sont bien conscients de ce qui se passe. Les hommes du renseignement estiment que jusqu'à preuve du contraire Arafat est le partenaire d'Israël (...) et que, sans lui, ce sera le chaos, la montée des islamistes du Hamas et des flambées de violence contre Israël. »* Personne, conclut le journaliste, *« ne peut dire avec certitude si M. Nétanyahou se sent concerné ou non par l'éventuel renversement d'Arafat. Après tout, cela aboutirait à la mort de ces très détestés accords d'Oslo... »*

Patrice Claude

M. Nétanyahou échappe à une motion de censure

Une motion de censure déposée contre le gouvernement de Benyamin Nétanyahou a été repoussée, mardi 24 juin, à la Knesset par 55 voix contre 50. Malgré un accord de dernière minute conclu avec le « parti russe » de Nathan Chtcharansky, au prix de 450 millions de francs d'engagements financiers publics, exclusivement en faveur des immigrants « russes » d'Israël, neuf élus mécontents de la coalition majoritaire ont délibérément choisi de s'abstenir. Il s'agit de quatre ténors importants du Likoud, le parti du premier ministre, et des cinq membres du parti Gesher, dont son chef David Lévy. Ce dernier, ministre des affaires étrangères, serait mécontent de l'éventuelle entrée d'Ariel Sharon au cabinet restreint de sécurité, qui s'occupe des relations avec les pays arabes et les Palestiniens. M. Sharon, actuel ministre des infrastructures, chef de file des « faucons » du Likoud, a fait de cette participation la condition de sa nomination au ministère des finances. Les marchandages entre M. Sharon et M.Nétanyahou se poursuivant, le premier ministre a décidé de reporter l'annonce du remaniement ministériel annoncé. – *(Corresp.)*

L'excision est à nouveau autorisée dans les hôpitaux égyptiens

Un tribunal a annulé une interdiction ministérielle

LE TRIBUNAL administratif du Caire a de nouveau autorisé, mardi 25 juin, la pratique de l'excision dans les hôpitaux publics égyptiens. Cette décision fait suite à une demande formulée par des islamistes et des médecins. Le tribunal a ainsi annulé l'interdiction de cette mutilation, décidée il y a un an par Ismaïl Sallam, ministre égyptien de la santé.

« Dieu soit loué, nous avons gagné et nous allons appliquer l'islam », a déclaré Youssef Badri, principal instigateur du procès, qui soutient que l'excision est une pratique recommandée par la *« sunna »*, la tradition religieuse musulmane, et qui dit souhaiter empêcher que les jeunes filles soient excisées au moyen du rasoir des barbiers.

Ce jugement fait suite à la récente décision du Conseil d'Etat égyptien, qui avait estimé, il y a quelques jours, que l'excision était un geste licite, tout en soulignant que l'Islam n'en faisait pas une pratique obligatoire. Dans un rapport remis au tribunal administratif du Caire, la plus haute instance juridique administrative égyptienne avait alors estimé souhaitable l'annulation de la décision du ministre de la santé. Le Conseil d'Etat s'était fondé sur plusieurs *« hadiths »* (dires du prophète Muhammad considérés, avec le Coran, comme un fondement de la loi islamique), pour affirmer que cette pratique était *« licite, sans être obligatoire »* et que la question de l'excision devait *« être laissée à la famille »*. Cheikh Mohamed Sayed Tantaoui, l'imam d'El Azhar, la plus haute autorité sunnite, estime pour sa part que la religion musulmane ne demande pas l'excision des femmes et qu'il revient aux médecins de décider si cette opération est, ou non, nécessaire.

COUTUME RÉPANDUE

Le tribunal administratif du Caire a, comme on le prévoyait, suivi les recommandations du Conseil d'Etat. Pour les islamistes il était clair que M. Sallam avait violé les lois islamiques en interdisant la pratique, dans les établissements hospitaliers publics, de cette mutilation, qui vise notamment à brider les désirs sexuels des femmes. A l'inverse, l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH) soutient que cette coutume, très répandue sur le sol africain, est à la fois dangereuse et criminelle. Le débat sur l'excision en Egypte avait été relancé en août 1996 avec la mort d'une jeune fille de quatorze ans après une excision qu'avait exigée le père. Le médecin concerné avait été arrêté et accusé de négligence et avait admis qu'il lui avait administré des calmants plutôt que de pratiquer une anesthésie.

Selon une étude réalisée par le Conseil national égyptien de la population et publiée en février, huit femmes égyptiennes sur dix sont favorables à la poursuite de l'excision, estimant qu'il s'agit là d'une *« bonne tradition »*. Selon cette étude, 97 % des Egyptiennes seraient excisées, ce taux serait de 99,5 % dans les campagnes et de 94 % en milieu urbain.

Dans les milieux médicaux égyptiens on estime que ces chiffres sont *« un peu exagérés »*, la proportion des femmes excisées diminuant avec leur âge. *« Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un rite, probablement antérieur à l'arrivée de l'islam et que l'islam n'impose ni ne condamne*, précise-t-on. *Il faut aussi savoir que c'est, tout comme la circoncision pour les hommes, une pratique qui permet aux médecins qui ont peu de moyens d'augmenter leurs revenus. »*

Jean-Yves Nau

Lire aussi notre éditorial page 17

Un journaliste contestataire iranien traduit en justice pour « espionnage »

TOUS LES APPELS à la libération du journaliste iranien Faraj Sarkouhi seront restés vains. Le rédacteur en chef de la revue littéraire iranienne *Adiné* comparaît – ont annoncé les autorités, mardi 24 juin – devant un tribunal de Téhéran dans des conditions totalement étrangères aux règles du droit.

Faraj Sarkouhi a vu sa vie basculer lorsque, le 3 novembre 1996, il « disparut », alors qu'il s'apprêtait à prendre l'avion pour l'Allemagne, où vivent son épouse et ses filles. « Réapparu » quarante-sept jours plus tard, M. Sarkouhi était un homme brisé, qui, confiait-il dans une lettre adressée à son épouse, avait été arrêté et forcé, *sous la pression, de « mentir » et d'avouer de* fausses activités d'espionnage au profit de la France et de l'Allemagne.

Depuis le 27 janvier, M. Sarkouhi est à nouveau en prison, cette fois-ci pour avoir tenté, selon la version officielle, de quitter l'Iran de manière *« illégale »*. Selon la Ligue des droits de l'homme (LDH), qui est en contact étroit avec sa famille, M. Sarkouhi n'a jamais eu accès à son dossier. Il n'a jamais été informé des chefs d'accusation retenus contre lui. C'est par une déclaration du chef du pouvoir judiciaire iranien, l'ayatollah Mohamad Yazdi, que l'ouverture du procès a été annoncée mardi, sans précision de date. La LDH affirme que le procès a commencé lundi 23 juin. M. Sarkouhi comparaît pour *« espionnage au profit d'un pays étranger »*. Accusation pour laquelle il encourt la peine de mort. L'ayatollah Yazdi a déclaré que M. Sarkouhi avait droit à un avocat. La LDH affirme le contraire et précise que le procès se déroule à huis clos.

Sa famille a longtemps voulu croire que l'arrestation de M. Sarkouhi visait à servir de monnaie d'échange avec l'Allemagne, au moment où se déroulait à Berlin un procès pour meurtre impliquant des dirigeants iraniens. Le verdict est tombé le 10 avril, *confirmant l'implication du « plus haut sommet de l'Etat iranien »* dans le meurtre de quatre opposants kurdes, en septembre 1992, dans la même ville. L'Allemagne et les autres pays membres de l'Union européenne n'en ont pas pour autant rompu leurs relations diplomatiques avec Téhéran. Tout juste le *« dialogue critique »* irano-européen a-t-il été suspendu et les ambassadeurs des Quinze rappelés en consultation.

M. Sarkouhi s'était, en fait, surtout rendu « coupable » d'avoir signé en 1994, avec 133 autres intellectuels, une pétition réclamant une plus grande liberté d'expression en Iran. Avec une dizaine d'autres, il avait, à l'été 1996, dîné au domicile de l'attaché culturel allemand à Téhéran.

De grands espoirs sont fondés par les Iraniens, et les pays étrangers, sur l'accession, au début du mois d'août, à la première magistrature de l'Etat du président élu Mohamad Khatami, qui se veut le porte-parole de la société civile. Peut-être une ou des factions dures du régime tentent-elles de lui faire une mauvaise manière en créant un fait accompli, tant en matière de droits de l'homme qu'en matière de relations avec les Occidentaux.

Mouna Naïm

Chargé de former le gouvernement en Turquie, M. Yilmaz peine à rassembler une majorité

ISTANBUL
de notre correspondante

Désigné par le président Süleyman Demirel pour former le prochain gouvernement, Mesut Yilmaz, le dirigeant du Parti de la mère patrie (ANAP), qui ne détient que 129 des 276 sièges nécessaires pour obtenir le vote de confiance de l'Assemblée nationale, a entamé, mardi 24 juin, une série de consultations avec les dirigeants des autres partis.

Ces premiers pourparlers ont confirmé la difficulté de la tâche qui attend M. Yilmaz. Celui-ci a en effet obtenu le soutien de trois partis, mais le total de leurs sièges demeure insuffisant. Bulent Ecevit, du Parti démocratique de gauche (DSP), est prêt à participer à une coalition ; son rival, Deniz Baykal, du Parti républicain du peuple (CHP), a pour sa part promis de voter en faveur de la coalition que M. Yilmaz formera, pour autant que des élections soient organisées dans un délai de six mois, mais il a décliné l'offre d'une participation plus active. Quant à Husamettin Cindoruk, du Parti de la Turquie démocratique (DTP), il a affirmé son soutien pour *« sauver la démocratie »*.

Le rendez-vous le plus important pour M. Yilmaz était sa rencontre avec Tansu Ciller, la dirigeante du Parti de la juste voie (DYP), son ennemie de longue date. L'antagonisme personnel des dirigeants des deux partis conservateurs aux vues pourtant très similaires, est de notoriété publique et, malgré la gerbe de fleurs que, selon la presse, M. Yilmaz avait adressée au préalable à sa rivale à l'occasion de l'anniversaire de son parti, la rencontre n'a duré que 20 minutes et s'est déroulée dans un climat tendu. Mme Ciller, furieuse de n'avoir pas été chargée elle-même de former un gouvernement, a refusé d'entrer en discussion pour ne pas *« donner une légitimité »* à un processus qui a été selon elle détourné par le chef de l'État. Affirmant que M. Yilmaz ne pourrait pas obtenir le vote de confiance de l'assemblée, elle lui a conseillé d'admettre immédiatement son échec.

PROJET D'ALTERNANCE

Ce rejet catégorique de la part de Mme Ciller était attendu. M. Yilmaz, qui a été premier ministre à deux reprises pour des périodes très courtes, en 1991 et en 1996, espère pour sa part que la détermination de Mme Ciller à poursuivre son alliance avec le dirigeant islamiste Necmettin Erbakan poussera suffisamment de députés mécontents de son parti à se détourner d'elle pour venir gonfler les rangs des partisans d'une coalition « laïque ». Dimanche, un député du DYP a opté pour ce transfert ; mais il en faudrait une douzaine pour que Mesut Yilmaz obtienne confiance de l'Assemblée nationale.

Necmettin Erbakan et Tansu Ciller tentent toujours de leur côté de convaincre le président Süleyman Demirel que leur projet d'alternance à la tête du gouvernement est viable, Mme Ciller devenant premier ministre jusqu'à des élections anticipées. Les deux dirigeants ont réuni leurs partis respectifs et obtenu la signature individuelle de la majorité de leurs députés, qui ont ainsi promis de voter contre le gouvernement de M. Yilmaz. Le duo Erbakan-Ciller aurait récolté 280 signatures, quatre de plus que la majorité absolue au Parlement.

La Turquie ne peut guère espérer un gouvernement stable. Même si Mesut Yilmaz obtenait une majorité des voix, ce serait celles d'un assemblage de partis aux convictions diverses et de députés indépendants. Tout au plus pourrait-il espérer convaincre l'armée de garder ses distances, en imposant quelques-unes des mesures anti-islamistes proposées par les militaires, et modifier les lois électorales de façon à rendre plus difficile le retour au pouvoir de Necmettin Erbakan.

Nicole Pope

Ajournement des discussions entre le Maroc et le Polisario

LISBONNE. Les négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario sur l'avenir du Sahara occidental qui, ouvertes lundi, devaient s'étaler sur trois journées, ont été brutalement ajournées mardi 24 juin après la présentation par l'envoyé spécial de l'ONU, l'Américain James Baker, de nouvelles propositions pour sortir de l'impasse. *« Quand nous en sommes arrivés à débattre de questions très importantes et que l'ONU a soumis des propositions de compromis, les deux parties ont senti le besoin d'en référer au plus haut niveau chez elles »*, a souligné M. Baker au cours d'une conférence de presse. Une nouvelle rencontre pourrait avoir lieu à la mi-juillet. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **NATIONS UNIES : l'Union européenne** a proposé une réduction de 20 % du budget de l'Onudi (Organisation de l'ONU pour le développement industriel) comme condition de son soutien à la survie de cette agence, a-t-on appris, mercredi 25 juin, de source diplomatique à Vienne. Elle a fait cette proposition au Conseil du développement industriel, l'exécutif politique de l'Onudi, qui comprend 53 de ses 169 pays membres et siège toute la semaine à Vienne pour débattre de la réforme de l'Organisation. L'Onudi est menacée de disparition depuis le départ, le 31 décembre, des Etats-Unis, qui versaient le quart du budget, et la sortie annoncée pour la fin de l'année de la Grande-Bretagne et de l'Australie, dont la quote-part combinée avoisine les 10 %. – *(AFP.)*

■ **CORÉE DU NORD : Pyongyang a accepté le principe** de négociations de paix à quatre avec la Corée du Sud, les Etats-Unis et la Chine, a indiqué, mercredi 25 juin, une télévision sud-coréenne. Pyongyang s'opposait à cette proposition de Séoul et de Washington. Les négociations ont pour but de substituer une paix durable à la trêve fragile qui a mis fin à la guerre de Corée en 1953. – *(AFP.)*

■ **OPEP : les onze membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole** (OPEP) devaient se retrouver mercredi 25 juin à Vienne (Autriche) afin de fixer le plafond de production pour les six prochains mois. Sur les marchés, les opérateurs s'attendent à une reconduction du quota fixé à 25 millions de barils/jour. Le cartel, qui contrôle près du tiers de l'extraction mondiale, ne devrait pas remettre en cause les dépassements de production actuels, surtout du Nigeria et du Venezuela. – *(AFP.)*

■ **ABOU DHABI : le constructeur de chars Leclerc** et l'organisme officiel UAE Offset Group ont créé, à Abou Dhabi, une société chargée de sélectionner, dans cet émirat du Golfe, des fermes de 150 hectares pour en exporter la production agricole. C'est l'une des compensations que GIAT Industries doit consentir après l'achat, par Abou Dhabi, de quelque 400 chars de combat français pour 20,6 milliards de francs.

■ **ISRAËL : le président américain Bill Clinton** a annoncé, mardi 24 juin, avoir choisi l'ambassadeur américain en Israël, Martin Indyk, comme secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires proche-orientales. Cette nomination doit être confirmée par le Sénat. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : Amnesty International** a dénoncé, mardi 24 juin, le *« climat de terreur »* qui prévaut en Libye et les *« violations flagrantes »* des droits de l'homme perpétrées *« dans le secret et l'isolement »*. Dans un communiqué annonçant la publication d'un nouveau rapport, Amnesty souligne que ces violations sont *« approuvées au plus haut niveau de l'Etat »*. – *(AFP.)*

■ **OUGANDA : douze personnes ont été brûlées vives** par les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF), qui en ont tué dix autres dimanche à Bugombwa, un village de l'ouest du pays, selon le quotidien *New Vision*. Plus de soixante-dix civils seraient morts depuis huit jours à cause des combats entre l'armée et l'ADF. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis renouvellent à la Chine la clause de la nation la plus favorisée

L'« engagement constructif » de Washington entend soutenir l'évolution démocratique de Pékin

En dépit de leurs contentieux avec Pékin, les Etats-Unis entendent maintenir à l'égard de la Chine leur politique d'*« engagement constructif »*. Le mardi 24 juin, ils lui ont ainsi renouvelé la clause de la nation la plus favorisée. Au même moment, ils annonçaient qu'ils seraient présents, à un rang subalterne, lors des cérémonies qui marqueront la rétrocession de Hongkong à la Chine.

WASHINGTON
de notre correspondant

A la veille de la rétrocession de Hongkong, les autorités de Pékin peuvent se féliciter du vote de la Chambre des représentants, qui, mardi 24 juin, par 259 voix contre 173, a rejeté un projet de loi présenté par le républicain Gerald Solomon, confirmant ainsi la décision de Bill Clinton de renouveler pour un an la clause de la nation la plus favorisée (MFN) dont bénéficie la Chine.

Même si l'issue finale n'a jamais été incertaine – une majorité des deux tiers bien difficile à obtenir aurait été nécessaire pour passer outre au veto présidentiel –, l'administration s'est livrée à une intense campagne de persuasion afin de limiter le nombre des défections parlementaires, consciente qu'il en allait de la crédibilité de l'*« engagement constructif »* qui caractérise la politique chinoise de la Maison Blanche.

De là à saluer un *« consensus grandissant »* en sa faveur, comme l'a fait Samuel « Sandy » Berger, conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, c'est aller un peu vite en besogne (en 1996, le renouvellement de la MFN avait été acquis par 286 voix contre 141), même s'il est vrai que l'hémorragie parlementaire est plus limitée que ne le craignait la Maison Blanche. M. Clinton a estimé qu'il s'agissait d'un vote en faveur des *« intérêts américains »*, rappelant ainsi l'argumentation de l'administration : le meilleur moyen de faire évoluer le régime chinois est de coopérer avec lui, tout en fixant des limites à ce dialogue. *« Lorsque nous serons en désaccord avec la Chine*, a précisé le président, *par exemple en ce qui concerne les droits de l'homme et la liberté religieuse, nous continuerons à le dire franchement. »*



Remettre en cause le statu quo, ont souligné les partisans de la MFN, nuirait probablement davantage à l'industrie américaine qu'aux intérêts économiques chinois, tout en menaçant quelque 70 000 emplois à Hongkong, alors même que Washington demande instamment à Pékin de ne pas affaiblir la santé économique du territoire ni de remettre en cause les libertés de ses habitants. Les objections des partisans de la fermeté avec Pékin ne disparaissent pas pour autant : outre que le déficit commercial avec la Chine s'accroît, l'avenir de Hongkong reste incertain, et il ne se passe guère de semaine sans que de nouvelles révélations alourdissent le contentieux sino-américain.

Après l'annonce du détournement de superordinateurs au profit de la recherche militaire chinoise, puis la divulgation d'un rapport de la CIA indiquant que la Chine avait aidé le Pakistan à construire des missiles balistiques, la centrale syndicale AFL-CIO vient de publier un rapport montrant que les marchandises chinoises vendues aux Etats-Unis sont souvent fabriquées par des entreprises contrôlées par l'armée populaire.

Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a rappelé, mardi, que si elle se refusait à participer aux cérémonies d'investiture de la nouvelle Assemblée provisoire de Hongkong, c'est parce que la création de cette institution, imposée par Pékin, était *« injustifiée »*. Or, au même moment, le porte-parole du département d'Etat annonçait que les Etats-Unis seraient présents aux festivités, représentés par le consul américain à Hongkong, Richard Boucher, ce qui n'a pas manqué de déclencher les foudres de Jesse Helms, président républicain de la puissante commission des affaires étrangères du Sénat.

Laurent Zecchini

Yeuk Sze, une femme d'affaires pour la rétrocession de Hongkong

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Le delta de la rivière des Perles s'est voilé d'une brume violacée. L'air est gorgé d'orage, en ce matin d'été. Le ferry pousse vers Macao. Yeuk Sze sourit. Elle se réjouit déjà de retrouver le parfum unique du cœur de la colonie portugaise, ses arcades fraîches et ses placettes peuplées de vieux métis bavards. S'arracher quelques heures, enfin, aux chantiers étourdissants de Hongkong ! Cheveux coupés court et lunettes de soleil relevées sur le front, elle s'en va inspecter un atelier de textile de l'enclave lusitanienne. Ses allures de trentenaire décontractée ne doivent pas faire illusion. Yeuk Sze est une *executive woman* intraitable. De Canton à Shenzhen, de Tokyo à Taipeh, elle sillonne les métropoles régionales, passant commande de collections et vérifiant les échantillons sur pièce.


HONGKONG

Profil bien banal à Hongkong. Père industriel de la chaussure, une fratrie éclatée entre le Canada, le Japon et la Suisse, une éducation axée sur l'incitation au *« départ à l'étranger, la découverte de la nouveauté »*, Yeuk Sze se sent bien ordinaire. A l'instar de ses compatriotes, il lui faut en permanence bouger, s'exiler, parier, rebondir. Parce qu'elle ne souffre pas l'immobilisme, elle a préféré un appartement exigu sur la péninsule de Kowloon à une spacieuse villa familiale à Toronto. Au moins, ici, les affaires tournent.

Yeuk Sze ne cache pas ses opinions conservatrices. L'économie, rien ne doit déranger l'économie. Voilà pourquoi elle n'hésite pas à se dire *« proche de Pékin »* à la veille de la rétrocession de son pays à la République populaire de Chine. Elle n'entend rien à l'idéologie, certes, mais elle a une certitude : *« un pouvoir fort »* doit *« contrôler politiquement la population »* tout en laissant à cette dernière de *« la liberté des affaires »*. Voilà pourquoi, aussi, les militants démocrates, ces *« fauteurs de troubles »*, l'agacent suprêmement. *« Le désordre va décourager les hommes d'affaires »*, dit-elle avec une sincérité désarmante.

Yeuk Sze ne s'embarrasse pas de faux alibis pour justifier son « appel de la Chine », contrairement à de nombreux Hongkongais qui habillent d'émois patriotes leur ralliement opportuniste aux nouveaux maîtres. Elle estime tout simplement qu'elle a des choses à *« apprendre »* des Chinois continentaux. Styliste de mode de formation, elle hisse l'esprit de création au-dessus de tout. *« Les Hongkongais ont souvent un complexe de supériorité à l'égard du continent. C'est une erreur. Les Chinois de Chine sont en fait plus créateurs que nous. Ici, on ne fait que copier. »* Elle éclate de rire et enfouit son téléphone portable dans son sac à mains.

Le ferry vient d'accoster. Elle s'engouffre dans un taxi qui la dépose Avenida da Almirante, au cœur du vieux quartier chinois. Une cour huileuse, un ascenseur poussif et c'est l'étage de l'atelier, la Fabrica de Vesturia dirigée par l'affable M. Fung. Dans une grande salle, des ouvrières sont penchées sur leur machine à coudre. Dans un coin, trône un autel habité par la statue pourpre d'un dieu guerrier, le protecteur du lieu. M. Fung a déjà posé sur la table un échantillon de quatre manteaux de laine. Yeuk Sze déplie la marchandise, tâte les cols, scrute les ourlets, triture les manches. C'est bon. Elle pourra livrer sans tarder ses clients japonais. Tout est en ordre. Yeuk Sze aime l'ordre.

Frédéric Bobin

Le sort de Pol Pot fait toujours l'objet de spéculations au Cambodge

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

En annonçant, mardi 24 juin, qu'elle s'opposerait à la formation d'un tribunal international pour juger Pol Pot, la Chine a peut-être perdu une occasion de se taire. Car rien n'est encore venu confirmer, de façon indépendante, la *« capture »* par ses propres lieutenants, le 18 juin, du responsable présumé du génocide cambodgien.

Certains se demandent, ici, si Pol Pot n'est pas mort depuis quelque temps déjà. Et si l'émetteur clandestin des Khmers rouges, en affirmant qu'il avait *« reconnu ses torts »* et que le *« problème »* posé par ses *« trahisons »* avait été *« résolu avec calme par les forces de l'unité »*, n'a pas tout simplement tenté de tirer le meilleur parti de sa disparition. D'autres avancent que le vieux Khmer rouge est si mal en point qu'il ne pourra peut-être pas être livré vivant.

« Pol Pot appartient au passé. A mes yeux, les élections sont beaucoup plus importantes », a, pour sa part, déjà déclaré mardi le prince Ranariddh en annonçant qu'il s'était entendu, par téléphone, avec Hun Sen, l'autre premier ministre cambodgien, sur la tenue d'élections générales en mai 1998.

UNE IMPENSABLE « TRAHISON »

Certes, personne ne nie le fait que le dernier carré de rebelles khmers rouges, replié à Anlong Veng, sur la frontière avec la Thaïlande, a traversé une crise en juin. Son Sen, l'un des chefs du mouvement, y a été assassiné. Les émissions de la radio ont été interrompues pendant quatre jours. Le fait le plus remarquable a sans doute été, par cette radio, l'évocation de Pol Pot, qu'elle n'a jamais mentionné depuis 1985, et de sa *« trahison »*, encore plus impensable, en prélude à l'annonce d'une *« ère nouvelle »* après une *« nuit »* de vingt-deux années.

Toutefois, l'émetteur clandestin a poursuivi, depuis et dans des termes bien familiers, ses attaques contre Hun Sen, présenté comme le *« fantoche »* de Vietnamiens qui veulent toujours *« gober »* le Cambodge. Cette radio s'est encore exprimée mercredi matin au nom d'un « gouvernement provisoire d'union nationale et de salut national », présidé par Khieu Samphan, l'ancien porte-parole de Pol Pot. Ce qui laisse entendre le refus de dissoudre ce gouvernement fictif et de reconnaître celui, présidé par Ranariddh et Hun Sen, qui a été formé dans la foulée des élections organisées par l'ONU en 1993.

Pour l'instant, cependant, rien ne laisse présager une reconnaissance sans équivoque, par les Khmers rouges, des autorités légales de Phnom Penh, condition préalable à toute procédure d'amnistie. De toute façon, Hun Sen est catégorique : il refuserait, le cas échéant, de cosigner une requête d'amnistie en faveur de Khieu Samphan. Quant au roi Norodom Sihanouk, qui serait de nouveau hospitalisé à Pékin où il réside depuis quatre mois, il n'y serait plus favorable.

Jean-Claude Pomonti

vellent à la Chine
ı la plus favorisée

le Pol Pot fait toujours l'objet
spéculations au Cambodge

Le Tribunal constitutionnel allemand bloque la loi anti-avortement bavaroise

KARLSRUHE. Le Tribunal constitutionnel de la République fédérale a désavoué, mardi 24 juin, la Bavière et décidé de geler l'application d'une législation visant à restreindre la pratique des avortements dans cet Etat très catholique. La loi interdisait aux praticiens de tirer plus du quart de leurs revenus de l'interruption de grossesse. Selon le Tribunal de Karlsruhe, ce texte est en contradiction avec la loi fédérale, qui stipule que chaque femme enceinte en Allemagne doit pouvoir disposer de centres de conseil et de soins non loin de chez elle. Or, la santé des femmes qui seraient obligées de voyager pour subir une interruption volontaire de grossesse serait menacée par l'application de la loi bavaroise. L'avortement est en principe illégal en Allemagne, mais dépénalisé pendant les douze premières semaines de grossesse à condition que la femme consulte un médecin et aille dans un centre de conseil qui lui délivre un certificat. – *(AFP.)*

Bonn réaffirme son engagement sur l'« Eurofighter »

BONN. Le ministre allemand des finances, Theo Waigel, a déclaré, mardi 24 juin à Bonn, que l'Allemagne participerait à la construction de l'avion de combat Eurofighter, aux côtés du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Espagne, en dépit de ses difficultés budgétaires. Le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, s'est réjoui de ces propos et a souligné qu'une décision définitive serait prise avant le 11 juillet, date à laquelle le conseil des ministres doit arrêter le budget de 1998. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **BRUXELLES : la France renoncera** définitivement à l'utilisation des mines antipersonnel une fois signé *« un traité efficace »* et *« au plus tard »* fin 1999, a déclaré, mardi 24 juin, l'ambassadeur de France à la conférence du désarmement, Joëlle Bourgois. Paris avait interdit en octobre 1996 la fabrication et la vente de mines antipersonnel sans renoncer totalement à l'utilisation de ces engins dans les cas relevant de la sécurité de ses forces armées. – *(AFP.)*

■ **MONTENEGRO : le comité directeur du Parti démocratique des socialistes** au pouvoir a décidé, lundi 23 juin, de donner son feu vert à l'élection du président serbe Slobodan Milosevic à la présidence de la Yougoslavie, mais s'est opposé résolument à un vote direct du corps électoral. Selon une source proche de la direction monténégrine, le comité directeur a décidé que le futur président devait être élu par le Parlement conformément à la Constitution. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président Boris Eltsine** est *« personnellement responsable de la guerre »* menée en Tchétchénie et ses choix de sécurité nationale pourraient entraîner un éclatement de la Russie, a déclaré, mardi 24 juin Lev Rokhline, général, député et chef de la commission de la Défense de la chambre basse du Parlement russe. *« Depuis six ans, rien n'a été fait pour la sécurité militaire du pays ni le renforcement des forces armées »*, a-t-il expliqué. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : la confiance des consommateurs s'est encore améliorée** en juin, selon l'indice publié par le Conference Board (organisation patronale), mardi 24 juin. A 129,6 points en juin, contre 127,9 en mai, l'indice se situe à son meilleur niveau depuis août 1969. – *(AFP.)*

L'enjeu bioéthique des prélèvements d'organes divise les partis politiques en Allemagne

Pour 13 000 personnes en attente de transplantation, 3 500 greffes sont pratiquées chaque année

Une personne en état de mort cérébrale peut-elle être considérée comme morte ? Les prélèvements d'organes peuvent-ils être pratiqués sans le consentement explicite de la personne de son vivant mais avec l'accord de ses proches ? Telles sont les deux questions qui sont au centre d'un débat politique très vif en Allemagne. Les députés étaient réunis, mercredi 25 juin au Bundestag à Bonn, pour adopter une nouvelle loi.

BONN
de notre correspondant

Les parlementaires allemands doivent se prononcer sur une nouvelle loi fixant les conditions de prélèvement d'organes sur des cadavres ayant encore l'apparence de la vie. Comme lors d'autres grands débats éthiques, comme celui sur l'avortement, chaque député vote en son âme et conscience, et pour une fois le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe ne devrait pas être impliqué dans la prise de décision.

Afin de codifier la pratique existante et de maintenir la possibilité de pratiquer des greffes d'organes en Allemagne, le ministre de la santé, Horst Seehofer (CSU, aile bavaroise du Parti chrétien-démocrate), a proposé un texte de loi qui soulève un immense débat. Ce texte stipule que la mort intervient dès la perte des fonctions cérébrales et que les prélèvements d'organes sont possibles avec l'accord des proches, même si la personne concernée n'a pas donné explicitement son accord durant son vivant. Réunissant des députés de tous les partis, un groupe d'opposants à ce texte s'est constitué autour de personnalités extrêmement diverses, comme le ministre de la justice, Edzard Schmidt-Jorzig (membre du Parti libéral, FDP) et la principale juriste des sociaux-démocrates (SPD), Herta Daubler-Gmelin. Soutenus par des chrétiens-démocrates mais aussi plusieurs écologistes, ces députés – la plupart du temps des juristes ou des médecins, souvent des jeunes – estiment qu'il est impossible d'établir que la mort cérébrale est équivalente à la mort de la personne. Ils n'y voient qu'*« une étape dans le processus de la mort »* sans pour autant s'opposer au principe que les prélèvements d'organes doivent pouvoir être pratiqués dès ce moment-là.

Leur approche du problème les amène à dire, logiquement, que *« personne, sinon celui qui est concerné, ne peut donner l'autorisation d'un prélèvement d'organes »*. Les défenseurs de ce texte s'opposent donc à la pratique en cours depuis trente ans, une pratique que le ministre de la santé, fortement soutenu par la majorité du corps médical, veut aujourd'hui se contenter d'inscrire dans la loi.

ENCOURAGER LES DONS

Le ministère de la santé, soutenu sur ce dossier par de larges pans du SPD, argumente au nom de la sauvegarde d'une branche essentielle de la médecine. Celle-ci est menacée par la faible propension des Allemands à donner leur accord, de leur vivant, à un prélèvement d'organes. Si les proches ne peuvent être en mesure d'autoriser un tel prélèvement, on n'aura pas d'autre solution, disent les partisans du texte gouvernemental, que d'aller chercher des organes dans d'autres pays d'Europe ou d'ailleurs. Alors que 13 000 personnes sont en attente d'une transplantation d'organe dans le pays, seulement 3 500 greffes sont pratiquées chaque année.

Aujourd'hui, seuls 5 % des Allemands sont porteurs d'un document qui autorise les médecins à faire un usage thérapeutique de leur corps après leur mort. Il s'agit d'augmenter ce chiffre, et d'encourager, par la loi, les Allemands à considérer que le don d'organes est un geste citoyen.

Les avocats du texte gouvernemental relèvent une contradiction de taille dans la philosophie de leurs adversaires : *« Si vous considérez que la mort cérébrale n'est pas la mort, alors pourquoi dites-vous que les prélèvements d'organes sont néanmoins possibles à partir de ce moment-là ? »*, interroge Rudolf Dressler, député SPD. Cet argument est également celui avancé par le corps médical. Si le Bundestag se prononçait en faveur d'un texte restrictif – selon lequel la mort cérébrale n'est pas la mort de la personne –, les praticiens spécialisés se verraient dans l'obligation morale de mettre un terme à la pratique des transplantations.

Lucas Delattre

Le Tribunal international de La Haye juge un général de l'armée croate

LA HAYE
de notre correspondant

Le général Tihomir Blaskic a-t-il donné des ordres pour purifier ethniquement la vallée de Lasva, en Bosnie-Herzegovine, entre 1992 et 1994 ? Cet officier supérieur peut-il être reconnu coupable des exactions et des crimes commis par ses troupes ? Telles sont les principales questions auxquelles devront répondre les juges du Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPI) au cours du procès de ce général de l'armée croate.

Les faits remontent au printemps 1993, lorsque les forces du Conseil de défense croate (HVO) menaient l'offensive contre les Musulmans bosniaques dans la vallée de Lasva. Les vingt chefs d'accusation concernent la persécution de civils musulmans, des « homicides intentionnels », la destruction et le pillage de biens et habitations, les traitements inhumains de détenus musulmans. L'un des événements les plus graves, selon l'accusation, concerne le massacre de quatre-vingt seize civils du village d'Ahmici. Au premier jour d'audience, lundi 23 juin, d'un procès qui durera plusieurs mois, le substitut du procureur, Mark Harmon, a insisté sur *« l'assassinat de femmes, d'enfants et de vieillards par les troupes de Blaskic, parfois à peine à 300 mètres de son quartier général »*.

Les civils ont été décimés, contraints de fuir ou *« utilisés comme boucliers humains »*, *« employés à des travaux forcés pour creuser et entretenir des tranchées »*. A l'ouverture de l'audience fermement menée par le juge français, Claude Jorda, Tihomir Blaskic pouvait passer pour un cadre de direction : costume croisé sombre, cravate-club rayée sur chemise blanche, lunettes dorées sous des sourcils fournis, prenant consciencieusement des notes. Rien ne transpirait du colonel du HVO, nommé général de l'armée croate peu de temps après son inculpation, pour crimes contre l'humanité et violation des lois et coutumes de guerre.

RÉGIME DE FAVEUR

A l'époque, cette promotion avait été ressentie comme une provocation par la communauté internationale. Mais, soumis à la pression des Etats-Unis, Zagreb avait finalement poussé son officier à se livrer « volontairement » à la juridiction internationale, le 1er avril 1996. Quatre mois plus tard, Blaskic obtenait le droit d'être transféré dans un lieu de détention particulier : un régime de faveur dont il est le seul à bénéficier parmi les huit détenus entre les mains du TPI.

L'accusation se fait donc fort de prouver, en faisant déposer un nombre indéterminé de témoins, que Blaskic avait l'initiative et le contrôle des actes commis par ses troupes. De son côté, la défense a refusé d'exposer sa stratégie pendant l'audience. Mais Me Russel Hayman a déjà laissé entrevoir quelles en seraient les grandes lignes. Le HVO n'était pas une armée à proprement parler, mais un rassemblement de miliciens sans formation militaire : *« Blaskic commandait une bande inorganisée, principalement des paysans. Il n'y avait ni communication ni matériel. C'était le chaos »*, a-t-il déclaré dans un entretien à l'agence néerlandaise de presse.

Avait-il connaissance des exactions qui se commettaient dans sa région de commandement ? L'avocat ne répond pas directement mais notait lundi, devant les marches du tribunal, que *« les "casques bleus" britanniques étaient stationnés à quelques kilomètres d'Ahmici et ils n'ont découvert le massacre que cinq jours après. Les bombardements se poursuivaient sans arrêt. Dans ce cas, il est difficile de faire la différence entre le résultat d'une action militaire et le meurtre délibéré de civils »*. Enfin, la défense mettra en doute la spontanéité des témoignages : *« Nous prouverons que les témoins ont été sélectionnés et entraînés par les services secrets bosniaques pour laisser de côté des faits embarrassants pour l'accusation. »*

Alain Franco

Les Etats-Unis font l'éloge du « vieillissement actif »

PARMI les sujets ajoutés chaque année à l'ordre du jour des sommets des principaux pays industriels, le vieillissement des populations a fait son apparition lors de la réunion du G 7 et de la Russie, à Denver du 20 au 22 juin. Avec l'espoir que l'allongement de la vie, qui affaiblit l'état de santé général des populations et des comptes sociaux des Sept, n'est pas seulement un fléau, mais une réalité dont ces pays seraient susceptibles de tirer parti.

Avec leur optimisme parfois caricatural, les Etats-Unis ont présenté à leurs partenaires leurs travaux sur le *« vieillissement actif »*. Un concept qui, selon un document de travail de Washington, *« reflète le désir et la capacité de beaucoup de personnes âgées de rester impliquées dans des activités économiques et sociales productives »*. *« Les stéréotypes de personnes âgées improductives et dépendantes sont injustes et préjudiciables à la vitalité des sociétés aussi bien qu'à la dignité des individus »*, poursuit le document. Il ne s'agit pas seulement de reculer l'âge de la retraite, mais d'encourager, sur une base individuelle, des activités de volontariat, d'assistance aux familles, aux enfants, aux personnes dépendantes. De nombreuses études suggèrent en effet que l'assistance à la vieillesse dépendante sera, à l'avenir, l'un des tout premiers secteurs créateurs d'emplois.

Le vieillissement de la population du monde industriel s'explique par la baisse de la fécondité, depuis plusieurs décennies déjà, et surtout aujourd'hui par l'augmentation constante de l'espérance de vie. A la naissance, un homme japonais peut aujourd'hui vivre, en moyenne, jusqu'à 76,5 ans (82,9 ans pour une femme) ; l'espérance de vie actuelle à la naissance d'un homme russe, elle, a chuté ces dernières années, et n'atteint plus que 58 ans.

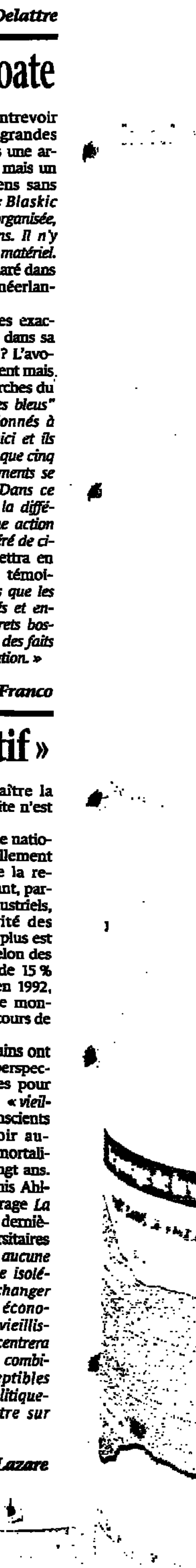
CHARGE ÉCONOMIQUE

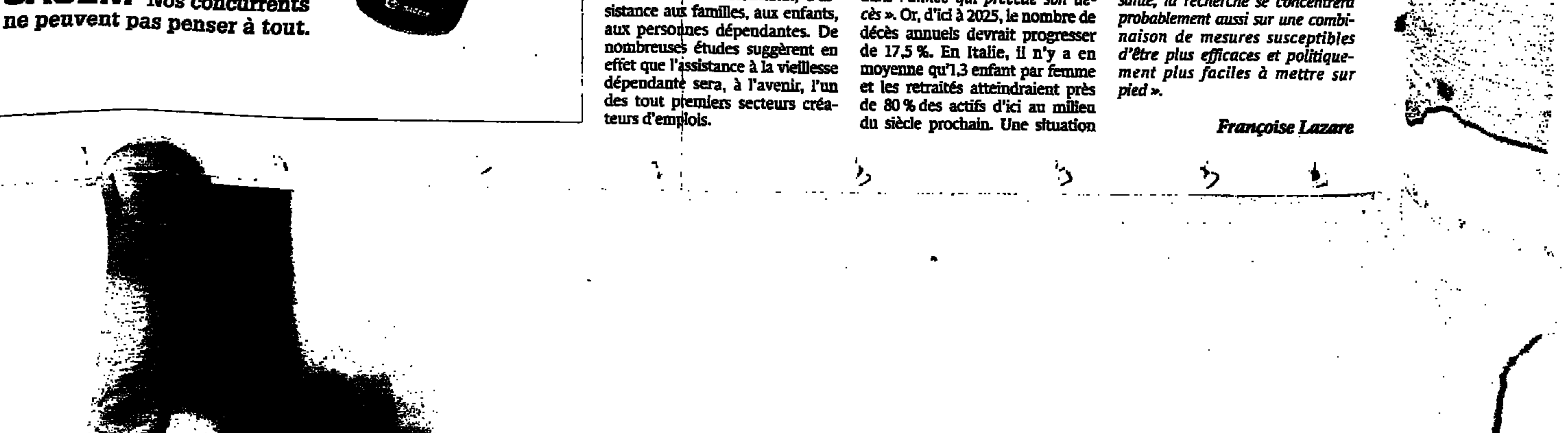
L'Europe est, pour sa part, loin de partager l'optimisme américain concernant le *« vieillissement actif »*. 21 % de la population de l'Union est déjà âgée de 60 ans et plus (16 % aux Etats-Unis), et ce pourcentage pourrait monter jusqu'à 40 % en 2050, estiment les services statistiques de la Commission européenne. Une étude récente de la banque Paribas qualifiait le vieillissement de la population française d'*« évolution d'autant plus préoccupante que des études montrent que 60 % des dépenses de santé d'un individu, tout au long de sa vie, sont concentrées dans l'année qui précède son décès »*. Or, d'ici à 2025, le nombre de décès annuels devrait progresser de 17,5 %. En Italie, il n'y a en moyenne qu'1,3 enfant par femme et les retraités atteindraient près de 80 % des actifs d'ici au milieu du siècle prochain. Une situation que pourrait bien connaître la France, si l'âge de la retraite n'est pas modifié.

A Paris, le débat politique national privilégie traditionnellement l'avancement de l'âge de la retraite. La France est pourtant, parmi les sept grands pays industriels, celui où le taux d'activité des hommes âgés de 65 ans et plus est le plus faible : il a chuté, selon des statistiques américaines, de 15 % en 1975 à moins de 5 % en 1992, alors qu'aux Etats-Unis ce montant s'est stabilisé aux alentours de 15 %.

Les responsables américains ont beau mettre en avant les perspectives heureuses, bénéfiques pour les finances publiques, du *« vieillissement actif »*, ils sont conscients de la difficulté de prévoir aujourd'hui l'évolution de la mortalité à l'horizon de dix ou vingt ans. Aussi le démographe Dennis Ahlburg conclut-il, dans l'ouvrage *La Population du monde*, paru dernièrement aux Presses universitaires de France, que *« puisque aucune intervention politique prise isolément n'a de chance de changer grand-chose à la charge économique d'une population vieillissante, la recherche se concentrera probablement aussi sur une combinaison de mesures susceptibles d'être plus efficaces et politiquement plus faciles à mettre sur pied »*.

Françoise Lazare





POLITIQUE ÉCONOMIQUE Le premier ministre souhaite conduire une politique qui parvienne à combiner des mesures de relance et des économies budgétaires, afin d'assurer la *« réduction des déficits publics »*. Ceux-ci, qui ont atteint 4,2 % du PIB en 1996, seraient donc ramenés à près de 3 %, mais seulement d'ici à la fin de 1998. ● LES PREMIÈRES MESURES du gouvernement seront prises par décrets d'avance, sans « collectif » budgétaire autre que celui qui intervient traditionnellement à la fin de l'année pour réguler l'exécution de la loi de finances en cours. ● LE PARTAGE de la valeur ajoutée s'est fortement déformé au détriment des salaires et à l'avantage des profits depuis 1980. Ce que confirment les comptes nationaux pour 1996, publiés par l'Insee mercredi 25 juin. Le gouvernement a pour ambition d'inverser cette tendance.

Lionel Jospin entend respecter les critères de Maastricht en 1998

Dans sa lettre aux magistrats chargés de l'audit des comptes publics, le premier ministre évoque pour la première fois la « réduction des déficits », et non plus seulement leur non-accroissement. Il s'agit de se conformer en 1998 aux normes de l'Union économique et monétaire

PEUT-ÊTRE n'est-ce qu'un glissement sémantique, mais il est symbolique : durant la campagne électorale, Lionel Jospin avait dit qu'il veillerait à *« ne pas accroître les déficits publics »*. Pour la première fois, mardi 24 juin, il a évoqué une *« réduction des déficits »*.

Si l'on se réfère à la plate-forme que le Parti socialiste avait publiée le 2 mai, les priorités budgétaires sont, en effet, clairement définies. Le document affirme qu'il faut faire *« émerger une nouvelle logique économique qui, sans accroître les déficits publics ni relancer l'inflation, permette une plus juste répartition des richesses entre tous les Français »*. Conforme à la position du PS, qui recommandait le respect des critères de Maastricht, mais seulement *« en tendance »*, cette orientation pouvait suggérer que M. Jospin aurait seulement pour ambition de stabiliser les déficits publics et qu'il éviterait ainsi de mener une politique économique restrictive. Les premières décisions du gouvernement ne sont pas venues infirmer cette impression. Après que M. Jospin eut annoncé ses mesures de relance (revalorisation du SMIC, majoration de l'allocation de rentrée scssolaire, etc.), le gouvernement a fait savoir que ces charges nouvelles, coûtant près de 10 milliards de francs, seraient intégralement compensées par des économies budgétaires, de sorte que le déficit n'augmente pas. Nul ne savait encore si l'effort de maîtrise budgétaire du gouvernement irait au-delà.

ÉTAPE INTERMÉDIAIRE

Or, dans la lettre de mission que le premier ministre a adressée, mardi, aux deux magistrats de la Cour des comptes, Jacques Bonnet et Philippe Nasse, chargés de conduire l'audit des finances publiques d'ici au 21 juillet, il affirme sa volonté de *« réorienter résolument la politique économique de la France, en faveur de la croissance, de l'emploi et de la solidarité nationale, tout en étant attentif à la réduction des déficits publics »*. De sources gouvernementales, on affirmeque les traditionnelles « lettre de cadrage » que M. Jospin devait adresser mercredi ou jeudi à ses ministres pour déterminer les priorités budgétaires de 1998, fixent un cap similaire.

D'une formulation à l'autre, s'agit-il donc d'une inflexion de la politique économique préconisée par M. Jospin ? En fait, on commence maintenant assez bien à percevoir quel est son objectif en matière de finances publiques. L'objectif du gouvernement est bien de respecter les critères de Maastricht, mais seulement *« en tendance »*, comme le PS l'a souvent dit durant la campagne électorale. En clair, le gouvernement pourrait décider de ramener les déficits publics de 4,2 % en 1996 à 3 % ou près de 3 % en 1998. L'idée serait donc d'atteindre, à la fin de 1997, une étape intermédiaire, vraisemblablement aux alentours de 3,6 %.

« CHEMINEMENT DE CROISSANCE »

Pourquoi songe-t-on à ce calendrier ? Pour 1997, le gouvernement sait par avance qu'il va devoir réaliser des économies substantielles pour financer son plan de relance. Ce volet comprendra donc les 10 milliards de francs déjà annoncés, mais il sera plus vaste, puisqu'il faudra aussi trouver des crédits pour lancer le nouveau dispositif de créations d'emplois pour les jeunes. Le gouvernement pourrait donc estimer que, dans la conjoncture actuelle, qui n'est pas très porteuse, il ne serait pas sage d'asphyxier davantage l'économie en prenant des mesures restrictives complémentaires.

Pour 1997, l'objectif serait donc de stabiliser les déficits, approximativement, au niveau que devrait révéler l'audit. De très bonnes sources, on confirme en effet, dès avant les conclusions de cet audit, que les déficits publics seraient actuellement sur une pente proche de 3,6 %. Malgré de faibles rentrées fiscales, liées à la mauvaise activité, les comptes budgétaires seraient globalement bien tenus. En revanche, le déficit de la Sécurité sociale pourrait dépasser sensiblement 40 milliards de francs en 1997 et près de 95 milliards de francs sur les deux années 1996-1997, ce qui pourrait inciter prochainement le gouvernement à stigmatiser en termes très durs « l'échec » du plan de redressement de la Sécurité sociale arrêté par Alain Juppé.

Pour 1998, en revanche, le gouvernement peut espérer que la conjoncture s'améliorera et que sa politique de soutien au pouvoir d'achat lui apportera des marges de manœuvre supplémentaires. Ces marges seraient alors utilisées à une baisse des déficits publics, pour tendre vers la fameuse barre des 3 % exigée par Maastricht ainsi qu'à des mesures fiscales. Le gouvernement a décidé, en particulier, de mettre à l'étude une proposition du groupe socialiste tendant à abaisser en priorité la TVA pour les services au logement (réparation, entretien, etc.).

Le gouvernement dément donc qu'il y ait en son sein un débat entre partisans de la rigueur et partisans de la relance. Si réflexion il y a, dit-on, tout juste porte-t-elle sur le meilleur *« cheminement de croissance »* possible pour ne pas casser l'activité économique, tout en honorant les engagements européens de la France, dans leur esprit sinon à la lettre. Reste une interrogation : si, à la fin de 1997, les déficits français atteignaient encore quelque 3,6 %, quelle serait la réaction allemande ?

Laurent Mauduit

1996, meilleur pour les entreprises que pour les ménages

COMME TOUS CEUX qui l'ont précédé, le gouvernement de Lionel Jospin surveillera de près tous les grands indicateurs économiques classiques : la croissance, le chômage, aussi bien que l'inflation, le commerce extérieur ou, encore, l'investissement et la consommation. Il va aussi observer avec une particulière attention une autre statistique, plus inhabituelle : celle du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits. Dès son installation, le gouvernement a, en effet, suggéré que l'une de ses grandes ambitions sera de rééquilibrer ce partage, à l'avantage des salaires.

C'est donc à la lumière de cet objectif qu'il faut étudier le « rapport sur les comptes de la nation » 1996, que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publie mercredi 25 juin (*L'Economie française*, édition 1997-1998, Livre de poche). Le bilan économique de l'année écoulée est, certes, déjà largement connu depuis plusieurs mois, mais cette étude fourmille de statistiques nouvelles et permet, en particulier, de faire précisément le point sur ce partage de la valeur ajoutée.

AUTOFINANCEMENT EN HAUSSE

Les chiffres de l'institut mettent, en relief, en effet, la formidable déformation du partage de la valeur ajoutée qui est intervenue dans le courant des années 80. En début de période, en 1980, la valeur ajoutée, c'est-à-dire les richesses créées par les entreprises, était distribuée à hauteur de 68,3 % sous forme de salaire. Puis, au fil des ans, la part des salaires n'a cessé de reculé, *tombant à 59,6 % en 1994 et 1995*, avant de remonter à 60,3 % en 1996. Dans le même temps, la part des profits (ou, plus précisément, de l'excédent brut d'exploitation) a fortement augmenté, passant de 25,8 % en 1980 à à 33,5 % en 1989, avant de refluer légèrement, ensuite, pour atteindre 31,5 % en 1996.

Sur cette période de seize ans, il apparaît donc que sous les effets de la politique de « désinflation compétitive », décidée en 1982-1983,la part des salaires a fortement reculé à l'avantage des profits. Cette déformation du partage s'est toutefois quasiment interrompue au début des années 90. *Quelles sont les conséquences de cette évolution de long terme ? Les socialistes* y voient la preuve que la France souffre d'abord d'une « crise de la demande » et non d'une « crise de l'offre ».

Les comptes de l'Insee soulignent, certes, que la consommation des ménages a progressé un peu plus en 1996 (2,1 %) qu'en 1995 (1,7 %), malgré une quasi-stagnation du pouvoir d'achat ; mais ils ajoutent qu'à ce ressaut près, la tendance récente n'est pas bonne, la consommation des ménages progressant en moyenne d'un *« peu plus de 1 % par an »* depuis le début de la décennie.

A l'opposé, la situation financière des entreprises s'est durablement rétablie. Leur taux d'autofinancement, qui était de seulement 55,9 % en 1980, a atteint le niveau sans précédent de 118,8 % en 1996. On objectera, *certes, que si ce taux d'autofinan*cement est aussi élevé, c'est d'abord parce que l'investissement est en stagnation. Là encore, l'Insee apporte de l'eau au moulin socialiste : *« Les investissements dans l'industrie*, observe-t-il, *ont été freinés par la faiblesse de la demande. »*

Les économistes socialistes tendent à considérer qu'un meilleur partage de la valeur ajoutée constitue l'un des enjeux décisifs *de la politique économique*. En résumé, ils estiment que le partage était beaucoup trop favorable aux salaires et défavorable aux profits, au début des années 80, ce qui a conduit immanquablement au tournant de la rigueur. Depuis le début des années 90, on serait dans une configuration inverse : le partage défavoriserait exagérément les salaires, ce qui expliquerait la faiblesse de la demande intérieure et de la croissance. Implicitement, les socialistes suggèrent donc que le bon partage se situe à mi-chemin de ces deux extrêmes, avec une part des salaires dans la valeur ajoutée avoisinant 64 % ou 65 %. Ce serait là la clef de la relance que le gouvernement veut engager.

Incidemment, on peut aussi observer que cette déformation du partage de la valeur ajoutée nourrit les déficits publics. En juin 1996, le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale évaluait à 35 milliards de francs le *surcroît de recettes qui aurait été* engrangé en 1996 si l'assiette des *cotisations sociales avait suivi* l'évolution de la richesse nationale depuis 1991.

La conférence sur les salaires, l'emploi et la réduction du temps de travail, que le gouvernement a *convoquée pour le mois de septembre*, disposera-t-elle d'une *quelconque autorité* pour convaincre les entreprises de *tendre vers un meilleur partage ?* C'est le grand pari du nouveau *gouvernement : il se propose d'al*ler à l'encontre d'une tendance *lourde de l'économie mais, en de*hors du SMIC, il ne dispose guère de moyens pour s'y opposer.

J. M.

Le partage de la valeur ajoutée

RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

60,2 — 60,3 — 31,5

60 — 50 — 40 — 30

1980 82 84 86 88 90 92 94 96

Très forte dans les années 80, la déformation du partage de la valeur ajoutée s'est interrompue au début des années 90.

Source : Comptes nationaux

Une année faste pour les portefeuilles boursiers

L'année 1996 a été faste pour les ménages titulaires d'actions et d'obligations en Bourse : la valeur de leurs portefeuilles s'est accrue d'environ 1 000 milliards de francs sur l'ensemble de l'année et 600 milliards au cours du seul premier semestre, selon les chiffres publiés par l'Insee dans son rapport sur l'économie française. Cette hausse, due à la forte progression du cours des actions et obligations, a représenté environ 10 % du revenu annuel de l'ensemble des ménages. Elle peut expliquer en partie le fait que les ménages aient réduit leur taux d'épargne, passé de 14,5 % en 1995 à 12,9 %. *Plusieurs facteurs jouaient pourtant en sens inverse* : le pouvoir d'achat des ménages a baissé de 0,2 % et le niveau du chômage, qui incite d'ordinaire à une *épargne dite de* « précaution », est resté élevé.

Pas de « collectif » budgétaire en septembre

« L'IMPATIENCE, du côté des députés, n'est pas plus grande que l'impatience du gouvernement à voir appliquer son programme », commentait, patelin, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, mardi 24 juin, après son audition par le groupe socialiste. M. Strauss-Kahn pouvait en effet s'estimer satisfait. Si la rencontre a donné lieu à des débats de fond et à des discussions spontanées, animées et très ouvertes, selon les partipants, l'impatience des députés est restée convenable. Elle n'a pas versé dans l'intempérance. Le groupe est encore en position d'attente et chacun est resté dans son rôle lors de cette première rencontre, qui *s'est tenue en l'absence remarquée de Julien Dray* (Essonne).

Répondant au fabiusien Paul Quilès, qui l'interrogeait sur les délais de mise en œuvre des mesures annoncées pendant la campagne – la relance de la consommation par la baisse de TVA, le passage à une CSG élargie –, M. Strauss-Kahn a souligné qu'il faut *« attendre les résultats de l'audit sur les finances publiques »*. Une baisse d'un point de TVA, c'est 30 milliards de francs de recettes en moins, a t-il fait valoir aux députés, soulignant qu'il faut calibrer une telle mesure, s'assurer du juste moment afin qu'elle produise des effets économiques maximum, sauf à vouloir jeter 30 milliards par la fenêtre.

Emportant l'assentiment du groupe, plusieurs élus – notamment les députés de l'Eure et du Nord, Alfred Recours et Michel Delebarre – ont plaidé pour une baisse rapide de la TVA non générale, mais « ciblée » sur *certains secteurs comme le logement*, l'équipement de la maison et de la famille, pour soutenir la demande. Une telle possibilité n'a pas été écartée par M. Strauss-Kahn.

Interrogé par le député des Côtes-d'Armor Alain Gouriou sur France Télécom, puis relancé par M. Quilès, M. Strauss-Kahn s'est déclaré *« pas opposé à une ouverture du capital »*.

« PROBLÈME DE MÉTHODE »

Sur l'emploi des jeunes, le groupe s'est fait plus insistant. Craignant, la session s'achevant en juillet, que les mesures ne soient renvoyées au mieux à septembre, si elles se font uniquement par voie législative, les députés socialistes ont réclamé un démarrage par voie règlementaire. Après la réunion, le président du groupe, Jean-Marc Ayrault, opérait la synthèse, affirmant que la gauche *« ne ferait pas tout en quarante jours »* mais qu'il faut *« des signes immédiats »* pour *« montrer »* que le gouvernement et la majorité *« tiennent le cap »*. *« Les moyens existent pour financer dès la rentrée plusieurs dizaines de milliers d'emplois »* pour les jeunes, assurait M. Ayrault, en précisant : *« L'argent existe, c'est un problème de méthode, pas de budget. »*

« Toutes les mesures prises pour 1997, dans les mois qui viennent, le seront par décrets d'avance », a indiqué, de son côté, M. Strauss-Kahn. M. Ayrault a souligné que *« l'on n'irait pas vers un "collectif" budgétaire en septembre »*, mais que les premiers jours de rentrée seraient sans doute consacrés aux textes sur la modernisation de la vie publique, avant d'embrayer sur le projet de loi de finances pour 1998. Tout cela devrait être précisé le 1er juillet par Lionel Jospin, qui indiquera au groupe les grandes lignes du calendrier législatif du gouvernement.

Caroline Monnot

...lèvements d'organes ...ues en Allemagne

...juge un général de l'armée croa...

...nt l'éloge du vieillissement acti...

صكنا من الاصل

Le PCF et les syndicats contre le plafonnement des allocations familiales

Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, et Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, ont ajouté leurs voix, mardi 24 juin, à celles qui s'étaient exprimées contre la modulation de ces prestations. Le PS soutient la position du gouvernement

Le projet du gouvernement sur la mise sous conditions de ressources des allocations familiales a continué à faire des vagues, mardi 24 juin. A l'Assemblée nationale, soumise aux critiques de l'opposition, Martine Aubry a affirmé que *« la politique en faveur des familles, c'est d'abord de faire en sorte que tous les enfants puissent avoir accès aux besoins élémentaires »*. Le ministre de l'emploi et de la solidarité a ainsi opposé une fin de non-recevoir à Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, qui demandait au gouvernement de suspendre son projet. Elle s'est déclarée prête à négocier *« les modulations »* de cette mise sous conditions de ressources. Si le bureau national du PS, qui a dénoncé *« l'attitude conservatrice de la droite qui défend les familles les plus privilégiées »*, comme le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, favorable à *« un vrai dialogue »* avant toute mise en œuvre, soutiennent cette réforme, le PCF n'a pas caché son désaccord tandis que le Mouvement des citoyens ne la jugeait *« pas opportune »*.

LES CONTROVERSES ont continué, mardi 24 juin, sur le projet du gouvernement, annoncé par Lionel Jospin dans sa déclaration de politique générale, de mettre sous conditions de ressources les allocations familiales. Réuni mardi en fin d'après-midi, le bureau national du Parti socialiste devait débattre principalement de la déclaration de politique générale du premier ministre mais l'essentiel de la discussion, en présence de deux ministres, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, et Alain Richard, ministre de la défense, a porté sur la politique familiale.

Seule Marie-Noëlle Lienemann s'est démarquée du consensus apparent autour du plafonnement des allocations familiales, en préférant une *« fiscalisation »* des allocations familiales. *« La politique familiale doit être une politique de soutien actif aux familles qui en ont effectivement besoin »*, a souligné Marisol Touraine, secrétaire nationale chargée de la solidarité. Le débat a porté surtout sur le seuil de 25 000 francs. Faut-il prendre en compte les revenus bruts ou nets ? Faut-il moduler le plafonnement pour favoriser les familles de trois enfants et plus ? Les questions ont été mises sur la table sans que des réponses précises aient été apportées.

Dans une déclaration, le bureau national du PS a vu dans la majoration du SMIC, l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire et la revalorisation du barème d'aides au logement *« des signes forts d'une volonté de relance maîtrisée »*. *« En plaçant sous conditions de ressources la délivrance des prestations familiales, le gouvernement inscrit la politique familiale dans un esprit de justice qui vise à consentir un effort supplémentaire en direction d'un grand nombre de familles »*, affirme le PS. Au passage, les socialistes réaffirment *« leur attachement à une politique de sécurité sociale fondée sur l'égalité et l'universalité des prestations »*.

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale n'a visiblement pas plus d'états d'âme sur ce projet. *« Je pense que la gauche a été courageuse »*, a noté Jean-Marc Ayrault, son président. *« Pourquoi est-ce que sur la question des allocations familiales, il y aurait un tabou alors qu'il existe des conditions de ressources pour la politique familiale par ailleurs ? »*, s'est interrogé le maire de Nantes. De son côté, Jean Glavany, vice-président de l'Assemblée nationale, a estimé qu'il s'agissait d'une *« mesure très populaire »* en recommandant au gouvernement de *« ne pas reculer »*.

Intervenant lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Martine Aubry s'est déclarée décidée à poursuivre les discussions avec les organisations syndicales et les associations familiales *« non pas pour revenir sur le principe car ce chiffre* [de 25 000 francs] *est acquis, mais pour en mesurer les adaptations »*. Selon le ministre de l'emploi et de la solidarité, *« environ 7 %, 8 %, 9 % »* des familles concernées *« ne toucheront plus les allocations familiales »* et plus de 90 % des familles continueront de les toucher.

Si le PS suit le gouvernement, le PCF fait entendre sa différence. En marge du comité national du Parti communiste, Alain Bocquet, le président du groupe communiste de l'Assemblée, a rappelé que les communistes *« n'ont jamais été pour le plafonnement des allocations familiales »*. *« Notre position*, a-t-il précisé, *cela a toujours été un enfant, une allocation, deux enfants, deux allocations... On a appris cela comme tout le monde. Il y a un débat qui s'ouvre. J'espère que la concertation va permettre de trouver des issues positives. »*

Plus mesuré, Pierre Blotin a indiqué, lors d'une conférence de presse après la première journée de réunion du comité national du PCF : *« Sur le fond, ce n'est pas notre façon de voir les choses. Nous voulons éviter les effets de seuil. »* Pour M. Blotin, *« la concertation devrait être nécessaire. C'est vrai aussi de Superphénix. Cette concertation fait partie des engagements de Lionel Jospin sur la façon de gouverner. »* Mardi soir, sur France 2, Robert Hue a indiqué qu'il *«* [fallait] *trouver d'autres formules que ça »*, en pensant *« à la fiscalité et aux grandes fortunes, par exemple »*. De son côté, le Mouvement des citoyens a jugé que cette réforme n'était *« pas opportune »* et a réclamé un débat sur la politique familiale.

Comme les associations familiales, les syndicats – CGT, FO, CFTC, CFE-CGC – demeurent opposés à une telle réforme. La CGT *« rejette tout dispositif visant à placer les allocations familiales sous cette contrainte »* [des critères de ressources]. Le président de la CFTC, Alain Deleu, qui s'est tenu à l'écart des associations familiales qui ont appelé à manifester, a souhaité voir le gouvernement *« partir sur d'autres bases »*. Pour M. Deleu, qui a jugé sa discussion du 23 juin avec M[me] Aubry *« très constructive »*, cette réforme est *« maladroite et inappropriée »*.

Mardi, Nicole Notat a demandé au gouvernement de suspendre son projet et de *« mettre à plat »* la question de savoir *« comment réintroduire plus de solidarité et de justice dans les allocations et en même temps comment financer les allocations familiales d'aujourd'hui »*. Pour la secrétaire générale de la CFDT, *« cette mesure – c'est un paradoxe – qui se veut plus juste apparaît comme une mesure injuste »*. Elle a demandé un livre blanc sur *« les raisons d'une réforme en profondeur de la politique familiale »*.

Après la déclaration de politique générale de M. Jospin, la commission exécutive de la CFDT avait approuvé *« le principe de la recherche d'une plus grande équité dans la politique familiale »* tout en préconisant *« une réflexion d'ensemble sur ses modalités et son financement »*. Cette position est conforme à celle adoptée lors du congrès de Montpellier, en mars 1995, où la CFDT s'était engagée à préciser *« les moyens de rendre le système plus redistributif envers les familles les moins favorisées, en agissant sur les critères de ressources et la fiscalité »*.

Michel Noblecourt

Manifestations à Paris et à Cintegabelle

Un demi-millier de personnes ont manifesté, mardi 24 juin, devant l'Assemblée nationale pour protester, à l'appel de l'Association pour la promotion de la famille et de Familles de France, contre le projet de mettre les allocations familiales sous conditons de ressources. Plusieurs députés de l'opposition, comme Etienne Pinte (RPR, Yvelines), Christine Boutin (UDF, Yvelines) et Charles de Courson (UDF-FD, Marne), mais aussi le député communiste de la Somme, Maxime Gremetz, étaient présents. *« Sucrez pas nos allocs »*, *« Juppé y pensait, Jospin l'a fait »*, *« Les familles trahies »*, *« Oui aux allocations pour tous, non au cannabis »*, proclamaient les banderoles.

Mardi soir, à Cintegabelle (Haute-Garonne), chef-lieu du canton dont Lionel Jospin est le conseiller général, une centaine de personnes ont manifesté devant la mairie, à l'appel de plusieurs associations dont l'Union des familles de France. Les manifestants, accompagnés de leurs enfants, ont organisé un pique-nique.



Une politique voulue par le patronat, puis reprise en main par l'Etat

LA POLITIQUE FAMILIALE est, en France, une tradition ancienne. Elle n'est pas née d'une volonté de l'Etat, mais du souci du patronat, au XIX[e] siècle, de fidéliser une main-d'œuvre qui restera très instable jusqu'à la fin des années 30. Par souci de rentabilité, par paternalisme aussi, certains patrons versaient donc un sursalaire aux pères de famille nombreuse pour compenser une partie de la charge des enfants.

Plusieurs étapes ont marqué l'évolution de la politique familiale : les premières initiatives patronales se sont développées grâce à la création de caisses de compensation permettant de rétablir une certaine égalité dans l'effort contributif des entreprises ; la loi du 11 mars 1932 a rendu ces caisses obligatoires et étendu les prestations familiales à tous les salariés ; à la Libération, le gouvernement créa la Sécurité sociale.

La branche famille, qui couvre presque tous les Français dès 1946, avait un rôle central alors dans un pays en pleine reconstruction. Au lendemain de la guerre, elle mobilise, à elle seule, plus de 40 % des dépenses de la Sécurité sociale (moins de 15 % en 1996). Dans les années 50, les prestations familiales, en nombre réduit, représentaient environ 30 % du revenu des foyers (moins de 5 % aujourd'hui). Peu à peu, les choix politiques vont se déplacer en faveur de l'assurance-maladie et des systèmes de retraite, qui vont prendre une part croissante des dépenses de protection sociale à partir des années 70.

C'est de cette époque que date le développement des prestations sous conditions de ressources, ciblées sur des populations particulières : allocation de rentrée scolaire (1974), allocation de parent isolé (1976), complément familial (1978), etc. Le début du premier septennat de François Mitterrand est marqué par une forte hausse des prestations dans le cadre d'une relance keynésienne de l'économie. Après 1982, la priorité sera donnée à l'accueil de l'enfant : allocation parentale d'éducation (1985), nettement revalorisée par la droite en 1986 ; allocation de garde d'enfant à domicile (1987).

« COMPLÉMENT FAMILIAL »

Les allocations familiales bénéficient actuellement à 4,7 millions de familles. Depuis 1945, elles sont versées à partir du deuxième enfant, quel que soit le revenu du ménage : 667 francs par mois pour deux enfants, 1 531 francs pour trois enfants, 2 392 francs pour quatre enfants, auxquels s'ajoutent 860 francs par enfant supplémentaire. Lorsque l'enfant atteint dix ans, il a droit à une majoration de 189 francs (335 francs à partir de quinze ans). Pour les familles modestes d'au moins trois enfants de plus de trois ans, les caisses versent le « complément familial » (874 francs par mois et par famille). Les allocations familiales sont versées jusqu'à dix-huit ans (et vingt ans quand les enfants sont encore scolarisés).

D'autres prestations sont soumises à conditions de ressources. L'allocation de rentrée scolaire, réservées aux enfants (de 6 à 18 ans) de familles modestes, a été portée de 420 francs à 1 600 francs pour la rentrée (3 millions de familles). En outre, 745 000 foyers bénéficiaient, en 1996, d'une aide à la scolarité d'un montant de 341 ou 1 093 francs par enfant (de 11 à 16 ans) et par an selon le revenu. L'allocation de parent isolé, qui est une allocation différentielle complétant d'autres revenus, aide les familles monoparentales (163 000 bénéficiaires). Ainsi, une femme seule enceinte touche 3 163 francs par mois. Actuellement, plus de la moitié des masses financières versées par les caisses le sont pour des aides assorties de plafonds de ressources (13 % en 1970). En revanche, certaines prestations ne sont pas soumises à ces plafonds : l'Allocation parentale d'éducation (2 991 francs par mois pour une personne avec deux enfants de moins de trois ans cessant toute activité). Elle est de 1 978 francs pour une personne travaillant à mi-temps et de 1 495 francs pour celle qui travaille entre un mi-temps et un temps complet. L'allocation de garde d'enfant à domicile (12 836 francs par trimestre pour un enfant de moins de trois ans, 6 418 francs pour un enfant de 3 à 6 ans) – couplée à une réduction d'impôt (jusqu'à 45 000 francs) pour l'emploi d'une aide à domicile – favorise les hauts revenus.

AIDES FISCALES

De plus, les aides fiscales, à commencer par le quotient familial, représentent un manque à gagner de 95 milliards de francs pour le budget de l'Etat, soit plus que les allocations familiales proprement dites (71 milliards). Le quotient familial, qui s'applique jusqu'à ce que l'enfant ait 25 ans, favorise les familles nombreuses et celles qui ont des hauts revenus, même s'il est plafonné depuis 1982 : selon l'ancien Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), le gain d'impôt pour une famille avec deux enfants ayant un revenu net équivalent à deux SMIC est de 4 155 francs et de 20 108 francs pour une famille ayant l'équivalent de dix SMIC (données 1990). Ces écarts sont respectivement de 4 155 francs et 35 781 francs pour des ménages avec trois enfants, et de 4 155 francs et 48 167 francs pour des foyers avec quatre enfants.

Si le système de prestations est redistributif, notamment à travers les allocations sous conditions de ressources, le quotient familial, dont les avantages croissent avec les revenus, neutralise largement cet effet. C'est pourquoi certains experts du Parti socialiste estiment que plutôt que d'instituer des plafonds de ressources, il aurait été préférable d'abaisser (à vingt ans par exemple) l'âge de l'enfant donnant droit à cet avantage fiscal.

Jean-Michel Bezat

M. Madelin devra tenir compte des résistances apparues au sein de Démocratie libérale

L'ancien ministre succède à François Léotard avec 60 % des voix du parti

Le Parti républicain, devenu Démocratie libérale, a élu son nouveau président, mardi 24 juin, au cours d'une convention nationale réunie à Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. M. Madelin, soutenu par François Léotard, président sortant, l'a emporté avec un peu moins de 60 % des voix face à une opposition qui s'est cristallisée sur le nom de Gilles de Robien (37 % des voix).

ALAIN MADELIN a *« repris sa liberté »* dans sa famille d'origine. Le député d'Ille-et-Vilaine a été élu, mardi 24 juin, président de Démocratie libérale, républicains indépendants et républicains, nouvelle appellation du Parti républicain. Avec 59,92 % des voix des 3 902 votants de la convention nationale du PR, réunie à Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine, il a devancé l'ancien président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Gilles de Robien (37,28 %), et l'ancien député des Ardennes Philippe Mathot (2,80 %). Il succède à François Léotard, qui soutenait sa candidature et préfère se consacrer à la présidence de l'UDF.

L'élection de M. Madelin était attendue. M. Léotard avait adoubé son successeur dès le lendemain de la défaite de la droite aux élections législatives, symbolisant du même coup la réconciliation des chiraquiens et des balladuriens du PR. Le passage de témoin ne s'est pas fait sans quelques échanges d'invectives entre les partisans des deux principaux concurrents. Le bon score obtenu par M. de Robien, et la vivacité des attaques qu'il a portées contre l'ancien ministre de l'économie – à qui il a implictement reproché de vouloir, pêle-mêle *« créer une société pour les hommes sans les hommes »* ; réduire Démocratie libérale *« à un conseil d'administration, et nos militants à des golden-boys empressés »* ; d'avoir préféré, un temps, créer *« une nouvelle chapelle »* plutôt que d'être fidèle à son parti d'origine et d'avoir cédé à *« l'attrait du candidat de la lutte contre la fracture sociale »* – n'en traduit pas moins la réserve qu'inspire M. Madelin à une partie de Démocratie libérale.

Que l'ancien ministre n'ait pas bénéficié d'un raz-de-marée n'est d'ailleurs sans doute pas pour déplaire à ceux – des proches de M. Léotard à certaines des personnalités qui ont réintégré la famille libérale dans le sillage du maire de Redon, comme Jean-Pierre Raffarin ou Charles Millon – qui jugent préférable de ne pas le laisser prendre trop d'ascendant. *« Alain Madelin est un moteur, il lui faut des compléments »*, observe ainsi l'un d'entre eux.

PAS DE « CHIRAQUISATION »

M. Madelin se réinstalle à l'UDF, mais la famille libérale ne se « chiraquise » pas pour autant. Personne, au cours de la convention, n'a mentionné le nom du chef de l'Etat, et M. de Robien a même rappelé l'engagement de « 95 % » du PR aux côtés d'Edouard Balladur lors de la campagne présidentielle de 1995. Tant M. Madelin que François Léotard ont au contraire rejeté sur leurs alliés du RPR, sur la pratique gouvernementale des deux premières années du septennat de Jacques Chirac, l'essentiel de la responsabilité de la défaite. *« Force est de reconnaître*, a ainsi fait observer le président de l'UDF, *que les deux dernières années que nous venons de vivre ont été décisives dans l'échec du 1er juin. (...) Ce qui a été fait ne l'a pas été dans un bon climat politique (...). Le refuge dans le passé de 1995, les petites revanches et les grandes rancunes l'ont emporté sur le principe de dialogue (...). Ceux qui ont pris cette responsabilité doivent méditer aujourd'hui sur une attitude qui est à l'opposé de celle qui prévaut dans toutes les autres coalitions en Europe. »*

La défaite du 1er juin, a également assuré M. Madelin aux adhérents de Démocratie libérale, *« n'est pas vraiment la nôtre, car ce n'est pas la défaite de nos idées, de nos solutions »*. Pour l'ancien ministre, la majorité a été battue faute d'avoir proposé, avec la dissolution, une *« alternative libérale »*. *« C'est l'échec d'une pratique du pouvoir dominée par une vision autoritaire de la société »*, a-t-il ajouté. Pour autant, M. Madelin a pris grand soin d'éviter toute apologie d'un libéralisme qu'on l'accuse d'avoir ultra, au point d'éviter de prononcer ce mot. Alors que M. de Robien s'en est pris aux tenants d'un libéralisme intégral, M. Madelin s'est insurgé contre les *« caricatures »* de son credo qui proviennent des rangs mêmes de sa famille politique. Le député d'Ille-et-Vilaine réintègre donc l'appareil libéral avec l'objectif d'en faire le fer de lance de la *« reconquête »* du pouvoir par la droite. *« Nous avons vocation à conduire et à réussir la prochaine alternance »*, a-t-il affirmé aux militants. *« Dès ce soir, avec les parlementaires prêts à nous rejoindre, nous redeviendrons la deuxième force de l'opposition, la première dans l'UDF »*, a-t-il fait valoir à l'intention de François Bayrou.

Le président de Force démocrate a obtenu, pour cinq ans, la présidence du groupe UDF de l'Assemblée nationale parce qu'au soir du second tour des législatives, ses députés étaient plus nombreux que ceux du Parti républicain. Le ralliement à Démocratie libérale de quelques élus des petites composantes de la confédération devrait permettre aux libéraux de combler leur retard. Quant à M. Léotard, il entend donner à l'UDF *« une véritable identité »* principalement sur trois thèmes : l'Europe, la décentralisation et l'emploi. Pour pouvoir à l'avenir, *« quelles que soient les échéances »*, courir *« sous ses propres couleurs »*.

Cécile Chambraud

Démocratie libérale en chiffres

● **UDF.** Au sein de la condéfération, le Parti républicain, devenu Démocratie libérale, revendique quelque 33 000 adhérents. Il est la première composante en termes de militants, devant Force démocrate, qui en dénombre environ 30 000.
● **Assemblée nationale.** Quarante et un des cent neuf députés de l'UDF appartenaient, au soir du 1er juin, au PR. Six autres ont déjà rejoint Démocratie libérale et d'autres pourraient le faire prochainement.
● **Sénat.** Trente-deux des quarante-quatre sénateurs du groupe des Républicains et indépendants du Sénat sont membres du PR.
● **Régions.** Neuf des vingt-deux régions métropolitaines sont présidées par des membres de Démocratie libérale : Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
● **Départements.** Le PR préside dix-sept des quatre-vingt-seize départements métropolitains.

Le contrat d'union civile fait l'objet d'une proposition déposée par le groupe RCV

Mme Guigou soutient cette réforme

JEAN-PIERRE MICHEL (RCV-MDC, Haute-Saône) et vingt et un députés du groupe RCV ont déposé, mardi 24 juin, une proposition de loi visant à *« créer un contrat d'union civile et sociale »* (CUCS). Ce contrat, qui a déjà fait l'objet de plusieurs propositions de loi, *« constate le lien unissant deux personnes physiques, quel que soit leur sexe, juridiquement capables au sens des articles 1123 et 1124 du Code civil, qui ont décidé d'établir entre elles un projet commun de vie »*. Contrairement au certificat de concubinage (ou attestation d'union libre) qui n'a pas de valeur juridique, les personnes liées par un CUCS bénéficieraient des droits accordés aux couples mariés, à certaines exceptions, comme la procréation assistée ou l'adoption.

CONTRE LA FAMILLE ?

Ce contrat pourrait également être conclu entre deux personnes vivant sous le même toit sans pour autant constituer un couple, comme deux personnes âgées ou une fratrie. Les signataires pourraient notamment bénéficier d'une déclaration d'impôt commune. Un étranger en situation régulière pourrait accéder au CUCS et bénéficier ainsi des mêmes droits, en matière de séjour, que ceux accordés dans le cadre du mariage. Le contrat serait signé devant un officier d'état civil, mais rompu devant un notaire.

Le ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a indiqué dans un entretien au *Monde* du 24 juin, que le gouvernement est favorable à cette réforme. *« C'est un engagement que nous avons pris, et nous le tiendrons. Les homosexuels ont posé le problème, mais ils ne sont pas les seuls concernés. (...) On ne peut pas résumer l'union entre deux personnes à la seule institution du mariage »*, déclarait-elle. Son prédécesseur, Jacques Toubon, avait exprimé, le 2 avril, un avis favorable à une réforme de ce type, mais ses détracteurs estiment qu'il s'agit, avec le plafonnement des allocations familiales, d'une nouvelle attaque contre la famille.

Première séance houleuse à l'Assemblée nationale

AMERTUME des bizutés ? La première séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, mardi 24 juin, n'a guère enthousiasmé les « petits nouveaux » de la 11e législature. Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire) affirme avoir découvert à cette occasion *« une Assemblée de potaches »*. Le jugement de l'avocat est sans appel : *« Nul et consternant »*. Yann Galut (PS, Cher), ancien responsable de SOS Racisme, affirme : *« Cela m'a rappellé les AG d'étudiants. J'avais envie de descendre et de prendre la parole. Mais le matin, en réunion de groupe, on nous avait transmis les consignes du président de l'Assemblée selon lesquelles il fallait donner une image sereine de la représentation nationale. »* Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise), vice-président de l'Assemblée, indique, lui, qu'il a été *« surpris par cette ambiance, qui donne une mauvaise image du débat démocratique »*.

En dépit de ses lourdes pertes, la nouvelle opposition a montré qu'elle conservait dans ses rangs quelques solides « pointures » susceptibles, à elles seules, de causer de sérieux désagréments à la nouvelle majorité. Placé aux avant-postes, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) était en excellente forme, de même que son voisin de gauche, Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint-Denis). A quelques encablures de là, en haut de l'hémicycle, Charles de Courson (UDF-FD, Marne) a bien vite retrouvé ses marques, levant les bras au ciel à la moindre occasion. Quant aux mimiques de Philippe Séguin (RPR, Vosges), elles n'ont manifestement pas été dissoutes le 21 avril...

Dirigée par ce petit groupe de députés, sous l'œil goguenard et averti de plusieurs anciens ministres du gouvernement Juppé, l'offensive est allée *crescendo*. Très à l'aise, le premier ministre, Lionel Jospin, qui intervenait en premier, n'a pas cédé un pouce de terrain. Tout juste a-t-il contribué à « chauffer » les bancs, en soulignant que son absence à Denver s'expliquait par le fait qu'il n'était *« pas attaché à des rôles de représentation formelle »*.

« ON M'A VOLÉ MA QUESTION »

L'opposition se réservait pour le sujet du jour : le plafonnement des allocations familiales. Force démocrate attendait son heure, serrant les rangs autour de son président tout sourire, François Bayrou. L'évocation, par Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis), d'un *« système qui fait des allocations familiales de l'argent de poche pour certaines familles »*, a servi de mise en train. Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or) est revenu à la charge quelques minutes plus tard, en s'enquérant de *« la position, aujourd'hui, à 15 h 20, du gouvernement »*. A nouveau mise à contribution par Christine Boutin (UDF-FD, Yvelines), Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, s'est finalement sortie avec les honneurs de ce vigoureux baptême du feu.

Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, pourtant parlementaire averti, a fait les frais de la *« règle »* imposée par le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, selon laquelle, il n'y a *« pas lieu pour les orateurs de lire un texte »*. Gêné par cette consigne, agacé par les interruptions de la droite, M. Chevènement a fini par trouver les rangs de l'opposition *« bien intolérants »*, avant de lancer : *« Vous vous moquez de l'intérêt du pays ! »* Sa longue réponse a réduit d'autant le temps de parole du groupe RPR. Philippe Auberger (RPR, Yonne) tempêtait ensuite dans les couloirs : *« On m'a volé ma question ! »* Cela a donné l'occasion à M. Séguin, président du groupe RPR, d'écrire à son successeur sur le perchoir pour protester.

Le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a choisi, dans un premier temps, de garder le silence. Ce qui a eu pour effet immédiat de transformer le chahut en tumulte. Le tumulte est devenu bronca – avec claquements de pupitres – lorsque M. Allègre, après avoir reconnu qu'il n'avait *« pas l'habitude »* de ce genre d'exercice, a cru bon d'établir un parallèle entre les députés et les étudiants qui, eux, *« généralement* [l']*écoutent »*, avant de tourner le dos à l'opposition pour s'en prendre vigoureusement à son prédécesseur, François Bayrou, – *« Notre maison a été gérée selon des méthodes technocratiques »*.

A ce tas de poudre, il manquait une étincelle. Ironie de l'histoire, l'ultime dérapage, parfaitement incontrôlé celui-là, est venu de la bouche d'un « nouveau ». *« Consterné par l'attitude de certains membres de cette Assemblée, qui ne peut qu'éloigner les Français encore un peu plus du personnel politique »*, l'écologiste Noël Mamère a enchaîné : *« Certains ont l'habitude de parler à des étudiants, Robert Pandraud* [ancien commissaire de police et ancien ministre délégué à la sécurité] *a l'habitude, lui, de parler à des poulets. »* M. Mamère a provoqué le départ de la plupart des députés de l'opposition et s'est attiré les foudres de M. Fabius, qui lui a rappelé qu'il convenait de *« ne pas se mettre en cause les uns les autres »*, de son président de groupe, Michel Crépeau (PRS), qui a jugé ses propos *« surperflus »*, et du ministre de l'intérieur, contraint, dans la soirée, de rappeler que *« la représentation nationale doit avoir pour les policiers le respect qui leur est dû »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

DÉPÊCHES

■ **INFLATION : les prix à la consommation ont progressé de 0,2 % en mai,** selon l'indice définitif publié mercredi 25 juin par l'Insee. Sur les douze derniers mois, la hausse des prix n'est que de 0,9 %, contre 2,4 % en mai 1996. L'inflation « sous-jacente » (hors produits à prix volatils et hors effet fiscal) est limitée à 0,7 % en rythme annuel.

■ **CHÔMEURS : la cinquantaine de membres d'associations de chômeurs** qui occupent depuis le 23 juin les locaux des Assedic, rue Vicq-d'Azir, à Paris, dans le 10e arrondissement, pour protester contre la *« remise en cause du fonds social »* destiné aux aides d'urgence pour les demandeurs d'emploi, ont décidé, le 25 juin, de reconduire leur action. Une seconde antenne Assedic à Evry, dans l'Essonne, est occupée depuis le 24 juin par des chômeurs et militants associatifs avant la prochaine réunion du conseil d'administration de l'Unedic, fixée au 2 juillet.

■ **GROUPE COMMUNISTE : Lionel Jospin se rendra** devant le groupe communiste de l'Assemblée nationale dans la semaine du 7 juillet. *« Il est normal que le premier ministre aille voir les groupes de la majorité »*, a indiqué Alain Bocquet, président du groupe PC, mardi 24 juin, en rappelant que Pierre Mauroy avait fait de même lorsqu'il était premier ministre.

■ **PCF : le conseil national de l'Association nationale des élus communistes et républicains (ANECR),** réuni mardi 24 juin sous la présidence du député de l'Allier André Lajoinie, a relevé, dans son analyse des élections législatives, *« une stagnation, voire un tassement, dans les zones d'influence, surtout en Ile-de-France* [du Parti communiste], *alors qu'il y a une progression en province »*.

■ **SUPPLÉANT : Francis Lecul (PS), candidat de la première circonscription de la Somme (Amiens-Nord),** qui s'était désisté au second tour des élections législatives en faveur de Maxime Gremetz (PCF), lui a reproché, le 24 juin, dans une *« mise au point officielle »*, d'avoir refusé de voter la confiance au gouvernement le 19 juin. Le texte, approuvé à l'unanimité, la veille, par le comité de ville des sections PS d'Amiens, rappelle à M. Gremetz qu'il a été élu *« avec les voix des électeurs socialistes »*.

■ **ILE-DE-FRANCE : Jean-Yves Le Gallou, président du groupe Front national du conseil régional d'Ile-de-France** (37 élus sur 208), a demandé, le 24 juin, la démission du président de la région, Michel Giraud (RPR). *« Depuis l'échec de sa stratégie fondée sur l'alliance avec les écologistes, M. Giraud n'a plus de majorité et aucune stratégie de rechange »*, a déclaré M. Le Gallou, jugeant que *« l'étau judiciaire se resserre dans l'affaire des constructions de lycées »*.

INTÉGRATION Dans un entretien au *Monde*, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, définit les lignes de force d'une nouvelle politique d'immigration et les objectifs de la réforme législative qui sera présentée à l'automne au Parlement. Le ministre plaide pour une politique *« généreuse mais ferme »*, capable de rallier *« une immense majorité de nos concitoyens »*. ● QUALIFIANT LES EXPULSIONS PAR CHARTER de *« gesticulations inutiles »*, le ministre se prononce pour une refonte du code de la nationalité et pour la suppression de la manifestation de volonté – *« paperasserie inutile »* – exigée depuis 1993 pour les enfants d'étrangers nés en France. ● LA CIRCULAIRE précisant les conditions de régularisation de certaines catégories d'étrangers sans papiers a été adressée aux préfets. Elle détaille les droits au séjour et le calendrier retenu par le gouvernement.

M. Chevènement : pour une « politique républicaine » d'immigration

Dans un entretien au « Monde », le ministre de l'intérieur plaide pour une attitude « ferme mais généreuse » de la France. Insistant sur l'intégration, il juge comme une « paperasserie inutile » la manifestation de volonté instaurée par le nouveau code de la nationalité

L'une des premières décisions du gouvernement aura consisté à donner des papiers à des étrangers en situation irrégulière. Ne rejouez-vous pas le scénario de la grande régularisation de 1981, en risquant de provoquer un appel d'air favorable à un afflux de nouveaux immigrés ?

– En aucune manière. Ni laxisme ni repli frileux ! Les Français ont le droit de connaître la vérité. *Primo*, l'« immigration zéro » n'a jamais existé. Chaque année, y compris depuis quatre ans, environ 100 000 étrangers obtiennent le droit de vivre en France, qu'ils soient mariés à des Français, réfugiés politiques, apparentés à des résidents réguliers ou travailleurs permanents utiles dans quelques secteurs. C'est normal dans un pays à vocation mondiale.

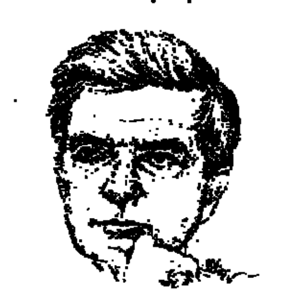
» *Secundo*, il faut tenir compte de la situation économique et sociale du pays, avec ses cinq millions de chômeurs réels. Le mot d'ordre *« Des papiers pour tous »* n'a pas de sens dans ce contexte. L'immigration doit être maîtrisée. *Tertio*, les déséquilibres démographiques et économiques s'accroissent entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud.

» La France connaît deux problèmes essentiels : le chômage et un doute profond sur son identité et sur son avenir. A ce propos, il faut répéter, comme le premier ministre l'a fait, que l'identité de la France est celle de la République : un Français, c'est un citoyen français, rien de plus, rien de moins. La nation citoyenne est le contraire de la nation ethnique. Elle se définit par un projet partagé, non par une « souche » mythique. La gauche doit défendre la conception républicaine de la nation.

– En quoi cela justifie-t-il une opération de régularisation ?

– Il faut changer la loi devenue incompréhensible après plus de quarante modifications successives et mettre un terme à une situation d'imbroglio juridique extrême qui fait qu'un grand nombre d'étrangers ne sont aujourd'hui ni régularisables ni susceptibles d'être reconduits à la frontière, ce qui crée *« des situations intolérables et inextricables »*, selon le terme même employé par Lionel Jospin. La circulaire adressée, ce mercredi, aux préfets est une mesure transitoire.

» Notre but consiste à proposer, dès l'automne, une loi juste, claire et pratique visant à refondre l'ensemble de la législation relative au droit des étrangers, à l'immigration et à la nationalité française. Une mission confiée à M. Patrick Weil devra nous éclairer dans l'élaboration d'un avant-projet de loi. Deux objectifs sont d'ores et déjà fixés : l'intégration républicaine et le co-développement avec les pays d'origine. Ces deux objectifs



JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

commandent la maîtrise des flux d'immigration.

» Je suis convaincu qu'il y a place en France pour une politique d'immigration généreuse mais ferme, conforme à l'intérêt national, sur laquelle le consentement d'une immense majorité de nos concitoyens peut être réuni. La vocation mondiale de la France lui interdit de se barricader à l'intérieur de ses frontières. Pour cela, nous ne devons céder ni aux tentations de la xénophobie ni aux sirènes de l'angélisme.

– Imaginez-vous qu'une politique d'immigration puisse être consensuelle ?

– Aucun parti de l'arc républicain n'a intérêt à faire de surenchère démagogique à propos de l'immigration. C'est travailler contre la France et contre son rayonnement que de vouloir mettre l'immigré au cœur du débat public. Cela se fait toujours au détriment de celui-ci. Ce débat-là fait le lit de l'extrême droite. La France a vocation à accueillir les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les hommes de culture du monde entier.

» On ne peut pas non plus oublier l'histoire. Beaucoup de ceux qu'on appelle aujourd'hui *« immigrés »* ou *« enfants de l'immigration »* sont les petits-fils des tirailleurs algériens ou des tabors marocains qui se sont battus pour la libération de la France, et les enfants de ceux qui ont reconstruit notre pays après 1945. Enfin, nous devons traiter avec dignité tous les étrangers, quels qu'ils soient car ce sont aussi des hommes.

» Le fond de notre politique, c'est l'intégration républicaine : elle concerne tous les Français. Le rétablissement du droit du sol ne suffit pas. Il faut donner l'envie à tous d'être français, c'est-à-dire citoyens. Cela passe à la fois par l'éducation civique et par une politique nouvelle mettant l'emploi au cœur de ses priorités. L'intégration implique un désir partagé de faire vivre la France. C'est l'incertitude existentielle de la France qui rend l'intégration plus difficile. Il n'y a pas d'incertitude existentielle américaine.

– Dans certains cercles de gauche, l'idée d'une ouverture totale des frontières pour les personnes fait une percée depuis la lutte des sans-papiers. Où vous situez-vous, entre cette revendication extrême et la recherche d'une « immigration zéro » chère à M. Pasqua ?

– *« Qui veut faire l'ange fait la bête »*, disait Pascal. Il est évident qu'il faut maîtriser les flux d'immigration. C'est une tâche difficile et ingrate. C'est celle de la police. L'État doit faire respecter la loi, sinon c'est la porte ouverte au désordre et à la violence privée. Dans la société du spectacle, ce n'est pas le plus beau rôle. Les nations existent. Chacun défend son existence légitimement. L'humanité est une catégorie éthique ou zoologique mais pas une catégorie politique. Politiquement, les hommes se reconnaissent dans une appartenance nationale. Simplement, les nations doivent coopérer. Un pays comme le nôtre, où le chômage sévit, ne peut pas être ouvert à tous les vents. Il doit préserver son équilibre social et politique, mais son intérêt n'est pas non plus de se replier frileusement sur lui-même.

– Ne voyez-vous pas une contradiction entre la mondialisation de l'économie et ce verrouillage des frontières ?

– La contradiction est évidente du point de vue libéral, qui, vous le savez, n'est pas le mien. Ce n'est pas seulement l'immigration qu'il faudrait contrôler, selon moi. Ce sont d'abord les mouvements de capitaux et les concurrences déloyales. Pour mettre l'économie au service de l'homme, la vraie réponse n'est pas la mondialisation libérale, mais le co-développement du Nord et du Sud, dans un monde multipolaire.

– Entendez-vous mettre fin aux reconduites par charters ?

– Les charters ont, selon certains, une vertu démonstrative mais sont-ils efficaces ? Correspondent-ils vraiment à une nécessité ? Je n'en suis pas sûr. Méfions-nous des gesticulations inutiles. L'essentiel est dans la réussite de l'intégration des jeunes issus de l'immigration dans la République. On est loin du but. Quand certains d'entre eux parlent de *« Gaulois »* ou de *« céfrancs »* à propos des Français qui ont une ancienneté de deux ou trois générations, comment ne pas voir là un langage ethnique qui rejoint celui de Le Pen. C'est une faillite de la République. En parlant à ces jeunes, on n'a pas parlé aux citoyens qu'ils étaient ou qu'ils doivent devenir.

– Dans ce domaine, proposerez-vous une loi interdisant le port de tout signe religieux à l'école ?

– Mon attachement à la laïcité de l'Etat est bien connu. C'est le fondement du débat républicain et le meilleur gage de la paix civile. Il y a un espace commun à tous les citoyens qu'il faut préserver : c'est celui de la raison naturelle qui n'est nullement incompatible avec une croyance religieuse. Le débat sur le foulard, il y a huit ans, a été beaucoup trop médiatisé. Inutile d'en rajouter. La jurisprudence du Conseil d'Etat a été prise dans un certain contexte. Il ne me semble pas juste de traiter le port du foulard de la même manière que les sonneries de cloches au début du siècle.

– Dans votre livre *Le Vert et le noir*, **vous suggérez le financement public des mosquées pour que l'islam rattrape le statut des autres religions et encouragez l'organisation d'un** *« islam français ouvert et moderne »*. **Qu'en pense aujourd'hui le ministre de l'intérieur chargé des cultes ?**

– Un des problèmes qui se pose à l'islam, deuxième religion de France, est qu'il ne bénéficie pas de lieux de culte simplement corrects. Je ne vois pas pourquoi une religion qui, comme disait Maurice Agulhon, a sa place à la table de la République, dès lors qu'elle respecte les lois, serait condamnée à s'exprimer éternellement dans des caves ou dans des garages. A moins d'admettre le financement par des Etats étrangers avec les ambiguïtés que cela comporte. Je crois qu'il serait préférable de poser publiquement le problème. Cela dit, ce que pense Jean-Pierre Chevènement est une chose. Le ministre de l'intérieur, chargé des cultes, exprimera, sur ce sujet, le moment venu, la position du gouvernement.

– Lionel Jospin et vous-même avez repris l'idée de lier l'immigration et le co-développement. Concrètement, comment cela peut-il s'exercer ?

– Les échanges entre les immigrés qui vivent en France et leurs pays d'origine existent. Le co-développement, ce serait déjà de leur éviter des tracasseries inutiles. Cela pourrait être aussi mieux cibler l'aide que nous accordons aux pays d'origine. Ou encore prévoir la façon dont certains jeunes pourraient venir faire leurs études chez nous, sans pour autant priver leur pays d'origine des compétences qu'ils ont acquises. Certains concours pourraient leur être ouverts, à condition qu'ils retournent ensuite exercer dans leur pays d'origine, quitte à être payés au titre de la coopération... A-t-on exploré toutes ces voies ? Naturellement pas. Ce sera un des axes du travail de la mission confiée à Patrick Weil et pour lequel j'ai demandé à Sami Naïr de travailler à mes côtés.

– Le premier ministre s'est prononcé pour le retour au droit du sol. Est-ce un retour à la législation en vigueur avant la loi Méhaignerie de 1993 sur la nationalité ? Va-t-on supprimer la manifestation de volonté ?

– A quoi correspond cette manifestation de volonté ? N'avez-vous pas le sentiment qu'aujourd'hui le fait de remplir un papier entre seize et vingt et un ans répond avant tout au souci de mettre un terme à un statut de précarité juridique ? Est-ce que cela correspond à un désir d'être français ? Le vrai problème est là : le désir d'être français. Et ce n'est pas seulement le désir des immigrés, mais de tous les Français. Est-ce qu'ils veulent assurer l'avenir de la France ?

» Moi, je crois qu'il est nécessaire que la France vive. Mais je n'en ai pas une conception figée : le couscous, à mes yeux, est devenu un plat français. A la différence de l'assimilation, qui implique l'abandon de toutes ses racines, de toutes ses références, l'intégration procède par enrichissement, par apports successifs. L'identité française est évolutive. Elle n'est pas aujourd'hui ce qu'elle était à la fin du siècle dernier, et ne sera pas au XXIe siècle ce qu'elle est aujourd'hui. Mais elle reste et doit rester une identité structurée, dont le fondement, l'ossature, est constitué par une éthique républicaine forte, qui s'enracine dans l'idée d'un peuple de citoyens, tel que la Révolution française l'a fait surgir sur la scène de l'Histoire. Une idée infiniment plus moderne que celle de la nation ethnique ou culturelle. Quelle chance pour la France ! Et quel malheur pour le Liban, l'Algérie, la Yougoslavie, la Somalie, le Rwanda, etc.

– La manifestation de volonté, par laquelle tout jeune né en France de parents étrangers exprime le désir d'intégrer la nation ne procède-t-elle pas justement de ce principe ?

– C'est à mes yeux une fausse bonne idée. D'abord, c'est de la paperasse inutile. Ensuite, il y a là une source de discrimination, qui contribue à faire des parents de ces enfants des parents d'étrangers, que l'on retrouve ensuite dans ces cas inextricables que l'on doit aujourd'hui régler. Enfin, croyez-vous encore une fois que le fait de remplir un formulaire suffit à faire un Français ? Bien sûr que non. Ce formulaire c'est la promesse d'une carte d'identité qui donnera droit plus tard au RMI, voilà tout... Non : on est Français parce qu'on le veut, qu'on a compris que la France est une conquête perpétuelle de la liberté, une victoire de la volonté sur le destin, et que l'on adhère à un certain nombre de valeurs universelles qui sont au cœur du patriotisme français moderne.

– Donc, on ne demandera rien aux enfants d'immigrés ?

– On leur demandera beaucoup mais rien qu'on ne demandera aux autres. On pourrait imaginer une réception festive qui correspondrait à l'acquisition de la citoyenneté par tous. Un rite. Mais pas un rite administratif. Un rite qui soit plus riche que ce « rendez-vous citoyen » où l'on va réunir les jeunes pendant cinq jours dans une caserne désaffectée. Et qui soit commun à tous, et pas seulement aux enfants d'étrangers.

– Les jeunes nés en France seront ainsi automatiquement français à leur majorité ?

– Il faut avoir confiance en la France et en la République. L'essentiel, c'est l'éducation civique, c'est la participation de ces jeunes nés de l'immigration à la vie nationale et démocratique, ce sont les mariages mixtes, c'est le rôle de l'école publique, la vie associative, syndicale, politique. Ce chantier-là est l'essentiel. C'est la refondation de la République, tâche enthousiasmante qui doit nous soulever tous, au-dessus de nous-mêmes.

Propos recueillis par Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

> « Je ne vois pas pourquoi une religion, dès lors qu'elle respecte les lois, serait condamnée à s'exprimer éternellement dans des caves ou dans des garages »

> « L'essentiel, c'est la participation de ces jeunes nés de l'immigration à la vie nationale et démocratique, ce sont les mariages mixtes, c'est le rôle de l'école. Ce chantier-là est essentiel. C'est la refonte de la République »

La circulaire invite les préfets à régulariser onze catégories d'étrangers sans papiers

SIGNÉE du seul ministre de l'intérieur, la circulaire sur le *« réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière »* devait être adressée, mercredi 25 juin, aux préfets. Elle leur demande de procéder *« à titre exceptionnel »* au réexamen de la situation de certains étrangers sans papiers en vue de leur éventuelle régularisation par l'attribution d'un titre de séjour et de travail d'un an renouvelable. Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître par voie postale auprès de la préfecture de leur lieu de résidence avant le 1er novembre. Elle ne préjuge pas de la durée d'instruction des dossiers qui se prolongera au-delà de cette limite.

Les étrangers seront ensuite convoqués individuellement. Ils devront alors produire les pièces justificatives exigées par la circulaire en fonction de leur situation. L'existence d'un arrêté de reconduite à la frontière non exécuté ne constitue par un obstacle au réexamen, mais les étrangers condamnés à une interdiction du territoire ne sont pas concernés, sauf s'ils obtiennent le relèvement de cette peine par la justice. Le texte prévoit la possibilité de régulariser les onze catégories suivantes de sans-papiers :

● **Conjoints de Français** : les conditions exigées (revenus, logement) sont celles d'un regroupement familial exceptionnel accordé sur place.

● **Conjoints d'étranger en situation régulière.** Ils doivent, soit être présents depuis au moins cinq ans, soit justifier de la présence d'enfants *« aux besoins desquels ils subviennent effectivement »*.

● **Conjoints de réfugié statutaire.** Ils doivent être entrés régulièrement en France, s'être mariés avant que leur conjoint ait obtenu le statut de réfugié, ou justifier d'une *« communauté de vie effective d'un an »*.

● **Familles étrangères constituées de longue date en France** *(lire ci-dessous)*.

● **Parents d'enfants de moins de seize ans nés en France.** Ils doivent séjourner en France depuis au moins cinq ans et subvenir *« effectivement »* aux besoins de leurs enfants.

● **Jeunes étrangers de plus de seize ans entrés en France hors de la procédure règlementaire du regroupement familial.** Ils doivent avoir suivi une scolarité régulière en France depuis cinq ans au moins. Leurs deux parents doivent être en situation régulière.

● **Enfants mineurs de moins de seize ans entrés en France hors regroupement familial.** Les conditions du regroupement familial (logement, revenus) sur place seront exigées.

● **Etrangers sans charge de famille mais bien insérés dans la société française** *(lire ci-dessous)*.

● **Personnes n'ayant pas le statut de réfugié politique mais courant des risques vitaux en cas de retour dans leur pays d'origine.** S'ils n'entrent dans aucune des autres catégories régularisables, leur dossier pourra être réexaminé par la Direction des libertés publiques du ministère de l'intérieur en liaison avec le ministère de l'intérieur.

● **Etrangers souffrant d'une pathologie grave.** Ils pourront obtenir un titre de séjour d'un an au lieu de trois mois dès lors que le médecin inspecteur départemental de la santé aura estimé qu'ils ont besoin d'un *« traitement de longue durée »*.

● **Etudiants à qui un titre de séjour a été préalablement refusé.** Les préfets pourront réexaminer leur situation à condition qu'ils soient *« regardés comme suivant des études avec des succès significatifs »*.

Pour les familles étrangères *« constituées de longue date en France »*, le texte exige simplement *« au moins plusieurs années »* de séjour. *« Lorsqu'il apparaît qu'une famille, quoi qu'en situation irrégulière, est de fait constituée de manière stable en France*, indique la circulaire adressée aux préfets, *vous pourrez apprécier l'opportunité de l'attribution d'un titre de séjour. Vous tiendrez compte d'un faisceau d'indices pour envisager une régularisation lorsque l'ancienneté du séjour est d'au moins plusieurs années. Les critères suivant devront être pris en compte pour la même période : resssources issues d'une activité régulière, existence d'un domicile, respect des obligations fiscales, scolarisation des enfants »*.

La catégorie de *« régularisables »* la plus incertaine est constituée par les célibataires, ceux que la circulaire appelle les *« étrangers sans charge de famille »*. Le texte permet la délivrance d'une carte temporaire de visiteur *« aux ascendants isolés matériellement dépendants de leurs enfants résidant régulièrement en France lorsque ces derniers attestent de ressources et d'un logement leur permettant de prendre effectivement en charge l'ascendant demandeur »*. *« S'agissant des célibataires sans charge de famille, vous pourrez avoir une appréciation souple du critère de résidence en France, dès lors que l'intéressé a été pendant au moins une période en situation régulière. »* L'ancienneté du séjour ne pourra qu'exceptionnellement être *« inférieure à sept ans »* et l'existence de ressources, d'un domicile et de déclarations fiscales seront prises en compte. En revanche, la mesure ne concerne pas les étudiants qui, *« à l'issue de leurs études en France ont en effet vocation à mettre leur compétence au service de leur pays »*.

Ph. B. et N. H.

aine » d'immigration

Claude Allègre veut réorganiser la recherche et relancer l'emploi scientifique

Les chercheurs attendent des précisions sur la conduite des grands laboratoires publics

Les propositions présentées mardi 24 juin par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, ont été bien accueillies par la communauté scientifique. Elle se félicite du rétablissement des postes de chercheurs supprimés en 1997 et de l'effort annoncé en faveur des « doctorants ». Néanmoins la remise à plat annoncée des missions des grands organismes de recherche inquiète.

PRÉCONISÉE par Claude Allègre la *« débureaucratisation »* concerne aussi la communauté scientifique. Le ministre l'a *confirmé sans ambiguïté* lors de la présentation de son programme, mardi 24 juin. Il faut *« diviser par quatre le nombre des commissions de chercheurs et réduire de moitié le nombre de leurs participants »*, a affirmé Claude Allègre.

Mais le coup de balai ira bien au-delà. *« Le ministre a demandé aux directeurs des grands organismes de recherche de s'interroger sur les missions précises de leur établissement et d'en préciser les contours »*, explique Vincent Courtillot, conseiller spécial de Claude Allègre. Certaines de ces institutions sont accusées de trop disperser leurs activités et « doublonner » dans leurs laboratoires des recherches effectuées chez le voisin. Une remise à plat semble donc en préparation et, sur ce point, *« aucune question n'est taboue »*, souligne-t-on au cabinet.

De quoi inquiéter les membres de la communauté scientifique. Pourtant, Claude Allègre semble encore bénéficier chez eux d'un relatif « état de grâce ». La gauche a toujours clairement favorisé la recherche qui restera, a-t-il assuré, une priorité budgétaire. Le nouveau ministre est, de surcroît, un scientifique de renommée internationale et il a fait ses preuves d'animateur et de gestionnaire à la tête de l'Institut de physique du globe. Il connaît parfaitement les demandes et les inquiétudes de ses anciens collègues et a su les toucher avec un geste symbolique concernant leur préoccupation principale : l'emploi.

Devant le conseil d'administration du CNRS, puis aux directeurs d'organisme, il a annoncé le rétablissement *« immédiat »* des 133 postes de chercheurs supprimés *en 1997 par le précédent gouvernement*. Une partie des quelque 500 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) supprimés également cette année pourraient être rétablis, *« sous réserve d'inventaire »*. Ces premières mesures seront complétées par un effort en faveur des « doctorants » – dont *« plus de 10 000 sont actuellement dans la plus grande précarité »* – selon un plan en plusieurs étapes. Le recrutement, à court terme, d'un *« volant »* d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (Ater) devrait être suivi d'une relance de l'emploi scientifique dans les établissements publics – au niveau des chargés de recherche – et à l'université – au niveau des maîtres de conférences. Le plan lancé par Lionel Jospin lors de son précédent passage au ministère de l'éducation nationale, et qui prévoyait le recrutement de 2 000 *maîtres de conférences* par an pendant dix ans, pourrait être repris, *affirme Vincent Courtillot*.

A plus long terme, Claude Allègre souhaite favoriser l'entrée des jeunes scientifiques et universitaires dans l'industrie, grâce à une meilleure synergie entre recherche fondamentale et développement technologique. Il faudra, pour cela, *« concentrer les efforts de recherche et les équipements »*. *« Nous sommes confrontés à une grosse difficulté : le saupoudrage*, explique-t-il. *La régionalisation a accentué ce phénomène. »* Pourtant, si l'on veut créer en France l'équivalent de la « route 128 » – qui, à l'est des Etats-Unis, rassemble plus de 3 000 entreprises high-tech près des villes universitaires de Boston, Cambridge et du fameux Massachusetts Institute of Technology –, *« les lieux sont limités. Ce ne peut être que Saclay, Grenoble, ou Toulouse pour le spatial »*.

Ces noces annoncées de la science et de la technologie ne risquent-elles pas d'effrayer les chercheurs, traditionnellement très jaloux, en France, de leur indépendance ? Pas forcément, si la liberté de la recherche fondamentale est sauvegardée. A ce sujet, le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) souhaite *« une rupture claire »* avec la politique des « contrats d'objectifs » imposés aux organismes de recherche publics, notamment à l'Inserm. *« La gestion par programmes et contrats engagés par le précédent gouvernement nous pose un problème de fond »*, renchérit-on au Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) qui se réjouit néanmoins des *« bonnes intentions »* exprimées sur l'emploi.

Des précisions sont aussi attendues sur la volonté exprimée par Claude Allègre de faire appel aux scientifiques de toute l'Europe pour l'évaluation des chercheurs et des laboratoires. Ils craignent que cette mesure n'entraîne une remise en cause des prérogatives du Comité national d'évaluation. *« Nous ne faisons aucun procès d'intention au ministre*, assure-t-on au SNTRS-CGT. *Nous voulons seulement discuter concrètement et, pour l'instant, ses déclarations nous laissent un peu sur notre faim... »*

Michel Alberganti et Jean-Paul Dufour

Innovation et capital-risque

« *Notre recherche en technologie est aujourd'hui au niveau de notre recherche fondamentale. Mais elle ne diffuse pas assez dans l'industrie* », estime Claude Allègre, pour qui il faut « *former les jeunes très tôt à l'idée que la technologie doit fabriquer de la richesse* ». Un tel état d'esprit devrait, selon lui, engendrer la création d'« *entreprises innovantes* », et donc d'emplois. A condition de surmonter des obstacles spécifiquement français, comme la difficulté à mobiliser des capitaux.

« *Les Français ont besoin de filets* », constate le ministre. Il convient de « *créer un capital-risque différent, avec une sorte d'assurance mutuelle* ». Il faut aussi décharger les jeunes sociétés de la « *paperasserie épouvantable* » et de « *règles de gestion ridicules lorsqu'elles s'appliquent à des entreprises de trois personnes* ». Henri Guillaume, ancien président de l'Anvar (Agence nationale de valorisation de la recherche), est chargé d'une étude sur ces sujets.

Jean Tiberi décide de dissoudre la Semidep

Cette société qui gère 6 450 logements est visée par plusieurs enquêtes. Son patrimoine sera négocié d'ici cinq ans

LE MAIRE (RPR) de Paris, Jean Tiberi, a choisi la méthode douce. Dans une lettre, lue par Hervé Bénessiano, président de la Semidep, devant le conseil d'administration de cette société d'économie mixte (SEM), qui s'est réuni le 17 juin, M. Tiberi a annoncé la prochaine dissolution de cet organisme en charge d'un parc de 6 450 logements à dominante sociale. Cette décision signe la disparition d'une entreprise qui a été, depuis deux ans, un véritable répertoire des dévoiements apparus dans la gestion du patrimoine immobilier parisien (*Le Monde* du 31 décembre 1996 et du 9-10 mars 1997).

Visée par une procédure judiciaire conduite par le juge parisien Evelyne Picard et un rapport accablant de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, la Semidep est, depuis deux ans, au centre d'une polémique alimentée par la révélation des frasques de ses dirigeants, dont l'ancien président et adjoint aux affaires scolaires de Jacques Chirac, Alain-Michel Grand, et des conditions troubles dans lesquelles étaient passés les marchés de rénovation. Turpitudes aggravées par les comptes de la société qui n'ont cessé de se dégrader, accusant une perte de 3,8 millions de francs en 1995 alors que la Semidep réalisait des bénéfices en 1993.

Par la plume de son maire, la Ville de Paris demande à la Semidep de négocier, dans un délai de trois à cinq ans, la dévolution de son patrimoine. Les logements situés en banlieue, en Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne, devraient être vendus aux communes dans lesquelles ils sont implantés. Quant aux immeubles parisiens du parc de la Semidep, leur gestion serait prise en charge par une ou plusieurs SEM municipales.

LOCATAIRES EN COLÈRE

Le directeur général de la Semidep, Alfred Gilder, et son président, M. Bénessiano, ont pris acte de la décision du maire et annoncé leur démission. Bernard Antignac, actuel responsable financier d'une autre SEM de la ville, la RIVP, devrait être nommé directeur de la Semidep, en charge de la vente des biens de la société.

Cette annonce est intervenue quelques jours après la conférence de presse donnée, le 12 juin, par la Coordination des amicales de locataires de la Semidep (Cals), qui représente près d'un tiers des logements gérés par cette SEM. Les mandataires de ces locataires en colère, qui dénoncent le quasi-abandon des immeubles situés en banlieue, affirment qu'à Pantin et à Stains, en Seine-Saint-Denis, *« plus de 1 400 appartements menacent de s'effondrer »*. A Fresnes, dans le Val-de-Marne, *« des augmentations de loyers atteignant parfois 170 % du montant sont imposées aux locataires alors que la réhabilitation est incomplète »*. En de nombreux endroits, poursuivent les responsables de l'amicale, *« ce sont des prestations non effectuées mais facturées aux locataires et des provisions de charges démesurées. »*

MARCHÉS IRRÉGULIERS

Joints par *Le Monde*, après l'annonce de Jean Tiberi, les responsables de cette association nous ont indiqué le prochain dépôt de plusieurs plaintes contre la Semidep. *« La dissolution de cette société ne doit pas faire oublier que la Ville de Paris laisse l'ensemble des logements situés en banlieue dans un état de délabrement inacceptable. Nous entendons, de plus, récupérer une partie des charges que la Semidep a fait peser sur nous pendant des années pour des dépenses infondées »*, estime Christian Forcioli, trésorier de la coordination.

La disparition de la Semidep ne signifie en rien la fin de ses démêlés avec la justice. Et ce, d'autant moins que l'instruction menée par le juge Picard, dans le cadre de laquelle Alain-Michel Grand et sa principale collaboratrice ont été mis en examen pour *« abus de biens sociaux »* et *« recel »*, a été étendue aux conditions de passations de certains marchés engagés par la Semidep, en partie sur la base d'un rapport de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de la région Ile-de-France.

Les conclusions de ce document indiquent, entre autres, qu'entre 1993 et 1995, l'entreprise d'étanchéité et de plomberie CPS a bénéficié irrégulièrement, sans appel d'offres, de 6,4 millions de francs de travaux. Les conditions d'approvisionnement en fioul des logements de Stains, Pavillons-sous-Bois, du Perreux et de Bondy ont, d'autre part, *« presque toutes contourné le règlement intérieur de la société »* entre 1994 et 1996. La DGCCRF a joint à son rapport une note, datée du 10 janvier, dans laquelle elle précise que les faits découverts peuvent relever du *« délit de favoritisme »*.

Jacques Follorou

Ségolène Royal : « C'est une maman qui vous parle »

IL LUI FALLAIT marquer sa différence et imposer sa personnalité aux côtés de Claude Allègre. Cela n'a pas tardé. Fidèle à son image, Ségolène Royal, la première femme nommée ministre – déléguée – de l'enseignement scolaire, a imposé un changement de style rue de Grenelle. *« Il faut revenir à des choses simples. Je serai le ministre des enfants et des adolescents. Tout doit être mis au service de cette obsession »*, a-t-elle précisé devant la presse en présentant les orientations du ministère (*Le Monde* du 25 juin). Elle aurait pu aussi ajouter celui des *« familles et des victimes »*.

Quitte à prendre à rebrousse-poil une administration et des syndicats qu'elle accuse de se protéger *« dans des réflexes d'autodéfense »*, Mme Royal affirme sa présence sur tous les fronts, sur les bancs de la classe comme dans les préaux d'école, à la cantine comme dans les prétoires.

Ses priorités ? La réussite scolaire qui commence à la maternelle et au cours préparatoire : *« Je n'accepte pas qu'on dise qu'un enfant est un médiocre. Quand on dit à un enfant qu'il est un bon à rien, il finit par le devenir. »* Et elle ajoute : *« Un enfant qui ne sait pas lire au CP ne passera pas le bac. »* Ses cibles préférées ? L'administration technocratique qui impose ses directives : *« Les suppressions de classes draconiennes sont inacceptables. Les décisions couperet, c'est fini. »*

Pour Ségolène Royal, le pire des fléaux, c'est encore l'exclusion sociale, *« la misère qui empêche les enfants de manger à leur faim »*. Elle a d'ailleurs annoncé un renforcement des mesures dans les zones d'éducation prioritaire avec la création d'emplois jeunes, mais aussi de médecins, de personnels administratifs.... En clair, l'école n'est plus seulement l'endroit où l'on apprend, on doit aussi pouvoir s'y nourrir et se soigner, se cultiver et se divertir. Pour Mme Royal, l'école n'appartient pas seulement aux enseignants et aux personnels : *« Nous serons aussi à l'écoute des enfants et des familles. »* Première démonstration de ce changement d'attitude : le dossier délicat de la pédophilie. *« S'il faut changer la loi, nous le ferons. Il est inadmissible que l'administration fasse des avances pour payer les frais d'avocat d'enseignants pédophiles et ne manifeste aucun signe à l'égard des victimes. »* Symboliquement, elle a aussi envoyé une lettre aux six familles des enfants noyés dans le Drac lors d'une sortie scolaire : *« Permettez-moi de participer sincèrement à votre peine que je sais immense. C'est une maman qui vous parle et une ministre qui voudrait que de telles choses ne se reproduisent plus. »*

Michel Delberghe

La baisse des loyers parisiens semble enrayée

Dans l'ensemble de la France, l'offre est pléthorique en petits logements

UNE RELATIVE STABILITÉ du prix des loyers en province, sur la période 1992-1996, une baisse très sensible sur Paris et la proche banlieue mais qui semble aujourd'hui enrayée : telles sont les deux grandes tendances qui se dégagent de l'observatoire du marché locatif des professionnels de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim). Ces données annuelles, rendues publiques mercredi 25 juin, ont été collectées par le réseau Fnaim d'agents immobiliers dans trente-quatre villes de province ainsi qu'à Paris et en région parisienne. Elles montrent que les niveaux de loyers sont très disparates. Pour le prix d'un studio dans le sixième ou le septième arrondissement de Paris, un ménage peut louer un deux-pièces en région parisienne, un trois-pièce à Lille, Lyon, Strasbourg ou Marseille et un cinq-pièces à Saint-Etienne.

Partout, le marché se caractérise par une offre pléthorique en petites surfaces, studios et deux-pièces, qui représentent deux logements privés sur trois mis en location. En revanche, l'offre est insuffisante en logements de taille familiale de trois pièces et plus, alors que la demande est, pour moitié, centrée sur ce type de logements. *« Ce phénomène*, commente la Fnaim, *s'est accentué avec l'arrivée en masse sur le marché, de logements acquis par de petits investisseurs dans le cadre des dispositifs fiscaux d'allègement d'impôts. Ce déséquilibre a pour effet une tendance à la baisse des loyers sur les petites unités, ce qui fragilise la rentabilité attendue par les investisseurs. »*

Dans l'ensemble, le prix des loyers est resté plutôt stable en province depuis cinq ans, même si des tensions ont été observées sur certains marchés, souvent des villes universitaires ou bénéficiant de l'implantation d'activités nouvelles. A Grenoble, par exemple (50 francs en moyenne au mètre carré en 1996), on observe une légère tendance à la hausse des loyers depuis un an, comme à Bordeaux (45 francs au mètre carré), où le prix des grands appartements augmente légèrement, ou encore à Marseille (48 francs).

STABILITÉ

A Lille, les prix sont restés stables mais le marché se caractérise par une offre pléthorique en petits logements alors que les biens les plus demandés sont les maisons individuelles. A Nancy, Dijon et Caen, les prix évoluent plutôt à la hausse depuis un an, en raison, selon la Fnaim, de la mise sur le marché d'un parc important de logements locatifs neufs et de résidences étudiantes. A Rennes (54 francs au mètre carré en moyenne), les prix se stabilisent, voire accusent une baisse dans les résidences étudiantes. *« Les propriétaires commencent à comprendre qu'ils doivent entretenir leur patrimoine pour le relouer dans des conditions optimales »*, notent les professionnels locaux. Enfin, à Rouen (49 francs en moyenne), le marché reste très favorable aux locataires, avec une offre particulièrement abondante qui incite à la baisse des loyers.

A Paris, le prix moyen des loyers au mètre carré est demeuré élevé en 1996 : de 81 francs dans le dix-neuvième arrondissement à 110 francs dans le sixième. Entre 1995 et 1996, le prix moyen s'est stabilisé à 92 francs au mètre carré. Six arrondissements parisiens (les 1er, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e) sont toujours au-dessus de la barre des 100 francs au mètre carré, alors que sept autres sont à moins de 90 francs (10e, 11e, 12e, 13e, 18e, 19e, 20e). Toutefois, comme l'avait déja signalé la Fnaim en 1995, la fourchette des prix parisiens a tendance à se resserrer. Aux deux extrémités de l'échelle, l'écart entre le prix moyen dans le 6e et dans le 19e arrondissement était de 34 francs au mètre carré il y a cinq ans. Il n'est plus que de 30 francs aujourd'hui.

Christine Garin

Furiani : la Cour de cassation rejette les pourvois des condamnés

LA CHAMBRE CRIMINELLE de la Cour de cassation a rejeté, mardi 24 juin, les pourvois présentés par cinq des huit personnes condamnées par la cour d'appel de Bastia à la suite de l'effondrement, le 5 mai 1992, d'une tribune du stade de Furiani. Bernard Rossi, directeur de l'agence corse de la société de contrôle technique Socotec, Luc Pilard, président de la commission centrale de la Coupe de France de football, Michel Cagnon, directeur général de la Fédération française de football et Raymond Le Deun, ancien directeur de cabinet du préfet de Haute-Corse, avaient été condamnés à vingt mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende, pour homicides et blessures involontaires. Michel Lorenzi, ancien vice-président du club de Bastia, avait été condamné à dix mois de prison avec sursis et 15 000 francs d'amende pour fausse attestation et usage.

Le 17 juin, l'avocat général avait demandé la cassation de la condamnation de M. Le Deun pour insuffisance de motivation mais la Cour ne l'a pas suivi. Cet aspect de l'arrêt était très attendu par le corps préfectoral dans la mesure où M. Le Deun bénéficiait d'une délégation qui a permis au préfet de Haute-Corse d'être écarté des poursuites. Une seule partie de l'arrêt a été cassée : l'Union fédérale des consommateurs, dont la constitution de partie civile avait été déclarée irrecevable par la cour d'appel, pourra à nouveau présenter ses demandes devant la cour d'appel de Paris.

HLM de Paris : le parquet général refuse la demande du juge Halphen

LE PARQUET général de la cour d'appel de Paris a indiqué, par écrit, mardi 24 juin, au procureur de Créteil (Val-de-Marne), Michel Barrau, qu'il était défavorable à la délivrance au juge Halphen d'un réquisitoire supplétif permettant de poursuivre le directeur des renseignements généraux, Yves Bertrand, et l'un de ses commissaires, Brigitte Henri, dans l'affaire des HLM de Paris. Le magistrat, qui a reçu anonymement plusieurs « notes blanches » des RG, leur reproche d'avoir fait disparaître les originaux et de lui avoir refusé leur aide lors de son enquête.

Le parquet général conforte ainsi l'analyse du procureur de Créteil, Michel Barrau, qui avait écrit dans un rapport adressé au parquet général, puis, au ministère de la justice, qu'il ne souhaitait pas étendre les investigations du juge. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, avait indiqué, lundi 23 juin, que conformément aux engagements du gouvernement, elle n'entendait pas donner d'instructions dans ce dossier. *« Le procureur général de Paris et le procureur de Créteil doivent prendre leurs responsabilités »*, a-t-elle déclaré.

■ **UNIVERSITÉS : la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur** et de la recherche (FNSAER) a déposé deux recours devant le conseil d'Etat contre l'arrêté général instaurant la réforme des études à l'université élaborée par François Bayrou, ancien ministre de l'éducation. Il conteste un article instaurant l'évaluation des enseignements et des enseignants et réclame de surseoir à l'exécution de la réforme dans l'attente du jugement.

■ **Le conseil d'administration du Conseil national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)** a rejeté, par 14 voix contre et 13 pour, l'augmentation proposée du ticket de restaurant universitaire qui devait passer de 13,70 francs à 14,10 francs à la prochaine rentrée. Cet avis est consultatif.

Les responsables d'EDF nient toute responsabilité dans le drame du Drac

A l'époque, aucune obligation d'avertissement ne s'imposait lors d'un lâcher d'eau

Au deuxième jour du procès de la tragédie du Drac, qui avait provoqué la mort, le 4 décembre 1995, de six enfants et d'une accompagnatrice, le président d'EDF, Edmond Alphandéry, a déclaré que l'entreprise publique avait respecté *« toutes les obligations qui étaient les siennes »*. A l'époque, aucune obligation d'avertissement ne s'imposait en aval lors d'un lâcher d'eau.

GRENOBLE
de notre correspondante

« J'ai le sentiment que mon fils a été tué une deuxième fois. » Au deuxième jour du procès de la tragédie du Drac qui a provoqué, le 4 décembre 1995, la mort de six enfants et d'une accompagnatrice, le père de l'une des victimes ne cache pas sa déception. *« Les hommes et les femmes qui comparaissent aujourd'hui devant la justice sont tous investis d'une fonction et aucun n'a la dignité de dire : "Oui, on a commis une faute." Je trouve cela lamentable. »* EDF, dont trois cadres sont prévenus d'homicides et blessures involontaires – au même titre que l'institutrice, la directrice de l'école, deux fonctionnaires de l'éducation nationale et la ville de Grenoble – n'a pas dérogé à la règle. Son président, Edmond Alphandéry, entendu en qualité de témoin, a déclaré à la barre que l'entreprise publique *« avait respecté toutes les obligations qui étaient les siennes »* et que ses agents avaient appliqué *« toutes les consignes »*.

PROCÈS

M. Alphandéry fonde son affirmation sur les résultats de l'enquête interne qu'il a lui-même commandée après le drame, *« par respect pour la mémoire des victimes »*. Les experts désignés par le juge d'instruction, qui devraient être entendus mercredi par le tribunal, dénoncent pourtant dans leur rapport l'*« insuffisance de la réglementation mise en place par EDF en matière de lâchers d'eau »* ainsi que *« le climat social perturbé »* dans lequel l'opération est intervenue. EDF aurait ainsi délesté ce jour-là, non pour des raisons de sécurité, mais pour un motif économique, lié justement à la grève. *« Il est vrai que le service était touché par des arrêts de travail et qu'il y avait un problème d'équilibre entre la production et le besoin en énergie au plan national*, a concédé Edmond Alphandéry. *Mais la manipulation aurait été la même s'il y avait eu une fonte de neige prématurée. »* Le directeur de la centrale de Saint-Georges de Commiers, occupée à l'époque par des grévistes, a de son côté, déclaré que le lâcher avait été opéré *« pour répondre à la saturation du barrage plus en aval »*. *« Si votre usine avait marché normalement, le lâcher aurait-il eu lieu ? »* a demandé le président. *« Oui, mais il aurait certainement été retardé. »*

Ce responsable a reconnu que ce jour-là, les consignes en matière de déversement n'avaient pas été appliquées à la lettre. Le débit de l'eau libérée aurait ainsi, d'entrée, atteint 30 mètres cubes par seconde, au lieu des 25 prévus dans le cadre de la procédure du coup de semonce qui précède toute opération. Cette consigne avait été mise en place à l'initiative de la direction de la centrale, suite à un incident intervenu quelques mois avec le drame qui avait provoqué l'hélitreuillage de deux randonneurs en VTT surpris par la brusque montée des eaux.

> « Aucun de ceux qui comparaissent n'a la dignité de dire : "Oui, on a commis une faute." Je trouve cela lamentable »

En revanche, aucune obligation d'avertissement en aval de l'ouvrage ne s'imposait à EDF. La seule alerte prévue à l'époque était le cas de rupture du barrage. *« Ne pensez-vous pas qu'un minimum de précaution imposait, avant tout lâcher, de vérifier si personne se trouvait sur les lieux ? »* a tout de même interrogé le président. *« Nous avons été au-delà de nos obligations »* a-t-il reçu comme réponse.

Aujourd'hui, EDF ne se contente plus des panneaux « danger », tels que ceux installés aux abords du Drac avant le drame. Désormais, tout lâcher est précédé d'une information par voie de presse ou d'affiches. Quant au débit du coup de semonce, il a été ramené par arrêté préfectoral à quinze mètres cubes par seconde. Au terme de son audition, le responsable de Saint-Georges de Commiers a paru résumer la pensée de l'entreprise. *« Le 4 décembre 1995, aucune personne présente à l'usine, gréviste ou non, ne pouvait imaginer qu'en fin d'après-midi, par temps neigeux, il puisse y avoir vingt-deux enfants, insuffisamment encadrés, qui se promenaient dans le lit du Drac. Cela ne nous a pas traversé l'esprit. »*

Nicole Cabret

M. de Grossouvre aurait versé 500 000 francs pour empêcher la publication de photos de Mazarine

UNE SOMME de 500 000 francs provenant des fonds secrets de Matignon aurait été versée à la fin de 1981 par François de Grossouvre, alors conseiller du président Mitterrand, pour empêcher la publication dans l'hebdomadaire d'extrême droite *Minute* d'une série de photos révélant l'existence de la fille à l'époque cachée de François Mitterrand, Mazarine, et de sa mère. Rocambolesque et budgétairement incorrect, cet épisode est apparu au gré du témoignage apporté, le 18 juin, par un inspecteur de police alors en poste auprès de François de Grossouvre, le vieil ami et conseiller du président.

Figurant dans la longue liste des personnes victimes des « écoutes » de la cellule dite antiterroriste de l'Elysée, l'inspecteur Gilles Kaehlin a été entendu pour la première fois le 18 juin par le juge d'instruction Jean-Paul Valat. Partie civile dans cette affaire, le policier a illustré le climat de chantage et de paranoïa qu'a fait peser l'existence de Mazarine sur l'entourage du président de la République et qui s'est trouvé à l'origine des dérapages de la cellule élyséenne. Officiellement chargé, entre juin 1981 et mars 1983, de la sécurité de François de Grossouvre, l'inspecteur Kaehlin a en fait été plus particulièrement chargé de la protection de la vie privée du chef de l'Etat. A ce titre, il devait veiller à ce que l'existence de Mazarine ne soit pas rendue publique.

A la fin de 1981, une photo sur laquelle *« le Président de la République, Anne Pingeot et Mazarine se tenaient par la main »* est parvenue à l'inspecteur Kaehlin. « Minute *se proposait de la publier*, a-t-il déclaré au juge. *Il y a eu une tractation : de Grossouvre verserait 500 000 francs en espèces à Goudeau, directeur de* Minute, *pour récupérer les négatifs. J'étais présent quand de Grossouvre a remis l'argent. Il ne m'a pas dit d'où venait l'argent, mais il s'agissait de fonds secrets, pas de l'argent personnel de de Grossouvre. Il n'y a pas eu publication. »* François de Grossouvre, qui s'est suicidé en 1994 dans son bureau de l'Elysée, n'a jamais fait publiquement état de telles tractations.

M. GOUDEAU « NAVRÉ »

Joint par nos soins mercredi 25 juin, l'ancien directeur de la rédaction de *Minute*, Jean-Claude Goudeau, a totalement démenti les propos de M. Kaehlin : reconnaissant avoir rencontré à cette époque François de Grossouvre, qu'il considérait comme un *« ami »*, il assure ne pas avoir disposé du cliché faisant apparaître le président, Mazarine et sa mère, mais uniquement *« de photos d'Anne Pingeot et de Mazarine »*. Se disant *« navré de ne pas avoir touché la somme évoquée »*, M. Goudeau, aujourd'hui à la retraite, affirme *« n'avoir subi aucune intervention de l'Elysée concernant la publication de photos de Mme Pingeot »* et ne jamais avoir rencontré M. Kaehlin.

Dans son témoignage, l'inspecteur Kaehlin fait état d'une deuxième alerte dont il avait eu vent, avec François de Grossouvre, à la même époque. Celle-ci émanait de l'ancien directeur de l'*Idiot International*, l'écrivain Jean-Edern Hallier, aujourd'hui décédé. *« Début 1982, Hallier a commencé à faire du chantage*, a indiqué le policier lors de son audition du 18 juin. *Il venait voir François de Grossouvre et moi-même. Il nous disait qu'il savait tout sur Mazarine et qu'il n'en parlerait pas, mais qu'il aimerait bien, pour être remercié, être nommé ambassadeur de France à Rome. Le président de la République a refusé ce chantage. Hallier a commencé à répandre l'information. De Grossouvre m'a dit de ne plus appeler Hallier car il était sur écoute »*.

Le secret entretenu autour de Mazarine – dont l'existence n'a été officiellement révélée qu'au moment des obsèques de François Mitterrand – a néanmoins été à l'origine de nombreuses écoutes opérées à la demande de la cellule de l'Elysée. Convaincu d'avoir été l'objet d'écoutes clandestines dès 1982, M. Kaehlin apparaît ainsi sous le pseudonyme de « Kilo », sur le fichier informatique Hermès qui a recensé, de 1983 à 1985, les demandes de branchements des lignes téléphoniques que la cellule voulait espionner. Affecté à la police de l'air et des frontières de l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin, en 1984 et 1986, M. Kaehlin avait en fait loué son appartement, en son absence, à un journaliste alors membre de la rédaction de *Libération*, Gilles Millet, auteur d'une enquête sur la cellule élyséenne. Comme l'a indiqué notre confrère dans son édition du 21 juin, c'est donc Gilles Millet qui était la cible principale des écoutes placées par la cellule sur la ligne du policier.

Erich Inciyan

Le pilier du Quinze de France abusait de poudre de perlimpinpin

PAU
correspondance

Michel Crémachi, ancien pilier de l'équipe de France de rugby (il a été, entre 1982 et 1984, onze fois sélectionné dans le Quinze tricolore), et Jean-Yves Seguin, conseiller municipal de Pau (Pyrénées-Atlantiques) et président national de la Fédération française des carnavals et festivités, pensaient que la poudre magique d'un sorcier du Bénin, prétendument à même de transformer du papier noir en billets de 100 dollars, allait faire d'eux des millionnaires. En août dernier, accablés par les dettes, les deux compères avaient décidé de se rendre en Afrique pour le rencontrer.

Ne reculant devant aucune dépense pour acquérir ce trésor, ils affrètent un jet privé et débarquent à Cotonou. Après quelques recherches, ils finissent par trouver leur homme qui les accueille à bras ouverts et leur fait la démonstration de sa trouvaille. Là, sous leur regard émerveillé, la rame de papier noir qu'il badigeonne de poudre magique se transforme en billets verts. Certains d'avoir décroché le gros lot, Michel Crémachi et Jean-Yves Seguin rentrent en France avec une valise pleine de coupures vierges que leur a « généreusement » données leur hôte.

Question d'atmosphère sans doute, le « miracle » ne se reproduit pas. Ils ont beau enduire plusieurs fois le papier, les dollars n'apparaissent pas. Pensant que le produit s'est altéré ou qu'il manque un ingrédient dans sa composition, ils prennent contact avec la filière européenne du sorcier.

LES AMIS DU SORCIER

Ils vont en Allemagne, en Espagne, en Angleterre et en Suisse où ils achètent encore, à prix d'or, des kilos de poudre auprès d'amis du sorcier. Las : le papier noir ne vire toujours pas au vert. Ils finissent par comprendre qu'ils ont été victimes d'une arnaque, d'une illusion qui leur a coûté 400 000 francs qu'ils s'étaient fait prêter par des amis.

Pour « se refaire », Michel Crémachi et Jean-Yves Seguin décident alors de partir à la chasse au « pigeon ». Ils n'auront pas le temps de refourguer leur papier noir et leur poudre de perlimpinpin. Informés de leur dessein, les gendarmes de la section de recherche de Pau les ont interpellés, jeudi 19 juin. Ils ont été mis en examen pour « association de malfaiteurs » et placés sous contrôle judiciaire par Thierry Pons, juge d'instruction à Pau. Jean-Yves Seguin a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

Guillaume Atchouel



...s d'EDF nient
...ns le drame du Drac

...uvre aurait versé 500 000 francs
...a publication de photos de Mazarin

ENVIRONNEMENT Gaz de France (GDF) dispose de plusieurs sites de stockage de gaz dans les Landes, à proximité du gisement de Lacq (Pyrénées-Atlantiques). ● A LA VEILLE DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, un décret signé d'Alain Juppé a autorisé l'extension de l'un de ces sites, celui de Lussagnet, dont la capacité pourrait être portée de 1,6 milliard à 2,4 milliards de mètres cubes. En outre, GDF voudrait créer un autre site, d'une capacité de stockage de 6,25 milliards de mètres cubes. ● LES OPPOSANTS A CE PROJET, au premier rang desquels Henri Emmanuelli (PS), président du conseil général, mettent en avant les risques écologiques d'une implantation dans un terrain très complexe. ● UN RAPPORT EN INSTANCE DE PUBLICATION souligne la réalité de ces risques. GDF se dit prêt à prendre des précautions, mais ne veut pas renoncer.

Alerte au gaz dans le département des Landes

GDF veut augmenter de façon considérable ses capacités de stockage. Selon un rapport, les risques sont réels. Le président du conseil général, Henri Emmanuelli (PS), est à la pointe du combat contre l'entreprise, accusée de se comporter en « puissance coloniale ».

MONT-DE-MARSAN
de notre envoyé spécial

In extremis, à la veille du second tour des élections législatives, Alain Juppé a signé, le 31 mai, un certain nombre de décrets. L'un d'eux autorise l'augmentation de la capacité de stockage souterrain de gaz à Lussagnet, dans l'est du département des Landes, entre les stations thermales d'Eugénie-les-Bains et de Barbotan (Gers).

Le site de Lussagnet est opérationnel depuis 1958, soit un an après l'ouverture du gisement de Lacq. Le volume de gaz injecté dans les couches poreuses entre l'eau et un couvercle d'argile a été porté par paliers à 1,6 milliard de mètres cubes. Il n'y a jamais eu ni dégradation biologique de l'eau ni contamination de la nappe par le gaz. Rien n'a jamais été relevé de fâcheux. Tout au plus une variation du niveau de l'eau de la nappe souterraine autour de Geaume, dans le sud du département. Un problème a néanmoins été signalé depuis peu : quelques bâtiments, et notamment une ancienne chapelle, se fissurent à Barbotan. Les causes n'en sont pas encore clairement établies.

Un second site de stockage de 1,6 milliard de mètres cubes a ensuite été mis en service à Izaute, à une dizaine de kilomètres à l'est. Sa capacité a été doublée en 1990 après une longue partie de bras de fer entre les collectivités locales, soutenues par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, et le ministère de l'industrie. Le Conseil d'Etat a tranché en faveur de ce dernier. Mais dans les Landes, on ne s'est pas découragé pour autant : le « non » reste unanime contre le projet d'augmentation de la capacité de stockage de Lussagnet, qu'Elf voudrait faire passer à 2,4 milliards de mètres cubes.

L'autorisation du gouvernement sortant n'a guère surpris. Si, dans un premier temps, Corinne Lepage avait demandé au ministre de l'industrie de différer sa signature en attendant un examen complet du dossier, elle avait fait savoir fin mai, dans un courrier au président du conseil général, Henri Emmanuelli, que « *les prescriptions techniques pour la surveillance et les suivis à effectuer* » ayant été précisées, il était « *désormais possible d'envisager la signature de l'autorisation* ».

Fureur d'Henri Emmanuelli : « *Nous sommes à l'endroit du monde où il y a le plus de sources thermales. L'eau est notre seule richesse*, souligne-t-il. *D'un côté, il y a des polytechniciens qui disent être sûrs de leurs modèles mathématiques. De l'autre, des géologues qui ne peuvent garantir s'il y aura ou non des dégâts. Ma responsabilité, dans le doute, c'est de m'abstenir et de lutter contre un lobbying infernal.* »

Le problème de Lussagnet ne s'arrête pas là. Un dossier en cache un autre. S'ils gagnent sur Lussagnet, les Landais savent qu'ils augmentent leurs chances de repousser un projet qui les inquiète infiniment plus. GDF a trouvé à Siougos, toujours dans les Landes, un anticlinal, c'est-à-dire un pli du *terrain sur des roches poreuses*, qui permettrait un stockage de *6,25 milliards de mètres cubes.*

QUELQUES RISQUES

L'étude d'impact a révélé quelques risques : ces couches de roches poreuses sont infiniment plus difficiles à connaître que les sables aquifères. Elles peuvent provoquer, sous la pression du gaz, l'expulsion de l'eau la plus précieuse, celle des couches profondes, vers les rivières ou la mer. Il existe des risques de désordres sur les captages existants – notamment ceux des stations thermales – et de modification de la chimie de l'eau sous l'influence du gaz. Fort de ses expériences de Lussagnet et d'Izaute, le BRGM avait demandé la mise en place, à l'avance, d'un réseau de suivi pour permettre une expérimentation progressive et, éventuellement, un arrêt total à la moindre difficulté. Le département, qui a refusé de partir à l'aveugle sur un dossier aussi lourd, a fait sienne la position du BRGM.

Ces inquiétudes sont confirmées *par le professeur Maurice Mattauer*, spécialiste mondial des structures *géologiques* montagneuses à l'université de Montpellier, saisi comme consultant extérieur par le département : « *Les gens de GDF n'ont pas pris assez en compte la grande complexité du site. Les données de base sont insuffisantes pour une bonne modélisation et il est évident qu'il y a d'énormes risques de connexion avec d'autres sites. Le stockage pourrait durer environ vingt ans, mais ses effets se faire sentir beaucoup plus tard. On n'a pas le droit de prendre un tel risque avec ce qui est probablement la plus grand réserve d'eau thermale du monde.* »

Dans son étude d'impact, Gaz de France se contente de considérations très évasives, de conditionnels rassurants : les effets de pression « *devraient rapidement s'amortir* », même si une « *modification du débit naturel des sources ou, de façon moins perceptible, des rivières* » est envisageable. Il est en revanche question « *d'éléments favorables pour l'impact qui n'ont pas été évalués* » et d'un comité de suivi, en cas d'apparition de « *signaux discordants* », après la mise en fonction du site.

Un autre rapport a été demandé en octobre 1996 par Franck Borotra, ministre de l'industrie, à des représentants des ministères de l'Industrie, de l'environnement et de la santé, sous la direction de Dominique Petit, ingénieur général des Mines et président du comité de suivi du stockage souterrain d'Izaute. Ses conclusions n'ont pas encore été rendues publiques, mais on sait qu'il constate lui aussi que la modélisation a été faite à partir de données insuffisantes. Il préconise un test en vraie grandeur.

« PRIS POUR DES INDIENS »

A la surprise des élus landais, qui s'attendaient à une commission taillée sur mesure, ce dernier rapport va donc dans le sens des conclusions du professeur Mattauer. Il n'est pas pour autant pris pour un désaveu par GDF : « *Nous allons compléter le dispositif de suivi, mettre en place plusieurs puits plus rapprochés du site pour voir dès la première année si les conséquences de l'injection progressive de gaz sont adaptées à notre modèle* », indique Jean-Luc Colonna, directeur du département des réservoirs souterrains. « *Le surcoût sera sensible, mais, compte tenu de l'importance du projet, il n'y a pas à hésiter.* »

L'avis du préfet pourrait intervenir en automne, celui du Conseil national supérieur d'hygiène publique et des mines avant la fin de l'année. GDF espère ainsi obtenir une autorisation en 1998. Dans le meilleur des cas, les premières injections de gaz ne pourraient intervenir avant quatre ou cinq ans. « *Pour nous, c'est clair, il faut que ce soit le plus tôt possible.* »

Il restera, si GDF obtient toutes les autorisations, à composer avec ces Landais qui, selon Henri Emmanuelli, ont eu le sentiment d'être « *pris pour des Indiens* » et refusent un risque écologique important – un tel réservoir représente le potentiel d'une centrale nucléaire – sans avoir l'assurance d'un contrôle immédiat et d'un arrêt possible. Les enjeux économiques sont considérables dans cette région où le thermalisme, directement concerné, pèse plus de 10 000 emplois.

Cela vaut bien quelques précautions et, fait-on valoir localement, quelques efforts. Par exemple de l'énergie gratuite ou à tarif préférentiel pour les industriels locaux ou susceptibles de s'installer. On aurait été sensible à ce petit geste dans une région productrice d'énergie, largement exportatrice, mais qui n'a guère pu s'en servir à son profit. Henri Emmanuelli sera peut-être plus à l'aise auprès de Dominique Strauss-Kahn et de Christian Pierret, tous deux socialistes, que de leur prédécesseur à l'industrie, Frank Borotra (RPR), pour les persuader que GDF se comporte dans les Landes en « *puissance coloniale* », selon l'expression du président du conseil général.

Pierre Cherruau

Futur péage sur la RN 10

Avant de quitter Matignon, Alain Juppé a signé un deuxième décret, publié au *Journal officiel* du 31 mai, qui porte sur la mise aux normes autoroutières de la RN 10 dans le département des Landes. La mise en deux fois deux voies ayant été largement financée par les collectivités locales, notamment le département, les élus souhaitaient un péage gratuit pour les Landais et le classement en route nationale de la voie qui devra être construite pour doubler la future autoroute. La déclaration d'utilité publique avait été rédigée en ce sens. Or le décret retient le principe d'une concession, et donc d'un péage. M. Emmanuelli compte en référer au Conseil d'Etat.

Trois sites très proches

LANDES
Roquefort
Barbotan
Siougos
Mont-de-Marsan
Izaute
Lussagnet
Tartas
Castéra-Verduzan
Nogaro
Eugénie-les-bains
Aire-sur-l'Adour
Geaune
Auch
GERS

G STOCKAGE DE GAZ EXISTANT G EN PROJET ★ STATION THERMALE

La Ligue savoisienne, falsifie-t-elle l'Histoire ?

CHAMBÉRY
de notre correspondant

A la suite d'une plainte de la Ligue savoisienne, mouvement indépendantiste créé fin 1994, un historien et un journaliste du Dauphiné libéré comparaîtront jeudi 26 juin devant le tribunal de grande instance de Chambéry. Patrice Abeille, dirigeant de la Ligue, réclame 20 000 francs de dommages et intérêts. Il leur reproche, pour l'un d'avoir tenu, pour l'autre reproduit, des propos jugés diffamatoires dans un article du quotidien régional, le 28 avril 1996 : André Palluel-Guillard, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Chambéry, qualifiait de « révisionnistes » les thèses de la Ligue, estimant que ses militants, en développant des arguments « sécessionnistes et xénophobes », avaient tendance à se comporter « comme des guérilleros corses ».

La Ligue savoisienne, qui revendique 3 000 adhérents, milite pour la constitution d'un Etat indépendant, en invoquant la « caducité » du traité de Turin du 24 mars 1860 conclu entre Napoléon III et le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel II, qui rattachait l'ancien duché de Savoie à la France. Elle considère que plusieurs clauses n'ont pas été respectées par la Fance et prend régulièrement pour cible dans Le Patriote savoisien, son journal interne, les spécialistes de l'histoire de la Savoie qui contestent ses affirmations.

Professeur honoraire de l'université de Genève et spécialiste de la Savoie du XIXe siècle, Paul Guichonnet est ainsi qualifié de « chantre stipendié de l'annexion » et fait l'objet d'attaques incessantes, tout comme André Palluel-Guillard. Mais la Ligue ne se contente pas de polémiquer et poursuit ces enseignants pour « diffamation et mensonges ». Une plainte déposée au pénal contre Paul Guichonnet ayant été jugée irrecevable par la cour d'appel de Chambéry, c'est une action au civil, en dommages et intérêts qui est engagée contre André Palluel-Guillard. Scandalisés par les pratiques de la Ligue, de nombreux enseignants et étudiants d'histoire de Savoie et de Haute-Savoie ont décidé de se mobiliser pour le soutenir.

« La Ligue savoisienne réécrit l'histoire de la Savoie pour fabriquer de toutes pièces un passé qui n'a jamais existé. Faute de pouvoir rapporter un argumentaire solide à son entreprise de désinformation historique, elle en est réduite à poursuivre devant les tribunaux », peut-on ainsi lire dans une pétition qui a recueilli 1 700 signatures, dont celle de quelques personnalités parisiennes comme Mona Ozouf, directeur de recherche au CNRS, Jean-Pierre Azéma, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, ou encore Jean Tulard et Jean Nicolas, enseignants à Paris-VII.

Cette mobilisation met plutôt mal à l'aise les responsables de la Ligue, qui compte également de nombreux sympathisants dans les sociétés savantes locales et doit une bonne partie de son succès à ses conférences sur l'histoire de la Savoie. Patrice Abeille y voit une manipulation du RPR orchestrée par Michel Barnier, président du conseil général de Savoie et ancien ministre : il y a quelques mois, il n'avait pas hésité à qualifier les fondateurs du mouvement indépendantiste de « fumistes ». « Pareille affirmation est ridicule. Comme de nombreux enseignants, j'ai toujours voté à gauche. On ne peut pas laisser dire et écrire n'importe quoi », rectifie Nicolas Greslou, professeur d'histoire du lycée Vaugelas de Chambéry, à l'origine de la pétition.

Philippe Révil

Midi-Pyrénées : 12 % des ménages en situation de précarité

SELON LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'INSEE, des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et des caisses d'allocations familiales (CAF), on recense 35 487 allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), 31 543 allocations aux adultes handicapés (AAH) et 4 975 allocations de parents isolés (API) dans les huit principales agglomérations de la région Midi-Pyrénées. Ces *minima* sociaux concernent 12,3 % des ménages, soit deux points de plus que la moyenne nationale. Les auteurs de l'étude relèvent que 76 000 allocataires vivent dans la précarité financière, sous un seuil minimum de 2 700 F mensuels par « unité de consommation » (soit 4 590 F pour un couple). 22 800 allocataires supplémentaires vivent « *aux franges de la précarité* », avec un revenu supérieur de seulement 10 % à ce seuil. Cette première étude menée en Midi-Pyrénées ne prend pas en compte les aides non distribuées par la CAF (minimum vieillesse, allocations chômage, mutualité agricole). (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **SEINE-SAINT-DENIS : les habitants de Pavillons-sous-Bois** se sont prononcés par référendum, dimanche 22 juin, pour un projet réduisant l'urbanisation de la ville, même si seulement un tiers des électeurs s'est déplacé. 93,93 % des votants ont exprimé un « *oui* » au projet proposé par le maire (RPR), Philippe Dallier, qui prévoit de réviser le projet d'aménagement d'une ZAC de 2 000 personnes. Pavillons-sous-Bois compte aujourd'hui 17 500 habitants.

■ **GARD. La commission d'enquête sur le projet** de laboratoire souterrain d'enfouissement des déchets nucléaires de Chusclan, près de Bagnols-sur-Cèze, a rendu un avis favorable à son installation. Cet avis intervient après le vote favorable de 20 des 27 communes concernées et du Conseil général. Le Conseil régional du Languedoc-Roussillon s'y est opposé « *par solidarité avec les viticulteurs des Côtes-du-Rhône* » (*Le Monde* du 18 février).

HORIZONS

PORTRAIT

Cousteau, commandeur des océans



SYGMA

Jacques-Yves Cousteau est mort le 25 juin dans sa 88e année. Cet infatigable explorateur sillonna les mers pendant plus de quarante ans à bord de la « Calypso ». Contestés par les scientifiques, ses livres et surtout ses films – dont « Le Monde du silence », Palme d'or à Cannes en 1956 – lui valurent une popularité mondiale.

PAR la magie du petit écran, qu'il sut admirablement exploiter, le « commandant Cousteau » était devenu familier au monde entier. Tous les téléspectateurs connaissaient sa mince silhouette noire, son visage émacié au profil d'aigle, souvent coiffé d'un petit bonnet rouge qui lui donnait l'air d'un lutin facétieux. Avec son navire la *Calypso*, qu'il a mené sur toutes les mers du monde, il formait un couple historique, indissociable, dont les aventures, périodiquement, enrichissaient le patrimoine national et international. Chaque périple, chaque péripétie vécue, chaque merveille découverte, tout était conté par le menu au public, devenu à la fois son confident et son soutien.

L'explorateur des profondeurs cachées ne gardait rien pour lui. Il sut partager avec le plus grand nombre ses deux passions : la mer et les voyages.

Né le 11 juin 1910 à Saint-André de Cubzac, près de Bordeaux, élevé à Marseille, dont il connaissait toutes les calanques, le petit Jacques-Yves Cousteau a très tôt vécu les tribulations du voyage. Son père, avocat lié à un milliardaire américain qui l'emmenait dans ses pérégrinations touristiques, installa même sa famille pendant un an à New York, en 1920, obligeant son fils à apprendre l'anglais. Le commandant sut s'en souvenir, pour son plus grand profit... Après ses études au collège Stanislas de Paris, Il entre à l'école navale de Brest, dont il sortira deuxième en 1933. La mer, certes, l'attire, mais il ignore les profondeurs sous-marines. Il songe plutôt à l'aviation, qui vit alors ses grandes heures. A sa sortie de l'Ecole d'aviation maritime, un accident de voiture bouleverse ses plans. Pour réduire ses fractures multiples, il se remet à la natation. Un jour de 1936, à Toulon, son ami Philippe Tailliez lui prête des lunettes utilisées par les pêcheurs de perles philippins. C'est l'éblouissement. La Méditerranée est alors une mer propre, riche d'une faune et d'une flore exceptionnelles. L'ingénieur et officier de marine découvre d'un seul coup *« la jungle sous-marine »* et les joies de la plongée. *« Le plongeur, s'il cesse de nager, reste entre deux eaux comme un archange »*, note-t-il.

Avec Tailliez et un autre ami, Frédéric Dumas, il se met à explorer fébrilement les calanques, se livrant à la pêche sous-marine et, aussi, à des prises de vues, grâce à une caméra 9,5 mm disposée *« dans un bocal à fruits »*. Filmer sous l'eau sans pouvoir plonger n'est guère commode, mais quel moyen de faire autrement, à moins de revêtir la lourde et encombrante tenue de scaphandrier ? On se contente donc d'un masque et d'un tube, en restant à la surface.

EN 1937, l'enseigne de vaisseau Cousteau épouse Simone Melchior, fille et petite-fille d'amiral, élevée au Japon. Une vie bourgeoise s'annonce, mais la guerre survient. Cousteau, en service sur le *Dupleix*, rentre à Toulon et occupe ses loisirs de garnison par des activités sous-marines – il filme les récifs – et d'autres, plus périlleuses : déguisé en officier italien, il se glisse à l'état-major de Sète et photographie des documents secrets. A la différence de beaucoup de ses collègues de la Royale, Cousteau penche d'emblée pour la Résistance, animé par un sentiment anti-allemand conçu dès l'enfance. On le laisse se livrer à ce qu'on croit une innocente passion : l'exploration sous-marine. Deux courts métrages émergeront de cette période : *Par 18 mètres de fond* (1942) et *Epaves* (1945).

Mais l'expérience déterminante pour la carrière de Cousteau aura lieu en 1943 lorsque, pour la première fois, le jeune officier de marine teste un appareil de plongée mis au point avec l'ingénieur Emile Gagnan. Du fait des restrictions de l'Occupation, ce dernier avait inventé un détendeur pour alimenter en gaz le carburateur des moteurs à gazogène. Cousteau, impatient de se libérer des contraintes respiratoires en plongée, a l'idée d'appliquer l'appareillage de Gagnan à des bouteilles d'air comprimé. Le scaphandre autonome, esquissé avant-guerre par Yves Le Prieur, est inventé. Le brevet de l'Aqua-Lung (poumon aquatique, en anglais) est aussitôt déposé par le tandem Cousteau-Gagnan. Fabriqué en série à partir de 1946 par L'Air liquide, cet Aqua-Lung va faire la fortune du commandant.

Mais celui-ci ne se contente pas d'encaisser des royalties. Il plonge et replonge à la recherche d'épaves, d'abord celles des navires coulés par la guerre, en service commandé de la marine, puis celles léguées par l'Antiquité. L'ingénieur-cinéaste devient archéologue amateur. En 1947, Cousteau atteint la profondeur de 100 mètres, ce qui constitue un record. Il utilise alors un vieux navire allemand rebaptisé l'*Ingénieur-Elie-Monnier* et travaille pour le service hydrographique de la marine, toujours à Toulon.

Mais Cousteau, lui, veut faire de l'océanographie, pas de l'hydrographie. Il prend un congé d'un an pour se mettre à la recherche d'un navire. Grâce à un lord anglais, Sir Guinness, il achète en 1950 un ancien dragueur de mines britannique en souffrance à Malte, la *Calypso*. Il faut deux ans aux chantiers d'Antibes pour le transformer en navire océanographique. Désormais, Cousteau a « son » navire et prend donc tout naturellement le titre de commandant. Sa première campagne, financée par la National Geographic Society, le conduit en mer Rouge. Cousteau plonge, filme, écrit. Il tient son journal ponctuellement, notant les moindres détails. C'est ce matériau qu'il utilisera pour écrire, en collaboration avec Frédéric Dumas, *Le Monde du silence*. Le livre, publié à New York en 1953 (en anglais), connaît un succès foudroyant aux Etats-Unis. Traduit peu après en français, puis dans toutes les langues, il atteint le tirage fabuleux de cinq millions d'exemplaires ! Cousteau se lance alors dans la version filmée de son best seller avec l'aide de cinéastes professionnels comme Louis Malle. Et c'est le film *Le Monde du silence* qui reçoit la Palme d'or à Cannes, en 1956.

> « Le plongeur, s'il cesse de nager, reste entre deux eaux comme un archange »

Cousteau est riche. Il peut prendre son indépendance totale. Il démissionne donc de la marine, avec son grade de capitaine de corvette, et se lance dans l'océanographie tous azimuts – géologie, géophysique, biologie, zoologie, archéologie, écologie. Chaque année, il choisit un thème de campagne et part avec un nouvel équipage à bord de sa *Calypso*, qui engloutit ses droits d'auteur. Après le scaphandre autonome, Cousteau se lance dans la « soucoupe plongeante ». Il veut prouver que l'homme peut travailler sous la mer, car celle-ci recèle des richesses insoupçonnées, à commencer par le pétrole. En 1959, sa soucoupe atteint la profondeur de 300 mètres, puis 400 mètres l'année suivante, en rade de Villefranche (Alpes-Maritimes).

En 1960, le commandant Cousteau fait scandale en protestant contre l'immersion de fûts de déchets radioactifs en Méditerranée. Le militant écologiste pointe son nez, qu'il a long ! Et les projets s'accumulent. En 1962, c'est *Diogène*, *« la maison sous la mer »*, immergée près de Marseille, puis l'*Ile flottante*, ancrée près de Nice. L'année suivante, c'est *Précontinent-II* en mer Rouge : des plongeurs passent quatre semaines par 10 mètres de fond, allant « travailler » jusqu'à 70 mètres. Cousteau en tire un nouveau long métrage, *Le Monde sans soleil*. Il enchaîne avec *Précontinent-III*, au large du cap Ferrat : six plongeurs, baptisés « océanautes », vivent à 110 mètres sous la mer en respirant un mélange d'oxygène et d'hélium. En 1966, Cousteau décroche un fabuleux contrat : la chaîne américaine de télévision ABC lui commande douze émissions d'une heure, payées chacune 400 000 dollars. L'entretien de la *Calypso* est assuré ! Comme le répète sans ambages le « pacha » : *« Je fais de la science payée par le cinéma. »*

Cette indépendance financière, alliée à un caractère parfois difficile, lui permet de se brouiller avec le Cnexo (Centre national d'exploration des océans, devenu depuis l'Ifremer). Il réclamera même à cet organisme 10 millions de francs de dommages et intérêts pour contrat rompu. Il a moins de problèmes avec l'Institut océanographique de Monaco, qu'il dirige de 1957 à 1988.

Peu lui importe, d'ailleurs. Son contrat avec ABC lui permet d'organiser expédition sur expédition, librement. Il se lance même dans l'exploration de l'eau douce du lac Titicaca, en 1968, l'année même où sort aux Etats-Unis sa première émission de la série. Il explorera ainsi l'Antarctique, le Saint-Laurent, le Mississippi, l'Amazonie, ne négligeant aucun sujet, même purement « terrien ». Les chercheurs patentés, agacés par ce touche-à-tout qui se pique de science, lui reprochent sa *« démagogie »*, voire son *« mercantilisme »*. Il n'en a cure, et explique que c'est pour la bonne cause : l'écologie, dont il devient un porte-parole presque officiel dans les années 80. C'est tout juste si on ne le pousse pas à l'élection présidentielle de 1981, tant il est « populaire ».

Mais il préfère revenir à la mer et se lance dans de nouveaux projets comme l'*Argyronète* et l'*Alcyone*, le bateau à vent qui, après un échec dans la tempête, fait une entrée triomphale à New York en 1985. Le président Reagan lui remet la médaille de la Liberté pour sa *« contribution à la science »* (Kennedy, en 1961, lui avait remis la médaille d'or de la National Geographic Society). Le gouvernement français, en finançant le projet *Alcyone*, lui apporte une reconnaissance que les scientifiques lui chipotent toujours. Cousteau s'en moquait d'autant plus qu'il est élu à l'Académie française en 1988.

Alors qu'on imagine terminée la carrière du commandant, glorieux septuagénaire, celle-ci repart de plus belle lorsqu'il fait la connaissance d'une hôtesse de l'air, Francine, qui va lui donner deux nouveaux enfants. Du coup, l'académicien se prend de passion pour les générations futures. Au sommet de Rio, en 1992, il lance une pétition pour elles et se fait surnommer « Captain Planet » par la presse internationale. Il figure dans des instances comme le Conseil pour le droit des générations futures, patronné par l'Elysée de François Mitterrand ou le Haut-Comité pour le développement durable, sous l'égide de l'ONU.

LES dernières années vont être assombries par une nouvelle brouille avec son fils Jean-Michel, alors vice-président de l'association américaine *Cousteau Society*. La déconfiture du parc océanique Cousteau, aux Halles de Paris, avait déjà tendu les relations entre le père et le fils. Mais le commandant ne supporte pas que son fils utilise le patronyme familial à son profit personnel. Or Jean-Michel se présente aux Etats-Unis comme *« un savant écologiste de renommée internationale »*, et se lance dans le tourisme haut de gamme en région Pacifique avec des *« Cousteau Resorts »* qui ne doivent rien à l'entreprise du père.

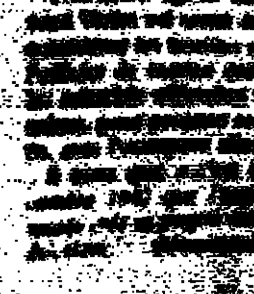
Pour bien montrer qu'il ne lâche pas la rampe, il pousse encore ses fameux « coups de gueule », notamment contre la reprise du surgénérateur Superphénix, qu'il appelle *« sous-Phénix »*, puis contre la reprise des essais nucléaires décidée par le président Chirac. *« On n'assure pas la défense d'un pays en faisant péter des bombes sous terre »*, fulmine-t-il en démissionnant du Conseil pour le droit des générations futures.

En 1994, il emménage son équipe dans de nouveaux locaux, rue de l'Amiral-d'Estaing (16e arrondissement de Paris) et dresse les plans de nouvelles expéditions. Les équipes Cousteau descendent le Mékong et préparent déjà l'exploration du Yang-Tsé, du Brahmapoutre et de la Sibérie. Pendant ce temps, le vieux marin inaugure des chaires universitaires à sa marque, l'*« écotechnie »*, une discipline nouvelle mêlant écologie, économie et technologies de pointe. Toujours cette obsession de l'avenir, qu'il faut préparer avec les meilleures techniques disponibles, selon la formule à la mode.

Lorsque son navire fétiche, la *Calypso*, coule dans le port de Singapour, le jour de la mort de François Mitterrand – le 8 janvier 1996 –, le commandant Cousteau lance une souscription pour accélérer l'achèvement de la *Calypso II*, son nouveau grand projet. Comme si rien n'avait pu l'abattre. Ni la mort accidentelle de son fils Philippe en juin 1979. Ni les échecs professionnels (le sous-marin *Argyronète*, l'arc des Halles). Ni la brouille avec son aîné. Ni le naufrage du symbole historique de ses expéditions à travers le monde.

Faisant visiter les locaux parisiens de son équipe, en 1996, il montrait fièrement ses équipements dernier cri et précisait qu'il se branchait tous les jours sur la chaîne américaine CNN. *« Les médias gouvernent le monde, il faut en être »*, disait-il, l'oeil allumé de gourmandise. Par médias, il entendait bien sûr la télévision. Avec son équipe, il en était devenu l'un des maîtres.

Roger Cans



des océans



L

t mort le 25 juin
orateur sillonna
ante ans à bord
ues, ses livres et
ce », Palme d'or
larité mondiale.

Des relations chaotiques avec les scientifiques

Le commandant Cousteau avait engagé des travaux sur la plongée de longue durée. Mais c'est surtout par ses films, dont l'originalité et la beauté des images lui ont valu la célébrité, qu'il a servi la recherche océanographique

JACQUES-YVES COUSTEAU a eu le mérite incontestable de populariser l'océan. Ce qui a, sans nul doute, contribué au développement rapide que la recherche océanographique a connu, partout dans le monde, depuis la seconde guerre mondiale.

En 1950, après avoir acheté et transformé l'ancien dragueur de mines la *Calypso*, il crée les Campagnes océanographiques françaises (COF), la première des sociétés du futur groupe Cousteau qui, pour la plupart, seront établies sous le régime juridique des associations loi de 1901. De 1954 à 1965, dans le cadre d'une convention passée entre Jacques-Yves Cousteau et le CNRS, la *Calypso* a été utilisée par toute une série d'équipes d'océanographes français qui ont pu ainsi faire d'excellents travaux, malgré le manque de navires de recherche français.

Une deuxième société, l'Office français de recherches sous-marines (OFRS), est créée en 1953 suivie, en 1968, du Centre d'études marines avancées (CEMA) pour s'occuper de plongées et d'engins sous-marins. Dès le début des années 60, en effet, Jacques-Yves Cousteau pense à la plongée de longue durée. Il imagine de faire vivre des hommes dans des « maisons sous la mer », habitats fixes, immergés, en équipression interne avec le milieu sous-marin où ils sont installés, afin de limiter à un seul (en fin de séjour) les longs paliers de décompression que doivent effectuer les plongeurs au retour à partir d'une certaine profondeur.

Mais il n'est pas le seul à avoir cette idée. Du 6 au 10 septembre 1962, l'Américain Edwin Link fait vivre pendant vingt-quatre heures un homme à la profondeur de 60 mètres devant Toulon et le ramène à la surface après soixante-sept heures de décompression. Cette première précède de huit jours l'expérience Précontinent-I de Cousteau, au cours de laquelle deux hommes vivront dans une chambre cylindrique baptisée *Diogène*, à la profondeur de 10,5 mètres, également devant Toulon.

Parallèlement, des expériences de physiologie de la plongée sont menées au CEMA sous la direction du professeur Jacques Chouteau, sur des animaux dans la plupart des cas. Mais elles ne sont pas souvent poursuivies en mer. Au cours de Précontinent-II, qui se déroule en mer Rouge en 1963, avec le concours financier d'Elf-Erap – et pendant laquelle est tournée une grande partie du film *Le Monde sans soleil* –, les appareils destinés aux études de physiologie de la plongée humaine ne sont même pas sortis des caisses...

A partir de 1954, l'Etat accorde des crédits importants à l'équipe Cousteau sous forme de contrats passés avec divers organismes publics. En décembre 1968, le Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo) et l'Institut français du pétrole (IFP) lancent le projet *Argyronète* conçu par Jacques-Yves Cousteau. Il s'agit d'un sous-marin de 250 à 300 tonnes fait de deux coques étanches.

En mer Rouge en 1963, au cours de Précontinent-II, les appareils ne sont même pas sortis des caisses

Dans la première, maintenue à la pression atmosphérique normale, doivent prendre place six personnes (pilotes et observateurs) ; la seconde, où la pression peut être amenée à celle du fond (jusqu'à la profondeur de 400 mètres), doit accueillir six plongeurs pouvant sortir par un sas pour travailler sur des installations sous-marines et revenir commencer leur décompression à l'abri. Doté d'une bonne autonomie, l'*Argyronète* doit pouvoir parcourir plusieurs centaines de kilomètres en plongée.

L'idée est séduisante, surtout avec le développement, foudroyant à l'époque, de l'exploitation du pétrole *offshore*. Mais elle est prématurée : il manque alors – et il manque toujours – la source d'énergie capable de fonctionner en plongée pendant longtemps pour assurer la propulsion de l'engin et le fonctionnement des installations de bord. Estimé à 20 millions de francs en 1968, le coût de l'*Argyronète* atteint 44 millions en 1971. Le ministère du développement industriel et scientifique décide alors d'abandonner le projet. Pour des raison financières, bien sûr, mais aussi parce que l'engin – à la fois trop grand et trop petit – ne répond pas aux besoins du travail sous-marin envisageables alors à moyen terme. Onze ans plus tard, l'*Argyronète* est repris par le Cnexo (devenu Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Ifremer, en 1984) et par la Comex. Rebaptisé *Saga* (sous-marin d'assistance à grande autonomie), largement modifié par rapport au projet initial, il fait des essais à partir de 1987.

En même temps que l'*Argyronète*, le CEMA a, lui aussi, de graves ennuis qui suscitent des rapports de la Cour des comptes. Au cours de l'hiver 1971-1972, le professeur Chouteau démissionne, une partie du personnel l'imite ou est licenciée. Au 31 décembre 1971, le passif est de 12 millions de francs malgré des contrats, passés pour la plupart avec des organismes publics. En octobre 1972, les installations du CEMA sont rachetées par Cocéan.

Dans d'autres domaines moins scientifiques ou technologies, en revanche, les activités de Cousteau se portent fort bien. Les films commandés en 1966 par la chaîne américaine ABC sont projetés par les télévisions de nombreux pays. L'originalité et la beauté des images – souvent assorties de commentaires approximatifs – leur vaut un succès qui est encore amplifié par l'*Encyclopédie Cousteau*, illustrée des photos des films, par de nombreux albums, bandes dessinées, etc. En 1974, Jacques-Yves Cousteau crée aux Etats-Unis la Cousteau Society, une fondation qui se répand bientôt dans le monde entier et recueille des sommes très importantes grâce à ses dizaines de milliers de membres. Il peut ainsi faire construire, en 1985, un deuxième bateau, l'*Alcyone*, mû par l'énergie éolienne, puis la *Calypso II*.

A cause – peut-être – de sa démesure, en dépit de ses échecs et de ses exagérations, Jacques-Yves Cousteau laisse le souvenir d'un pionnier qui a révélé au public le monde de l'océan. Selon la formule d'un océanographe américain, il a été un merveilleux « *agent de publicité* » de la mer.

Yvonne Rebeyrol

Patrice Pomey, directeur de recherche au CNRS

« Il préférait les belles images à la rigueur »

« Comment un archéologue spécialiste des épaves antiques tel que vous juge-t-il l'apport du commandant Cousteau ?

– Il a conçu un certain nombre d'instruments d'intervention sous-marine qui nous sont extrêmement utiles et, surtout, a montré que l'on pouvait utiliser le scaphandre autonome pour faire de l'archéologie sous-marine. Ce fut son grand mérite. Cette démonstration a été menée de manière spectaculaire sur l'épave du *Grand-Congloué*, un site antique très intéressant qu'il a fouillé au large de Marseille dans les années 50. Malheureusement, en l'absence de toute méthode de fouille, il n'avait pas vu qu'il s'agissait, en fait, de deux épaves superposées, naufragées à près d'un siècle d'écart.

» Les archéologues (qui, à l'époque, n'avaient pas mis le nez sous l'eau) s'en sont aperçus plus tard, lors de nouvelles fouilles menées en raison de l'incohérence des découvertes de Cousteau.

– Vous mettez donc en doute ses compétences scientifiques ?

– Pas sur ce point. Tout le monde aurait pu faire ce genre d'erreur à l'époque. Mais le *Grand-Congloué* fut la seule véritable fouille archéologique menée par Cousteau et son équipe. Par la suite, il s'est contenté d'aller filmer le travail des autres.

» J'ai pu le voir travailler sur la *Madrague-de-Giens*, un superbe navire chargé d'amphores, un chantier dont j'étais responsable en 1977. Il nous a appelé un soir, le lendemain matin, la *Calypso* était sur place et l'équipe a tourné en une seule journée des images qui furent ensuite diffusées par toutes les télévisions du monde.

– Que pensez-vous de ses films sur l'archéologie sous-marine ?

– Le problème dans ce genre d'entreprise, c'est que les épaves les plus célèbres et les plus intéressantes sont rarement spectaculaires. Cousteau avait résolu le problème à sa manière. Il « bidonnait », comme disent les journalistes, préférant les belles images à la rigueur. C'est ainsi que son film sur le *Grand-Congloué* montre des vues du *Titan*, une autre épave qui se trouve au large de l'île du Levant, spectaculaire et très caractéristique par son tumulus d'amphores d'un type différent de celles du *Grand-Congloué*.

» Il a aussi présenté, dans un autre film, une épave apparemment imaginaire, qu'il situait au large d'Agde, probablement reconstituée à partir d'objets déposés sur le fond.

» Ces réserves faites, il faut néanmoins reconnaître que l'image que Cousteau a su leur donner auprès du public mondial a été largement bénéfique pour l'archéologie sous-marine et toutes les disciplines scientifiques liées à l'océan. »

Propos recueillis par Jean-Paul Dufour

50 livres, 9 films

Le commandant Cousteau est l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages, dont une vingtaine pour la jeunesse, et de deux encyclopédies : Le Monde des océans (1974, rééd. 1987, 20 volumes) et Planète océan (1983-1985, 24 volumes, rééd. 26 volumes).

Son premier film documentaire, *Le Monde du silence* (1955), Palme d'or au Festival de Cannes en 1956, a été suivi du *Monde sans soleil* (1963, Oscar du meilleur documentaire en 1965), du *Poisson rouge* (1958, Prix du meilleur court métrage à Cannes en 1960) et de *Voyage au bout du monde* (1975). Pour la télévision, il a réalisé *L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau* (1967-1981, 48 épisodes), *Cousteau au Mississippi* (1982), *Cousteau au Canada* (1982), *L'Equipe Cousteau en Amazonie* (1984) et *A la redécouverte du monde* (39 épisodes).

Mécènes, fabuleux contrats et réseaux de soutien

EN BON NAVIGATEUR, le « commandant » a parfaitement mené sa barque. « *Dans la vie, il y a trois fluides vitaux*, disait-il, *l'eau, l'air et l'argent. Il faut se servir des trois.* » Il a parfaitement su appliquer ce principe, grâce notamment à la société L'Air liquide, où travaillait son beau-père.

Son premier coup de génie a été de déposer le brevet du scaphandre autonome mis au point avec l'ingénieur Gagnan, de L'Air liquide. Ce brevet Cousteau-Gagnan va lui procurer pendant cinquante ans une rente bien utile pour financer ses expéditions. D'autant que, lorsque le brevet tombe dans le domaine public, il continue à toucher une rente du holding Aqualung (450 millions de francs de chiffre d'affaires). Aqualung International, qui deviendra Spirotechnique, est la filiale de L'Air liquide qui fabrique tous les matériels de plongée (100 millions de chiffre d'affaires). La « Spiro » a son équivalent aux Etats-Unis sous le nom d'US Divers, autre entreprise prospère du groupe.

L'autre coup de génie est d'avoir trouvé un mécène pour acheter et équiper la *Calypso* et d'avoir démissionné de la marine pour se lancer dans l'exploration sous-marine, d'abord sous contrat avec de grandes entreprises (notamment pétrolières), puis avec des sociétés américaines de production télévisée. Pour produire *Le Monde du silence*, il s'était associé avec Louis Malle, un des héritiers de la famille Béghin, et avait fondé en 1955 Les Requins associés. Après sa rupture avec le Cnexo, il signe avec la compagnie américaine de télévision ABC un contrat pour douze films en dix ans (1967-1977), qui lui rapporte 4 200 000 dollars.

ENCYCLOPÉDIES ET BD

En 1982, il change de financier et passe contrat avec Ted Turner, le futur patron de CNN, qui conserve aujourd'hui l'exclusivité de la distribution des films de Cousteau aux Etats-Unis. Les droits d'exploitation en France et dans le reste du monde ont été vendus à la Banque Worms, qui détient désormais tout le stock (dix-huit films de cinéma, dont quatre longs métrages ; une bonne centaine de films de télévision).

Cousteau a aussi publié une cinquantaine d'ouvrages écrits (presque tous en collaboration), dont une encyclopédie en vingt volumes sur le monde de la mer, diffusée en kiosque sous forme de fascicules à partir de 1973, et une autre, en vingt-quatre volumes, à partir de 1984 (*Planète Océan*). En 1985 a été lancée une série de douze albums de bandes dessinées.

Le troisième coup de génie a été de créer des réseaux de soutien à son action. D'abord aux Etats-Unis, avec The Cousteau Society, association à but non lucratif qui rassemble aujourd'hui plus de 200 000 adhérents, puis en France, avec la Fondation Cousteau, devenue Equipe Cousteau en 1992, et qui revendique 80 000 adhérents. Par leurs cotisations, ces associations aident au financement des très coûteuses expéditions menées à travers le monde par les équipes Cousteau.

L'argent ainsi récolté est en effet dépensé pour l'entretien des navires et le tournage des films. Pour lui-même, Cousteau s'est toujours contenté de sa solde d'officier de marine, puis de son salaire de directeur du Musée océanographique de Monaco. Mais « Captain Planet » a beaucoup puisé dans les caisses pour ses incessants déplacements – en avion – et ses communications – en direct – à travers le monde. La défense de la planète n'a pas de prix.

R. C.

Le vieil homme et la mer

- Naissance le 11 juin 1910, à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).
- Etudes au collège Stanislas, puis à l'Ecole navale.
- Officier de marine de 1930 à 1956.
- Co-inventeur du scaphandre autonome Cousteau-Gagnan.
- Fondateur du Groupe d'études et de recherches océanographiques (1946), des Campagnes océanographiques françaises (1950) et du Centre d'études marines avancées (1952).
- A partir de 1952, commande la *Calypso*.
- En 1956, *Le Monde du silence*, réalisé avec Louis Malle, reçoit la Palme d'or au Festival de Cannes.
- De 1957 à 1988, directeur du Musée océanographique de Monaco.
- De 1966 à 1988, secrétaire général de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée.
- 1973 : création, aux Etats-Unis, de la Cousteau Society, puis, en France, de la Fondation Cousteau.
- Le 24 novembre 1988, élection à l'Académie française.

Jacques-Yves et Pierre-Antoine

JOURNALISTE attiré par les affaires et leurs mystères, Bernard Violet a enquêté sur Cousteau, l'homme secret. Car le commandant, homme public s'il en fut, cultivait le mystère sur sa vie privée et le passé, qui, selon ses propres termes, ne l'intéressait pas. Bernard Violet s'est donc attaché à lever certains coins du voile, en particulier sur les années 40, où tout s'est joué pour Cousteau.



BIBLIOGRAPHIE

Il se trouve en effet que son frère aîné, Pierre-Antoine, est journaliste à *Je suis partout*, ancien quotidien royaliste passé au fascisme le plus virulent. Il succédera même en 1943 à Robert Brasillach au poste de rédacteur en chef. Il sera donc condamné à mort pour collaboration active et longuement détenu avant d'être finalement gracié. Jacques-Yves a dû prendre en charge les enfants de Pierre-Antoine durant sa détention, et la présence compromettante de ce frère l'a naturellement porté à la discrétion sur sa vie privée.

Bernard Violet avance une deuxième raison qui explique la discrétion du futur océanographe. Pendant la guerre, il appartenait au deuxième bureau français et se livrait donc au renseignement. Il avait ainsi participé en 1941 à l'espionnage de la garnison italienne basée à Sète. Il sera décoré de la Légion d'honneur en 1946 pour avoir, selon le *Journal officiel*, « *rendu, dans des circonstances particulièrement périlleuses, d'éminents services* ».

DOUBLE VIE

Cousteau agent double ? Bernard Violet est tenté de le croire, à considérer les bonnes relations que l'officier de marine entretient avec les autorités officielles de Vichy et, même, pour projeter ses films à Paris, avec l'occupant allemand.

Il note que « *c'est bien en décembre 1942 que l'explorateur cinéaste crée sa propre maison de production, dénommée Films scientifiques J.-Y. Cousteau, dont le siège social est dans l'appartement parisien de son père.* » Il relate aussi la projection, le 10 avril 1943, devant un parterre d'officiers allemands réunis au palais de Chaillot pour une manifestation intitulée Internationaler Kultur Film, de son premier court-métrage, *Par dix-huit mètres de fond*. Un film encensé le lendemain dans *Je suis partout* sous la plume de Lucien Rebatet, l'un des plus ardents collaborationnistes...

Le dernier secret de Cousteau sera sa double vie familiale avec Francine Trip, ancienne hôtesse de l'air, tandis que sa femme, née Simone Melchior, surnommée « la Bergère », garde la maison, c'est-à-dire la *Calypso*. Il l'épousera officiellement en 1991, après la mort de la Bergère, alors que les enfants qu'elle lui a donnés entrent dans l'adolescence.

R. C.

★ *Cousteau, une biographie*, de Bernard Violet, Fayard (1993), 318 p., 120 F.

Réflexion faite, oui au quinquennat

Suite de la première page

Les Français – nous dit-on – aiment la cohabitation. On les comprend : exaspérés par un jeu politique fondé sur un manichéisme étranger à la vie sociale, ils aspirent, même s'ils n'y croient pas vraiment, à ce que des dirigeants contraints de vivre ensemble – le terme même de cohabitation est symptomatique – soient obligés d'unir leurs efforts pour agir dans le même sens. Ce serait beau si c'était vrai ; mais c'est faux. La qualité des cohabitants n'est pas en cause : Jacques Chirac et Lionel Jospin abordent celle qui leur est imposée avec une dignité et une modération qui les honorent ; mais chacun porte en lui une vision de l'avenir de notre pays distincte de celle de l'autre, et s'ils insistent tant pour dire que, vis-à-vis de l'étranger, la France parlera d'une seule voix, c'est bien parce que le risque de discordance existe.

A chaque cohabitation, de bons esprits viennent nous expliquer que nous allons enfin pouvoir appliquer réellement la Constitution, notamment le premier alinéa de son article 20 aux termes duquel *« le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*. Rien n'est plus inexact, car ce texte est un anachronisme contraire à l'esprit de la Constitution telle qu'elle a été modifiée en 1962. A quoi servirait-il d'élire un président au suffrage direct si ce n'était pas pour qu'il détermine la politique de la nation ? C'est bien ce qu'attendent les Français qui, dans les périodes d'incertitude, se tournent vers lui et demandent : *« Mais pourquoi se tait-il ? Il faut qu'il parle et dise où il entend nous conduire. »*

En vérité, nous n'avons pas tiré les conséquences constitutionnelles de la modification du mode d'élection du chef de l'Etat : il faudrait réviser les articles 5 et 20, afin de dire, au premier que le président de la République *« détermine la politique de la nation et assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*, car cette fonction d'arbitrage doit susbister en cas de crise et, au second, que *« le gouvernement conduit la politique de la nation »*.

La nouvelle cohabitation risque d'être, pour nos institutions, une épreuve plus délicate que les deux précédentes pour la raison excellemment exposée par le doyen Georges Vedel que 5 + 2 ce n'est pas la même chose que 2 + 5 (*Le Monde* du 23 avril). La période commencée en avril 1986 a été émaillée d'affrontements sévères, escarmouches préliminaires à la véritable bataille dont chacun savait qu'elle aurait lieu au printemps de 1988, si bien que cet épisode mouvementé n'a été que l'anticipation, un peu longue, de la campagne présidentielle. La deuxième cohabitation fut marquée par les efforts pathétiques d'un homme malade concentrant ses ultimes forces à tenter d'achever son second mandat et l'œuvre européenne à laquelle il souhaitait attacher son nom. La lutte ne se situait pas entre le chef de l'Etat et celui du gouvernement, mais au sein de la famille politique de ce dernier.

La situation actuelle est bien différente : la cohabitation commence deux ans à peine après l'élection présidentielle et associe – si l'on peut dire – les deux finalistes de 1995. Le président de la République n'est qu'au début de son mandat. Son autorité politique est atteinte, mais sa légitimité est encore neuve.

En vérité, nous n'avons pas tiré les conséquences constitutionnelles de la modification du mode d'élection du chef de l'Etat

Car, au-delà des imprévisibles péripéties auxquelles elle donnera lieu, cette troisième cohabitation semble ne pouvoir évoluer que dans deux directions, la dégénérescence du pouvoir présidentiel ou la crise ponctuée par un nouvel appel au peuple. Notre histoire politique a déjà connu un exemple de la première hypothèse : les lois constitutionnelles de 1875 donnaient au chef de l'Etat des pouvoirs étendus, tombés en quenouille à la suite de l'échec de Mac-Mahon, consécutif, précisément, à une tentative de dissolution ratée.

A partir de là était enclenché le mécanisme qui conduisit à installer à l'Elysée des politiciens estimables mais dénués d'envergure, à préférer Deschanel à Clemenceau, à contraindre Millerand à démissionner, pour aboutir à Lebrun, incapable d'incarner la permanence de la patrie dans les périls de la défaite. Quoique personne ne la souhaite, la seconde hypothèse est vraisemblable : tôt ou tard, président de la République et premier ministre entreront en conflit sur un sujet essentiel à l'avenir du pays, chacun étant persuadé de posséder la vérité et chacun en détenant effectivement une partie. On peut penser que la solution viendra d'une élection législative ou présidentielle, voire par les deux. L'équilibre sera rétabli, mais au prix d'une perte de temps et de substance, à un moment où – n'en doutons pas – nos dirigeants auraient eu mieux à faire qu'à chercher une solution institutionnelle à leurs différends politiques.

On peut donc craindre qu'une cohabitation commencée deux ans après une élection présidentielle ne trouve d'issue que dans un cantonnement du président dans un rôle qui ne correspond plus à son mode d'élection ou dans un affrontement institutionnel, voire dans les deux, car une confrontation suivie d'un nouvel échec présidentiel ramènerait le président de la Ve République au rôle de celui de la IIIe ou de la IVe.

Cette constatation doit conduire le constitutionnaliste soucieux de l'avenir des institutions à proposer une solution qui, même si elle ne le supprime pas, s'efforce de réduire un tel risque. Or, celle-ci ne peut procéder que de l'évidence arithmétique qui veut que, le président de la République étant élu pour sept ans et les députés pour cinq, chaque mandat présidentiel contiendra, hors toute dissolution, au moins une élection législative générale avec, à chaque fois, un risque de discordance entre les deux majorités. Après ses deux élections, François Mitterrand a trouvé une Assemblée nationale hostile et n'avait pas d'autre choix que dissoudre, même si cela lui a été, à tort, reproché en 1988 ; ce faisant, il a dû, à chaque fois, affronter une élection législative au bout de cinq ans, à un moment où les difficultés du pouvoir ont nourri les désillusions de l'opinion, et, par deux fois, il les a perdues.

Pouvant s'appuyer sur une majorité non seulement confortable mais pléthorique, Jacques Chirac a choisi, en 1995, de ne pas dissoudre et n'a fait que suivre l'exemple du général de Gaulle en 1965, de Georges Pompidou en 1969 et de Valéry Giscard d'Estaing en 1974. S'il avait dissous, il se serait retrouvé face au risque dont François Mitterrand a fait les frais à deux reprises. Il paraissait donc prudent d'attendre le terme de la législature et il n'était pas illégitime de l'avancer un peu pour tenter de profiter d'un moment supposé favorable. La suite a montré combien le pari était hasardeux ; mais, je suis d'autant plus à l'aise pour écrire aujourd'hui que cette décision n'était pas illogique qu'il est notoire que je ne l'approuvais pas, à un moment où, le résultat n'étant pas encore connu, ceux qui la critiquaient étaient encore peu nombreux.

Cela étant, nous ne pouvons pas durablement vivre avec un système qui contraint le chef de l'Etat au dilemme de jouer périodiquement le sort des institutions à pile ou face ou à accepter d'être privé d'une part de ses pouvoirs au minimum deux ans sur sept. La solution ne peut venir que de la coïncidence des deux élections, donc de celle de la durée des deux mandats, donc de la réduction à cinq ans de celui du président de la République.

Tôt ou tard, président de la République et premier ministre entreront en conflit sur un sujet essentiel à l'avenir du pays

Certes, le décès d'un président, hypothèse déjà rencontrée une fois et qui aurait pu se produire une seconde, ou une majorité qui se désagrège peuvent conduire à une élection présidentielle ou à des législatives anticipées et donc rompre le synchronisme ; mais il sera toujours possible de le rétablir, par exemple par une dissolution suivant l'élection présidentielle ou par une démission du président qui se représenterait à la suite d'une dissolution qu'il aurait lui-même provoquée. En sens inverse, si les mandats conservent des durées différentes, la synchronisation ne se produira que tous les trente-cinq ans, c'est-à-dire un peu moins de trois fois par siècle !

D'autre part, l'expérience montre qu'un septennat est trop court pour imprimer sa marque dans l'Histoire : le général de Gaulle et François Mitterrand l'ont senti et en ont été, chacun à sa façon, les victimes. Mais, quatorze ans, c'est trop long. Entre les deux, dix ans, c'est-à-dire un quinquennat renouvelé apparaît comme un bon moyen terme. Cette considération politique, alliée aux arguments constitutionnels exposés ci-dessus, conduit l'auteur de ces lignes – qui n'y était guère favorable – à se demander si la réduction à cinq ans du mandat présidentiel n'est pas le meilleur moyen d'assurer la pérennité de la Constitution de 1958. Au moins la question vaut-elle d'être posée.

Pierre Mazeaud

Encore un effort, monsieur Hue

par Jean Kéhayan

POUR avoir écrit, en 1978, que l'Union soviétique n'était pas un pays socialiste, que le bilan du socialisme à l'Est était globalement négatif et, m'appuyant sur les déclarations de Georges Marchais depuis Moscou à l'ouverture des Jeux olympiques, que le secrétaire général du PCF obéissait à Leonid Brejnev, j'ai été exclu de ce parti par décision du comité central. Rien que de très banal si cette décision, avant laquelle l'intéressé n'a pas pu s'expliquer, n'avait engendré des conséquences encore vérifiables à ce jour.

Nous sommes en province, à Marseille précisément, où rien ne se fait comme ailleurs. *La Marseillaise*, quotidien contrôlé par le Parti communiste, prépare pour l'opinion mon exclusion dans un fameux article dont je passe les détails ignominieux, sous le titre « Kéhayan racole pour Mitterrand et fait concurrence à *Minute* ».

On imagine les développements. Mais peu importe. L'important, c'est que, journaliste à l'époque dans la presse crypto-communiste, j'ai été moralement obligé de démissionner de mon poste. Il m'était en effet difficile de travailler avec des gens qui changeaient de trottoir en me croisant, qui crachaient par terre devant moi, qui proféraient au téléphone des menaces de mort contre moi, ma femme et mes enfants.

Coutumier des mœurs soviétiques, je résistais à ces intimidations en remerciant le ciel de ne vivre ni à Moscou ni à Prague, où l'on m'aurait coupé le téléphone, prié de déménager tout en chassant mes enfants de l'école.

Conséquence de mon exclusion : en 1981, lorsque je me mis en quête d'un emploi, je rencontrai la PDG de Radio-France sur les conseils du président de la République. Elle me dit qu'elle ne pouvait rien pour moi, car *« les embauches de la sensibilité communiste passaient par le filtre de Pierre Juquin »*. Gaston Defferre voulut m'aider à travailler à RMC mais, à l'issue d'un conseil des ministres, Charles Fiterman le convainquit de n'en rien faire. Dans *L'Humanité*, cela s'appelait des *« interdictions professionnelles »* quand il s'agissait de citoyens de la République démocratique allemande écartés pour raisons politiques.

A l'époque, ni Georges Séguy, ni Georges Marchais, ni Henri Krasucki n'accusèrent réception de mes courriers où je demandais à pouvoir m'expliquer. J'étais naïf : les responsables de deuxième zone qui me reçurent me dirent que tout ce que mon épouse et moi écrivions sur l'Union soviétique était vrai, mais que notre tort était de ne pas tenir compte de *« la tradition du mensonge dans le mouvement ouvrier français »*. A l'époque, personne n'imaginait que le pays du socialisme réel sombrerait dans le cloaque préparé par le soviétisme et qui nous étonne chaque jour un peu plus.

Le PCF osera-t-il organiser un congrès extraordinaire, pour mettre à plat son allégeance au communisme soviétique ?

Il est donc difficile d'imaginer que le PCF de M. Hue se fasse une virginité par quelques déclarations larmoyantes sur les blessures vécues par les exclus. Ce parti osera-t-il organiser un congrès extraordinaire pour mettre à plat son allégeance au communisme soviétique ? De petites déclarations dominicales ne suffiront pas à un parti désormais de gouvernement pour effacer soixante-dix ans d'un passé qui permettent à Jean-Marie Le Pen d'évoquer le Goulag chaque fois qu'on lui parle d'Auschwitz.

En ce qui me concerne, je paye encore les interdictions professionnelles : les employeurs de droite me soupçonnent d'être communiste, et les employeurs de gauche me regardent avec un œil suspect. Vingt ans après mon exclusion ! Si, voulant rompre avec les pratiques de Georges Marchais, Robert Hue souhaite des explications, je me tiens à sa disposition dans une période où le PCF peut faire capoter le gouvernement de Lionel Jospin s'il continue à jouer la carte du maximalisme revendicatif. On saura alors si ce parti qui a fait tant de mal aux individus et à la France est sincère dans sa volonté de prendre en compte le réel.

***Jean Kéhayan** est journaliste et essayiste.*

7 ou 5 ? 7 puis 5 !

par Alain Brouillet

LA querelle sur la longueur du mandat présidentiel vient de rebondir. M. Jospin, dans sa déclaration de politique générale, le 19 juin, devant l'Assemblée nationale, a proposé que *« les mandats électifs soient harmonisés sur une base de cinq ans »*. La représentation nationale et l'ensemble des Français devront, comme il est probable, d'ici à 2002 choisir entre septennat et quinquennat.

On doit remarquer, à ce sujet, qu'une donnée essentielle du débat est, la plupart du temps, occultée par la classe politique. Les citoyens ne sont pas opposés par principe au septennat. Il fait partie de l'héritage constitutionnel des IIIe et IVe Républiques, et n'est pas contesté à ce titre. Ce qui fait problème, c'est la possibilité de conjuguer deux mandats de sept ans. Le droit pour un président de la République de briguer un second mandat n'étant pas en cause, faut-il donc réduire à cinq ans la durée du mandat présidentiel, en dépit de l'attachement des Français au principe du septennat ?

Cette contradiction peut être résolue aisément par une innovation constitutionnelle : l'institution d'un mandat présidentiel à durée variable, combinant septennat et quinquennat. Deux formules peuvent être proposées : ou le *« soit sept ans, soit cinq ans »*, ou bien le *« une fois sept ans, une fois cinq ans »*. Dans la première hypothèse, il serait demandé aux électeurs, lors du scrutin présidentiel, de fixer, par leurs suffrages, la durée des fonctions du chef de l'Etat. Il suffirait pour cela de cocher, sur le bulletin de vote, une case correspondant à un mandat de sept ans, ou une autre qui se rapporterait à un mandat de cinq ans. Ce système peut avoir un inconvénient : la durée du mandat du chef de l'Etat pourrait être le résultat du choix d'une minorité de Français. Un tel facteur aurait certainement une incidence sur la légitimité du candidat élu.

La seule formule de nature à concilier le respect de la tradition constitutionnelle et la nécessité d'une réforme

Un autre système, moins subjectif dans son principe et plus mécanique dans son application, pourrait être adopté : l'alternance d'un mandat de sept ans et d'un mandat de cinq ans. Au terme d'un septennat, un président de la République ne serait, le cas échéant, réélu que pour cinq ans. Cette règle s'appliquerait-elle au seul président sortant ou à tous les candidats ? Il serait préférable de prévoir une succession rigoureuse de mandats de sept ans et de cinq ans. Un mandat de cinq ans suivrait automatiquement un mandat de sept ans, et viceversa. Ainsi, le terme des fonctions présidentielles ne dépendrait pas de l'accomplissement d'un premier mandat, les candidats étant placés dans une situation de parfaite égalité devant le suffrage électoral.

La durée effective du mandat présidentiel ne deviendrait pas, par ailleurs, un enjeu de la compétition électorale, ce qui serait infiniment regrettable. Un candidat à la présidence de la République serait donc investi d'un premier mandat de cinq ans, s'il venait à triompher d'un candidat ayant déjà exercé un mandat de sept ans.

Sept ans, cinq ans, sept ans, cinq ans... ! Tel serait désormais le rythme des échéances présidentielles. Seule une telle formule serait de nature à concilier le respect de la tradition constitutionnelle et la nécessité d'une réforme.

***Alain Brouillet** est premier secrétaire de la Cour internationale de justice de La Haye.*

AU COURRIER DU « MONDE »

L'homme et la machine

Un lecteur du *Monde* voit dans la défaite de Kasparov contre Deeper Blue une *« dépoétisation »* du jeu d'échecs, théâtre de la victoire d'un *« simple mécanisme logique »* contre la *« créativité »* (*Le Monde* daté 1er-2 juin). Cette description me semble superficielle. Deeper Blue n'est pas seulement une calculatrice, un monstrueux hardware, capable d'explorer 200 millions de situations par seconde. La machine, certes dépourvue d'« idées » (au sens humain), sait aussi évaluer ces avenirs possibles en vue de maximiser son intérêt. Cela lui a été permis au travers d'un programme écrit par l'équipe d'IBM renforcée de champions.

Dans l'autre camp, si Kasparov est un exemple remarquable de l'intelligence et de la créativité humaine, il a aussi les défauts de son espèce : fatigue, oubli, émotivité, etc. Or, contrairement à d'autres compétitions, la partie d'échecs de haut niveau ne tolère pas un instant d'égarement. Oui, la supériorité de la machine sur l'homme (si tant est qu'il soit raisonnable de les comparer) aux échecs, prévue depuis de longues années, est en train de s'installer irrémédiablement.

(...) Dépoétisé aux yeux de certains, le jeu d'échecs n'a pourtant pas été défloré. Le mystère reste entier. Les machines les plus puissantes ne peuvent répondre aux grandes questions comme « Quel est le meilleur premier coup ? » Elles se contentent de jouer moins mal que nous...

Nicolas Giffard,
Paris

Fraude en Algérie

Vous parlez de fraude à grande échelle dans le cas des élections en Algérie : c'est la France qui a ouvert la voie... il y a cinquante ans ! A la suite de la création de l'Assemblée algérienne, en 1947, qui tentait de donner vaguement voix au chapitre aux musulmans, il y eut des élections, au début de 1948, organisées par le gouverneur général, le socialiste Naegelen. La fraude fut générale et les représentants nationalistes furent presque tous éliminés. L'expression *« élections à la Naegelen »* s'est perpétuée en Algérie. Pendant combien de temps va-t-on parler des *« élections à la Zeroual »* ? Quand arrêtera-t-on de se moquer de ce peuple courageux et qui a tant souffert ?

M. Durand,
Grenoble (Isère)

Impartialité menacée

La gauche a gagné. *Le Monde* peut se réjouir ainsi du succès de la famille politique qu'il a soutenue sans restriction durant toute la campagne. Il s'agit maintenant pour lui d'agir pour que ce succès soit durable. Tout sera donc mis en oeuvre dès à présent dans ce sens, au détriment peut-être de ce qui a fait jusqu'ici la force et la raison d'être du journal, son impartialité, même si elle a toujours été relative. Avalisés désormais, les paris risqués sur l'économie, qu'aucun pays d'Europe, socialiste ou non, n'ose plus inscrire à son programme. Passées quasiment sous silence, les incompatibilités congénitales avec un Parti communiste viscéralement inchangé, quoi qu'on veuille nous faire croire. Traitée sur le mode mineur, la situation des entreprises, dont on sait bien pourtant qu'elle assurera ou non le succès du pari engagé. Et haro sur ceux qui, comme Peugeot, osent venir troubler le consensus religieux actuel, en rappelant de façon intempestive que des pans entiers de l'industrie française ne seront pas sauvés par des incantations ou des mesures arbitraires.

F. Mathieu,
Toulouse (Haute-Garonne)

Défense de la graphologie

Lectrice assidue du *Monde*, je réagis avec un certain agacement à votre article du 12 juin sur la graphologie, d'autant plus qu'il reprend les conclusions tirées d'une expérience qui m'avait paru biaisée (*Le Monde* du 9 avril). Réduire la graphologie à *« l'observation de la forme des points sur les i, ou de l'inclinaison des t »* est simpliste et dénote une ignorance complète de cette technique qui, en dépit de certaines imperfections, peut apporter un éclairage ou une information qu'aucun entretien ne pourra fournir. *(...)* La graphologie ne sert pas seulement à *« éliminer sans appel »*, comme le craignent certains. Elle permet parfois de dégager des qualités profondes que l'on ne voit pas à l'entretien. *(...)* Elle permet, enfin, de donner parfois une deuxième chance à des personnes arrivées à un plateau dans leur développement de carrière, grâce à un éclairage différent de leur personnalité *(...)*.

Simone Aubry,
Rueil-Malmaison
(Hauts-de-Seine)

Encore un effort, monsieur Hue

par Jean Kehayan

Le PCF osera-t-il organiser un congrès extraordinaire pour mettre à plat son allégeance au communisme soviétique ?

Plus d'emplois ou plus d'effectifs ?

TABLER sur un développement de la croissance économique pour créer de l'emploi et, mieux, pour résorber le chômage ? Cela faisait partie des supputations de campagne électorale. Cela reste comme l'une des solutions régulièrement envisagées par tout gouvernement, qu'il soit depuis longtemps aux affaires ou qu'il étrenne ses responsabilités, à l'instar de celui de Lionel Jospin. Avec une reprise qui afficherait un bon taux, tout est censé devenir facile...

Ce n'est pas aussi simple. Plusieurs raisons se conjuguent pour atténuer l'impact de l'hypothèse, pourtant juste dans son principe. Condition nécessaire, la croissance n'est en effet pas suffisante pour régler un problème qui a atteint une ampleur inégalée jusqu'à ce jour. Elle ne saurait, de plus, comme par magie, exonérer de la recherche d'autres pistes.

Pour commencer, l'équation dépend d'une inconnue qui tient dans la seule question qui compte et à laquelle personne ne peut répondre. Combien de temps la croissance tant attendue va-t-elle se maintenir ? Dans l'appréciation des vertus supposées de la relance, la durée tient une place déterminante, confirmée par l'histoire. Hormis la période exceptionnelle des « trente glorieuses », de 1945 à 1975, puis la parenthèse heureuse des années 1987 à 1990, une croissance forte n'a jamais été longtemps au rendez-vous de nos besoins en emplois. Au contraire, nous sortons d'une phase où, de 1990 à 1995, avec une hausse du PIB (produit intérieur brut) en moyenne annuelle de 1,1 %, l'économie française a connu les niveaux les plus faibles de ces cinquante dernières années. Une tendance que ne dément pas le + 1,2 % obtenu en 1996.

UN TYPE DE PARTAGE DE TRAVAIL

Alors que la France accusait un retard en ce domaine, il semble bien que la croissance soit désormais plus riche en emplois. Une meilleure réactivité à la conjoncture, due en partie à la flexibilité, a permis de réduire les délais d'ajustement. D'après la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail), il y aurait ainsi eu plus de créations d'emplois en France entre 1993 et 1996 (+ 0,4 %) *« que dans la moyenne des pays de l'Europe des quinze (+ 0,3 %) et qu'au Japon (+ 0,2 %) »*.

Pourtant, même ces résultats comportent malheureusement leurs zones d'ombre. Toujours selon la Dares, l'amélioration du contenu en emplois de la croissance s'explique par un ralentissement de la productivité par tête (0,9 % en 1993, 2,2 % dans les années 80) et, surtout, par une réduction du temps de travail moyen intervenue depuis 1992, à son tour conséquence du développement du travail à temps partiel. En d'autres termes, l'enrichissement en emplois proviendrait *« largement d'une forme de partage de travail »*, la baisse de la durée du travail ayant été de 0,5 % par an depuis 1990 et de plus de 1 % pour la seule année 1993.

Troublantes, de telles indications sont encore renforcées par l'analyse du Cserc (Centre supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts). Dans son deuxième rapport annuel, celui-ci démontre que si, entre mars 1989 et mars 1996, l'emploi salarié a crû de 470 000, ce gain se décompose en une baisse de 40 000 emplois à temps plein et une progression de 510 000 emplois à temps partiel. Et de rappeler que le recours à l'emploi à temps partiel tend à s'accélérer.

D'où une première conclusion, qu'avance le Cserc : *« Plus que d'un enrichissement de la croissance en emplois, il conviendrait dès lors de parler d'un enrichissement de la croissance en effectifs. »* Ce qui ne signifie pas la même chose et, pour les personnes concernées, ne se vit pas de la même manière. Le temps partiel n'est pas seul en cause : dans l'évolution actuelle, ce sont massivement les « bouts d'emploi » qui se développent, au point que l'on assiste à une multiplication des contrats de travail, à une croissance relative des effectifs employés, plutôt qu'à un apport net d'emplois supplémentaires calculés en équivalent temps plein.

C'est particulièrement vrai des contrats à durée déterminée, qui représentent aujourd'hui les quatre cinquièmes des embauches, mais cela se vérifie également avec l'explosion du nombre de ces chômeurs, non comptabilisés dans la statistique officielle, qui exercent une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois. On en comptait 407 900 en mai, en hausse de 29,1 % en un an.

DES « WORKING POORS »

L'estimation officielle selon laquelle les effectifs salariés ont enfin progressé de 0,1 % à chaque fois, au dernier trimestre de 1996 et au premier trimestre de 1997, soit de 32 000, est sujette à caution. Derrière cette amélioration, il convient de lire la place prise par l'essor des services aux particuliers ou aux entreprises, qui auront totalisé 38 000 « emplois » supplémentaires, et dont 23 500 proviennent pour l'essentiel du dynamisme de l'intérim. Le travail temporaire, qui avait déjà triplé entre 1985 et 1995, fait état de brillantes performances en annonçant une augmentation de son chiffre d'affaires de 14 % en un an.

Il est vrai que, selon un processus qui s'est toujours vérifié, l'amélioration enregistrée par le secteur de l'intérim, par exemple, préfigure une reprise de l'activité. Une fois encore, cet indicateur avancé pourrait donc annoncer une éclaircie prochaine. Si cette reprise se produit, elle interviendra en même temps qu'une structuration nouvelle du marché du travail, qu'elle contribuera à renforcer. Aux Etats-Unis, on déplore la présence de quinze millions de *working poors* (travailleurs pauvres) qui disposent d'un emploi précaire, fragmenté, et vivent en même temps au-dessous du seuil de pauvreté. Avec l'éclatement des formes d'emploi en France, dont le travail à temps partiel, qui autorise un revenu inférieur au SMIC mensuel, il est possible qu'un phénomène identique émerge. Si ce n'est déjà fait.

Alain Lebaube

Insécurité *par Lionel Portier*

Le nucléaire à l'heure des choix

FRAPPER d'une taxe les centrales au charbon ou au pétrole dont les émissions participent à l'accroissement de l'effet de serre ? D'aucuns y verraient un excellent moyen de rétablir l'équilibre économique en faveur du nucléaire qui, sans cela, ne sera probablement pas compétitif dans la plupart des pays dans les vingt prochaines années. Réunis récemment pour une conférence organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les industriels de la filière ont reconnu avec candeur que, sur ce point, leurs intérêts rejoignent tout à fait ceux... des écologistes qui ont évidemment d'autres idées en tête.

Si les défenseurs de l'environnement, inquiets d'un possible réchauffement planétaire, réclament eux aussi cette taxe, c'est pour *« faire payer les pollueurs »* afin d'aider les pays en développement à s'équiper de dispositifs d'épuration des fumées et de centrales moins polluantes. Et certainement pas pour sauver la mise au nucléaire.

Il n'en reste pas moins que l'atome est la seule énergie de masse à ne pas rejeter de gaz carbonique. Ses promoteurs sont donc bien décidés à attaquer les écologistes sur leur propre terrain en martelant l'argument. *« Pour éviter l'effet de serre, il y a aussi l'énergie nucléaire »*, proclame une publicité de Framatome.

Ledit argument comporte une bonne part de provocation... et de ridicule. Car le nucléaire pollue : Greenpeace l'a rappelé récemment – s'il en était besoin – de manière spectaculaire à la Hague. Le nucléaire peut tuer : Tchernobyl en administre dramatiquement la preuve. Mais ses défenseurs ont beau jeu de rétorquer – par exemple – que, mal maîtrisée et mal surveillée, la chimie peut être tout aussi meurtrière. Les tragédies de Bhopal, en Inde ou de Minamata, au Japon, en sont les tristes preuves.

SINISTRE MARCHANDAGE

Dans le droit fil de ce genre de raisonnement, Gerald Clark, secrétaire général de l'Uranium Institute (organisation patronale regroupant les principales grandes firmes mondiales du nucléaire) confie à l'hebdomadaire britannique *New Scientist* du 14 juin que les normes de contrôle des émissions radioactives *« sont peut-être trop sévères »* et que leur assouplissement pourrait être un bon moyen de favoriser le nucléaire et donc – dans son esprit – de défendre l'environnement !

Pollution contre pollution, mort contre mort : le problème se réduirait-il à ce sinistre marchandage ? Certes pas. Même certains de ses acteurs en conviennent désormais : ne serait-ce qu'en raison des déchets qu'il génère, le nucléaire est loin d'être la solution rêvée. Il faudra sans doute l'abandonner un jour ou l'autre pour une forme d'énergie plus propre. Laquelle et quand ? C'est toute la question.

Pour des raisons de conjoncture économique, les surgénérateurs n'ont aucune chance de représenter, avant longtemps, la solution miracle en matière d'indépendance énergétique qu'ils devaient devenir dans l'esprit de leurs promoteurs. Il n'est donc pas illogique de fermer Superphénix, comme vient de le décider le gouvernement Jospin. Le plutonium n'intéressant plus les civils et guère les militaires, le retraitement des combustibles irradiés ne se justifie plus vraiment. On pourrait donc aussi décider de fermer le centre de la Hague, comme le souhaite Greenpeace. A condition, évidemment, de bien peser le coût financier et social de ces mesures : au moins 2 000 emplois et plus de 20 milliards de francs pour Superphénix, sans doute beaucoup plus pour la Hague.

En revanche, la fermeture immédiate des centrales vétustes et dangereuses d'Europe de l'Est mettrait en danger la survie de millions de personnes. Leur remplacement rapide par des unités modernes, nucléaires ou non, est hors de portée financière pour les Etats concernés et les Occidentaux ne semblent pas prêts à en assumer le coût. De la même manière, en France, il est totalement exclu d'abandonner du jour au lendemain une forme d'énergie qui fournit 82 % de l'électricité du pays. Il ne pourrait s'agir que d'un remplacement progressif, étalé sur plusieurs décennies.

En attendant, il faudra bien gérer le parc existant. De la manière la plus « propre » et la plus sûre possible. Ebranlés par les accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl, aiguillonnés par les écologistes, les responsables d'EDF ont beaucoup travaillé dans cette direction. Résultat : les normes et les pratiques de sûreté en vigueur dans le parc électro-nucléaire français servent de modèle. Il reste encore à réduire les poches de résistance à la transparence qui subsistent dans le secteur nucléaire.

Parallèlement, le débat sur l'énergie doit continuer. En évitant la tentation du manichéisme. « Coups » médiatiques contre langue de bois : si le succès est garanti en termes d'Audimat, la démarche ne fait guère avancer la réflexion. La « bataille d'ayatollahs » qui semble se raviver entre Greenpeace et la Cogema pourrait même finir par lasser l'opinion, laissant le champ libre aux groupes de pression. La solution ne peut passer que par une évaluation, une analyse sans concession des avantages et des inconvénients de toutes les options possibles, présentes et à venir. Encore faudrait-il éviter de se fourvoyer dans des culs-de-sac technologiques et porter les efforts de recherche sur des énergies nouvelles susceptibles de représenter une véritable solution alternative au nucléaire.

Le nucléaire n'a pas que des défauts. Hormis son inocuité pour le climat, il est – avec la « houille blanche » des barrages – la seule énergie dans laquelle le coût du combustible est marginal. Le choix du nucléaire fait par le gouvernement en 1974, en pleine crise pétrolière, permit à la France de garder son indépendance énergétique. Mais la crise est passée, les combustibles fossiles redeviennent attractifs et le tout-nucléaire semble passé de mode. Cette tendance n'est sans doute pas étrangère à la vocation de « défenseur de l'air pur » que se découvrent subitement les nucléocrates.

Le choix est ouvert. Il doit se faire sur des bases claires, dans la plus grande transparence. L'expérience aidant, il n'est pas interdit de réfléchir avant de recommencer.

Jean-Paul Dufour

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La torture de l'excision

IL faut dire les choses comme elles sont : l'excision est une torture. Et c'est cette pratique qu'une décision de justice, mardi 24 juin, vient d'autoriser à nouveau en Egypte, un an après la publication d'un décret gouvernemental qui l'interdisait. Le tribunal s'est prononcé à la suite de la requête d'islamistes, désireux, au nom de l'islam, de réintroduire cette mutilation dont l'objectif, avoué, est de brider les désirs sexuels des futures femmes. Au-delà de la douleur physique et morale des mutilées, et du nombre, important, de décès par infections ou hémorragies, la question qui est ici posée devrait préoccuper tous les musulmans : la femme est-elle un être responsable à part entière ou bien doit-elle être continuellement tenue sous haute tutelle ? Cette question, celle de la femme et de sa place dans une des plus grandes religions du monde, est l'une de celles qui sont au cœur du rapport de l'Islam à la modernité.

L'excision n'est pas une pratique propre à l'islam, même si les islamistes égyptiens l'ont récupérée pour en faire l'un de leurs principaux thèmes de bataille dans la lutte pour l'islamisation du pays. Ce rite *« de l'ignorance »* existe dans plusieurs pays africains, autant dans les populations musulmanes que chrétiennes. Les ethnologues parlent d'un *« rite de passage »* : comme la circoncision, l'excision serait un moyen de marquer l'appartenance d'un individu à un groupe social.

En Egypte, au sein des institutions de l'Etat comme dans la hiérarchie religieuse, les avis sont contradictoires. Une partie des *hadiths*, ces dires du prophète Mohamad qui sont l'une des références de la loi islamique, est apocryphe. C'est en se fondant sur plusieurs d'entre eux que le Conseil d'Etat, la plus haute instance juridique administrative en Egypte, a récemment jugé que l'excision était licite mais pas obligatoire. Un avis qui a permis au tribunal administratif du Caire d'annuler, mardi, l'interdiction de l'excision imposée en juillet 1996 par le ministère de la santé. Le cheikh d'El Azhar, considéré comme l'autorité suprême en matière de droit musulman sunnite, un homme aussi cultivé que modéré, avait pourtant jugé que l'excision n'avait rien à voir avec l'islam.

« *Dieu soit loué, nous avons gagné et nous allons appliquer l'islam* », s'est exclamé Youssef Badr, l'un des porte-voix des partisans de l'excision. Les islamistes radicaux estiment pouvoir ainsi, au coup par coup, imposer en Egypte un code civil « islamiste ». Trop longtemps, ils ont bénéficié de la complaisance du régime Moubarak qui, leur cédant au chapitre de la société civile, espérait couper l'herbe sous le pied des extrémistes. Depuis quelque temps, le gouvernement, conscient d'avoir joué aux apprentis sorciers, s'est ravisé. Mais, à l'évidence, les islamistes s'accrochent aux positions conquises. Des milliers de fillettes vont en être les victimes.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; *Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint*

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Les enfants gâtés du régime soviétique

IL SUFFIT de passer quelques semaines à Moscou pour se rendre compte des avantages considérables dont jouissent les intellectuels soviétiques. Ecrivains et artistes sont d'abord mieux logés que tous les autres citoyens. Ils gagnent très bien leur vie. Ils touchent comme en Occident des droits d'auteur qui leur sont payés par les revues, les maisons d'édition ou les théâtres. Les auteurs russes sont naturellement privilégiés, car leurs ouvrages sont parfois traduits dans dix ou vingt langues différentes des peuples de l'URSS. Les romanciers à la mode atteignent ainsi des tirages considérables, et il arrive qu'un seul livre leur rapporte plusieurs centaines de milliers de roubles.

Les grands favoris parmi ces intellectuels sont comblés d'honneurs. On leur donne les titres de *narodni artist* (artiste populaire) ou *zasloujenni artist* (artiste émérite) de l'URSS ou de diverses Républiques. On leur distribue des décorations : l'ordre du Drapeau rouge, l'ordre de Lénine, ainsi que des rubans et des médailles s'ils ont été correspondants de guerre au front, et ces distinctions diverses valent à leurs bénéficiaires de sérieux abattements de l'impôt sur le revenu, des réductions sur les chemins de fer, etc.

Enfin, pour une vingtaine d'entre eux, il y a chaque année la distribution des prix Staline, qui sont de 50 000, 100 000, 150 000 ou même 200 000 roubles. Le prix est exempt de toutes taxes fiscales, et il donne aussi le droit d'obtenir des réductions dans les magasins commerciaux. S'il y a des millionnaires en URSS, c'est surtout dans les milieux littéraires, artistiques et scientifiques qu'on les trouve.

André Pierre
(26 juin 1947.)

RÉORGANISATION A la tête de l'empire Rivaud depuis septembre 1996, Vincent Bolloré tente de mettre au clair l'organisation et les pratiques de ce groupe opaque. Estimé entre 10 et 15 milliards de francs, Rivaud a prospéré à partir d'actifs exotiques et grâce à des agissements douteux. ● LA BANQUE RIVAUD, filiale du groupe, était au cœur d'un système de recyclage d'argent sale et d'évasion fiscale. Sept procédures judiciaires ont été engagées contre elle. En perte, la banque a été recapitalisée et ses activités réduites. ● LE COMTE EDOUARD DE RIBES, ancien président du groupe, a été écarté de toutes les fonctions de gestion à la suite d'une réforme de structures. Son fils, Jean, a quitté le groupe. ● VINCENT BOLLORÉ cherche désormais à faire disparaître toutes les sociétés-écrans nichées dans des paradis fiscaux. Son objectif, à terme, est de fusionner le groupe Rivaud et le sien.

Vincent Bolloré accélère la refonte du groupe Rivaud

Le nouveau patron de l'empire hérité du comte Edouard de Ribes reprend en main la gestion. Son rêve : faire bénéficier sa propre société des richesses accumulées par ce conglomérat fondé en 1905 dans les plantations malaisiennes

PARFOIS, Vincent Bolloré se demande s'il a eu raison de se lancer dans l'aventure Rivaud. Pendant neuf ans, il a rêvé de ce groupe secret, qui doit lui apporter la puissance financière et les fonds propres dont il a toujours manqué. La déconfiture de la compagnie aérienne Air Liberté, détenue à 30 % par la banque Rivaud, lui a permis, en septembre 1996, de s'imposer à la tête du groupe. Depuis, il tente d'en réformer la gestion et les structures.

Mais la connaissance de Rivaud se révèle plus délicate que prévue. Ne comptant pas moins de 127 sociétés, nichées souvent dans des paradis fiscaux (Iles Caïman, Iles Vierges, Vanuatu, Luxembourg), le groupe recèle des trésors, mais cache aussi de nombreuses pratiques douteuses. Incertain de la qualité des actifs, craignant les conséquences juridiques et judiciaires de ces pratiques, M. Bolloré se montre prudent sur l'estimation du groupe. *« Il peut valoir entre 10 et 15 milliards de francs »*, expliquait-il lors de la présentation de Rivaud, mardi 24 juin. Une première pour ce groupe, qui s'était toujours refusé à faire la lumière sur ses activités.

RECAPITALISATION

Les plus mauvaises surprises viennent de la Banque Rivaud. Pendant des années, celle-ci a prospéré à partir d'un système de blanchiment d'argent sale et d'évasion fiscale. Dans le même temps, elle apportait un soutien financier incontrôlé à Air Liberté, un moment au bord de la faillite, et à d'autres entreprises très déficitaires.

Bien qu'actionnaire depuis 1988, M. Bolloré dit avoir tout ignoré des pratiques de la banque, désormais mise en examen, et cherche aujourd'hui à établir la vérité des comptes. Pour 1996, 967 millions de francs de provisions pour créances douteuses ont été passées dans les comptes de la banque, qui a affiché une perte de 917 millions. L'établissement, qui n'avait plus de fonds propres, a été recapitalisée à hauteur de 600 millions de francs. Sa filiale suisse, la Banque d'investissement privée (BIP), a été vendue en février 1997 pour 350 millions de francs. Il a été demandé au RPR, qui avait domicilié une partie de ses comptes dans la banque, de les fermer. La banque, qui ne représente plus que 2 % des actifs de Rivaud, a été recentrée sur la gestion de fortune. Elle semble destinée à s'éteindre en douceur, à moins qu'un éventuel repreneur se présente, une fois les actions judiciaires passées.

Le groupe a pu mener sans encombres le sauvetage de la banque, grâce à une importante trésorerie. Adepte du secret et de la dissimulation, Edouard de Ribes, l'ancien président de Rivaud, a constitué ce qu'il appelait *« ses petites caisses »* dans de nombreuses sociétés, de préférence dans les paradis fiscaux. Au total, le groupe Rivaud possède au moins trois milliards de francs de liquidités, qui ne sont pas toujours facilement accessibles.

PLANTATIONS ET IMMOBILIER

Activité d'origine de Rivaud, les plantations (hévéas, palmiers, café) restent la colonne vertébrale du groupe. Installées en Malaisie, en Indonésie, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, à travers une myriade de filiales, elles concernent plus de 100 000 hectares. Cette activité a dégagé en 1996, un résultat net de 480 millions de francs et recèle d'importantes plus-values latentes. Tout comme dans l'immobilier – le groupe est à la tête d'un parc de 20 000 mètres carrés environ, entre Paris, Bruxelles et Washington.

L'industrie, autre pôle du groupe, est dans une situation moins favorable. Depuis le début de l'année, le groupe Rivaud a vendu ses participations dans Simmonds (visserie), Bertin (technologie) et Elitair (restauration collective). Toutes étaient déficitaires. M. Bolloré entend se concentrer désormais sur deux sociétés : IER (système de contrôle d'accès pour l'aéronautique), détenue par Rivaud à 94 %, et Intertechnique (aéronautique), détenue à 29 %. Actionnaire à hauteur de 30 % dans Air Liberté, aux côtés de British Airways, le groupe est prêt à réduire sa participation au fil du temps.

Parallèlement à la reprise en mains de la gestion du groupe, une refonte des structures est lancée. Toutes les holdings-clés du groupe (Plantations des Terres rouges, Artois, Padang, Kali) ont été transformées en sociétés à directoire et conseil de surveillance. Ce changement a permis de mettre à l'écart Edouard de Ribes en lui confiant le poste *« honorifique »* de président des conseils de surveillance. Son fils, Jean de Ribes, lui, a dû rendre ses mandats d'administrateurs et a quitté le groupe.

A partir de septembre, les sociétés basées dans les paradis fiscaux seront toutes rapatriées en France. M. Bolloré souhaiterait supprimer la cascade de sociétés écrans du groupe. Les incertitudes qui pèsent encore sur les contours du groupe l'empêchent d'agir aussi rapidement qu'il le voudrait. A terme, il veut aboutir à une organisation très claire de Rivaud et le fusionner avec son propre groupe. Il se donne deux à trois ans pour réaliser ce projet. Il serait alors à la tête d'une société enfin riche.

Martine Orange

Le scandale des administrateurs judiciaires

La banque Rivaud se trouve mêlée, malgré elle, au scandale qui secoue les tribunaux de commerce. Une vingtaine d'administrateurs judiciaires de la région parisienne avaient des comptes chez Rivaud et notamment la deuxième charge de France, celle de Didier Sauvan et Jean-Michel Goulletquer. Début 1996, ils ont détourné 250 millions de francs de trésoreries d'entreprises qu'ils étaient censés redresser : ils ont transféré l'argent de chez Rivaud à la banque Scalbert-Dupont, puis sur un compte de la Bank of America of Oregon d'où il s'est volatilisé. M. Sauvan a été mis en examen pour *« malversations, prises illégales d'intérêts et abus de confiance aggravé »* et M. Goulletquer pour *« complicité de banqueroute par détournement d'actifs »*. La plupart des administrateurs a bénéficié de largesses de la banque. En échange des dépôts de sommes de plusieurs centaines de millions de francs représentant la trésorerie de sociétés en redressement judiciaire, les administrateurs obtenaient, à titre personnel, des prêts à taux très réduits (2 % à 3 %). Ils se voyaient aussi parfois verser, sur des comptes personnels, une partie de la rémunération de ces dépôts.

La banque Rivaud avait créé un système de recyclage d'argent sale

DEPUIS LA PERQUISITION menée, le 8 août 1996, à son siège, rue Notre-Dame-des-Victoires à Paris, par une vingtaine d'agents de la direction nationale des enquêtes fiscales, la banque Rivaud révèle peu à peu ses turpitudes. L'établissement fonctionnait presque exclusivement à partir d'un système de recyclage d'argent sale. *« A force de vivre sur elle-même, de prospecter des clients uniquement parce qu'ils recherchaient un moyen de blanchir de l'argent illégal, la banque a fini, au fil des années, par édicter ses propres règles de fonctionnement, qui n'avaient plus rien à voir avec la légalité »*, explique un ancien cadre. *« Les dirigeants avaient, en outre, un sentiment de totale impunité lié notamment à leurs appuis politiques »*, ajoute-t-il.

Entre 1992 et 1994, la banque Rivaud a abandonné plus de 265 millions de francs de créances et a constitué quelque 400 millions de francs de provisions en prévision d'autres abandons de créances. Des opérations injustifiées aux yeux du fisc : les clients étaient solvables. *« La banque a choisi de constater des pertes ou des provisions sur des dossiers pour lesquels la solvabilité des clients ou des cautions ou garanties existaient ou bien pour lesquels elle s'est délibérement privée de tout recours. Ces attitudes semblent très éloignées de celles d'un banquier soucieux de recouvrer ses créances »*, peut-on lire dans la notification de la direction générale des impôts. L'établissement bancaire s'est vu infliger, fin 1996, un redressement de 200 millions de francs.

Parallèlement à ces abandons de créances, des dépôts ont été constitués en Suisse *« au profit de la banque par des clients alors que les pertes* [étaient] *constatées en France sur les mêmes dossiers »*, ajoute le fisc. Fin avril, Bercy a transmis le dossier au parquet. Le juge d'instruction Mireille Filippini a ouvert une information judiciaire pour abus de biens sociaux, faux, blanchiment et corruption. En 1995 et 1996, la banque aurait encore abandonné une cinquantaine de millions de francs, abandon qui n'aurait pour l'instant donné lieu ni à redressement fiscal ni à instruction judiciaire.

DES « FUSIBLES »

Les dirigeants « historiques » de la banque, « piliers » du système, Bertrand de Buffévent, directeur général, Serge Boroukhoff, directeur juridique, et Charles Koenigsberg, responsable clientèle, ont été remerciés à la fin 1996, peu après la prise de pouvoir de Vincent Bolloré dans le groupe Rivaud. Ils ont organisé et profité de ce système, mais servent aussi de « fusibles ». Il est difficile d'imaginer que le comte Edouard de Ribes, président de la banque Rivaud jusqu'en octobre 1996, n'ait pas été informé de ce qui était devenu l'une des principales activités de son établissement : accorder des crédits gagés sur des sommes occultes déposées en Suisse.

La banque Rivaud avait généré un système d'évasion fiscale et de recyclage d'argent qui s'est appliqué à grande échelle aux entrepreneurs du textile du deuxième arrondissement à Paris (le « Sentier »). La banque a aussi prospecté les gros commerçants asiatiques et auvergnats. M. Koenigsberg, ancien de la banque israélienne Leumi, est arrivé comme fondé de pouvoir chez Rivaud à la fin des années 70. Il a contacté ses anciens clients qui avaient de l'argent en Suisse et les a orientés vers M. de Buffévent. *« La publicité pour nous attirer, c'était : vous nous apportez 1 million de francs en Suisse et la banque vous abandonne 2 millions de francs de créances en France »*, raconte un ancien client.

La banque Rivaud demandait à ses clients de déposer dans la filiale suisse du groupe, la Banque d'investissement privée (BIP) ou la Banque scandinave suisse, correspondante de Rivaud, des sommes sur des comptes numérotés ou codés qui servaient de cautions à des prêts accordés en France. Souvent, avant d'être déposés à la BIP – qui a été vendue en février 1997 à la Banque cantonale de Genève – et pour rendre plus opaque la filière, les sommes transitaient par une société panaméenne du nom de Bianc.

En contrepartie, la banque accordait à son client un crédit en France, à un taux d'intérêt élevé (de 14 % à 15 %). Au bout de quelques années, elle abandonnait la créance en France et récupérait l'argent en Suisse, dans les proportions convenues. Certains dirigeants de la banque profitaient de ces opérations pour toucher des commissions en liquide.

Parfois, la banque décidait de rapatrier l'argent de la Suisse vers la France : elle faisait alors jouer des cautions établies sur des comptes domiciliés à la BIP. Ces cautions étaient en fait fictives et servaient à blanchir l'argent. Dans sa notification de redressement, la direction générale des impôts évoque *« des notes manuscrites personnelles de M. Koenigsberg décrivant la mise en place d'un circuit de blanchiment par mise en œuvre de cautions fictives »*.

Ce système, à la longue, a appauvri la banque Rivaud en France et a enrichi la BIP et la société Bianc. *« Compte tenu du système d'abandon de créances, on peut imaginer qu'entre 100 et 200 millions de francs se sont évaporés en Suisse »*, avoue un dirigeant de la banque. La société Bianc fait aujourd'hui apparaître un solde positif de seulement... 11,5 millions de francs. *« Sur quatre ans, il y a eu plus de 3 000 écritures passées sur cette société panaméenne, dont 50 à 60 de plus de 3 millions de francs »*, explique un proche du dossier. L'« ayant droit » de Bianc a été, chronologiquement, la banque Rivaud puis M. de Buffévent.

De nombreuses informations judiciaires ont été ouvertes... par sept juges différents. Sur le système des cautions, la banque ainsi que M. de Buffévent ont été mis en examen pour escroquerie, fin mai, par le juge d'instruction Roger Ribault (*Le Monde* du 12 juin). Certains clients ont fini par se plaindre, car le système avait des ratés. Trois d'entre eux ont entamé des procédures judiciaires après avoir tout perdu : l'argent déposé en Suisse mais aussi leurs entreprises en France, faute d'avoir vu, comme promis, leurs créances annulées. Incapables de rembourser, ils ont fait faillite.

D'autres soupçons pèsent encore sur la banque, notamment sur l'utilisation de son système pour des financements politiques occultes. Le RPR avait un compte chez Rivaud, de même que certaines personnalités du parti néo-gaulliste dont son ancien secrétaire général, Jean-François Mancel, et son ancien président, Alain Juppé, qui entretenait des liens amicaux avec Edouard de Ribes.

Eric Leser et Virginie Malingre

McDonald's veut améliorer son image sociale en France

HUMILIÉ en Grande-Bretagne par un procès retentissant qui s'est achevé le 19 juin, attaqué par le magazine *Marianne* (du 16-22 juin), qui dénonçait *« le scandale des McDo »*, la multinationale du hamburger a décidé de réagir. Lors d'une conférence de presse, mardi 24 juin à Paris, la direction de McDonald's France a tenté de redorer son blason social.

Premier argument : l'emploi. L'enseigne MacDonald's emploie en France 25 000 salariés, dont 22 000 à travers un réseau de franchisés. En 1996, l'ouverture de 120 nouveaux restaurants a généré 4 000 emplois et cette année, 80 enseignes supplémentaires en procureront 3 000. S'agit-il de *« petits boulots »* ? La direction regrette qu'en France, la *« logique de l'honneur et celle de l'ingénieur »* poussent l'opinion à mépriser ce type d'emplois alors que les services ont, depuis 1970, créé 2,78 millions d'emplois quand l'industrie en perdait 1,46 million.

A DURÉE INDÉTERMINÉE

Surtout, fait valoir Jean Gomez, directeur des ressources humaines, la quasi-totalité de ces emplois sont à durée indéterminée, même si 20 000 salariés sont à temps partiel. *« 70 % de notre chiffre d'affaire est réalisé entre 12 heures et 14 heures et entre 19 heures et 21 heures. Ce type d'emplois intéresse des populations comme les mères de famille ou les étudiants »*, plaide Jean Gomez. Selon une enquête Sofres réalisée auprès de 336 anciens employés, leur passage chez McDo n'a pas été inutile. 48 % des sondés pensent que *« leur expérience chez McDonald's les a aidés à trouver leur emploi actuel »*.

L'entreprise affirme aussi jouer un rôle actif au sein du Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNAR), qui a conclu, dès 1988, une convention collective limitant les abus au temps partiel. Selon ce texte, le travail ne peut être inférieur à deux heures sur une même journée. S'il est inférieur à quatre heures, ces heures sont consécutives et, au-delà, il ne peut y avoir plus d'une coupure par jour. Longtemps réputé pour sa chasse aux sorcières syndicales, l'entreprise juge ce passé révolu. Ses restaurants parisiens et lyonnais ont signé des accords sur le droit syndical. Rémy Jouan, secrétaire général de la fédération CFDT des services, premier syndicat dans l'entreprise, reconnaît ces progrès. *« Au début, McDo ne voulait pas entendre parler de syndicat, comme Euro Disney. Pour ne pas appliquer la convention collective, ils ont même commencé par prétendre que leur activité concernait l'immobilier et non la restauration ! Et puis les choses ont évolué. Aujourd'hui, j'aimerais bien négocier chez Burger King les mêmes accords que chez Mc Do »*. Pour Eléna Scanciu, secrétaire de ce syndicat pour l'Ile-de-France, *« reste le problème des franchisés, où nous ne sommes quasiment pas présents. Mais il est vrai que, pour des raisons d'image, McDo évolue. Il m'arrive même de rêver qu'un jour, nous obtiendront un treizième mois »*.

Frédéric Lemaître

L'allongement de la concession du tunnel sous la Manche est en bonne voie

LE 10 JUILLET, le sort d'Eurotunnel sera scellé. Soit les actionnaires de la société concessionnaire du tunnel sous la Manche, réunis en assemblée générale extraordinaire, auront approuvé le plan de restructuration à la majorité des trois quarts, requise par le droit britannique. Soit ils l'auront refusé. Alors l'entreprise sera mise en redressement judiciaire et les banques créancières de la société, dont l'endettement dépasse 70 milliards de francs, exerceront leur droit, dit de substitution, qui leur permet d'exploiter l'ouvrage jusqu'à complet remboursement de leur dû, intérêt et principal. L'action, dont la valeur avoisine 6,50 francs, s'effondrerait en-dessous de 1 franc.

« Il n'y a rien à gagner et tout à perdre à refuser le plan de restructuration qui est proposé », a déclaré mardi 24 juin Patrick Ponsolle, président d'Eurotunnel, à l'attention des 720 000 actionnaires. Pour l'heure, pourtant, deux représentants d'actionnaires ont annoncé leur intention de voter contre cette restructuration, à moins que les banques n'acceptent d'abandonner entre 25 % et 40 % de leurs créances, ce qu'elles excluent : il s'agit de l'Association de défense des actionnaires d'Eurotunnel (Adacte), et de Sophie L'Hélias, représentante de Northern Cross Investments, un fonds d'investissement basé aux Bermudes qui a acheté ses actions à 15 francs.

MESURE SYMBOLIQUE

En revanche, l'Association pour l'action Eurotunnel, présidée par Christian Cambier, et qui peut faire pencher la balance, n'a pas encore pris position. Elle réunira son bureau le 2 juillet et décidera de voter en faveur du plan à condition que les gouvernements britannique et français allongent la concession de l'entreprise, qui doit expirer en 2052. Cette mesure, essentiellement symbolique, permettrait à toutes les parties de sauver la face.

Les négociations avancent et semblent en bonne voie, même si rien n'est signé. Depuis toujours, les autorités françaises, qui craignent les conséquences désastreuses d'une faillite de la société, militent en faveur de cet allongement. Les autorités britanniques sont réticentes. M. Ponsolle a rencontré, la semaine dernière, le vice-premier ministre britannique John Prescott, chargé des transports, à Luxembourg, tandis qu'une délégation britannique avait rendez-vous, mardi 24 juin, à Bercy. Selon le *Financial Times* du 25 juin, les Britanniques ne veulent pas étendre la concession sans garantie qu'Eurotunnel favorisera le trafic de fret. Cette demande paraît surprenante puisque la montée en puissance du fret dépend surtout des réseaux de chemin de fer, le tunnel étant loin de la saturation.

En fait, selon un proche du dossier, les autorités britanniques, qui avaient fait de la non-extension de la concession une question de principe, cherchent une monnaie d'échange pour accorder l'allongement de la concession.

M. Prescott doit rentrer à Londres jeudi 26 juin, tandis que M. Ponsolle est absent de Paris jusqu'à vendredi. L'allongement de la concession, s'il est obtenu, devrait être annoncé au plus tard en début de semaine prochaine. Après, il sera sans doute trop tard pour enclencher une dynamique favorable à l'approbation du plan de restructuration.

Arnaud Leparmentier



groupe Rivaud

de recyclage d'argent sale

ement de la concession du tunnel
la Manche est en bonne voie

Dassault Systèmes achète l'américain SolidWorks

LA SOCIÉTÉ informatique française Dassault Systèmes va acquérir l'américain SolidWorks par un échange d'actions évalué à 310 millions de dollars. Dassault Systèmes émettra 4,85 millions d'actions ordinaires en échange de 100 % du capital de SolidWorks. La société américaine, fondée en 1993, produit des logiciels pour conception graphique en trois dimensions développés sur Windows. Selon le communiqué publié mardi 24 juin par les deux sociétés, *« SolidWorks a un chiffre d'affaires d'environ 25 millions de dollars, en annualisant le chiffre d'affaires du trimestre clos au 30 juin 1997 »*.

Dassault Systèmes détient entre 40 % et 50 % du marché des logiciels de conception et de fabrication assistées par ordinateur pour l'automobile et l'aéronautique. Cotée à Paris et New York, et détenue par Dassault Aviation à hauteur de 37,90 %, la société a dégagé un bénéfice de 342 millions de francs en 1996 pour un chiffre d'affaires de 1,39 milliard.

Deux compagnies d'assurances britanniques montrées du doigt

LES COMPAGNIES d'assurances – Legal & General et le Sedgwick Group – ont été citées, mardi 24 juin, à la Chambre des Communes par la secrétaire économique au Trésor, Helen Liddell. Elle leur a reproché de *« n'avoir pas compris la détermination du gouvernement de résoudre promptement »* le scandale des retraites. Ces deux compagnies font partie d'un groupe de vingt-quatre, accusées d'avoir vendu à leurs clients dans les années 80 des fonds de pension privés moins intéressants que le système de retraite auquel ils cotisaient.

Ce scandale a touché plus d'un million de Britanniques. Depuis la fin de 1993, 570 000 cas ont été identifiés, mais seulement 50 000 estimés et 12 000 indemnisés. Entre-temps, 18 000 clients lésés sont morts. Le nouveau gouvernement travailliste a exigé de ces compagnies qu'elles règlent cette affaire d'ici à la fin de 1998. Il a assorti cette exigence de la menace de sanctions, dont celle de *« citer pour leur faire honte »* celles qui ne s'exécuteraient pas. Legal & General et le Sedgwick Group sont les premiers à en faire les frais. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **PHARMACIENS : le gouvernement a décidé de retirer l'arrêté pris le 21 mai par l'ancien ministre des affaires sociales Jacques Barrot** prévoyant un nouveau système de marge des pharmaciens au 1er juillet, a annoncé mardi 24 juin le ministère de l'emploi et de la solidarité. *« Cet arrêté est entaché d'illégalité »*, car la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) n'avait pas été consultée, il est donc *« en contravention avec les dispositions du code de la Sécurité sociale »*, a indiqué le ministère.

■ **HÔTEL GEORGE-V : la CGT s'est indignée**, mardi 24 juin, des conséquences sociales de la fermeture d'un an pour travaux du grand hôtel parisien George-V, dont les 280 salariés feront l'objet d'un licenciement collectif économique, même s'ils bénéficient d'une priorité à la réembauche après les travaux. La direction a précisé que l'investissement décidé par le nouveau propriétaire, le prince saoudien Al Walid, doit lui permettre de se repositionner dans le très haut de gamme, et de renouer, à terme, avec les bénéfices après cinq années consécutives de pertes.

■ **CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ : Jean-Louis Vinciguerra, directeur général de BZW (groupe Barclays) pour la France** et ex-directeur financier du groupe Pechiney, va prendre la direction du département banque d'affaires d'Indosuez en Asie et sera basé à Singapour.

■ **PEUGEOT : selon l'agence Xinhua (Chine Nouvelle), citant, mardi 24 juin, un cadre non identifié**, Opel, filiale de l'américain General Motors, serait sur le point de reprendre la participation de 22 % que Peugeot détient dans l'usine automobile de Canton, en partenariat avec la municipalité. Par ailleurs, Opel aurait déjà reçu, la semaine dernière, les licences pour deux joint-ventures à Shanghaï, l'une pour une usine d'assemblage, l'autre pour un centre de réparations. – *(Corresp).*

■ **ARCO : la filiale chimie à 82 % du groupe pétrolier Atlantic Richfield Co**, a annoncé, mardi 24 juin, qu'il allait supprimer de 800 à 1 100 emplois au cours des prochaines années dans le cadre d'un programme de réduction de ses coûts.

■ **UNISOURCE : le consortium européen de télécommunications** Unisource a indiqué, mardi 24 juin, avoir enregistré une perte nette de 375,4 millions de florins (1,12 milliard de francs) en 1996, en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a progressé de 85 % à 2,4 milliards de florins. Allié à ATT, Unisource regroupe le néerlandais KPN, le Suisse Swiss Telecom et le suédois Telia. Son quatrième actionnaire, l'espagnol Telefonica, a rejoint en avril un autre consortium constitué autour du britannique BT.

Le Japon veut dissuader la Maison Blanche d'exercer une pression à la hausse sur le yen

La fermeté du premier ministre nippon est saluée à Tokyo

Wall Street s'est nettement reprise, mardi 24 juin, après son plongeon de la veille. L'indice Dow Jones a gagné 2,02 %. La presse japonaise se félicite de l'attitude ferme affichée par le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, à l'égard des Etats-Unis. Le Japon n'entend pas que la reprise de l'économie soit compromise par une hausse brutale du yen vis-à-vis du dollar.

TOKYO
de notre correspondant

Après que le premier ministre Ryutaro Hashimoto eut soufflé la tempête à Wall Street, lundi 23 juin (*Le Monde* du 25 juin), par une menace sur la possibilité pour le Japon de se défaire des bons du Trésor américain en sa possession, Tokyo s'est efforcé, mardi, de calmer le jeu. *« Il n'est absolument pas dans nos intentions de vendre des bons du Trésor américain »*, a déclaré le ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka, tandis que M. Hashimoto affirmait qu'on avait *« mal interprété »* ses propos. Soulagée par ces mises au point, la Bourse de New York s'est nettement reprise mardi, gagnant 153,80 points (+ 2,02 %).

Mais, au fond, les dirigeants japonais ne sont sans doute pas mécontents de ce coup de semonce. *« Pas si mal pour un premier ministre japonais »*, a déclaré avec une moue ironique Seiroku Kajiyama, le porte-parole du gouvernement, commentant l'impact des propos de M. Hashimoto sur les cours de Wall Street. « M. Hashimoto dame le pion aux Etats-Unis », titre mercredi le quotidien des milieux économiques *Nihon keizai*. Le Japon a traditionnellement un profil bas sur la scène internationale, mais la chute de Wall Street démontre qu'en dépit de la récession qu'il a traversée il reste une superpuissance économique, écrit pour sa part en substance l'*Asahi*.

COUP DE TONNERRE

La remarque de M. Hashimoto a eu l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel azur d'une Amérique bercée par l'autosatisfaction de son président. Constante de la politique américaine, la suffisance de la puissance a été perçue à Denver avec agacement par certains partenaires des Etats Unis, dont les Japonais. *« Un sommet organisé par Clinton et pour Clinton »*, écrivent la plupart des quotidiens, dont certains soulignent la volonté hégémonique de Washington d'imposer le « modèle » américain. Généralement, les Japonais n'aiment guère se mettre en avant. En particulier avec les Américains, ils encaissent sans mot dire les remontrances, font le gros dos, obtempèrent ou louvoient mais évitent de répondre. M. Hashimoto a rompu avec cette tradition.

C'est en réponse à la question d'un journaliste américain lors d'une conférence à l'université Columbia lui demandant si le Japon, qui est le plus gros détenteur de bons du Trésor américain, avait intérêt à les conserver alors que l'appréciation du yen diminue leur valeur, que M. Hashimoto a répondu sur un ton d'abord ironique puis ferme : *« J'espère qu'il n'y a pas de représentant de la banque fédérale dans la salle. Effectivement, j'ai pensé à plusieurs reprises que le Japon devait vendre des bons du Trésor américain : lors des négociations sur l'automobile par exemple*, a-t-il déclaré, selon la transcription en japonais de ses propos. *Je souhaite que les autorités américaines surveillent davantage les fluctuations du change afin que nous ne soyons pas tentés d'échanger les bons du Trésor pour de l'or. »*

Pourquoi le Japon s'est-il soudain cabré ? Plusieurs hypothèses sont avancées. A-t-il commis une *« imprudence »* par *« excès d'assurance »*, comme l'avance le quotidien *Mainichi* ? La personnalité de M. Hashimoto qui, à la tête du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) puis des finances, a été dans le passé aux premières lignes des batailles économiques avec les Américains, et que l'on dit irrité par leur « arrogance », est assurément un facteur. Deuxième hypothèse : la reprise de l'excédent commercial japonais dans les échanges avec les Etats-Unis, qui a triplé en mai, provoque une nouvelle levée de boucliers et M. Hashimoto entendait ainsi dissuader Washington d'exercer une pression à la hausse sur le yen. Certains avancent enfin que M. Hashimoto aurait agi de manière concertée avec Washington pour « refroidir » Wall Street.

Les deux premières hypothèses semblent plus vraisemblables et se conjuguent. Bien que les entretiens Clinton-Hashimoto à Denver se soient déroulés dans un climat cordial et que les Etats-Unis s'en tiennent pour l'instant à une « vigilante expectative » sans demander de mesures spécifiques pour remédier à l'excédent, la menace d'une pression à la hausse du yen est latente. En outre, les exigences répétées de Washington en matière de déréglementation de l'économie japonaise suscitent une irritation grandissante chez les dirigeants japonais. Cette accumulation de pressions a, semble-t-il, conduit M. Hashimoto à tirer *« le sabre sacré de la famille »* (expression qui signifie jouer son va-tout) pour contenir les ardeurs interventionnistes des Américains en leur rappelant que l'attitude de leur partenaire n'est pas complètement étrangère à leur *success story* économique et que le Japon n'entend pas que la reprise de son économie soit compromise par des pressions sur le yen sans réagir.

Selon les Japonais, un délicat processus de stabilisation de leur économie est en cours qui implique un déséquilibre temporaire des échanges, mais la tendance globale à la baisse de l'excédent commercial n'est pas remise en cause. L'une des priorités de Tokyo est de freiner le déficit budgétaire, le plus élevé des pays industrialisés, en le ramenant en 2003 à 3 % du produit intérieur brut. L'austérité budgétaire (réduction des dépenses et nouvelles impositions) a un effet négatif sur la consommation intérieure et sur le niveau des importations.

Plus gravement peut-être, la tension entre Tokyo et Washington ne tient pas qu'à des considérations bilatérales. Le Japon n'a guère apprécié la manière dont Washington a imposé la Russie au forum des pays industrialisés, alors que lui-même n'est pas parvenu à faire prévaloir l'idée qu'il faut faire entrer la Chine dans l'organisation mondiale du commerce. Pourquoi pas la Chine au Sommet, interrogent aujourd'hui les Japonais. *« Après tout, on peut se demander si la démocratie russe est plus conforme au respect des droits de l'homme tel que le conçoivent les Américains que la démocratie chinoise »*, écrit le *Nihon keizai*.

M. Hashimoto a marqué un point, et son « holà » à Washington est accueilli à Tokyo avec une satisfaction non dissimulée, même si, officiellement, on s'empresse de dire qu'il n'a voulu en rien menacer les Américains ou exercer un chantage. Pourra-t-il rester aussi ferme alors que les deux pays sont en train de redéfinir leurs relations stratégiques et économiques ? *« La petite phrase de M. Hashimoto a mis en lumière la fragilité des relations de confiance entre les deux puissances du Pacifique »*, écrit l'*Asahi*.

Philippe Pons

Confiance retrouvée dans l'industrie nipponne

***L'indice de confiance dans l'industrie japonaise a progressé en* juin (il s'est établi à + 7 points, contre + 2 points en mars), selon l'enquête trimestrielle de conjoncture Tankan de la Banque du Japon publiée mercredi 25 juin. Ce niveau, nettement supérieur aux prévisions des analystes, est le plus élevé depuis six ans. Il confirme le redressement de l'économie nippone. L'institut d'émission prévoit une poursuite de l'embellie au cours du prochain trimestre.**

L'amélioration spectaculaire dans la grande industrie provient pour une large part du secteur automobile, dopé par la dépréciation du yen. Pour les petites entreprises manufacturières, qui ont subi plus brutalement que les grandes multinationales japonaises le choc de l'ouverture croissante du marché nippon et du ralentissement de l'économie, la *situation* reste *difficile* (l'indice de confiance demeure négatif, à – 7 points), mais elle s'améliore.

Moscou va dédommager les porteurs d'emprunts russes

SELON L'AGENCE Interfax, la Russie a effectué un premier versement au titre de l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes, en versant à la France 50 millions de dollars (290 millions de francs). Moscou a ainsi commencé à honorer l'accord conclu en novembre 1996 par le premier ministre français de l'époque, Alain Juppé, et son homologue russe, Viktor Tchernomyrdine (*Le Monde* du 28 novembre 1996). Cet accord prévoyait l'indemnisation des épargnants français qui avaient acheté ces titres de 1822 à 1917 inclus.

Lors de l'accord de 1996, les associations qui défendent les intérêts des petits porteurs d'emprunts russes avaient estimé dérisoire le montant accordé, 400 millions de dollars (2 milliards de francs) sur quatre ans, qui selon eux ne représenterait que 30 % environ du capital perdu par les épargnants : en 1919, on recensait 1,6 million de porteurs, chaque titre valant, à l'époque, 500 francs, contre une valeur unitaire bien supérieure aujourd'hui. Le GNDPTR (groupement national des porteurs de titres russes) la chiffre à environ 40 000 francs.

Si la Russie prend de l'avance sur l'échéance de son premier versement (initialement prévu pour 1998), le feuilleton ne semble pas pour autant s'interrompre. François Bayle, le directeur du GNDPTR, qui estime à 250 000 le nombre des foyers français détenteurs d'*« emprunts tsaristes »*, vient de publier un *« mode d'emploi »* de l'indemnisation. Les Français ont souscrit en masse tout au long du XIXe siècle, sans prendre garde à la fragilité de la Russie. En août 1914, la France est le premier investisseur dans le pays. La révolution bolchévique de 1917 se solde par le refus du nouveau gouvernement d'honorer les dettes du régime tsariste. Plusieurs tentatives de négociations sur un remboursement des créances restent vaines, et il faudra attendre l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbachev en 1985 pour que la situation évolue : entre 1988 et 1991, le remboursement des créanciers britanniques, puis suisses, américains et canadiens crée un précédent. Désormais certains d'être indemnisés, à défaut d'être remboursés, les porteurs français d'emprunts russes vont devoir s'armer – encore une fois – de patience pour obtenir leur dû.

Aucun dispositif n'est encore prévu pour gérer la distribution des indemnités versées par la Russie. Les associations de défense des petits porteurs, tout en appelant à la mise en place d'un organisme chargé de l'examen des titres et de leurs ayants-droit, ne peuvent que conseiller aux descendants des acheteurs d'emprunts russes de garder précieusement leur bien.

La Compagnie bancaire lance une OPA sur deux filiales

LA COMPAGNIE bancaire, filiale à 50 % de Paribas, lance deux offres publiques d'achat (OPA) sur les actions de deux de ses filiales, la compagnie d'assurance-vie Cardif et l'UFB Locabail, spécialiste du financement des entreprises. Par cette opération, le groupe présidé par Bernard Muller veut prendre en compte *« une concurrence toujours plus intense »* dans les métiers financiers, qui exige une gestion financière plus souple, et surtout l'exigence croissante des actionnaires qui veulent *« une visibilité et une rentabilité meilleures de leurs placements »*.

« Les opérations projetées auront pour effet de majorer le bénéfice » de la Compagnie bancaire, précise un communiqué du groupe, et d'en améliorer la composition. Dans un premier temps, elles permettront au groupe d'alléger sa charge fiscale. Et compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt, il est intéressant pour la Bancaire de se renforcer dans le capital de filiales qui offrent un relativement bon rendement.

« La Compagnie bancaire se trouve dans une situation où elle a été amenée à supporter la totalité des pertes des sociétés immobilières en difficulté. En revanche, elle n'intègre dans son résultat consolidé qu'une quote-part des profits des sociétés cotées », rappelle en outre le communiqué. La Compagnie bancaire avait perdu en 1996 1,2 milliard de francs, du fait de ses risques immobiliers. Les analystes prévoient un résultat de l'ordre de 1,3 milliard pour 1997 auquel le Cetelem, le spécialiste du crédit à la consommation, sera le plus gros contributeur.

La Compagnie bancaire va procéder, avant la fin de l'année, à une augmentation de capital – de 2 milliards de francs au maximum – pour financer ces deux OPA qui, au total, représenteront un investissement de 3 milliards. Voulant souligner une fois de plus l'ancrage de la Compagnie bancaire dans son giron, Paribas a d'ores et déjà indiqué qu'il participerait à cette augmentation de capital.

Sur le plan boursier, la Compagnie bancaire se propose d'acheter les 39,4 % du capital de Cardif qu'elle ne détient pas encore au prix de 900 francs par action, et 27,5 % d'UFB Locabail à 600 francs l'action. Ces titres, peu liquides, s'échangeaient respectivement, mardi 24 juin, à 655 francs et 522 francs.

Sophie Fay

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a terminé la séance du mercredi 25 juin en hausse. L'indice Nikkei a gagné 337,34 points (+ 1,66 %) pour s'inscrire à *20 679,27 points.*

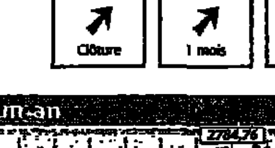
■ **LE DOLLAR** était stable, mercredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,7199 mark, *5,8041 francs et 113,52 yens.*

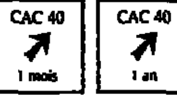
■ **L'OR** a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'inscrivait à 337,20-338,00 dollars contre 339,10-*339,40 dollars mardi en clôture.*

■ **WALL STREET** s'est nettement reprise, mardi 24 juin, après son plongeon de la veille. Le Dow Jones a progressé de 153,80 points (+ 2,02 %) *pour finir à 7 758,06 points.*

■ **LE PÉTROLE** s'est replié, mardi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut de référence *« light sweet crude »*, échéance août, a cédé 11 centièmes à 19,03 dollars.

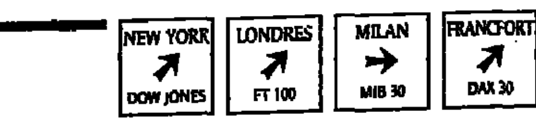
LES PLACES BOURSIÈRES



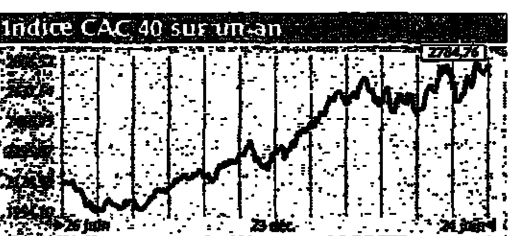


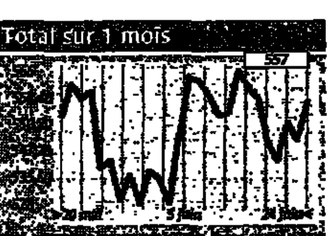




Record historique à Paris



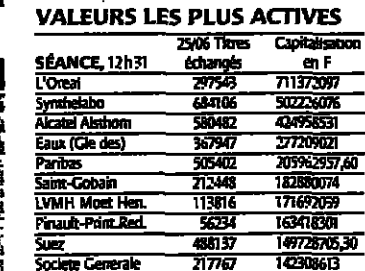


LA BOURSE de Paris a atteint mercredi 25 juin un nouveau sommet historique dans un marché très actif. En hausse de 1,16 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 1,94 % à 2 838,68 points après avoir momentanément atteint 2 839,55 points. Le 13 juin le CAC 40 avait fini la séance à 2 808,52 points et avait inscrit en cours de séance le record absolu des 2 811,86 points. Le marché était à nouveau très actif mercredi avec un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de francs sur le règlement mensuel. Mardi, premier jour du terme de juillet, le marché avait frôlé le record de transactions avec plus de 17,5 milliards de francs.

La Bourse de Paris emboîte le pas à Wall Street? qui s'est rétabli mardi (+ 2,02 % pour le Dow Jones) après sa défaillance de lundi (– 2,47 %) due à des propos du premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto. Le marché français bénéficie de facteurs particuliers de soutien et notamment d'une grande abondance de liquidités. Les sociétés versent actuellement leurs dividendes pour l'année 1996 pour un montant de 60 milliards de francs. A ce magot viendront s'ajouter dans moins de trois semaines les 90 milliards de francs du remboursement de l'emprunt Balladur. Enfin, les investisseurs américains sont très présents.

Total, valeur du jour

LES VALEURS PÉTROLIÈRES ont fait parler d'elles, mardi 24 juin. Les échanges sur Total ont porté sur 2,3 milliards de francs (4,2 millions d'actions), soit 1,70 % du capital. Le titre a gagné 2 % à 557 francs. Elf Aquitaine a progressé de 1 % à 632 francs dans un marché de 2 milliards de francs (3,3 millions d'actions) soit 1,2 % du capital. Pour les analystes, ces mouvements sont dus à des *« rotations de portefeuilles »* entre fonds pour dégager des plus-values ou à des *« opérations de couvertures »* à la fin du premier semestre. Des réaménagements techniques qui ne transforment pas la structure du capital.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h31	Cours au 25/06	Var. % 24/06	Var. % 31/12
Credit Lyonnais CI	294	+7,06	+121,05
Bancaire (Cie)	735	+6,83	+19,70
Gaz et Eaux	2430	+6,76	+20,51
Labinal	1437	+6,44	+45
Axime	658	+6,12	+9,66
Fives-Lille	413	+5,92	–15,71
Via Banque	180	+5,88	+4,65
Elf Gabon	1425	+5,55	+7,54
Comptoirs Mod.	3145	+5,36	+12,32
Vallourec	379	+5,27	+37,81
BAISSES, 12h31			
Unibail	540	–1,81	+4,65
Renault	146	–1,74	+30,94
Saupiquet (Ns)	680	–1,73	–6,84
Finextel	106,10	–1,57	+32,29
Sefimeg CA	385	–1,53	+2,39
Nord-Est	122,30	–1,37	–5,26
Fimalac SA	495,40	–1,31	+2,78
Deveaux(Ly)#	750	–1,18	+4,16
Cap Gemini	338,60	–1,13	+34,95
Gr.Zannier (Ly) #	156,10	–1,13	+33,19

VALEURS LES PLUS ACTIVES

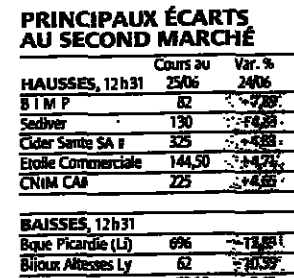
SÉANCE, 12h31	25/06 Titres échangés	Capitalisation en F
L'Oreal	297543	711372097
Synthelabo	684106	502226076
Alcatel Alsthom	580482	424958531
Eaux (Gle des)	367947	277209021
Paribas	505402	205962957,60
Saint-Gobain	212448	182880074
LVMH Moet Hen.	113816	171692059
Pinault-Print.Red.	56234	163418301
Suez	488137	149728705,30
Societe Generale	217767	142308613

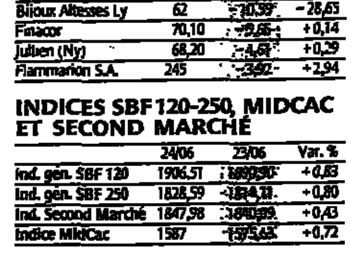
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

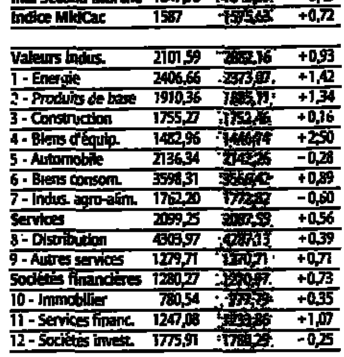
HAUSSES, 12h31	Cours au 25/06	Var. % 24/06	Var. % 31/12
B I M P	82	+7,89	+26,15
Sediver	130	[illegible]	+33,33
Cider Sante SA #	325	+4,83	+54,76
Etoile Commerciale	144,50	+4,71	+36,32
CNIM CA#	225	+4,65	+14,21
BAISSES, 12h31			
Bque Picardie (Li)	696	–13,89	+16
Bijoux Altesses Ly	62	–10,39	–28,65
Finacor	70,10	–9,65	+0,14
Julien (Ny)	68,20	–4,61	+0,29
Flammarion S.A.	245	–3,92	+2,94

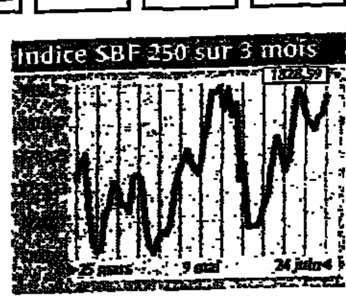
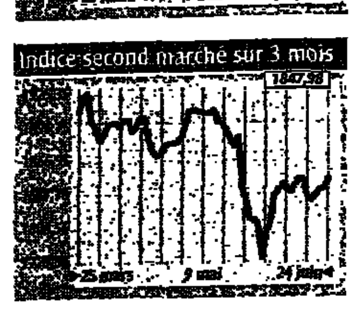
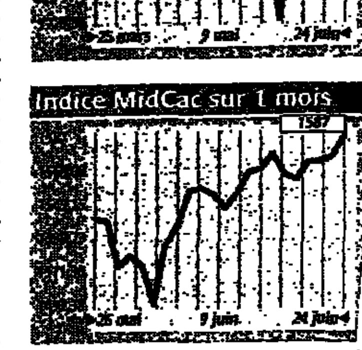
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	24/06	23/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1906,51	1889,90	+0,83
Ind. gén. SBF 250	1828,59	1814,11	+0,80
Ind. Second Marché	1847,98	1840,09	+0,43
Indice MidCac	1587	1575,65	+0,72
Valeurs Indus.	2101,59	2082,16	+0,93
1 - Energie	2406,66	2373,07	+1,42
2 - Produits de base	1910,36	1885,11	+1,34
3 - Construction	1755,27	1752,46	+0,16
4 - Biens d'équip.	1482,96	1446,74	+2,50
5 - Automobile	2136,34	2142,26	–0,28
6 - Biens consom.	3598,31	3566,42	+0,89
7 - Indus. agro-alim.	1762,20	1772,82	–0,60
Services	2099,25	2087,53	+0,56
8 - Distribution	4303,97	4287,13	+0,39
9 - Autres services	1279,71	1270,71	+0,71
Sociétés financières	1280,27	1270,97	+0,73
10 - Immobilier	780,54	777,79	+0,35
11 - Services financ.	1247,08	1233,86	+1,07
12 - Sociétés invest.	1775,91	1780,29	–0,25







Forte hausse à Tokyo et Wall Street

LA BOURSE DE TOKYO a fini en forte hausse, mercredi 25 juin, dopée par l'étude trimestrielle de la Banque du Japon sur la confiance des entreprises (*tankan*) qui est ressortie nettement supérieure aux prévisions. L'indice Nikkei a fini en hausse de 337,34 points (1,66 %) à 20 679,27, après une poussée jusqu'à 20 736,17. Son contrat septembre a gagné, pour sa part, 390 points à 20 760. *« Le tankan a atténué les craintes sur la santé de l'économie japonaise, et le yen reste à un niveau satisfaisant pour les exportateurs, ce qui a aussi profité à la Bourse »*, commente Hiroyuki Nakai, stratège boursier de Nikko Securities.

Mardi soir, Wall Street était en forte progression, récupérant l'essentiel des 192 points perdus la veille après des propos du premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto qui avaient fait craindre des ventes d'obligations américaines par les investisseurs nippons. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance en hausse de 153,80 points (2,02 %) à 7 758,06 points. Lundi, Wall Street avait enregistré la deuxième plus forte baisse de son histoire en termes de points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 24/06	Cours au 23/06	Var. en %
Paris CAC 40	2784,76	2762,20	+0,81
New-York/DJ indus.	7647,23	7604,26	+0,56
Tokyo/Nikkei	20341,90	20436,18	–0,46
Londres/FT100	4596,10	4575,80	+0,44
Francfort/Dax 30	3755,82	3754,72	+0,03
Frankfort/Commer.	1276,84	1280,22	–0,26
Bruxelles/Bel 20	2872,62	2868,28	+0,15
Bruxelles/Général	2355,19	2351,62	+0,15
Milan/MIB 30	1021	1021	—
Amsterdam/Gé. Cbs	585,90	585,80	+0,02
Madrid/Ibex 35	592,17	592,39	–0,04
Stockholm/Affarsal	2359,39	2359,39	—
Londres FT30	2964,50	2959,10	+0,18
Hong Kong/Hang S.	14891	15021,28	–0,87
Singapour/Strait t	2041,38	2034,79	+0,32

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

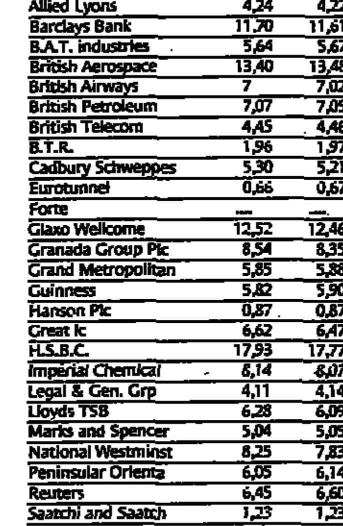
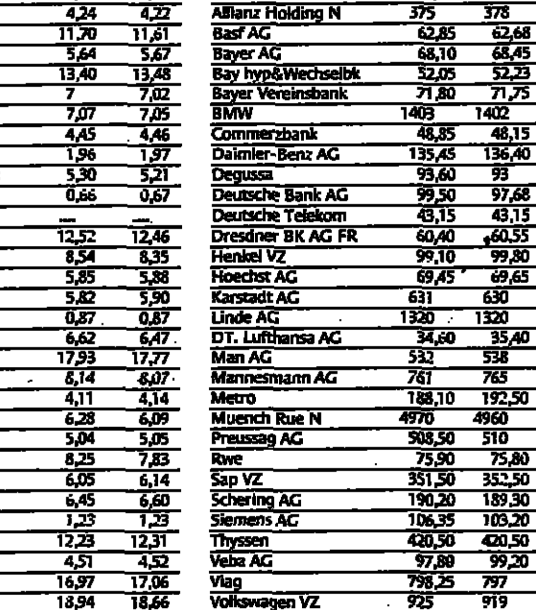
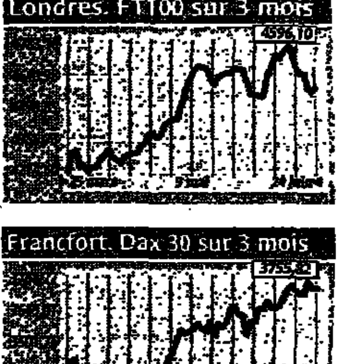
	24/06	23/06
Alcoa	75,18	74,25
Allied Signal	84	82
American Express	77,18	76
AT & T	36,93	36,25
Boeing Co	55	54,62
Caterpillar Inc.	108,37	105,37
Chevron Corp.	74,25	72,75
Coca-Cola Co	70,43	69,75
Disney Corp.	82,37	80,50
Du Pont Nemours&Co	61,50	59,25
Eastman Kodak Co	77,43	77,37
Exxon Corp.	62,50	61,75
Gén. Motors Corp.H	56,75	55,50
Gén. Electric Co	66,50	65,50
Goodyear T & Rubbe	62,25	61,25
Hewlett-Packard	55,37	53,87
IBM	91,81	88
Intl Paper	50,81	49
J.P. Morgan Co	109,31	107,37
Johnson & Johnson	66,31	64
Mc Donalds Corp.	49,62	48,75
Merck & Co.Inc.	103,06	98,62
Minnesota Mng.&Mfg	101	100
Philip Moris	44,18	42,75
Procter & Gamble C	137,50	136,87
Sears Roebuck & Co	53,81	54
Travelers	64,37	63,50
Union Carb.	47,25	45,87
Utd Technol	85	83,87
Wal-Mart Stores	33,62	32,62

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	24/06	23/06
Allied Lyons	4,24	4,22
Barclays Bank	11,70	11,61
B.A.T. industries	5,64	5,67
British Aerospace	13,40	13,48
British Airways	7	7,02
British Petroleum	7,07	7,05
British Telecom	4,45	4,46
B.T.R.	1,96	1,97
Cadbury Schweppes	5,30	5,21
Eurotunnel	0,66	0,67
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,52	12,46
Granada Group Plc	8,54	8,35
Grand Metropolitan	5,85	5,88
Guinness	5,82	5,90
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,62	6,47
H.S.B.C.	17,93	17,77
Imperial Chemical	8,14	8,07
Legal & Gen. Grp	4,11	4,14
Lloyds TSB	6,28	6,09
Marks and Spencer	5,04	5,05
National Westminst	8,25	7,83
Peninsular Orienta	6,05	6,14
Reuters	6,45	6,60
Saatchi and Saatch	1,23	1,23
Shell Transport	12,23	12,31
Tate and Lyle	4,51	4,52
Univeler Ltd	16,97	17,06
Zeneca	18,94	18,66

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	24/06	23/06
Allianz Holding N	375	378
Basf AG	62,85	62,68
Bayer AG	68,10	68,45
Bay hyp&Wechselbk	52,05	52,23
Bayer Vereinsbank	71,80	71,75
BMW	1403	1402
Commerzbank	48,85	48,15
Daimler-Benz AG	135,45	136,40
Degussa	93,60	93
Deutsche Bank AG	99,50	97,68
Deutsche Telekom	43,15	43,15
Dresdner BK AG FR	60,40	60,55
Henkel VZ	99,10	99,80
Hoechst AG	69,45	69,65
Karstadt AG	631	630
Linde AG	1320	1320
DT. Lufthansa AG	34,60	35,40
Man AG	532	538
Mannesmann AG	761	765
Metro	188,10	192,50
Muench Rue N	4970	4960
Preussag AG	508,50	510
Rwe	75,90	75,80
Sap VZ	351,50	352,50
Schering AG	190,20	189,30
Siemens AG	106,35	103,20
Thyssen	420,50	420,50
Veba AG	97,80	99,20
Viag	798,25	797
Volkswagen VZ	925	919

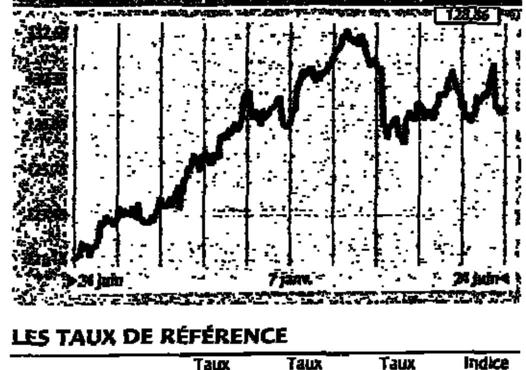
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Progression du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français a ouvert en hausse, mercredi 25 juin. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 12 centièmes, à 128,98 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,62 %, soit 0,09 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance sur une note stable. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était inscrit à 6,70 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour. Le contrat Pibor trois mois du Matif était en hausse de 2 centièmes, à 96,58 points.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 24/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,65	6,57	1,70
Allemagne	2,99	5,73	6,52	1,80
Grande-Bretagne	6,12	7,17	NC	2,80
Italie	7	6,96	7,59	2,60
Japon	0,52	2,62	NC	0,50
Etats-Unis	5,40	6,41	6,70	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 24/06	Taux au 23/06	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	–1,95	–1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	–2,18	–2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	–2,20	–2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

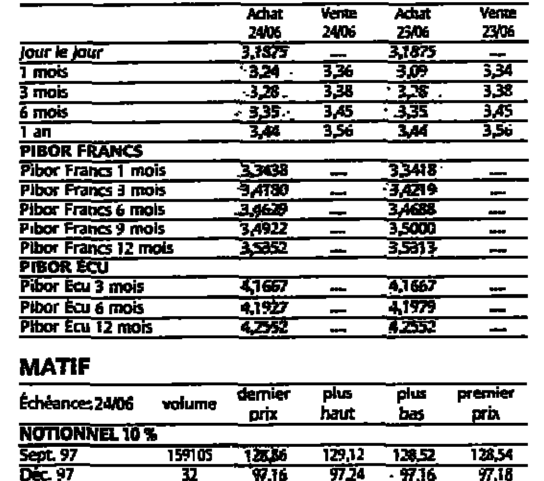
	Achat 24/06	Vente 24/06	Achat 23/06	Vente 23/06
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,24	3,36	3,09	3,34
3 mois	3,28	3,38	3,28	3,38
6 mois	3,35	3,45	3,35	3,45
1 an	3,44	3,56	3,44	3,56
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3438	—	3,3418	—
Pibor Francs 3 mois	3,4180	—	3,4219	—
Pibor Francs 6 mois	3,4629	—	3,4688	—
Pibor Francs 9 mois	3,4922	—	3,5000	—
Pibor Francs 12 mois	3,5352	—	3,5313	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1667	—	4,1667	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1927	—	4,1979	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2552	—	4,2552	—

MATIF

Échéances 24/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 97	159105	128,86	129,12	128,52	128,54
Déc. 97	32	97,16	97,24	97,16	97,18
Mars 98	2	96,58	96,58	96,58	96,58
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 97	42270	96,56	96,60	96,53	96,53
Déc. 97	11894	96,52	96,56	96,50	96,50
Mars 98	7210	96,44	96,47	96,42	96,43
Juin 98	4446	96,34	96,37	96,31	96,32
ÉCU LONG TERME					
Sept. 97	1572	95,76	95,88	95,42	95,54

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 24/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 97	38111	2776	2787	2748	2748
Juillet 97	10799	2779,50	2783,50	2742	2745
Août 97	3	2777,50	2777,50	2753	2753
Sept. 97	5405	2789	2800	2759,50	2761,50



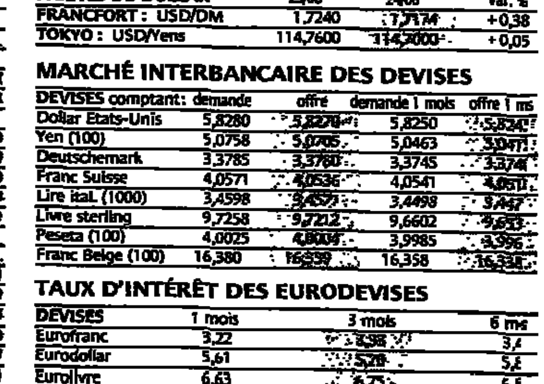
LES MONNAIES

US/F ↗ 5,8187 | US/DM ↗ 1,7240 | US/¥ ↗ 114,7600 | DM/F ↗ 3,3751 | £/F ↗ 9,7135

Hausse du yen

LE DOLLAR ÉTAIT STABLE, mercredi matin 25 juin, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques sur les places financières. Il s'échangeait à 1,7199 mark, 5,8041 francs. Face à la devise japonaise, le dollar s'inscrivait en baisse, à 113,52 yens. La monnaie nippone était soutenue par la publication de l'enquête trimestrielle de conjoncture réalisée par la Banque du Japon qui a reflété une nette amélioration du climat économique dans l'Archipel. L'indice de confiance dans l'industrie s'est inscrit à son plus haut niveau depuis six ans. Cette amélioration pourrait amener l'institut d'émission à relever plus vite que prévu son taux d'escompte, fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 199[illegible].

Le franc cédait un peu de terrain, mercredi matin face au deutschemark, à 3,3755 francs pour un DM.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 24/06	% 23/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5100	+0,02	326	350
Ecu	6,6155	+0,08	—	
Etats-Unis (1 usd)	5,8187	+0,05	5,5300	6,1300
Belgique (100 F)	16,3560	+0,02	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	299,9400		—	
Italie (1000 lir.)	3,4530	+0,17	3,2000	3,7000
Danemark (100 krd)	88,6200	+0,02	84,2500	94,2500
Irlande (1 iep)	8,8035	+0,19	8,3800	9,2200
Gde-Bretagne (1 L)	9,7135	+0,51	9,2900	10,1400
Grèce (100 drach.)	2,1395	+0,09	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	75,3200	–0,29	71	81
Suisse (100 F)	404,5600	–0,21	391	415
Norvège (100 k)	80,3200	+0,05	77,5000	86,5000
Autriche (100 sch)	47,9620	+0,02	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9965	–0,03	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3400	–0,15	3	3,7000
Canada 1 dollar ca	4,1910	+0,20	3,9200	4,5200
Japon (100 yens)	5,0774	+0,71	4,8500	5,2000
Finlande (mark)	112,9000	+0,19	108	119

PARITÉS DU DOLLAR	25/06	24/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7240	1,7174	+0,38
TOKYO : USD/Yens	114,7600	114,7000	+0,05

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8280	5,8270	5,8250	5,8240
Yen (100)	5,0758	5,0705	5,0463	5,0411
Deutschemark	3,3785	3,3760	3,3745	3,3746
Franc Suisse	4,0571	4,0536	4,0541	4,0511
Lire ital. (1000)	3,4598	3,4573	3,4498	3,447
Livre sterling	9,7258	9,7212	9,6602	9,653
Peseta (100)	4,0025	4,0004	3,9985	3,996
Franc Belge (100)	16,380	16,359	16,358	16,338

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,22	3,38	3,[illegible]
Eurodollar	5,61	5,70	5,[illegible]
Eurolivre	6,63	6,75	6,[illegible]
Eurodeutschemark	3,06	3,10	3,1

L'OR

	cours 24/06	cours 23/06
Or fin (k. barre)	63000	63100
Or fin (en lingot)	63500	63550
Once d'Or Londres	338,20	—
Pièce française(20f)	365	365
Pièce suisse (20f)	364	364
Pièce Union lat(20f)	365	365
Pièce 20 dollars us	2440	2300
Pièce 10 dollars us	1382,50	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2360	2365

LE PÉTROLE

En dollars	cours 25/06	cours 24/06
Brent (Londres)	17,70	17,70
WTI (New York)	18,75	18,90
Light Sweet Crude	19,03	19

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	25/06	24/06
Dow-Jones comptant	154,44	[illegible]
Dow-Jones à terme	152,53	157,87
CRB	241,25	241,44
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2673,50	2673,50
Cuivre à 3 mois	2509,50	2412,50
Aluminium comptant	1549,25	1559,75
Aluminium à 3 mois	1588	1562
Plomb comptant	302,75	605,25
Plomb à 3 mois	622	618,50
Etain comptant	5585	5352,50
Etain à 3 mois	5620	5560
Zinc comptant	1371,50	1383,25
Zinc à 3 mois	1410	1392
Nickel comptant	7097,50	7097,50
Nickel à 3 mois	7220	7120

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	480,70	474,0
Platine à terme	439,50	439,0
Palladium	206,55	203,0
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	329,75	335,0
Maïs (Chicago)	260,50	262,5
Grain. soja (Chicago)	836	831
Tourt. soja (Chicago)	273,70	272,0
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	35	35
Orge (Londres)	—	860
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1663	168[illegible]
Café (Londres)	1825	179[illegible]
Sucre blanc (Paris)	319	3[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	72,09	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	72,65	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 25 JUIN

Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 ↗ PARIS
+1,99 %
CAC 40 : 2840,12

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	995	[illegible]	+ 1,50	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	925	[illegible]	− 2,37	[illegible]
Renault (T.P.)	1630	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2141	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1330	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	970	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Accor	897	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	173,30	[illegible]	+ 1,96	[illegible]
Air Liquide	956	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Alcatel Alsthom	712	[illegible]	+ 3,37	[illegible]
Axa	364,60	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Axime	620	[illegible]	+ 6,12	[illegible]
Bail Investis.	791	[illegible]	+ 1,64	[illegible]
Bancaire (Cie)	688	[illegible]	+ 6,83	[illegible]
Bazar Hot. Ville	590	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Bertrand Faure	■ 316	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
BIC	949	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
BIS	494	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	235,30	[illegible]	+ 2,84	[illegible]
Bollore Techno.	730	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Bongrain	2195	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Bouygues	492,40	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Bouygues Offs.	134,90	[illegible]	+ 3,78	[illegible]
Machines Bull#	56	[illegible]	+ 3,39	[illegible]
Christian Dior	911	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	207,90	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Cipe France Ly #	753	[illegible]	+ 3,32	[illegible]
Clarins	758	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
Club Mediterranee	420	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Coflexip	329	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Colas	804	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Comptoir Entrep.	10,50	[illegible]	+ 3,33	[illegible]
Comptoirs Mod.	2985	[illegible]	+ 5,36	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
CPR	420,30	[illegible]	+ 2,04	10/07/97
Cred.Fon.France	63	65	+ 3,17	[illegible]
Credit Lyonnais CI	274,60	294	+ 7,06	[illegible]
Credit National	300	302,10	+ 0,70	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	225	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Damart	4400	[illegible]	+ 2,27	[illegible]
Danone	971	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Dassault-Aviation	1230	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Dassault Electro	509	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
Dassault Systemes	385	[illegible]	+ 3,11	—
De Dietrich	260	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
Degremont	420	[illegible]	+ 0,95	[illegible]
Deveaux(Ly)#	759	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	46,45	[illegible]	+ 1,61	—
Dexia France	■ 563	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	111	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Dynaction	148	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Eaux (Gle des)	729	[illegible]	+ 3,56	[illegible]
Eiffage	309	[illegible]	+ 3,55	[illegible]
Elf Aquitaine	632	[illegible]	+ 1,74	[illegible]
Eramet	285	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Eridania Beghin	887	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Essilor Intl	1569	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1424	[illegible]	+ 3,08	[illegible]
Esso	526	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Eurafrance	2406	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Euro Disney	9,10	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Europe 1	1170	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Eurotunnel	6,35	[illegible]	− 0,78	—
Filipacchi Medias	1230	[illegible]	—	[illegible]
Fimalac SA	■ 502	[illegible]	− 1,31	[illegible]
Finextel	107,80	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Fives-Lille	389,90	[illegible]	+ 5,92	[illegible]
Fromageries Bel	4250	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Galeries Lafayette	2437	[illegible]	+ 2,50	[illegible]
GAN	123,50	[illegible]	+ 4,85	[illegible]
Gascogne (B)	493,50	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
Gaumont #	419,50	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Gaz et Eaux	● 2276	[illegible]	+ 6,76	[illegible]
Geophysique	557	[illegible]	+ 2,15	[illegible]
G.F.C.	530	[illegible]	—	[illegible]
Jean Lefebvre	315	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Klepierre	825	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Labinal	1350	[illegible]	+ 6,44	[illegible]
Lafarge	368,50	[illegible]	+ 3,12	[illegible]
Lagardere	167,20	[illegible]	+ 0,95	[illegible]
Lapeyre	389,90	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Lebon	220	[illegible]	—	[illegible]
Legrand	1093	[illegible]	—	[illegible]
Legrand ADP	742	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Legris indust.	281,40	[illegible]	− 0,49	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Unilever #	1225	[illegible]	+ 2,28	[illegible]
United Technol. #	495,20	495,50	+ 0,06	[illegible]
Vaal Reefs #	306	[illegible]	− 3,03	[illegible]
Volkswagen A.G #	4255	4271	+ 0,37	[illegible]
Volvo (act.B) #	150	150,30	+ 0,20	[illegible]
Western Deep #	142,50	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Yamanouchi #	152,40	[illegible]	+ 4,98	[illegible]
Zambia Copper	11	10,95	− 0,45	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31

MERCREDI 25 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	100,03	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,32	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122,10	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,66	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	119,82	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	107,63	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	101,31	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	118,62	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,91	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	103,14	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,82	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	107,62	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,93	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	100,17	[illegible]
Finansder 9%91-06#	123,65	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	116,28	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	111,38	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,87	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA# ■	105,77	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,02	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,40	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,12	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,80	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,66	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	107,25	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	943	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES — Cours précéd. / Derniers cours: Arbel, Baccarat (Ny), Bains C.Monaco, Bque Transatlant., B.N.P.Intercont., Bidermann Intl, B T P (la cie), Centenaire Blanzy, Champex (Ny), CIC Un.Euro.CIP, C.I.T.R.A.M. (B), Concorde-Ass Risq, Continental Ass.Ly, Darblay, Didot Bottin, Eaux Bassin Vichy, Ecia, Ent.Mag. Paris, Fichet Bauche, Fidei, Finalens, F.I.P.P., Fonciere (Cie), Fonc. Lyonnaise #, Foncina # [values illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31

MERCREDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Candif SA ◆	655	[illegible]
C.E.E #	165	[illegible]
CFPI # ◆	380,70	[illegible]
Change Bourse (M)	225,50	[illegible]
CNIM CA#	215	[illegible]
Codetour	377	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	500	[illegible]
Conflandey S.A.	306	[illegible]
C.A.Haute Normand.	313	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

MERCREDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	42,10	44
Belvedere	939	937
BVRP	184	185
Coil	219	220
Electronique D2	840	843
FDM Pharma n.	227	227,10
Genset ◆	335,40	335,40
Guyanor action B ◆	18,40	18,40
High Co. ◆	145,40	145,40
Infonie	109	109
Joliez-Regol ◆	83	83
Mille Amis	106,40	106,40
Naturex	96	96
Olitec	1210	[illegible]
Picogiga ◆	230	230
Proxidis	26,50	[illegible]
R21 Santé	310	310
Stelax	4,39	4,40

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

MERCREDI 25 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	741	741
Crédit Gén.Ind. ◆	8,25	[illegible]
Générale Occidentale ◆	195	195
Mumm ◆	1001	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	141,30	141,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Avenir Alizes	2342,08	[illegible]
CM Option Equilibre	260,66	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	158,87	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	918,35	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	138,54	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22932,13	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1672,25	[illegible]
Latitude C	148,42	[illegible]
Latitude D	135,22	[illegible]
Oblifys D	618,19	[illegible]
Plénitude D PEA	201,68	[illegible]
Poste Gestion C	14850,04	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5269,51	[illegible]
Solstice D	2358,82	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

NOMINATIONS

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean-Michel Casa a été nommé directeur du cabinet de Pierre Moscovici, *ministre délégué aux affaires européennes.*

[Né le 1er août 1957 à Rabat (Maroc), Jean-Michel Casa est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1982-1984). Il a été d'abord en poste au service de la coopération économique du Quai d'Orsay, avant d'être conseiller technique au cabinet d'Henri Nallet, ministre de l'agriculture (1988-1990), conseiller technique (1990-1992), puis directeur adjoint (1992-1993) du cabinet de Roland Dumas, ministre des affaires étrangères. Jean-Michel Casa a été ensuite consul général à Istanbul (1993-1996). Depuis septembre 1996, il était conseiller pour les affaires intérieures et de justice à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles.]

OUTRE-MER

Thierry Lataste a été nommé directeur du cabinet de Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

[Né le 31 janvier 1954 à Talence (Gironde), Thierry Lataste est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole normale supérieure (rue d'Ulm) et de l'ENA (1980-1982). Il a été directeur du cabinet du préfet de Vaucluse (1982-1983), puis de Pierre Mauroy à la mairie de Lille (1983-1985), secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres (1985-1989), directeur adjoint des stages à l'ENA (1989-1991), secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie pour les affaires économiques et régionales (1991-1994), sous-*préfet de Senlis (1994-1996). Depuis octobre* 1996, Thierry Lataste est secrétaire général pour les affaires régionales de la région Rhône-Alpes.]

BUDGET

Denis Morin a été nommé directeur du cabinet de Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

[Né le 15 décembre 1955 à Paris, Denis Morin est diplômé de HEC et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1981-1983). Il a notamment été en poste à la direction du budget (1983-1987), avant d'être conseiller technique, puis directeur adjoint des cabinets de Michel Charasse, puis de Martin Malvy, ministre du budget (1989-1993). Depuis mars 1993, Denis Morin était sous-directeur à la direction du budget au ministère du budget.]

COOPÉRATION

Jean-Claude Faure a été nommé directeur du cabinet de Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération.

[Né le 16 mai 1942 à Marseille, Jean-Claude Faure est licencié ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1966-1968). Affecté à la direction du Trésor à sa sortie de l'ENA, il a été ensuite attaché financier à Washington (1973-1975), chef du bureau Mouvements de fonds à la direction du Trésor (1975-1979), conseiller financier pour l'Afrique centrale, orientale et Madagascar à *la direction du Trésor (1979-1982), conseiller* financier à la représentation permanente de la France auprès des Nations unies à New York (1982-1986), puis directeur du développement au ministère de la coopération (1986-1993) et conseiller spécial auprès de la Banque mondiale (1994-1996). Depuis septembre 1996, Jean-Claude Faure était affecté au ministère de l'économie et chargé de mission auprès de la Commission de l'Union européenne.]

TOURISME

Gilles Leblanc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé directeur du cabinet de Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme.

[Né le 3 mai 1954 à Paris, Gilles Leblanc est ingénieur des ponts et chaussées. Il a été notamment conseiller technique aux cabinets de Paul Quilès, puis de Jean-Louis Bianco, ministres de l'équipement (1990-1992), avant d'être directeur départemental de l'équipement du Gard (1993-1997). Depuis le début de l'année, il était directeur départemental de l'équipement de l'Isère.]

PME, COMMERCE ET ARTISANAT

Patrice Vermeulen, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur du cabinet de Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

[Né le 20 janvier 1947 à Tours (Indre-et-*Loire), Patrice Vermeulen est titulaire d'une* maîtrise de droit. Il a été notamment conseiller technique aux cabinets de Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat à la consommation (1983-1984), et de Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie (1984-1986 et 1988-1989). De mai 1986 à mai 1988, il a été directeur adjoint de l'Institut national de la consommation, et, en mars 1989, il a été nommé à la Cour des comptes au tour extérieur. De septembre 1992 à décembre 1995, Patrice Vermeulen a été chef de la mission économique et financière en Tunisie, à Tunis.]

COMMERCE EXTÉRIEUR

Marc Schwartz, conseiller référendaire à la Cour des comptes, a été nommé directeur du cabinet de Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

[Né le 22 octobre 1963, Marc Schwartz est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1986-1988). Nommé à la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA, il a été rapporteur général de la Commission spéciale du patrimoine (chargée d'établir les bilans de La Poste et de France Télécom) en 1991-1992, puis adjoint au chef de bureau Assurance-Crédit au service des affaires internationales de la direction du Trésor de 1992 à 1994. Depuis février 1994, il était attaché financier à Singapour.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

François Petit, maître de conférences de sociologie, a été élu, le 6 juin, président de l'université Pierre-Mendès-France (Grenoble-II). Il succède à Guy Romier, élu en 1992.

[Né le 21 juillet 1945 à Saint-Etienne (Loire), François Petit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble (1966), docteur de troisième cycle de psychologie (1975), a commencé sa carrière, en 1967, à l'Institut de psychologie de la faculté des lettres de Grenoble. Il est nommé, en 1971, assistant de psychologie sociale à l'université de sciences sociales (Grenoble-II), maître assistant en 1977, puis maître de conférences en 1984. En 1990, il est élu vice-président de l'université, et assure, depuis 1992, les fonctions de premier vice-président.]

Dominique Turpin, doyen de la faculté de droit, a été élu, le 29 mai, président de l'université d'Auvergne *(Clermont-Ferrand-I), où il* remplace Michel Doly.

[Né le 3 août 1947 à Chamalières (Puy-de-Dôme), Dominique Turpin, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur d'Etat et agrégé, a été nommé, en 1972, assistant à la faculté de droit de Clermont-Ferrand. Assistant parlementaire de 1976 à 1979, il rejoint ensuite l'université de Montpellier, puis la faculté de droit de Clermont-Ferrand en 1983. Président de l'Institut français de droit humanitaire et des droits de l'homme en 1984, il a été membre de la commission nationale consultative des droits de l'homme de 1987 à 1996. A cette date, il a été élu doyen de la faculté de droit.]

Antoine de Lacheisserie, directeur de l'IUT de Valence, a été élu président de la conférence des directeurs d'IUT en remplacement de Jean-Claude Martin, directeur de l'IUT de Montpellier, qui ne se représentait pas.

[Né le 8 mars 1943 à Valence (Drôme), Antoine de Lacheisserie, diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble et titulaire d'un diplôme d'études spécialisées de droit privé, a été nommé en 1968 assistant à la faculté de droit de Grenoble. En 1971, il participe à la création d'une antenne de droit à Valence puis, en 1974, à la création, dans cette ville, du département gestion et administration des entreprises (GEA) de l'IUT dont il assure la direction depuis 1990.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 19 juin sont publiés :

● **Attributions** : six décrets relatifs aux attributions déléguées au ministre délégué chargé des affaires européennes, au secrétaire d'Etat au commerce extérieur, au secrétaire d'Etat au budget, au secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, au secrétaire d'Etat à l'industrie, au secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Anne BONGARS de VAUDELEAU
et
Charles BRIGATI
ont la joie d'annoncer la naissance de

Solène,

le 12 juin 1997, à Avignon.

Chemin de la Croix-de-Saze,
30650 Rochefort-du-Gard.

Décès

– Il a plu à Dieu de rappeler à Lui sa servante,

Marguerite ARNAULT,

veuve de

Pierre BONNIN,
(† 1967).

La célébration religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 24 juin 1997.

– *M. Richard Borenstein*,
son fils,
Clémence, Sarah, Antonin,
ses petits-enfants,
font part du décès de

Mme Ginette BORENSTEIN,
née BOULIER,

survenu dans sa quatre-vingtième année.

L'inhumation aura lieu le vendredi 27 juin 1997, à 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

3, rue des Aulnes,
77680 Roissy-en-Brie.

– Mme Elisabeth Boucher,
son épouse,
Catherine et Marc,
ses enfants,
Et leurs familles,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Henri BOUCHER,

survenu le 24 juin 1997.

9, rue Henri-Poincaré,
75020 Paris.

– Marie et Joseph LADUREE,
Nicole, Jean-Pierre, André, Patrick, Philippe, Jacques, Laurence, Marlis,
Matthieu, Aurélien, Benjamin,
Lyra, Simon, Jonas, Ilena,
Vincka,
ont la tristesse d'annoncer que

Dominique

nous a quittés ce premier jour de l'été 1997.

Il est et sera toujours dans notre cœur et *nos pensées*.

– Mme Jean-Michel Dutrey,
Sébastien,
Mlle Marie-Amélie Dutrey,
M. René Dutrey,
Mme Marie-Claude Dutrey-Corlieu,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Jean-Michel DUTREY,
officier de la Légion d'honneur,
ancien élève
de l'Ecole nationale d'administration,

survenu le 18 juin 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 juin, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Travail (59, rue Vercingétorix, partie piétonne, Paris-14e), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

M. Raymond ETLIN.

De la part de :
Pierre,
son fils.

Les obsèques ont eu lieu, suivant sa volonté, dans la plus stricte intimité, le mardi 24 juin 1997.

– M. Etienne Moulin, président du conseil de surveillance,
Et les collaborateurs de Monoprix,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jean FREMAU,
ancien directeur général de Monoprix,

survenu le 22 juin 1997.

La messe d'obsèques sera célébrée le jeudi 26 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e, suivie de l'inhumation au cimetière de Cély-en-Bière (Seine-et-Marne).

– Mme James Gilmer, née Le Floch,
son épouse,
M. et Mme Daniel Gilmer,
son fils et sa belle-fille,
ainsi que leurs enfants,
Anne-Laure et Philippe,
M. et Mme John Gilmer,
son frère et sa belle-sœur,
ainsi que leurs enfants
et *petits-enfants*,
Sœur Marie-Gisèle, bénédictine,
sa belle-sœur,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. James GILMER,

survenu le 20 juin 1997, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ses obsèques ont été célébrées le 25 juin, dans l'intimité familiale, et il repose désormais au cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Rosa-Bonheur,
75015 Paris.
8, rue Albert-Dammouse,
92310 Sèvres.

– Les familles Guieysse, Bost, Lederer,
font part du rappel à Dieu de

Jacqueline GUIEYSSE,
née BOST,

le 20 juin 1997.

Un culte d'action de grâces aura lieu au temple du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e, le samedi 28 juin, à 15 heures.

« Le Seigneur est mon berger,
je ne manquerai de rien. »
Ps 23,1.

– Mme Bernard Lang,
son épouse,
François, Anne-Christine
et Marie-Pierre,
ses enfants,
Erik,
Laura, Thomas et Paul,
Antoine et Zoé,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès soudain de

Bernard LANG,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre du Mérite,
médaille de l'aéronautique,

survenu le 22 juin 1997, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 27 juin, à 11 heures, en l'église d'Epinay-sur-Orge.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Lang,
23, rue de Sillery,
91360 Epinay-sur-Orge.

– Mme Jean Loyon, née Bracconi,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean René LOYON,
conseiller honoraire
à la cour d'appel de Rouen,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,

survenu pieusement le 24 juin 1997, en son domicile, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e.

Priez pour lui.

En union avec son fils

André-Michel,

décédé le 26 juillet 1990.

L'inhumation aura lieu le même jour, à 16 h 30, au cimetière de Mornant (Rhône), dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Mme Jean Loyon,
9, rue Jean-Daudin,
75015 Paris.

– Reine Locci, Rovida Benchemoul
et Dominique Eisenberg,
ses filles,
France Barchechath,
sa sœur,
Les familles Lévy, Dray, Corcos, Benayer,
ont la tristesse de faire part du décès de

Chéry LÉVY,

survenu à Paris, le 18 juin 1997.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 20 juin, au cimetière parisien de Pantin.

173, rue La Fayette,
75010 Paris.

– Mme Henri Lubin,
son épouse,
M. et Mme Jochen Chmielewski
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Serge Lubin
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri LUBIN,

survenu le 18 juin 1997, à Paris, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 21 juin, à Usson-du-Poitou (Vienne).

– La confédération CFDT,
La fédération Interco CFDT

ont la tristesse de faire part du décès de

Elisabeth MARTINIE,
administrateur
de la Croix-Rouge française
représentant la *CFDT*,
chevalier de la Légion d'honneur,

le 18 juin 1997, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont lieu mercredi 25 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, Paris-14e.

La CFDT perd une militante hors du commun. Son combat a commencé dès la Résistance. Il s'est poursuivi au syndicat de la préfecture de police de Paris, où elle fut secrétaire générale de 1946 à 1974, prenant notamment une part déterminante en 1964 dans la transformation du syndicat CFTC en syndicat CFDT.

Elle fut vice-présidente de la Fédération générale des fonctionnaires : au plan international, présidente du Conseil européen des travailleurs de la CMT. Elle se spécialise dans de nombreux organismes internationaux pour défendre la condition de la femme dans les services publics.

Elisabeth Martinie n'a jamais cessé de militer et avait encore des responsabilités importantes chez les retraités CFDT et à la Croix-Rouge.

Son action en faveur des droits de l'homme, de la justice sociale, de la paix et de l'action humanitaire, son action pionnière dans la Résistance comme militante pour défendre la cause des femmes, s'impose à nous tous.

Son message demeurera vivant au sein de l'organisation.

– Les rédacteurs du mensuel *Vous et votre santé*,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-cinquième année, du

docteur Michel MOIROT,
chirurgien, ancien interne
faisant fonction, des Hôpitaux de Paris.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Cloud, dans la plus stricte intimité.

Le docteur Michel Moirot a été l'un des premiers chirurgiens français à attirer l'attention sur l'incidence psychologique possible dans les maladies cancéreuses.

Un numéro spécial à sa mémoire est en préparation.

Une souscription est ouverte pour la 3e édition de son livre : *Les Origines psychologiques du cancer*.

44, boulevard Magenta,
75010 Paris.

– Danièle et Albert, Guy,
Aude et François, Thierry,
Pascal et Maria-Louisa,
ses enfants et leurs conjoints
et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Lise PRIESTLEY,
née WILLM,

veuve de

Gérald PRIESTLEY,

survenu le 20 juin 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 27 juin, à 10 h 45, au temple protestant de Versailles (rue Hoche).

– Marc Sebbah,
son mari,
Françoise Mitatre,
sa sœur,
Jean-Claude Chauvin,
son frère,
Les familles Sebbah, Chauvin, Mitatre, Cassegrain,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Nicole SEBBAH,
née CHAUVIN,
professeur de lettres classiques,
présidente de l'Association
Prix du jeune écrivain
BNP avec *Le Monde* et la *Ligue*.

Les obsèques ont eu lieu vendredi 20 juin 1997, à Muret.

22, route de Brioudes,
31600 Muret.

– Camille Jauffret-Spinosi,
Patrice Spinosi,
Antoine Jousset,
Patrice Jousset,
Et les familles Antona, Barzotti, Péri et Spinosi,
ont la douleur de faire part du décès de

Félix SPINOSI,
avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de cassation,

survenu le 20 juin 1997, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale, le 24 juin, à l'église Saint-Roch, à Ajaccio (Corse).

Une messe sera célébrée le 1er juillet, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache, 2, impasse Saint-Eustache, Paris-1er.

31, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

– Mme André Sriber,
Le docteur Laurence Sriber,
M. et Mme Jean Mayer,
M. Jean Sriber,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur André SRIBER,

survenu le 20 juin 1997.

L'inhumation a eu lieu le mardi 24 juin, dans la plus stricte intimité.

2, avenue de New-York,
75116 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 25 juin 1992,

Dominique SILHOUETTE

nous quittait brutalement.

Il reste à jamais dans nos cœurs.

Expositions

LEE MILLER, 1944-1945.

Exposition de 105 photographies en noir et blanc de Lee Miller, photographe et correspondante de guerre de l'armée américaine, réalisées lors de l'avancée des troupes alliées en France et en Allemagne, depuis le débarquement en Normandie jusqu'aux derniers retranchements nazis en Bavière.

Centre d'histoire de la Résistance
et de la Déportation,
14, avenue Berthelot, Lyon-7e.
Renseignements : 04-78-72-23-11.

Communications diverses

– **L'Association des anciens du lycée Carnot de Tunis** organise, le lundi 7 juillet 1997, à 20 heures, un dîner-débat avec M. Mongi Bousnina, ambassadeur de Tunisie en France. Renseignements : **ALCT, 18, avenue des Champs-Elysées, Paris-8e. Tél. : 01-40-74-35-75. Fax : 01-40-31-85-25.**

– La méthode Benaudis **« Dialoguez en hébreu ! »** (31 conversations bilingues phonétisées) vient de paraître : 150 F. **Tél. : 01-47-97-30-22/06-60-43-45-78.**

– La revue *Dédale* (Maisonneuve et Larose éd.) no 5/6, « Postcolonialisme », sera présentée par Edouard Glissant, Abdelwahab Meddeb, Alain Rey, le jeudi 26 juin 1997, à partir de 20 heures, à la librairie Le Divan, 203, rue de la Convention, 75015 Paris. Tél. : 01-53-68-90-08.

CARNET DU MONDE
Téléphone : 01-42-17-29-94
Télécopieur : 01-42-17-21-36

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

ÉTATS-UNIS **La traditionnelle journée de la « draft », au cours de laquelle les clubs du championnat professionnel américain de basket-ball font provision de jeunes joueurs, devait se tenir mercredi 25 juin à Charlotte (Caroline du Nord). ● CE SYSTÈME, institué en 1947 sur le modèle du marché inventé par la Ligue de football américain (NFL), est censé garantir l'égalité entre les clubs dans le recrutement puisque ce sont les équipes les plus mal classées du dernier championnat qui choisissent en premier. ● UN JEUNE FRANÇAIS d'à peine vingt ans, Olivier Saint-Jean (1,98 m, 103 kilos), formé à Evreux (Eure), devrait être « drafté » et pourrait bientôt rejoindre les rangs des Dallas Mavericks. ● LA « CÉRÉMONIE », retransmise en direct et en intégralité (quatre heures d'antenne) par une chaîne câblée est suivie par des millions de téléspectateurs.**

Le basket-ball américain ouvre les portes de son marché aux espoirs

La traditionnelle « draft » a lieu mercredi 25 juin à Charlotte, en Caroline du Nord. Cette journée de sélection des futurs joueurs du championnat professionnel (NBA) est suivie en direct par des millions de téléspectateurs

ATLANTA
correspondance

Le rituel se répète tous les ans depuis 1947, à la même époque mais en un lieu toujours différent : une soirée du mois de juin, en milieu de semaine, dans l'ambiance recueillie d'une salle de basket. Une journée, la « draft », où les portes de la National Basket Association (NBA) s'ouvrent toutes grandes pour laisser entrer dans la place une cinquantaine de nouveaux candidats à la gloire. La plupart ont emprunté pour en arriver là un chemin tracé sur le campus d'une université.

Les autres, de plus en plus nombreux, ne se donnent même plus cette peine. Ils sautent l'étape universitaire pour cogner au carreau de la NBA à peine bouclée leur dernière année de lycée. Tous rêvent d'entendre leur nom appelé par un club. Peu importe lequel, seule compte la certitude enfin concrète de faire carrière professionnelle en NBA.

« CUVÉE MOYENNE »

Mercredi 25 juin, la « draft » 1997 se tient à Charlotte, en Caroline du Nord. *« Une cuvée simplement moyenne »*, ont prédit les experts. En début du mois, un tirage au sort a établi l'ordre des vingt-huit équipes. *Les douze moins brillantes de la dernière saison, toutes éliminées de la course au titre NBA* avant les « playoffs », feront leur marché les premières. Les autres, classées en ordre inverse de la hiérarchie établie au terme du championnat, se serviront parmi les « restes ».

Cette année, le hasard a désigné les San Antonio Spurs comme tête de liste. Sauf surprise, leur président devrait appeler Tim Duncan, *le premier choix de la nouvelle génération*, un pivot formé sur les bancs de l'université de Wake Forrest, seul véritable joyau du marché. Les Chicago Bulls, champions sortants, s'exprimeront les derniers. Ils en ont l'habitude et n'ont jamais songé à remettre en question une règle censée assurer, à long terme, un équilibre des chances.

Simple dans son principe, cette loterie se complique souvent par le jeu des échanges. Un joueur « drafté » en début de tirage par une équipe peut fort bien changer de *mains en cours de soirée et voir son* futur domicile déplacé en un geste de quelques milliers de kilomètres. Ses premiers « acheteurs » ont pu simplement décider de se servir de lui comme d'une monnaie de troc pour en acquérir un autre, plus conforme à leurs besoins immédiats. Dans un scénario comme dans l'autre, il ne lui sera jamais demandé son avis. Un fonctionnement impersonnel et sauvagement capitaliste qui explique que la « draft » ait souvent été comparée à un marché aux bestiaux.

Cette comparaison est renforcée *par le travail dit « préliminaire »* que les équipes effectuent avant d'arrêter leur choix sur un ou plusieurs noms. Les joueurs pressentis sont soumis à une série de tests physiques et médicaux à peine moins poussés que ceux infligés à un cheval de course à la veille d'une vente aux enchères. Leur potentiel musculaire est étudié au microscope. Et il n'est pas rare que le psychiatre maison se penche au-dessus de leur crâne avec l'espoir d'y découvrir une vraie nature de champion.

SPECTACLE IMMUABLE

Enfin, puisqu'on est dans le pays de la *communication*, la « draft » ne se joue pas dans le secret opaque d'une salle de réunion. Elle se tient en public et en direct à la télévision. Mercredi soir, la chaîne câblée TNT devait prendre l'antenne depuis le Coliseum de Charlotte à 19 h 30 et ne pas la rendre avant que le dernier des aspirants ait été choisi ou rejeté.

Un spectacle de près de quatre heures, coupures publicitaires incluses, aussi peu télégénique que possible. L'Amérique en raffole, par *tradition sûrement plus que par in*térêt réel. Les acteurs changent *d'une année sur l'autre* mais la mise en scène obéit toujours aux mêmes règles. Les candidats, vêtus comme un jour de noces, attendent sagement l'appel de leur nom, assis à table dans un coin de la salle. Une fois choisis, ils se lèvent d'un bond, embrassent père et mère et s'avancent vers la scène.

Là, ils serrent avec respect la main du président de leur nouveau club, *vissent solidement sur leur* crâne une casquette aux couleurs *de l'équipe, remise quelques se*condes plus tôt par leur agent. Puis ils osent quelques mots, toujours les mêmes, pour assurer que ce jour est bien le plus beau de leur vie. Le lendemain, la nouvelle recrue posera ses malles dans sa ville d'adoption, tiendra sa première conférence de presse, fera le tour du propriétaire et laissera son agent négocier, pour lui, un contrat en dollars. La réalisation d'un rêve d'enfant. Et le début, le vrai, de sa vie de professionnel dans l'antre sacro-saint du basket-ball américain.

Alain Mercier

Olivier Saint-Jean, un Français aux portes de la NBA

ATLANTA
correspondance

Ses aînés en ont tous rêvé, certains à haute voix, la plupart sans oser l'avouer. Olivier Saint-Jean, lui, pourra bientôt en parler au présent. Ce gamin de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), qui joua un temps à Evreux avant de débarquer, il y a plus de quatre ans, sur le campus d'une université américaine, pourrait bien pousser les portes dorées de la NBA. Un Français professionnel de basket-ball aux Etats-Unis, voilà qui est inédit même si, en 1960, Jean-Claude Lefebvre (2,18 mètres) avait été « drafté » par les Lakers, qui, à l'époque, déménageaient entre Minneapolis et Los Angeles. *Mais l'apprenti champion avait renoncé* à une carrière américaine pour mieux préparer les *Jeux olympiques de 1960.*

A un peu plus de vingt ans, Olivier Saint-Jean *(1,98 mètre, 103 kilos) figure en bonne place – entre la dixième et la quinzième –* dans la « draft ». Une position qui lui assure, *sauf incident, un contrat professionnel* pour la saison 1997-1998, peut-être dans les rangs des Dallas Mavericks. Son histoire aura bientôt valeur d'exemple. Olivier Saint-Jean en attribue pourtant une bonne part à la *« chance »*. Repéré alors qu'il préparait, avec l'équipe de France, les championnats d'Europe juniors, en 1992, il a accepté d'aller frotter son talent à celui de jeunes Américains lors d'un camp d'été organisé la même année à Los Angeles. *« Ce stage était réservé aux joueurs de lycées*, explique-t-il. *Mais les entraîneurs universitaires étaient tous là, occupés à prendre des notes sur les gars et à se disputer les meilleurs. »*

Au soir du dernier jour, Olivier Saint-Jean se voit offrir une bourse d'études pour l'université du Michigan. *Il l'accepte et abandonne ses ambitions franco-françaises. Depuis, ses* pas l'ont transporté du Michigan vers le cam*pus de San Jose State, en Californie du Nord.* Quatre années d'un régime d'entraînement soutenu et férocement concurrentiel ont musclé son jeu. *« Si j'ai beaucoup progressé*, explique-t-il, *je le dois à mes entraîneurs. Ils m'ont fait travailler sans relâche. »* Au printemps, Olivier Saint-Jean a bouclé sa dernière saison universitaire avec 23,8 points et 8,8 rebonds de moyenne par match. Sa position ? *« Deuxième arrière ou petit ailier*, répond-il. *Je peux jouer indifféremment aux deux postes. »* La fierté se devine derrière les propos, mais Olivier Saint-Jean reconnaît que son parcours *« n'a rien d'exceptionnel : il démontre les progrès du basket français »*. Il le sait, ce qu'il *s'apprête à réussir, d'autres le feront bientôt.*

A. M.

Laurent Bourgnon reste en panne de victoire après la Course de l'Europe

À BORD DE *PRIMAGAZ*
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Sur la mer Baltique déchaînée, le skipper tire le maximum *de son vieux trimaran*

Les cagoules jaune fluorescent des cirés rouges disparaissent dans des gerbes d'écume. La mer explose autour des silhouettes qui vacillent. Le vent hurle. La coque rebondit, repart, se bloque dans les creux. Les drissent battent dans le mât-aile. Sous le grain qui monte, les marins sont bousculés par les vagues. Ils rentrent avec peine par le panneau avant un *gennaker désormais trop grand.* L'équipage de *Primagaz* ignore ces lames qui tentent de les arracher au pont glissant. Tout à l'heure, la gigantesque voile d'avant s'est mal repliée sur son enrouleur. *Primagaz* a dû rester quelques secondes de plus presque arrêté, bout au vent. A quelques dizaines de mètres à peine, un autre trimaran a mieux réussi sa manœuvre. *Fujicolor* a déjà pris ses distances.

Dimanche 22 juin, la dernière étape de la Course de l'Europe est partie depuis *la mi-journée du* port d'Helsinki, en Finlande. Les *premières heures de course ont* été un jeu tactique dans les risées. Quatre trimarans de 60 pieds presque identiques ne se sont pas quittés sous un ciel d'orage. Dans le vent hésitant, *Primagaz* a bataillé pour garder le contact avec *Fujicolor* et *Corum Watches*, qui ont pris un meilleur départ. Les quatre équipiers de Laurent Bourgnon sont tendus. *Primagaz* est le seul des quatre grands multicoques à n'avoir pas gagné d'étape au cours de cette 7e édition de la *Course de* l'Europe. Pour Laurent Bourgnon, *ces 260 milles jusqu'à Stockholm* sont l'ultime occasion de briller.

Depuis 1994, et sa première place dans la Transat en double avec l'Américain Cam Lewis, et surtout depuis son triomphe dans la Route du rhum, Laurent Bourgnon n'a plus gagné de grande épreuve. Il n'a pas battu non plus de records, comme il l'avait fait il y a trois ans avec cette traversée en solitaire de l'Atlantique en un peu plus de sept jours, et ses 540 milles parcourus en vingt-quatre heures, *seul à la barre de son trimaran.* Alors, tandis que le vent monte *sur une mer Baltique plus grise* que jamais, Laurent Bourgnon n'a pas besoin de solliciter un peu plus Yvan, son jeune frère, Martial Salvan, son préparateur depuis dix-huit ans, Steve Ravussin, son copain suisse, et Tim McKegney, l'Américain spécialiste des voiles. Sous le ciel blanchâtre d'un jour sans fin, ses équipiers enchaînent les manœuvres. Ils ne se couchent *sur les filets tendus entre les bras* de liaison que pour quelques ins*tants de repos sous un déluge jailli* du ciel et des flots.

Dès que le vent faiblit un peu, ils libèrent le ris pris dans la grand voile pour repartir à la poursuite des deux bateaux qui s'échappent à l'horizon. Grelottant dans leurs vêtements trempés malgré les cirés, ils voient aux premières heures de ce lundi 23 juin le *Banque populaire* de Francis Joyon *se découper dans les lueurs oran*gées d'un soleil qui s'est à peine *couché. Lancé à près de 30 nœuds* (environ 55 km/h) à travers les vagues, *Primagaz* reprend de la vitesse. Les voiles sont bordées à en faire exploser une attache de poulie qui cisaille les jambes de Steve Ravussin. La bataille pour éviter une quatrième place humiliante se prolonge jusqu'à la ligne d'arrivée, à l'entrée de l'archipel devant Stockholm. Après seize heures de *lutte, la navigation plus paisible* entre les îlots permet à Laurent *Bourgnon d'expliquer ce passage* à vide dans une carrière qui s'annonçait conquérante.

Il y a un an exactement, il chavirait au milieu de l'Atlantique, dans la Transat anglaise. *Primagaz* avait été récupéré au prix de coûteuses recherches. Rafistolé tant bien que mal, le bateau n'avait pas brillé dans la Québec-Saint-Malo. Avec la confiance maintenue d'un partenaire auquel il a tant apporté, Laurent Bourgnon a complètement modernisé son trimaran construit en 1990. Après les flotteurs, il a remplacé les bras de liai*son et le gréement. Le bateau* manque encore de puissance. *Laurent Bourgnon regarde avec* envie le mât inclinable de *Fujicolor* : *« Il a suffi que je m'arrête quelques mois de courir pour voir* Primagaz *se faire dépasser par des bateaux qui ont évolué. »*

A trente et un ans, Laurent Bourgnon garde deux passions dans la voile : l'innovation technologique et la vitesse. Pour les assouvir, il a étudié un projet de catamaran de trente-six mètres. *La machine à records est restée dans les cartons d'un bureau d'études.* Alors, pour prouver à nouveau qu'il a mérité pendant trois ans la place de numéro un de la course au large, il sera, à l'automne, au départ de la Route du café. Dans la Course de l'Europe, il se préparait également à défendre son titre dans la Route du rhum.

Christophe de Chenay

Loïck Peyron pour la troisième fois

Classé numéro un par la Fédération internationale de la course océanique, Loïck Peyron mérite son titre. *Sa troisième victoire* d'étape, lundi 23 juin, à Stockholm (Suède), après celles d'Arendal (Norvège) et d'Helsinki (Finlande), *lui a assuré une confortable* avance au classement final de la septième édition de la Course de l'Europe. *C'est son troisième succès dans l'épreuve.*

Loïck Peyron est aussi performant en 1997 qu'il l'était en 1996, année durant laquelle il a remporté la Transat anglaise en solitaire et la Québec-Saint-Malo en équipage. Le skipper baulois met ses succès au compte de la qualité de son équipage et de la préparation de son bateau. *« J'utilise mon expérience en solitaire pour anticiper en permanence sur les problèmes que l'on rencontre dans la course au large,* explique-t-il. Fujicolor *est maintenant un bateau parfaitement au point, dont je sais exploiter toutes les qualités. »*

Le capitaine du XV de France, Abdelatif Benazzi, aime l'Australie

SYDNEY
de notre envoyé spécial

Australie, terre de cosmopolitisme. Abdelatif Benazzi ne dit que du bien de l'île-continent. La vie y est douce et le soleil luit jusqu'au cœur de l'hiver. Au sein de la délégation française, il est sans doute celui qui connaît le mieux ce pays du bout du monde. La tournée de 1990 fut une sorte d'initiation et, en 1995, après la Coupe du monde, il a remis pied sur le sol australien pour passer deux mois et demi dans un petit club de la banlieue de Sydney, Warringah. Le choix pouvait paraître audacieux, à l'heure où tous les Bleus épris de voyage et de rugby s'envolaient pour l'Afrique du Sud. Abdelatif Benazzi n'a pas hésité. *Au pays des* Springboks, le racisme a encore *trop de beaux jours devant lui.*

TOURNÉE EN AUSTRALIE

« Chez les Sud-Africains, je ne me sentais pas à l'aise, témoigne le capitaine de l'équipe de France. *A Sydney, il y a une multitude de races : j'ai rencontré des Marocains, des Grecs, des Italiens. Tout le monde se respecte. Et l'on est en sécurité, ce n'est pas comme à Johannesbourg. »* Son histoire personnelle de jeune Marocain arrivé en France grâce à ses dons pour le rugby l'a rendu plus sensible à ces questions.

Depuis peu, il appartient au Haut-Conseil à l'intégration, cet organisme créé pour réfléchir à une meilleure vie en commun, et *ne pouvait qu'apprécier* l'harmonie qui règne à Sydney. Même s'il avoue ne pas avoir rencontré d'aborigènes pendant son séjour : la plupart d'entre eux habitent loin des grandes villes de la côte, ce sont eux les exclus de la société australienne.

En choisissant le club de Warringah, Abdelatif Benazzi voulait aussi améliorer son anglais, se familiariser avec un monde anglo-saxon, *« si différent de celui des Latins »*. Les Australiens ne sont pas tout à fait comme les autres, ni britanniques ni américains : *« Ils aiment la robustesse. Les femmes sont aussi très sportives. Elles donnent de grandes claques sur le dos, comme les mecs. Au début, cela m'avait un peu surpris. »* L'Australie a ses passions, ses tabous, et une adoration pour la nature. L'écologie y est reine. Abdel se souvient de l'un de ses coéquipiers qui était venu le chercher en toute hâte : il voulait montrer au *« Big Frog »*, comme on l'avait surnommé, deux baleines en péril d'échouage.

Il en oublierait presque le rugby. Pas vraiment étonnant : il a très vite compris que le jeu à quinze contre quinze s'épanouissait lentement dans une discrétion teintée d'indifférence. En Australie, le treize est roi. Avec leurs tenues bariolées et leur goût prononcé pour le spectacle, les joueurs de la Rugby League envahissent les écrans et remplissent les stades. *« Même nous*, se rappelle Abdelatif Benazzi, *avec l'équipe, on allait voir leurs matchs deux ou trois fois par mois. Les seuls spectateurs de nos rencontres, c'était la famille de mes partenaires. »*

Malgré cette addition tranquille de petits bonheurs, il ne serait pas resté. *« On ressent vite un terrible isolement. Pour sortir d'Australie, il faut au minimum huit heures d'avion. »* Abdelatif est donc reparti. Pendant ces deux mois et demi, le capitaine de l'équipe de France avait partagé un appartement avec celui de l'équipe de l'Ecosse, Greg Townsend. Le président de Warringah n'oubliera pas son duo de vedettes. *Dans son bureau*, côte à côte, les deux joueurs trônent sur une photo.

Pascal Ceaux

Les tricolores victimes de leurs fautes

Trois jours après la défaite face aux Wallabies lors du premier test-match, l'équipe de France a concédé le second revers de sa tournée en Australie face aux Barbarians australiens (26-25), mardi 24 juin, à Newcastle. Privés de ballons en première période, les Français ont su profiter de leurs rares occasions pour inscrire deux essais, par David Dantiacq puis par le pilier Didier Casadeï, avant d'en marquer un troisième en seconde mi-temps, par Christophe Lamaison.

Les Barbarians australiens ont, eux, profité des nombreuses pénalités accordées par M. Dinckinson (vingt-cinq contre huit sur l'ensemble du match), *grâce à la botte de Christian Warner. Au total, ils ont inscrit sept* pénalités, la dernière par le jeune Manuel Edmonds, qui a donné la victoire à son équipe à cinq minutes de la fin. Pour son dernier match de la tournée, l'équipe de France affrontera les Wallabies pour le second test-match, samedi 28 juin, à Brisbane.

DÉPÊCHES

■ **TENNIS : Gustavo Kuerten a été éliminé dès le premier tour de Wimbledon**, mardi 24 juin. Le Brésilien, vainqueur de Roland-Garros, n'a pas pu s'adapter à la vitesse du gazon et s'est incliné face à l'Américain Justin Gimelstob (6-3, 6-4, 4-6, 1-6, 6-4). L'herbe n'a pas *été favorable* à deux autres anciens champions de Roland-Garros. Michael Chang, tête de série no 5, a été dominé par l'Australien Todd Woodbridge 7-6 (7/5) 3-6, 6-2, 3-6, 8-6) et Jim Courier a été battu par l'Allemand Michael Stich (7-6 (7-/0), 7-5, 7-6 (7/2). Qualifications, chez les Français, de Cédric Pioline, Arnaud Clément, Rodolphe Gilbert, Jérôme Golmard et de Nathalie Dechy.

■ **JUDO : retour gagnant pour David Douillet aux Jeux méditerranéens.** Le champion olympique français a remporté la catégorie poids lourds, mardi 24 juin, en dominant le champion d'Europe turc Selim Tataroïglu. Il participait à son premier tournoi depuis les Jeux d'Atlanta, en 1996, neuf mois après un grave accident de moto (*Le Monde* daté 22-23 juin).

Melilla, cinq cents ans de suspense

L'« enclave-lumière » espagnole au Maroc fête son demi-millénaire en même temps qu'un étonnant regain de prospérité

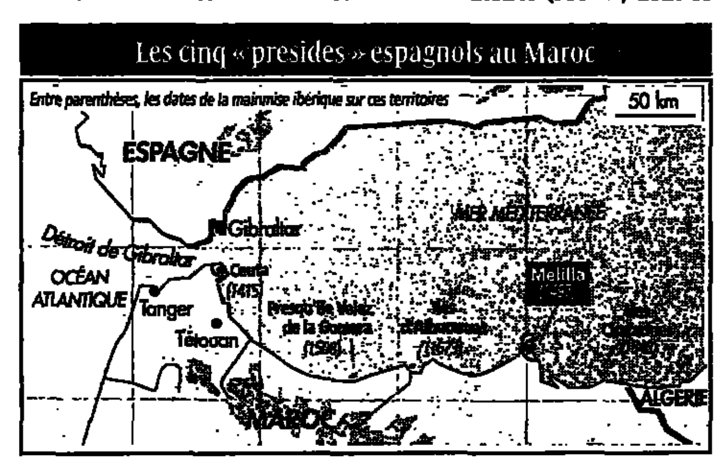
LES FORMIDABLES murailles de Melilla ne font plus peur à personne. L'Union européenne a contribué à leur mise en valeur et, *aujourd'hui, des artistes de la Péninsule* montrent leurs œuvres dans d'antiques casemates. Au crépuscule, de jeunes Espagnols de la ville ou venus de métropole par la navette aérienne Malaga-Melilla pratiquent un flirt très poussé sur les remparts, observés par des garçonnets berbères qui se poussent du coude. En bas, sur *l'Avenida*, Européennes décolletées et Marocaines en caftan se croisent et se recroisent. Sur les vitrines, les sacs en plastique, les cartes postales, les porte-clés et les cendriers, partout, sautille Estopi, petit personnage à tête crénelée dont le nom vient de Pedro Estopinan, conquérant en 1497 de l'ancienne escale punique de Rousadir, *et qui symbolise les festivités* marquant le demi-millénaire d'*hispanidad* de Melilla.

Les derniers *Moros* venaient de quitter l'Andalousie et il s'agissait alors, pour les Castillans, de prendre des gages territoriaux au cas où ils chercheraient à revenir en Espagne. Pendant quatre siècles, à Melilla mais aussi à Ceuta et sur quelques îlots fortifiés de la côte du Rif, soldats et bagnards catholiques montèrent la garde face à l'islam.

Le protectorat franco-espagnol *sur l'Empire chérifien (1912-1956)* donna pour la première fois une respiration territoriale aux comptoirs ibériques. Depuis lors, comme Gibraltar, ils sont passés à travers les filets de la décolonisation ; *ils* avaient préexisté aux empires coloniaux européens, ils leur ont survécu, malgré, depuis 1961, les revendications de Rabat.

Ironie de l'Histoire, ces minuscules territoires (31 km², dont 12 pour Melilla, aussi grande que Macao), qui se présentent comme des *« communes d'Europe »* tout en affirmant que *« l'Espagne, telle la Turquie, est à cheval sur deux continents »*, figurent maintenant parmi les points de passage de l'immigration clandestine vers le Vieux Continent.

Trois centres ont été installés à Melilla pour héberger Algériens, Africains et mineurs rifains sans papiers. Les journaux melillans ont annoncé qu'en juin la police locale a battu ses records en procédant en vingt-quatre heures à *« un millier d'actions »* : interpellations, expulsions, saisies, etc. Chaque soir, la minifrontière terrestre allume ses huit kilomètres de barbelés en orangé, comme les illuminations du cinquième centenaire. Mais il n'est pas très ardu, du moins pour *un Maghrébin, de pénétrer* sans autorisation dans l'enclave-lumière : quelques dirhams glissés à un factionnaire marocain qui indiquera un trou dans le grillage sous les lauriers-roses ou une maison à double porte.



DES COURS DE JAPONAIS

Les autorités melillanes – la commune jouit de l'autonomie, avec un « président » et un « conseil de gouvernement » depuis 1995 – sont toutefois obligées de tolérer nombre de trafics, car la prospérité nouvelle de ce port franc, qui ne fabrique rien et vend de tout, repose sur une contrebande effrénée ; celle-ci a ses sources en Asie (électronique) ou aux Etats-Unis (cigarettes) et ses produits se retrouvent d'Oran à Nouakchott. Du coup, la population européenne de Melilla a cessé de diminuer et certains de ses rejetons apprennent le japonais.

Partout sortent de terre des immeubles, s'ouvrent des magasins hors taxes, tandis que la darse s'emplit de hors-bords. *Le* projet « Melilla Puerto XXI », avec ses installations sportives, ludiques et commerciales, sans omettre « la tour des Cinq Cents Ans », comprendra-t-il également un casino ? Melilla le souhaite, qui jouit déjà de dix banques et de vingt cabarets ou bars de nuit. Ses hôtels sont pleins et elle a encore des plages à aménager au pied de sa falaise couronnée d'une pinède où on pique-nique en famille.

Nul ici ne veut en parler, mais chacun sent bien que cette situation est fragilissime, qu'un vrai soulèvement berbère intra-muros *– il y eut des tentatives en 1975 et* 1986 – risquerait fort d'avoir raison de la cité. Actuellement, la principale revendication des musulmans de Melilla, qu'ils aient ou non la nationalité espagnole, est l'enseignement de leur langue, le rifin.

Combien sont-ils, ces berbérophones : 10 000, 25 000, 50 000 ? Si c'est le dernier chiffre qui est exact, les *« Marocains »* sont aussi nombreux sur le confetti que les Européens. Le propriétaire de la plus élégante chemiserie de l'*Avenida* balaie les statistiques d'un geste très latin : *« Un peu de patience,* por favor, *les Maures sont restés en Andalousie sept cent cinquante ans, cela nous donne encore un peu de marge à Melilla, non ? Et puis, le suspense dure depuis cinq cents ans... »*

En attendant, les affaires continuent, toutes ethnies confondues.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ **Notre confrère Philippe Lafond publie en juillet un livre-album en couleurs, en espagnol, *Melilla*, préfacé par Arrabal. Ed. Lunwerg, 12, calle Beethoven, Barcelone 93.**



DR

De nombreuses manifestations, culminant en septembre, marquent cette année le cinquième centenaire de l'implantation espagnole à Melilla. Les réjouissances sont placées sous le signe d'« Estopi », personnage censé représenter le premier conquérant – ou le premier envahisseur –, selon que l'on est européen ou berbère...

PARTIR

■ **SUR LES TRACES DE STEVENSON.** En boucle de Mas Corbières, au cœur des Cévennes méridionales, une randonnée de cinq jours (cinq à six heures de marche par jour) *programmée* par Explorator, en juillet et en août. Avec un guide et deux ou trois ânes de bât dont la conduite et l'entretien occuperont les plus jeunes. Quatre nuits sous la tente (près d'un mas où l'on dîne) et trois nuits au Mas Corbières, où Gabrielle et Antoine élèvent des ânes. Prix : 3 055 F par personne pour 8 jours en pension complète, 2 500 F pour les 6/12 ans. La location d'un âne (950 F) est conseillée pour les enfants de cinq à sept ans. Du 20 au 26 juillet, une randonnée « spéciale contes » (7 jours, 3 200 et 2 700 F) en boucle.

★ **Explorator, 16, rue de la Banque, 75002 Paris, tél. : 01-53-45-85-85.**

■ **L'« EXPRESS CÔTIER ».** Chaque jour, les onze navires du légendaire *Express Côtier* relient tous les ports de *la côte norvégienne*. A bord, marchandises et passagers. Des autochtones mais aussi des touristes séduits par cette découverte de la Norvège. Scanditours y propose des voyages adaptés à la clientèle française avec la présence d'un accompagnateur parlant notre langue : treize jours de navigation, de Bergen à Kirkenes et retour avec escales. A partir de 16 810 F par personne en pension complète avec les excursions et l'acheminement aérien de Paris et de province.

★ **Agences de voyages et Maison de la Scandinavie, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-45-61-74-50.**

■ **TRANSHUMANCE EN BÉARN.** Retour à une tradition millénaire, la transhumance « à l'ancienne » des brebis mais aussi des vaches et des chevaux est, pour la vallée d'Ossau, dans les Pyrénées-Atlantiques, l'occasion de fêtes. Lundi 7 juillet, dans le site majestueux du plateau du Bénou, marquage des centaines de brebis qui gagneront leurs pâturages d'été. Ripailles encore, au son du tambourin et de la flûte, le 9 juillet au Cirque d'Anéou, pour la fête des bergers.

★ **Agence touristique de Béarn, tél. : 05-59-30-01-30.**

■ **L'ISLANDE EN 4 × 4.** Conçus pour l'armée américaine les Hummer, reconvertis à la vie civile, permettent d'accéder à des sites inaccessibles aux 4 × 4 traditionnels. Des véhicules choisis par Bennett Voyages pour un circuit de 12 jours en Islande. Prix : 21 390 F par personne de Paris, avec hébergement dans des fermes et des refuges, *chauffeur et guide locaux* parlant anglais. Départs les 6 et 20 juillet, et les 3, 17 et 31 août. Autre spécialiste, Alantours y propose des circuits dont une randonnée de 15 jours dans les parcs nationaux et sur le glacier Vatnajökul : 12 700 F par personne. Départs le dimanche jusqu'au 10 août.

★ **Dans les agences de voyages. Renseignements au 01-48-01-87-77 (Bennett) et au 01-42-96-59-78 (Alantours).**

Un été aux sommets

On ne se bouscule pas sur les sommets français. Le taux des réservations pour l'été demeure médiocre. Les montagnards sont moroses et inquiets. Principal accusé, le mauvais temps de l'an passé. On se souvient du Tour de France neutralisé par la neige. S'il surmonte cette appréhension, l'amateur d'alpages *aura l'embarras du choix. Les* initiatives fleurissent sur les cinq massifs et les prix demeurent sages en regard de ceux pratiqués sur le littoral. Seule ombre au tableau, les surfaces souvent exiguës des appartements à louer. Ce qui explique le franc succès des gîtes, ou maisons de pays, pris d'assaut du 15 juillet au 15 août.

● *Trente-cinq villages de moyenne montagne,* campés à quelque mille mètres d'altitude, annoncent des locations en gîtes ou en résidences (1 800 à 2 300 F pour un deux pièces, à la semaine, en haute saison) et une hôtellerie familiale, 2 étoiles, affichant la demi-pension pour 260F à 360 F par jour. Ces villages, liés par une charte de qualité (environnement, accueil, etc.), se présentent en images (avec vue panoramique, photos des hôtels et résidences locatives) dans une brochure gratuite (Nouvelle Trace, tél. : 04-50-54-70-55) par la centrale de réservation, qui informe et conseille.

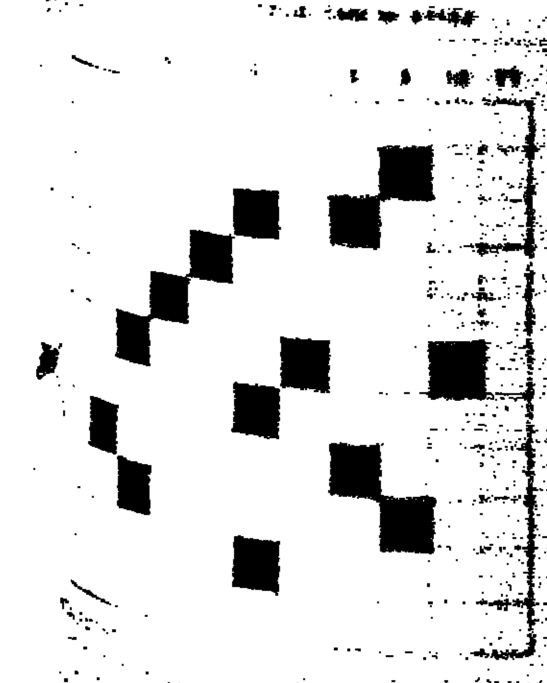
● *Station satellite de haute montagne,* suréquipée (comme La Plagne, Les Arcs, Val-Thorens, Tignes ou Val-d'Isère) jouant la carte du sport à outrance ? Bourgade traditionnelle privilégiant une découverte douce des alpages ? Les éléments utiles à un premier choix – sentiers balisés, sports pratiqués, clubs enfants, type et tarif d'hébergement – sont répertoriés pour les 100 principales stations des cinq massifs dans le *Guide pratique de la montagne* (gratuit, serveur vocal Ski France tél. : 08-36-68-64-04, Minitel 3615 En Montagne, Internet : http ://www. skifrance.fr).

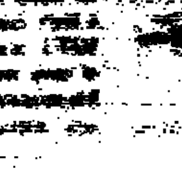
● A l'image de la « Carte verte » des Arcs (165 F par jour, 690 F par semaine) qui donne un accès illimité à des activités, comme la randonnée, l'escalade, la piscine, le VTT, le tir à l'arc, les formules multiloisirs ont, presque partout, été adoptées. Escalade et randonnée itinérante sont à la mode. Cinq jours à la découverte du parc national de la *Vanoise coûtent 2 950 F par personne* au départ de Valfréjus. Le tour du mont Blanc en une semaine, des Houches, s'organise entre enfants (à partir de 1 700 F) et parents (environ 3 000 F).

● *A la Maison de Savoie* (tél. : 01-42-61-74-73), on réserve son séjour dans une centaine de stations et villages de Savoie et Haute-Savoie, comme le transport SNCF (avec 25 % de réduction). La brochure *Vivez l'été passion* énumère les forfaits associant le vivre et le couvert à l'activité de son choix, comme les séjours pour enfants et adolescents (de 3 000 F à 5 000 F, pour 15 ou 21 jours). On y trouve aussi de petits studios à moins de 1 000 F la semaine. Le nouveau guide-encyclopédie Gallimard consacré à la Savoie (165 F), abondamment illustré, dévoile les richesses de chaque vallée.

● *Lancée à la mi-mai, la promotion touristique du massif des Vosges* réunit les départements d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine. *L'activité phare de la région est présentée* dans *Rando, les grandes traversées des Vosges,* un magazine gratuit (tél. : 01-53-83-10-60), qui rassemble en 60 pages carte panoramique, itinéraires mode d'emploi, choix de balades et d'étapes. Dans *Sélection coups de cœur*, les périples sont culturels, gourmands ou naturalistes, les escales douillettes ou spartiates, l'intendance et le transport des bagages restent l'affaire des aubergistes.

Florence Evin





Pluies, vent et fraîcheur

UNE PERTURBATION active s'enroule autour d'une dépression centrée au nord de la France, amenant jeudi de nombreuses pluies, des vents soutenus et un air relativement frais. La majeure partie du pays sera sous l'influence d'une traîne active dans laquelle quelques orages éclateront parmi les averses.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Averses et pluies continues seront au menu de la journée. Les rafales de vent pourront atteindre localement 100 km/h. Il fera de 15 à 17 degrés.

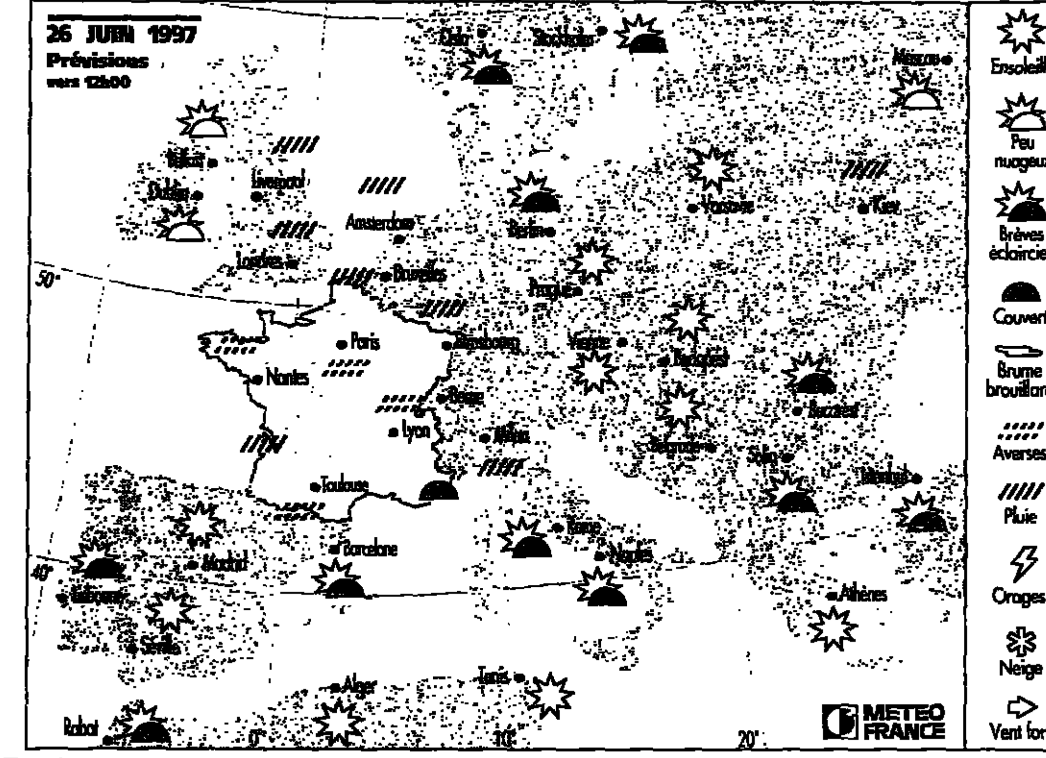
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – De nombreuses averses, parfois accompagnées d'un coup de tonnerre, tomberont toute la journée. Le vent de sud continue à souffler au sud où il dépasse encore 50 km/h dans les pointes. Il fera de 15 à 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Journée placée sous le signe des averses parfois orageuses. Le vent de sud peut encore atteindre 50 km/h le matin. Le soleil fera des apparitions au cours de la journée. Il fera de 17 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Encore du mauvais temps pour cette journée avec de fréquentes averses et un vent de sud-ouest soutenu pouvant dépasser 50 à 70 km/h en pointes. Il fera de 16 à 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Cocktail de nuages, de pluies ou d'averses et de vent pouvant atteindre 60 km/h sous les averses. Le soleil se montrera tout de même au cours de la journée, et on attend une amélioration sur Rhônes-Alpes dans l'après-midi. Il fera de 17 à 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Cette journée débutera généralement sous la pluie. Excepté sur la Corse et le relief des Alpes et des Pyrénées, le soleil se montrera l'après-midi, mais n'empêchera pas les averses. Il fera de 21 à 24 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 26 JUIN 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/28 S	KIEV	14/18 P	VENISE	17/20 N	LE CAIRE	21/33 S
				POINTE-A-PIT.	24/30 N	LISBONNE	17/21 N	VIENNE	11/22 S	MARRAKECH	17/25 S
				ST-DENIS-RÉ.	20/24 N	LIVERPOOL	10/12 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	12/22 S
				EUROPE		LONDRES	10/13 P	BRASILIA	11/25 S	PRETORIA	4/23 S
				AMSTERDAM	12/16 P	LUXEMBOURG	11/15 P	BUENOS AIR.	2/11 S	RABAT	17/25 S
FRANCE métropole		NANCY	11/17 S	ATHENES	22/27 S	MADRID	16/27 S	CARACAS	24/29 C	TUNIS	20/29 S
AJACCIO	16/24 P	NANTES	12/17 P	BARCELONE	20/24 N	MILAN	17/20 P	CHICAGO	18/27 N	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	16/19 P	NICE	17/22 S	BELFAST	8/13 N	MOSCOU	16/24 N	LIMA	21/26 N	BANGKOK	29/37 C
BORDEAUX	15/19 P	PARIS	12/17 S	BELGRADE	13/25 S	MUNICH	9/18 N	LOS ANGELES	19/25 S	BOMBAY	28/30 P
BOURGES	11/18 S	PAU	14/19 S	BERLIN	12/22 S	NAPLES	19/26 N	MEXICO	13/22 N	DJAKARTA	27/32 S
BREST	12/15 P	PERPIGNAN	17/23 S	BERNE	11/16 C	OSLO	10/14 S	MONTREAL	16/27 S	DUBAI	30/39 S
CAEN	12/15 P	RENNES	12/17 P	BRUXELLES	12/15 P	PALMA DE M.	18/27 S	NEW YORK	25/29 P	HANOI	27/32 P
CHERBOURG	11/16 P	ST-ETIENNE	11/19 P	BUCAREST	14/25 S	PRAGUE	9/20 S	SAN FRANCIS.	12/20 C	HONGKONG	26/28 P
CLERMONT-F.	11/19 P	STRASBOURG	11/19 P	BUDAPEST	13/23 S	ROME	18/24 N	SANTIAGO/CHI	-1/10 S	JERUSALEM	19/29 S
DIJON	11/18 S	TOULOUSE	15/20 P	COPENHAGUE	10/17 S	SEVILLE	18/31 S	TORONTO	16/24 S	NEW DEHLI	28/34 P
GRENOBLE	13/21 P	TOURS	11/17 S	DUBLIN	9/12 N	SOFIA	11/24 N	WASHINGTON	25/34 S	PEKIN	22/31 S
LILLE	11/16 P	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	13/18 P	ST-PETERSB.	12/20 N	AFRIQUE		SEOUL	26/31 P
LIMOGES	12/16 P	CAYENNE	22/31 N	GENEVE	13/17 P	STOCKHOLM	11/18 N	ALGER	17/29 S	SINGAPOUR	28/32 P
LYON	13/20 P	FORT-DE-FR.	25/28 N	HELSINKI	11/18 S	TENERIFE	14/18 N	DAKAR	23/27 N	SYDNEY	9/16 P
MARSEILLE	17/24 N	NOUMEA	22/25 C	ISTANBUL	18/25 N	VARSOVIE	10/20 S	KINSHASA	17/29 S	TOKYO	23/30 N

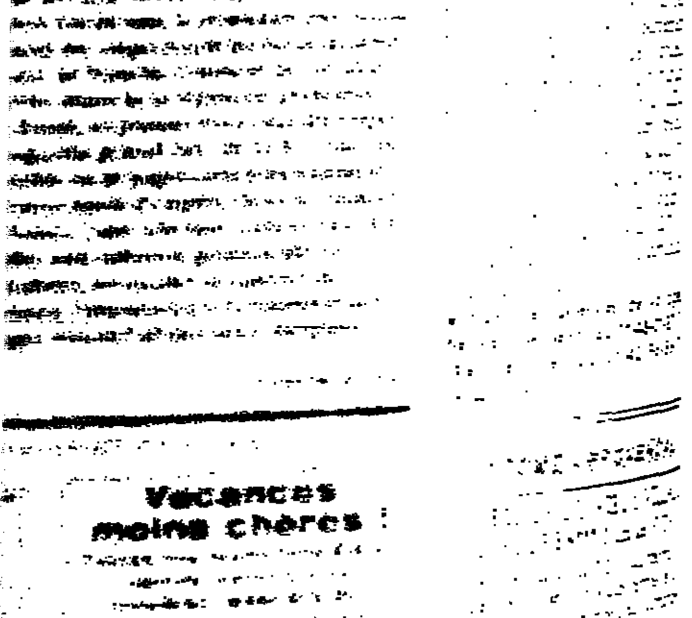
Situation le 25 juin à 0 heure TU

Prévisions pour le 27 juin à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRÈCE.** Trente-deux vols intérieurs aller-retour de la compagnie nationale Olympic Airways ont été annulés jusqu'au vendredi 27 juin à la suite d'une grève des mécaniciens au sol. Les annulations de mercredi et jeudi concernent principalement les vols vers des îles de la mer Egée, Zante et Céphalonie en mer Ionienne, et vers Kozani et Kastoria dans le nord-ouest.

■ **ETATS-UNIS.** La première grande vague de chaleur de l'été dans le Middle West a déjà fait quatre morts à Chicago et les autorités ont invité la population à prendre des précautions particulières. Les températures ont dépassé mardi 24 juin 32 degrés pour la cinquième journée consécutive et la forte humidité rendait l'atmosphère très lourde. La municipalité a demandé à la population de délaisser les voitures particulières et de prendre les transports publics. – (*Reuter.*)



JARDINAGE

Comment préserver son jardin lorsqu'on part en vacances

IL Y AURA bientôt plus de festivals de jardins que de festivals de musique en France, certains d'ailleurs associent ces deux arts qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement : la musique a horreur du plein air, sauf la trompe de chasse et Jean-Michel Jarre. Mais il n'est pas interdit aux jardiniers-mélomanes ou aux mélomanes-jardiniers, qui s'apprêtent à abandonner leur petit havre de paix, de se munir de *Jardins en France*, un joli guide qui recense 750 jardins remarquables de l'Hexagone. Une sorte de bible dont les jardiniers ne se sépareront pas, pas plus que les wagnérolâtres du siècle dernier ne seraient allés à Bayreuth sans leur *Lavignac*.

Classés par département et par intérêt, ces jardins sont détaillés, explicités, parfois illustrés en couleurs, certains bénéficient de plans. Les auteurs regroupés autour de Michel Racine ont poussé le sens pratique à son comble : les cartes des vingt-deux régions métropolitaines proposent des itinéraires buissonniers particulièrement futés. Il serait fort étonnant que les voyageurs estivaux ne croisent pas un festival de musique dont les concerts sont organisés dans un lieu clos.

Michel Racine a pourtant oublié que la France a des départements et des territoires d'outre-mer... N'y aurait-il aucun potager, aucun jardinet, aucun parc, digne d'intérêt au-delà des mers ? La France des jardins est plurielle et multicolore.

RETROUVAILLES ATTRISTÉES

Les premiers départs en vacances approchent. Cette période de l'année provoque des séparations déchirantes et des retrouvailles attristées. Passe encore pour la pelouse bonne à faucher après un mois sans tondeuse, pour les mauvaises herbes qui ne manquent pas de reprendre le dessus, d'étouffer les jeunes pousses vivaces et les annuelles en pleine croissance. Les plantes d'extérieur ont d'ailleurs dû souffrir, cette année encore et malgré la sécheresse annoncée, des trombes d'eau qui ont fait pourrir les boutons de roses, couché les delphiniums, écrasé les coussins de géraniums vivaces, attiré escargots et limaces qui font de vilains trous dans les plus beaux feuillages...

L'angoisse du jardinier, ce sont les plantes qui poussent en pot, les balconnières et les jardinières. Et là, quels que soient les trucs mis au point par les plus ingénieux, rien ne saurait remplacer les relations de bon voisinage et le donnant-donnant – « Arrosez mon jardin, j'arroserai le vôtre » – dès lors qu'on s'absente plus d'une semaine.

Pourtant, quelques précautions s'imposent, telles que débarrasser fenêtres et murets de leurs pots et les regrouper tous à l'ombre. Les plus petits gagneront à être enterrés, les plus gros à être posés sur des soucoupes prévues à cet effet. Bien arrosés, ils pourront tenir la semaine. Si l'absence dure plus longtemps, la personne chargée des arrosements – ce mot ancien est plus délicat que celui d'arrosage qui l'a peu à peu remplacé – verra sa tâche facilitée.

Attention toutefois, le mieux est l'ennemi du bien. Distribuer l'eau avec parcimonie est préférable à des plantes dont les racines pourrissent d'avoir été noyées – nous avons perdu ainsi de belles cactées et un manguier de semis. Ce dernier n'aurait jamais porté de fruits, mais que ses feuilles étaient belles et son port parfait !

Avant de partir, il faut penser à couper toutes les roses et toutes les fleurs fanées, ne pas hésiter à rabattre sévèrement quelques plantes – mufliers, delphiniums, lupins, géraniums vivaces – et veiller à supprimer les hampes florales et les boutons bien formés des soucis, des géraniums et des géraniums lierres.

En pratiquant ainsi, et pour peu que quelqu'un s'occupe de désaltérer les plantes de pleine terre les plus exposées au soleil, le jardin fin juillet sera en pleine floraison. Ne restera plus alors qu'à réinstaller pots et jardinières à leur place, à leur donner un engrais adapté pour qu'elles fleurissent encore jusqu'aux gelées.

Les rosiers qui ne fleurissent qu'une fois par an vont avoir besoin d'être taillés, la majorité d'entre eux arrive, en effet, en fin de floraison. L'opération est assez complexe, beaucoup plus que pour les rosiers qui fleurissent tout l'été.

Les buissons doivent être traités avec beaucoup de doigté. Les coupes devront se limiter à un rééquilibrage des branches et à un éclaircissement du centre de l'arbuste, afin que la lumière pénètre bien.

Les rosiers grimpants devront être dépalissés. Leurs plus vieilles branches seront supprimées, les pousses ayant porté des fleurs rabattues à deux ou trois yeux de leur point de départ. Après quoi, il faudra repalisser toutes les branches en les répartissant le plus harmonieusement possible.

Cette technique convient particulièrement aux rosiers qui font de longues branches fines et souples. Elle est beaucoup plus difficile à appliquer aux rosiers qui font du « bois » rigide. Ceux-là devront simplement être nettoyés de leurs branches les plus faibles et les plus vieilles. Tandis que les nouvelles seront délicatement pliées à l'horizontale, de façon qu'elles développent de nombreuses pousses latérales qui porteront des fleurs l'an prochain.

Alain Lompech

Travaux pratiques

La Mairie de Paris et les amis de Bagatelle organisent une initiation à l'art du jardin. Au cours de ces travaux pratiques, les apprentis pourront découvrir la botanique, les différentes familles de plantes, les modes de reproduction, s'initier à la taille des arbres et des arbustes, tout apprendre sur l'entretien des orchidées et sur la multiplication des plantes vertes... et des plantes carnivores. Ils auront aussi accès aux secrets sur l'art d'élever les palmiers en appartement, de faire pousser les fougères d'intérieur et d'extérieur, etc.

★ Université d'été, conférences données par des professionnels de la *Ville de Paris, Serres d'Auteuil, 1, avenue Gordon-Benett, Paris-16e* (Mº Porte-d'Auteuil). Tous les samedis matin, jusqu'au 11 octobre (sauf le 16 août). *40 F la séance, tarif dégressif au-delà de dix. Renseignements,* tél. : 01-40-71-76-02.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 97132

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II									■		
III						■		■			
IV					■						
V				■							
VI			■				■			■	
VII						■					
VIII		■						■			
IX			■						■		
X						■					
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Paroissienne pétrie de bonne volonté. – II. Laissent bouche sèche. Porte lunette. – III. Complètement lessivé. Grande au Mexique. – IV. Prise pour être le premier. Ses droits se règlent en passant. – V. Fait l'ouverture. Est tout proche. – VI. En retour. Nouveau au début du siècle. Nouveau le 1er janvier. – VII. Sur la mer Egée, au sud de l'Eolide. Compositeur postsériel. – VIII. Sommets européens. Sa tache apporte un certain charme. – IX. Donne de l'ombre aux tombes. L'épouse d'Auguste et la maman de Tibère. Dans la note. – X. Serpent de verre. Défend la plante. – XI. Diseuses de belles aventures.

VERTICALEMENT

1. Mise au monde en toute simplicité. – 2. « Marché noir » en Espagne. Annonce Angelico. – 3. Fait la cloche. Le sodium. En vers. – 4. A de la classe. Ajouter quelques pointes. – 5. Monte dans l'arène. Brûla comme du bois sec. – 6. Négation. Le prix de la moitié. Dans un rêve. – 7. Incendiaire romain. Finit à la corbeille. – 8. Préposition. L'Etat des mormons. En rébellion avec le chef. – 9. Entaillas. Démonstratif retourné. – 10. Pour mettre une danse, ou simplement dansant. Fille d'église. – 11. Qui vous prennent aux tripes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 97131

HORIZONTALEMENT

I. Pèse-lettres. – II. Ecalure. Ace. – III. Tomate. Igor. – IV. Il. Sapeur. – V. Timon. Paumé. – VI. Seurat. Sel. – VII. Free. Elgeni (lignée). – VIII. Ternie. EV. – IX. Uns. Icare. – X. Ri. Neigeuse. – XI. Savonneries.

VERTICALEMENT

1. Petits-fours. – 2. Ecolier. Nia. – 3. Sam. Muets. – 4. Elaborée. No. – 5. Lut. Na. Rien. – 6. Eres. Tencin. – 7. Té. Ap. Liage. – 8. Ipa (api). Gérer. – 9. Rageuse. Eui. – 10. Ecoumène. Se. – 11. Serre-livres.

Nous donnons ci-dessous la solution du problème nº 97129 paru dans nos éditions de samedi 21 juin daté 22-23.

HORIZONTALEMENT

I. Do ré mi fa sol. – II. Elite. Adulé. – III. Bidets. Ores. – IV. Obésité. Ere. – V. Ure. Sumo. OM. – VI. Lise. Potina. – VII. Ou. Elit. – VIII. NSP. Edifice. – IX. Activités. – X. Emue. Têtent. – XI. Salaces. Sée.

VERTICALEMENT

1. Déboulonnés. – 2. Olibrius. Ma. – 3. Ridées. Paul. – 4. Etés. Ee. CEA. – 5. Métis. Let. – 6. Stupidité. 7. Fa. Emotives. – 8. Ado. Ot. Fit. – 9. Sure. Imites. – 10. Oléron. Cène. 11. Lèse-majesté.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME Nº 1743

DÉPLACER LA GARDE

Voici une belle illustration d'un coup technique joué, dans un championnat juniors en Islande, par Jon Thorensen.

Nord : ♠ R D 3 ♡ 10 8 3 ♢ A 10 7 ♣ D 10 7 4
Ouest : ♠ 7 5 ♡ 9 5 ♢ R 9 8 4 2 ♣ 8 6 3 2
Est : ♠ 9 8 4 2 ♡ 4 2 ♢ V 6 3 ♣ A R V 5
Sud : ♠ A V 10 6 ♡ A R D V 7 6 ♢ D 5 ♣ 9

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♡	passe	2 ♣	passe
2 ♠	passe	3 ♢	passe
4 ♡	passe	6 ♡	contre...

Ouest ayant entamé le 2 de Trèfle (*4e meilleure*) pour le 4, le Valet et le 9 de Trèfle, Est a contre-attaqué le 4 de Cœur. *Comment Jon Thorensen, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Réponse

Le contre d'Est a fourni la clef du coup. Il y avait onze levées maîtresses, et la douzième ne peut provenir que de *l'affranchissement de la Dame de Trèfle* en coupant deux fois Trèfle si Est a A R V secs. Mais il y a une autre possibilité : un *squeeze Carreau-Trèfle. Or celui-ci* n'est possible que sur Ouest. Il faut qu'il ait le Roi de Carreau, mais aussi qu'il soit seul à être gardé à Trèfle alors qu'il n'a aucun honneur ! Mais la situation n'est pas désespérée si Ouest a le 8 de Trèfle au moins quatrième (ce qui est le cas).

Voici comment Sud est arrivé à squeezer Ouest : il a fait un double transfert de garde à Trèfle en allant au mort, deux fois à Pique, pour jouer la Dame de Trèfle (couverte et coupée), puis le 10 de Trèfle (*couvert et coupé*) *afin qu'Est ne* soit plus gardé dans cette couleur.

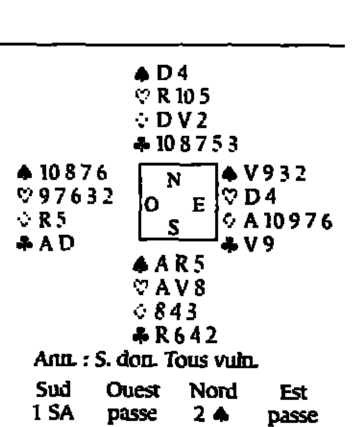
Il tire ses Piques et les atouts pour arriver à la situation suivante :

♢ R 9 ♣ 8 — Nord : ♢ A 10 ♣ 7 / Sud : ♡ V ♢ D 5

Sur le Valet de Cœur, Ouest doit garder le 8 de Trèfle et défausser le 9 de Carreau. Sud jette de 7 de Trèfle du mort et réalise les deux derniers Carreaux.

UNE SUPERBE DÉFENSE

La donne suivante est une des plus belles illustrations d'une superbe défense.



Nord : ♠ D 4 ♡ R 10 5 ♢ D V 2 ♣ 10 8 7 5 3
Ouest : ♠ 10 8 7 6 ♡ 9 7 6 3 2 ♢ R 5 ♣ A D
Est : ♠ V 9 3 2 ♡ D 4 ♢ A 10 9 7 6 ♣ V 9
Sud : ♠ A R 5 ♡ A V 8 ♢ 8 4 3 ♣ R 6 4 2

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	2 ♠	passe
2 SA	passe	passe	passe

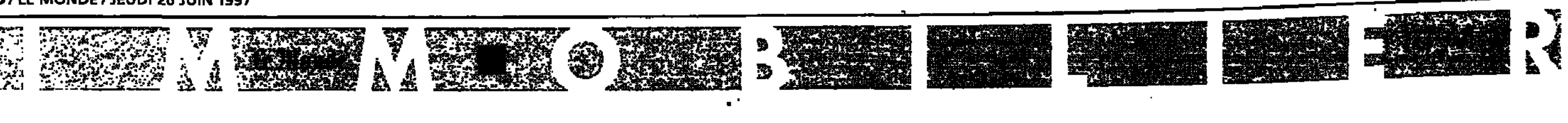
Ouest a entamé le 3 de Cœur pour le 5, la Dame et l'As de Sud, qui a joué le 5 de Pique pour la Dame du mort (Est a fourni le 3 de Pique). Le déclarant a joué ensuite le 3 de Trèfle pour le 9 d'Est et le Roi de Sud. *Comment Ouest a-t-il joué, et comment la défense a-t-elle fait chuter* DEUX SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 1 SA » montrait une main de 15 à 17 points, et la réponse de « 2 Piques » était conventionnelle : elle indiquait une main de 8 points avec une distribution régulière.

Philippe Brugnon





NEUF ET RÉSIDENTIEL

FICHE PRATIQUE du 26.06.1997

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

Crédit : la banque prête sous garantie

Pour une banque, prêter une somme d'argent importante est un acte risqué. Afin de se protéger contre une éventuelle défaillance de l'emprunteur, elle peut prendre trois types de garanties : l'hypothèque, le privilège et le cautionnement.

Parmi les différentes garanties associées aux crédits immobiliers, l'hypothèque est sans aucun doute la plus connue. Elle permet à l'organisme prêteur de devenir propriétaire du bien en cas de défaillance de l'emprunteur. A l'exception du cautionnement, elle reste la seule sûreté possible lorsque le prêt est destiné à financer la construction d'une maison ou l'achat d'un appartement sur plans. Une prise d'hypothèque engendre des frais, car elle doit être constatée par un acte notarié. A ce titre, des émoluments sont dus et l'emprunteur doit en outre payer une taxe de publicité foncière. La rémunération du notaire varie en fonction du montant et du type de prêt. Le barème pour un prêt classique est le suivant : jusqu'à 20 000 F, 3,33 % du total du crédit ; de 20 001 à 40 000 F, 2,20 % ; de 40 001 à 110 000 F, 1,10 % : au-dessus de 110 001 F, 0,55 %. Une TVA de 20,6 % s'ajoute à ces émoluments. La taxe de publicité foncière est quant à elle de 0,615 %, à percevoir sur le montant du prêt majoré de 20 %. Il faut aussi savoir que le conservateur des hypothèques a droit à une rémunération, égale à 0,05 % du montant emprunté avec un minimum de 50 F.

Le privilège de prêteur de deniers

Ce privilège spécial se situe au sommet *de la hiérarchie des garanties. Il permet* au banquier de passer avant tous les autres créanciers, à l'exception du superprivilège du syndicat des copropriétaires. Il ne peut jamais garantir la construction d'une maison ou l'achat d'un appartement sur plans, c'est-à-dire non encore construit. Dans un délai de deux mois à compter de la vente, le notaire doit inscrire le privilège à la conservation des hypothèques. Mais au lieu d'agir au jour de son inscription réelle comme pour l'hypothèque, il rétroagit au jour de la signature de la vente. Ici l'acquéreur ne paie que les émoluments du notaire et le salaire du conservateur. Et il est exonéré de la taxe de publicité foncière.

Le cautionnement

Les établissements financiers proposent de plus en plus souvent à leurs clients de faire cautionner leurs prêts immobiliers par des sociétés spécialisées. En cas de difficulté de paiement, ces dernières paient la banque à la place de l'emprunteur et se retournent ensuite contre ce dernier pour rentrer dans leurs frais. Le coût du cautionnement se divise en deux. D'une part il comprend une commission de caution de 0,50 % du montant du prêt pour les prêts épargne-logement, et de 500 à 3 000 F pour les autres prêts. D'autre part, il intègre une contribution au fonds mutuel de garantie, de 1,50 % du montant pour les prêts épargne-logement. Pour les autres crédits, la tarification est dégressive en fonction de leur importance. Toutes les sociétés de caution fonctionnent selon le même principe et les tarifs sont sensiblement les mêmes. A la fin du prêt ou en cas de remboursement anticipé, le versement de la participation au fonds mutuel de garantie est en partie récupérable par l'emprunteur (80 % environ). Ce qui, en revanche, n'est pas le cas de la commission de caution. N.G.

Pour d'autres conseils, consultez IMMONEUF, le mensuel de l'immobilier en vente 20 F chez votre marchand de journaux.



Plus de 300 pages de conseils et d'adresses

Communiqué

PARIS

2e arrondissement

Les Pavillons Richelieu
Rue de Richelieu
NOUVEAU

Réalisation et commercialisation : SEFIMA
L'immobilier depuis 1960
40/42, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS
Tél. : 01 55 73 00 10 ou 01 47 55 78 55

44 appartements du studio au 5 pièces. Prix moyen : 23 000 F le m².

Entre Bourse et Opéra, à quelques pas de Drouot, du Palais Royal et du Louvre… un quartier au charme sûr est actuellement l'objet de convoitises d'amateurs avertis. Découvrez l'une des rares opportunités neuves de ce Paris Grande Tradition : Les Pavillons Richelieu, harmonie de charme, d'élégance et de confort moderne. De superbes façades 1840, conservées et rénovées, préservent l'intimité de deux cours au calme protégé. Du studio au 5 pièces, un grand choix d'appartements neufs pour vivre en famille, pour un pied à terre ou pour investir. Parkings en sous-sol.

SEFIMA

Le 72, rue Saint-Dominique

Commercialisation : SODEMI
Pour tout renseignement : Tél. 01 41 92 22 55

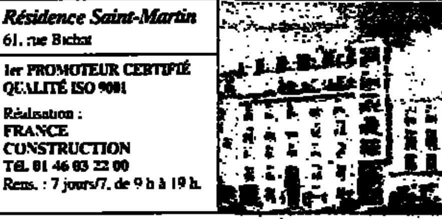
Mise en vente en SEPTEMBRE 1997 de quelques appartements prestigieux au cœur du 7ème

Entre Invalides et Champ de Mars, 28 appartements livrables immédiatement, du studio au 6 pièces duplex et quelques magnifiques terrasses avec vue panoramique sur les toits et monuments de Paris.

Quelques surfaces en amortissement "Périssol".

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
Rens. : 7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces avec caves et parkings en sous-sol, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein Sud. Prestations particulièrement soignées : Label Promotelec Confort-Plus.

A partir de 17.900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Realisation et commercialisation STIM BATIR Ile-de-France Résidentiel, Bouygues Immobilier, 150, route de la Reine 92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44

RÉSIDENCE POUR ÉTUDIANTS
DU STUDIO AU 2 PIÈCES - IDÉAL INVESTISSEURS
RENTABILITÉ ÉLEVÉE GARANTIE

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants située à proximité de nombreuses écoles supérieures. Revenus locatifs garantis par contrat. Rentabilité élevée.
Conseils sur les mesures fiscales liées à l'investissement locatif, amortissement "Périssol".

Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
Idéal Investissement Périssol.

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

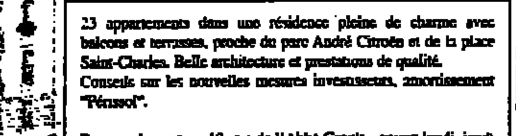
Un programme superbe à découvrir absolument et choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex, caves et parkings en sous-sol. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien !
Livraison 4ème trimestre 1997

Prix à partir de 24 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Bureau de vente sur place ouvert :
lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

71, rue Gutenberg
Rue Gutenberg

Réalisation et commercialisation STIM BATIR Ile-de-France Résidentiel, Bouygues Immobilier, 92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53



APPARTEMENTS DU STUDIO AU 4 PIECES

23 appartements dans une résidence pleine de charme avec balcons et terrasses, proche du parc André Citroën et de la place Saint-Charles. Belle architecture et prestations de qualité.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".

Bureau de vente : :18, rue de l'Abbé Groult - ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Tél. 01 45 31 61 35 ou 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

16e arrondissement

46, rue de Longchamp

Réalisation : COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 28 000 F le m². Ex. : 2 pièces 1 580 000 F
Livraison printemps 1998.

A 200 m du métro Trocadéro, au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de grande qualité ouverte sur un vaste jardin intérieur. Prestations à la demande et plans personnalisés en fonction de l'avancement des travaux. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h..

COREVA

Les Jardins d'Auteuil
11-13, rue Wilhem

Réalisation et commercialisation STIM BATIR Ile-de-France Résidentiel, Bouygues Immobilier, 92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 53 53

MESURES EXCEPTIONNELLES DE LANCEMENT

Superbe résidence du studio au 5 pièces. A proximité du Pont Mirabeau et du Parc de la Fondation Rossini, le prestige d'une résidence élégante à l'architecture raffinée et aux prestations de grande qualité. Exemples de prix : 3 pièces 62,80 m² hab (lot n°11) : 1 700 000 F parking et cave inclus. 4 pièces 97,95 m² hab (lot n°14) : 2 840 000 F parking et cave inclus.
Bureau de Vente : 11-13, rue Wilhem - Paris 16e
ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19h.
samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 42 24 05 26

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

20e arrondissement

La cour des Noues
Rue de la Cour des Noues

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



A 300 m de la place Gambetta et de la mairie du XXe, découvrez une nouvelle petite résidence composée de 2 bâtiments, dans une rue calme, au cœur d'un quartier traditionnel, vivant et animé. Tous les transports, commerces et équipements à proximité. Architecture soignée et prestations de qualité : un soin tout particulier a été porté à la conception des appartements pour vous assurer confort et sécurité au quotidien. 46 appartements du studio au 6 pièces. Balcons, loggias ou terrasses. (Parkings en sous-sol).
Prix de lancement
Espace de vente : 11, place Gambetta, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

RÉGION PARISIENNE

92 Boulogne-Billancourt

FRANCE CONSTRUCTION à Boulogne et Levallois

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

SPECIAL INVESTISSEMENT PERISSOL

A BOULOGNE
A proximité de 2 lignes de métro, beaux studios et 2 pièces disponibles immédiatement.

A LEVALLOIS
En centre ville, tout près du métro, dans une résidence de standing, beaux studios et 2 pièces livrables en mars 1997.

Frais de notaire réduits, idéal défiscalisation Périssol.

Renseignements au siège
Service vente aux investisseurs privés
01 46 03 22 00

FRANCE CONSTRUCTION

92 Neuilly-sur-Seine

Neuilly Marine
LANCEMENT. Angle rue de la Marine et bd Seurat

Concevons ensemble l'appartement dont vous rêvez !
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001

Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
Rens. : 7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Nouvelle et superbe résidence de 3 étages située dans la partie résidentielle de l'Ile de la Grande Jatte, caractérisée par sa tranquillité et la multiplicité des espaces verts.
Architecture raffinée et prestations de très grande qualité. Les appartements ont été conçus pour vous assurer confort et qualité de vie (très belles terrasses, grande hauteur sous plafond, parquet,…).
38 appartements du studio au 5 pièces (caves, parkings en sous-sol) et une maison individuelle.

Bureau de Vente sur place :
ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

93 Pantin

Le Clos Berthier
14, rue Berthier

Réalisation
PARIS OUEST Immobilier,
78, bd Saint-Marcel
75005 PARIS
Tél. 01 45 87 70 28



PETITE RÉSIDENCE sur place piétonne. Du studio au 4P
A partir de 18 800 F/m², parking en sus. 3ème trim. 98

A 250 m du métro, à 900 m du Parc de la Villette, proche de tous commerces, ce petit immeuble (12 appartements) offre terrasses, balcons, bonnes prestations, sécurité étudiée, charges modérées. Idéal pour un Investissement Périssol ou pour profiter de prêt à 0%.
Bureau de Vente : mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi après-midi (14 à 19 h). 56, av. Jean Jaurès à Pantin (RN 2).
Tél. bureau vente : 01 48 44 70 58
ou portable : 06 11 11 46 17

PARIS OUEST

94 Maisons-Alfort

Les Académies

Réalisation et commercialisation STIM BATIR Ile-de-France Résidentiel, Bouygues Immobilier, 92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 47 12 54 44

RESIDENCE POUR ETUDIANTS - IDEAL INVESTISSEURS
RECUPERATION TVA ET AMORTISSEMENT PERISSOL

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire", STIM BATIR réalise une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 284 000 F.
Revenus locatifs garantis.

Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR BOUYGUES IMMOBILIER

PROVINCE

40 Soustons plage (Landes)

Côte sud des Landes
40140 Soustons Plage

LES MAISONS PIERRE ET BOIS
23, rue d'Aste
40140 Soustons
Tél. 05 58 41 23 61
Fax 05 58 41 24 60

LA GARANTIE D'UN CONSTRUCTEUR LOCAL

A 300 mètres des plages de sable fin, golf, tennis, pistes cyclables… sous les pins.
VILLAS - séjour kitch. équipée - 3 chambres - mezzanine - salle-de-bains - WC - abri terrasse (villas témoins) - jardin privatif.
Prix : 545 000 francs
Possibilité de gestion locative. Rentabilité 7%.

les maisons Pierre et bois

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC

QU'EST-CE QU'UN PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR ?

Le promoteur-constructeur réalise et commercialise des constructions neuves, bien sûr, mais aussi villages de maisons, résidences de tourisme, bureaux, locaux commerciaux et industriels, parcs d'activité…

Le promoteur-constructeur est un producteur et non un intermédiaire. Il conçoit, fait construire, finance et commercialise des produits adaptés aux besoins de ses clients. Il en assume le risque et la responsabilité.

Acteurs essentiels de la construction et de l'urbanisme en France, hommes et femmes d'initiatives, les promoteurs-constructeurs ont construit plusieurs millions de logements au cours des dernières années.
Leurs activités concernent directement ou indirectement plus de 200 000 emplois.

FEDERATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

F.N.P.C. - 106 rue de l'Université - 75007 Paris





IMMOBILIER

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE

La loi du 18 décembre 1996, dite loi CARREZ, va changer les comportements : à partir du 19 juin 1997, tout vendeur de lot de copropriété devra obligatoirement déclarer la superficie exacte de son bien, sous peine de nullité de l'acte authentique de vente. Ce nouveau dispositif de protection du consommateur immobilier ne s'arrête pas là. En effet, si la superficie réelle est inférieure de 5 % à celle déclarée, l'acquéreur pourra désormais obtenir une réduction du prix proportionnelle aux mètres carrés manquants ; et ce risque sera d'autant plus important que la surface du bien vendu sera petite.

Depuis toujours, l'usage en France était de vendre un nombre de pièces. Désormais, répondant à une demande pressante des associations de consommateurs, à laquelle se sont joints les professionnels de l'immobilier, dont le Notariat, l'indication de la superficie dès la promesse de vente apportera une transparence bienvenue. Elle évitera un contentieux qui avait tendance à proliférer ces dernières années, à condition que le mesurage soit réalisé avec sérieux.

N.B. : Pour éviter toute action en réduction de prix, le vendeur aura tout intérêt à faire appel à un homme de l'art. A ce titre votre notaire pourra vous conseiller dès votre décision de mise en vente de votre bien, et vous assister dans cette démarche.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er
Téléphone : 01.44.82.24.00



VENTES

APPARTEMENTS

Paris 4e

Bastille beau 6 p., 6e ét. Ile Cité 7 p., vue Seine intérieur à rénover A.I.M. : 01-53-01-99-01

Paris 5e

PRÈS SEINE 215 M²
Superbe imm. 4e asc. lumineux 5 gdes pièces, gde cuis., 2 bains élégant park. 01-42-36-88-05

R. MOUFFETARD – DUPLEX 3 p., 70 m², cheminée, charme 1 680 000 F – 01-45-89-49-34

Rue Pierre-Nicole Immeuble ancien PDT rénové, studio tout confort 20 m² 430 000 F NOTAIRE 01-44-88-45-54

Arènes Lutèce PDT., asc., vue dég., 3 p., 80 m², b. plan soleil, ref. nf., 01-43-35-18-36

CLUNY, 3 p., confort 4e asc., soleil, 53 m² 1 200 000 F. 01-43-26-43-43

Paris 6e

ODEON maison de ville XVIIe s., 4 niveaux + ss/sol aménagé, terrasse, 7 000 000 F S. KAYSER, 01-43-26-43-43

Rue du Sabot (près Dragon) 2 p. à rafraîchir, bur. ou hab. 87 000 F, 01-40-47-67-82

SAINT-PLACIDE, 2 p. à rénover, 3e ét., 561 000 F A.I.M. : 01-53-01-99-01

SÈVRES-BABYLONE
2 p., balc., 5e asc., 790 000 F A.I.M. : 01-53-01-99-01

Paris 7e

7e av. de Ségur très beau 2 p., 60,50 m² tt cft 1 434 000 F poss. serv. 12 m² : 280 000 F A MARCHAND 01-46-28-62-68

Av. Bosquet, anc. PDT, standing 8 p., beaux volumes 5 400 000 F NOTAIRE 01-44-88-45-54

Paris 8e

RD PT CHAMPS ELYSEES 4 p., caractère 115 m², triple expo, terrasse 25 m² 2 700 000 F – 01-42-66-36-53

Paris 9e

SQUARE MONCEY Aménagementq luxueux 4 p. + chbre de service 1 950 000 F. 01-45-40-97-49

Paris 10e

HOTEL DU NORD
APPTS DE CHARME S/CANAL ST-MARTIN Prestations luxueuses A partir de 16 000 F le m² FRAIS RÉDUITS AD VALOREM 01-44-51-55-55

Paris 11e

Mo PARMENTIER GERER Vd dans petite résidence de 6 étages, studios, 2 p. libres et occupés à partir de 13 000 F/m², ravalement récent, dble vitrages s/av. Parmentier s/place ts les mercredis de 14 h 30 à 18 h 30 – 01-43-55-95-91

XIe 7/9, RUE PLICHON dans bel immeuble 1983 du studio au 5 p. libres ou occupés. Ex. : Studio 37 m² 420 000 F libre bur. de vte s/pl. jeudi 14 h 30 à 18 h 30 – GERER 01-43-38-37-15/01-42-65-03-03

3 R. DU DAHOMEY RUE ST-BERNARD Immeuble neuf de standing Livraison 4e trimestre 98 Avantages fiscaux Studio 2 p., 3 p. à partir de 400 000 F + parking UFG : 01-44-56-10-60

Paris 12e

Av. du Bel-Air, situation exceptionnelle. Très bel appt. de 5/6 pièces dans immeuble PDT de gd standing. Ch. de service 3 200 000 F Tél. : 01-44-68-16-75

GARE DE LYON 4 P
Bel imm. 1988 sur jardins 2e ét. ensoleillé 1 590 000 F A.I.M. : 01-53-01-99-01

Me MICHEL BIZOT Beau 4 p. + gd balc. dernier ét. s/jard. soleil chf individuel gaz, imm. de standing – 1 650 000 F GERER 06-07-62-63-00 01-42-65-03-03

A partir de **13 800 F/M²** Près DAUMESNIL Immeuble 1987 Tél. : 01-44-74-74-80

Paris 13e

Mo CORVISART bel imm. 1976 5e ét., 2 p., 46 m², calme, exp. S/O, park. Prix : 900 KF Tél. : 01-44-18-02-80

Bobillot réc. dem. ét. séj. 4 chbres gde cuis. 2 bains 120 m² balc. 2 park. 01-43-35-18-36

Paris 14e

RAYMOND LOSSERAND 2 p., cuis. bains, parfait état. Px. : 450 000 F Tél. : 01-45-40-97-49

Rare sur les jardins de l'Observatoire Ancien, beau 4 pièces tt confort – Garage, Service NOTAIRE 01-44-88-45-54

Alésia récent stand. ét. él. 2/3 p. 77 m² balc. ss vis-à-vis, calme, box. 01-43-35-18-36

Paris 15e

Av. FELIX-FAURE Gd 4 p. près Mo, bel imm. pierre de t. 5e asc. serv. 2 430 000 F 01-40-47-67-82 SQUARE BRASSENS s/verdure 3/4 p., 3e asc. état neuf Parquet. Cuis. équipée 1 780 000 F 01-40-47-67-82

Paris 16e

BD FLANDRIN STAND. Superbe garçonnière 6e ét., plein soleil, balcon, 750 000 F 01-43-26-43-43

Part. vd. rue Marbeau Imm. PDT, stand., asc. 100 m², 4/5 p., 1er ét. sur cour arborée. Calme 1,8 MF. Ag. s'abstenir. 01-45-00-50-79

R. Lauriston 2 p. + terrasse Belle vue, imm. tt cft 1 350 000 F 01-53-92-25-24

Paris 17e

Av. Niel. Ancien, standing – PDT 7 p. Beaux volumes 3e ét. 241 m², à rénover. 4 750 000 F NOTAIRE 01-44-88-45-54

SUPERBE APPT d'angle – Monceau – imm. bourg. Triple récept 4 chbres, dem. étage, balcon, soleil, 5 800 000 F 01-45-71-01-40

Ancien atelier artiste 80 m² env. en duplex 6,30 m s/plafond + box 1 900 000 F S.I.G. – 01-40-64-30-55

ENCHERE NOTAIRE
174, rue Courcelles, 5e ét. 6 p. 175 m². P. de serv. Cave. Mise à prix : 2 800 000 F Visites les 28/6 et 3/7 de 10 h à 12 h 01-45-44-46-93 (Mle Gros) R. Le Foyer de Costil

Paris 20e

Av. Gambetta 4 p., charme 80 m² + chbre de service 1 390 000 F I.P. – 01-48-83-32-88

Gambetta gd 5 p. s/jard. privatif arboré cave park. 1 800 000 F L. et D. 01-44-30-45-42

YVELINES (78)

LOUVECIENNES Vue except., appt. 140 m², 5 p. gd balc. gd standing., pisc. Park. Px. : 2,350 M. Tél. : 01-39-18-05-12

CHATOU CENTRE
Immeuble de standing **3 P. 860 000 F** Double exposition Tél. : 01-34-80-65-53

VERSAILLES
(MONTREUIL) 20, rue du Refuge
EXCEPTIONNEL
Belle résidence récente
Studio 27 m² RdC 1 park compris 490 000 F
3 pièces, 72 m², 4e étage 2 park. compris 1 150 000 F
4 pièces, 85 m², 1er étage 2 park. compris 1 355 000 F
5 pièces, 96 m², 2e étage 2 park. compris 1 645 000 F
LOCARE 01-40-61-66-02

HAUTS-DE-SEINE (92)

MONTROUGE Bd de la Marne 4 p. 96 m², 6e ét. vue asc. Box. 1 180 000 F 01-40-47-67-82

SEINE-SAINT-DENIS (93)

93 PRÉ-ST-GERVAIS centre, loft aménagé 100 m² en 3 p. 1 190 000 F I.P. 01-48-83-32-88

VAL-DE-MARNE (94)

BOIS DE VINCENNES Appt. lumineux : 123 m² Dble séjour, 2 gdes chbres balc. 17 m², Box, parfait ét., 2,575 M. Tél. : h. bur : 01-42-89-53-33

ETRANGER

VENISE (Italie) à proximité palazzo Grassi Imm. 3e ét. : appts. 73 m² chacun plus appt. mansardé 50 m². Trvx. intérieurs à prévoir. 2,6 MF. Tél. : 01-43-04-34-67

EN SUISSE
à Villars-sur-Ollon (Vaud) Bel appart. 3 pces av. garage Vue imprenable sur les Alpes Accès hiver aisé Tél. : 00-41-21-65-81-54 GALLETTI, Galicien 8, CH 1008 Prilly

FERMETTES

100 km, Paris 28 1 h par autoroute fermette restaurée, 200 m² sur jardin 3 000 m² 700 000 F. Tél. : 01-47-45-72-46. 01-47-45-33-68.

TERRAINS

04 Près de Barcelonnette pour investissement tourisme Gde superficie Prix : 1,100 M. Tél. : HB : 04-42-75-06-19.

A SAISIR TRÈS RARE,
58 min. Paris direct A6 gare SNCF Montargis, splendide terrain à batir de
3 HECTARES 50
massif forestier bordé par rivière. Eau, électricité branchée avec petit chalet de week-end, 2 pièces, terrasse. Prix total : 298 000 F credit 90 % Tél. : 02-38-85-22-92

Biarritz Sud Terrain à bâtir exceptionnel 11 ares 1 100 000 F Tél. : 04-94-58-46-21

VIAGERS

PARIS-SOULT (12e), 3 P. (70 m²), park. viager libre 1 tête. 900 000 F + 3 037 F/mois FRANCE VIAGER. 01-42-89-06-66.

PROPRIÉTÉS

A 20 km nord Tours part. vend belle propriété compr. 1 maison ppale, 9 pièces 200 m² env. sur 3 niveaux : RdC, 1er, 2e, 4 à 5 ch. tt. cft, 2 chem., 3 caves et 2 dépend., chenil, verger, prairie, bois, 8 ha, 19 ares, très arboré 1 500 000 F 02-47-55-03-08 (H. repas)

GOLFE DU MORBIHAN SARZEAU. Manoir 1 000 m² sur 5 000 m², clos. Murs en pierres toit ardoise. A rénov. intérieurement. 2,5 MF. 03-21-30-28-66.

BOUTIQUES

PRESSING
banlieue sud, proche Paris, RER 4 ans d'existence en constante progression (1996 : + 12 %, 1997 : + 8 %) Tél. : 01-41-13-88-55

DOMAINES

ENCHÈRE NOTAIRE
« HARAS DE MARDILLY » (61) 80 ha 45, à 160 km de Paris Ensemble bât. de caractère colombages, brique, 3 280 m² Piste de 1 000 m sur 12 m Mise à prix : 1 500 000 F Visites les 25/6 et 2/7 de 10 h à 12 h Me Jouvion. 01-43-87-59-59

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

6e DAUPHINE. Mixte hab. ou burx 92 m², r.-de-c., sur élégante cour pavée, claire, fleurie. Imm. ravalé. 1 780 000 F. 01-44-07-37-05.

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris paiement comptant chez notaire 01-48-73-48-07

MAISONS

Urgent FRANCONVILLE. Prestations de qualité à ét. : 115 m² hab., 2 gar. sur 223 m² de terrain arboré. Grd. salon, s. à manger avec cheminée, très clair. Cuis. équipée, 3 chbres, 2 bains et 2 WC. Chf. electriques et nbreux rangements. Proche ttes commodités. A saisir Prix net : 1 260 000 F 01-43-72-04-16 / 53-89-34-29 06-07-08-51-99

MONTREUIL, maison-atelier d'artiste, 300 m² hab. volumes atypiques terrasse, idéal artiste 2 650 000. IP. 01-48-83-32-88

ILE D'ARZ, golfe du Morbihan. Maison 1991 sur terrain 650 m², s. de séj. salon, cheminée, 3 chbres, cuis. équipée, 2 s. de bain, gar. 1 250 000 F Tél. : 02-97-44-30-64

HONFLEUR, vue exceptionnelle, maison d'architecte récente, réception 90 m², 1 580 000 Tél. : 01-30-80-41-94

PROFESSIONNEL + HABIT. 18e Vauvenargues maison 300 m² env. avec jardin d'hiver. Bon état. Tt cft 4 450 000 F - 01-53-70-86-46

La Celle-St-Cloud (78) Maison d'architecte plein sud 300 m², 9 P. s/jardin arboré 850 m². Particulier 3,9 MF - 01-39-69-40-52

YONNE 115 km Paris par A6 dans domaine privé compr. tennis, piscine, golf, équit., 60 m² hab., 660 m² jard. Tél. : 01-45-77-28-93

LAGNY/MARNE Maison de maître. Quartier résidentiel proche ctre ville et gare 7 PP tt conf. Etat impec. Beau jardin. 2 100 000 F NOTAIRE 01-44-88-45-54

ENCHÈRE NOTAIRE Saint-Arnoult (Deauville) Lieudit Chemin des Londes Rés. St-Arnoult-les-Roses Maison 110 m²/terrain347 m² Mise à prix : 300 000 F Visites 21, 22 et 23/6 de 10 h à 12 h C. Alitch 01-40-26-24-95

LOCATIONS

OFFRES MEUBLÉES

Paris 13e. A louer pour 1 an, 2 pièces meublé, lumineux, 6e étage asc., wc, s.-d'eau, balcon, p. cuis., cave, charges et chauff. compris, 4 500 F mois. Conviend. 2 étudiants. Libre 4 juill. Tél. : 01-45-65-12-28.

RUE TURENNE 3e (Marais) dble-liv. + Chbre 4e ét. 5 500 F net. 01-42-78-80-03

VANNEAU-DUROC 7e arr. A LOUER Studio meublé sur rue et cour, 2e ét, asc., entrée kitchenette avec lave-vais., salle-de-b. avec WC 4 000 F par mois ch. compr. Tél. : 01-45-39-87-92.

OFFRES VIDES

MONTPARNASSE – Studio 19 m², 3e ét. 2 358 F ch. compr. Com. 1 475,42 F – 2 P. 49 m², 2e ét. 5 808 F ch. compr. Com. 3 658 F – 3 P. 69 m², 4e ét. 7 576 F ch. compr. Com. 4 661 F Cave et parking AGIFRANCE 01-43-20-54-58

GARE NORD, imm. pierre de t. SUPERBE 225 M², 4 CHBRES 13 500 + CH. 01-53-93-75-65.

20e 2 P. 40 m², vue dégagée état neuf chauff. central 3 240 + ch. 01-43-61-88-36.

BOULOGNE-PONT-SÈVRES beau 3 P., 75 m², gd balcon 6 000 H. CH. 01-42-66-36-53.

PARTENA *Elysée*

TERNES. Beau 2 p. 50 m² 5e asc., parking, 5 900 H. CH. PASSY. Beau 2-3 p. 85 m² 3e asc., 8 100 H. CH. 15e Volontaires. 3-4 p. 90 m². 3e asc., parking, 8 600 H. CH. 16e POMPE. 4 p. 95 m² standing, 10 000 H. CH. PASSY. 4 p. 105 m² standing 10 500 H. CH. 1er PYRAMIDES. 5 p. 114 m² parfait état, 9 000 H. CH. 7e LA TOUR-MAUBOURG 4 p. + serv. 5e balc. vue/Invalides, 12 000 H. CH. HENRI-MARTIN. Gd stand. 7 p. 220 m², park. 23 500 H. CH. 01-42-66-36-53.

PARTENA *Elysée*

– PASSY BEAU 2/3 P. 85 m², 3e asc. 8 100 h. ch. – 15e VOLONTAIRES 3/4 p. 90 m² 2 park. 8 600 h. ch. – AV. FOCH. GD STAND Luxueux 2 P 9 000 h. ch. – 16e POMPE. BEAU 4 P. 95 m² stand. 10 000 h. ch. – 7e LA-TOUR-MAUBOURG 4 P + serv. 5e balcon. Vue Invalides 12 000 h. ch. 01-42-66-36-53

MePONT-NEUILLY 3 P 63 m² asc. Chauff. immb. 6 628 ch. comp. 01-40-82-69-46

12e Nation. Pierre de t., 4 p. 93 m², ét. nf. 7 500 F CC MK Immo. 01-43-79-50-50

Av. Lamballe. 01-40-53-02-00 5 pieces 170 m² parking 17 590 F chauffage compris

POISSY Résd. 1982 en plein centre entre la mairie et le marché avec cave park. et chauff. et eau chaude collect. 3 p. 68 m², 6e ét. loggia 6 m² 4 576 F CC. Com. 2 519 F AGIFRANCE 01-49-03-43-05

11e BEAU STUDIO 38m2 + TERASSE 20 m2 STAND. 3 530 F.- ch.- 01-43-61-88-36

DEMANDES

NASTER GROUP
47 r. Vaneau 75007 Paris rech. appts vides ou meublés toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS 01-42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
43 avenue Marceau - 75116 Rech pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

Part. à Part. loue à SAVIGNY-SUR-ORGE (91) ligne C du RER pavillon rez-de-jardin chbres, cuis., salle d'eau garage, chauff., fioul rez-de-chaussee sej., dble cheminée, cuis. aménagée. salle de bains, 2 chbres parquetees, alarme 750 m² de terrain Libre 1ER JUILLET Prix 7 000F charges compr. Tél. : 05-57-84-70-61.

RIVOLI-CONCORDE
Imm. stand., 5/6 burx 134 m², 4e ét., 200 000 F/an hors CH./HT. 01-42-30-77-00

AGENDA

ASSOCIATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE L'Assemblée générale de Handicap International, qui se prononcera sur les rapports narratif et financier de l'exercice 1996, se deroulera le 26 juin 1997 à 19 h 30 au siège de l'association : 14, avenue Berthelot, Lyon-7e (entrée par le 102, rue de Marseille). Merci aux adhérents de confirmer leur venue au 04-78-69-79-79.

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.
ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

BIJOUX ANCIENS
bagues romantiques
GILLET
19, rue d'Arcole 75004 PARIS 01-43-54-00-83 *Près de Notre-Dame de Paris*

Couple retraite éducation nationale cherche gardiennage propriété privée références contrôlables 04-50-60-09-98

EURYTHMIE GESTUELLE
relaxation en mouvements stages été 5 jours LOZERE dynamique et jubilatoire Rens. : 04-91-50-53-82

Hammamet, villa meublée 6 ch., salon, s. à m., s. de bns 3 s. eau, patio, cuis. g. terrasses très gd jardin. accès direct plage semi privée, 25 000 F/mois Tél. : (01) 43-26-40-66 Fax : (01) 43-54-92-21

Loue Senégal toute période SALY petite côte 200 m plage 3 apts indpts dans villa de 2 200 à 3 800 F/semaine Tél. : (01) 45-40-92-80

5 KM CHAMONIX
« Beau chalet neuf face mont Blanc, 4 ch., mezz., cuis. intégrée, cheminee, tél., TV. séjour, 30 m², salle de b., cab. toil., d., lave-vaiss., lave-linge 20 000 F juillet 25 000 F août ttes charges comprises possibilités semaine Tél. : 03-25-56-41-25 »

MUSIQUE Enseignée dans des conservatoires parfois arc-boutés sur des positions qui ne tiennent pas compte de la réalité de la vie musicale, la composition reste un acte qui met en œuvre des règles codifiées et des connaissances personnelles. ● LE COMPOSITEUR Henri Dutilleux, l'un des grands créateurs de notre temps, relève cette complémentarité entre la transmission du savoir par de grands maîtres et l'aspect fondamentalement autodidacte de la formation des jeunes compositeurs. ● L'ACADÉMIE D'ÉTÉ de l'Ircam, les stages de la Fondation de Royaumont et ceux organisés par le Centre Acanthes sont devenus un parcours obligé pour les jeunes compositeurs, dont les œuvres qu'ils y achèvent sont jouées en public par des ensembles renommés et confrontées à celles des créateurs qu'ils auront rencontrés ou étudiés.

Henri Dutilleux défend la nécessité pour un compositeur d'être autodidacte

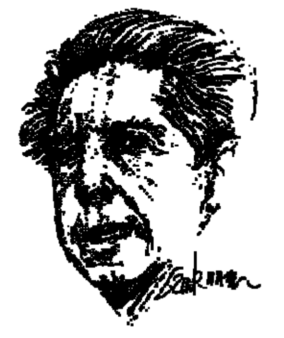
Dans un entretien au « Monde », l'auteur des « Métaboles » reconnaît néanmoins les bienfaits de l'enseignement et récuse la tendance à la simplicité du courant postmoderne

« Votre œuvre, votre carrière font de vous une sorte de modèle pour de nombreux jeunes compositeurs...

– J'ai effectivement répondu depuis une trentaine d'années à des invitations tant en France qu'à l'étranger. Pourtant l'enseignement a toujours été pour moi une activité assez marginale. J'ai cependant senti, en certaines périodes de mon existence, la nécessité d'une confrontation entre mes travaux, ma manière de penser la création musicale, et ce que proposent des jeunes musiciens. En 1961, j'ai donc accepté d'entrer à l'Ecole normale de musique à l'invitation du célèbre pianiste Alfred Cortot. L'enseignement devenait une activité complémentaire organisée à ma manière. Pendant dix ans, j'ai tenté d'y combler certaines lacunes, notamment par des travaux d'analyse. Mais je crois vraiment qu'un compositeur se doit d'être autodidacte.

– Vous rejoignez donc Pierre Boulez et sa célèbre devise « autodidacte par volonté et non par hasard ».

– Ma situation était quand même différente, car je suis né dix ans avant lui. Bien sûr, je n'ai pas vraiment été autodidacte, puisque formé par d'excellents maîtres. Mais à la veille de la dernière guerre – époque de mes études au conservatoire –, le décalage entre l'enseignement officiel et la musique la plus avancée était immense. En 1936, âgé de vingt ans, je me suis présenté au concours de Rome. J'y ai obtenu le deuxième Grand Prix décerné par les membres de l'Institut. Ils venaient de refuser à Stravinsky un



HENRI DUTILLEUX

fauteuil à l'Académie des beaux-arts. Si l'auteur du *Sacre du printemps* et de *Noces* (une œuvre qui m'a fasciné) avait été élu, il n'aurait peut-être pas aimé ce que je faisais, le considérant comme un travail extrêmement académique.

– Comment doit, selon vous, s'organiser un cours de composition ?

– Je n'ai jamais voulu donner des conférences ou des cours magistraux mais j'ai privilégié les rencontres avec des discussions très franches sur les œuvres présentées. J'en ai eu largement l'occasion à Tanglewood, ce grand festival d'été créé près de Boston par Serge Koussevitzki, puis entretenu par Charles Munch et Erich Leinsdorf. Chaque année, un compositeur s'y trouve en résidence ; ce fut mon cas en 1995, mais György Ligeti et Iannis Xenakis y ont, parmi d'autres, également été invités.

» Des cent cinquante candidatures qui leur étaient parvenues, les organisateurs du cours de composition procédèrent à un écrémage considérable pour ne m'en soumettre que vingt-cinq, ce qui représentait tout de même environ quatre-vingts partitions à lire. Mon choix s'arrêta sur trois Anglais, trois Américains, un Mexicain et une femme de Singapour, auxquels je proposais d'adjoindre le jeune Français Eric Tanguy. A raison de deux séances collectives d'analyse par semaine pendant deux mois et de nombreuses rencontres individuelles, l'expérience de Tanglewood s'est révélée très enrichissante.

– Qu'avez-vous privilégié dans votre mode de sélection ?

– Les œuvres qui « se tiennent », qui « sonnent ». Des notions auxquelles je suis très attaché, tout comme à la notion d'écoute intérieure. Il est très important de savoir entendre mentalement ce que l'on écrit, particulièrement à l'orchestre. Cet aspect a donc aussi beaucoup compté, mais pas exclusivement. Les personnalités étaient très différentes. Il y avait notamment un Américain, jazzman et fantaisiste, très attachant.

– Quelle part accordez-vous au langage musical dans vos interventions pédagogiques ?

– Actuellement on ne ressent plus, comme dans les années 50 ou 60, la nécessité absolue pour un compositeur de faire œuvre de précurseur au même titre qu'un Varèse ou un Webern, pour lesquels ce concept semble avoir été primordial, si l'on songe à ce qu'était leur premier style, abandonné pour adopter une position plus radicale. On se demande si c'est mieux ainsi...

– Quelles pièces vous paraissent caractéristiques de la musique d'aujourd'hui ?

– Je pourrais citer quelques œuvres qui m'ont marqué, au cours des deux dernières années. De Philippe Hersant, le *Psaume CXXX* dans lequel le compositeur est parti d'une dissonance prise dans un choral de Bach. Le *Concerto pour violon* de Marc-André Dalbavie ; la partition de l'opéra *60e Parallèle* de Philippe Manoury. Le *Prélude à la nuit* de Francis Bayer m'a également beaucoup intéressé. De même qu'une pièce de l'Anglais Julian Anderson. Et aussi l'œuvre récente de Betsy Jolas pour saxophone et orchestre. Voilà des gens bien différents les uns des autres !

– On invite de plus en plus les compositeurs à se montrer « accessibles », le mot d'ordre de Paul Dukas à ses élèves demandant *« plus de complexité »* vous paraît-il encore d'actualité ?

– Plus que jamais ! Les adeptes du mouvement que l'on nomme généralement postmodernisme mettent en avant une irrecevable notion de simplicité, notamment dans le domaine rythmique avec l'usage d'une métrique régulière. J'y suis tout à fait opposé et je ne veux pas oublier tout ce que Messiaen a apporté dans ce domaine. Ceux qui prônent la simplicité me semblent effectuer une révérence suspecte vis-à-vis du public et de ce que l'on suppose être son goût.

– Les jeunes multiplient aujourd'hui les contacts avec les professeurs, notamment au cours des académies d'été. Est-ce un bien ?

– Certainement. A moins de trouver un maître de composition qui soit un grand créateur et un grand pédagogue : Messiaen, Schoenberg. Mais cela n'arrive qu'une ou deux fois par siècle. »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni

Exigeant et indépendant

D'Henri Dutilleux, il a été écrit : *« Il ne se résout qu'au chef-d'œuvre »*. Il est vrai que le compositeur, né en 1916, n'a écrit qu'une quarantaine d'œuvres minutieusement mises au point, en dehors de toute obédience à une quelconque école. Commandées et créées par de grands interprètes (Désormière, Szell, Munch, Rostropovitch, Stern, etc.) et des grands orchestres (Boston, Cleveland), ses pièces pour orchestre et ses concertos se sont immédiatement inscrits au répertoire d'où ils ne sont jamais sortis. Créée par sa femme Geneviève Joy, sa *Sonate pour piano*, aujourd'hui jouée et enregistrée par de nombreux pianistes, figure au programme des concours internationaux. Couvert de prix et de distinctions, Henri Dutilleux est un homme très accessible qui fréquente assidûment les salles de concerts.

Le rôle révélateur des académies d'été

LA NOTICE BIOGRAPHIQUE des compositeurs vivants est en règle générale inversement proportionnelle à leur âge. Jeunes et quasiment inconnus, ils se sentent obligés de donner de nombreux gages d'une compétence que leurs œuvres n'attestent pas toujours de prime abord. Une fois intégrés à la vaste communauté des créateurs contemporains, ils n'ont plus à s'enorgueillir d'une relation privilégiée avec tel ou tel maître, mais à se défendre d'avoir subi de multiples influences...

Les certificats de filiation, fort utiles en début de carrière, sont rarement délivrés par les conservatoires mais constituent l'apanage des académies d'été. Sans doute inspirées par l'exemple de Darmstadt, cette petite ville allemande qui, à la fin des années 50 et au début des années 60, concentra dans des cours très animés le gotha de la pensée moderne (Karlheinz Stockhausen, Pierre Boulez, Luciano Berio), les académies ont fleuri un peu partout en Europe, jusqu'à devenir un lieu de passage obligé des apprentis compositeurs.

ASSISTÉ PAR L'ORDINATEUR

C'est le cas de l'académie d'été organisée à l'Ircam (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique) pour la cinquième année consécutive et dont l'objet – l'accès aux nouvelles technologies mises au point dans l'institut fondé par Pierre Boulez – pallie un manque évident dans l'enseignement dispensé au Conservatoire. S'adressant à tout jeune diplômé d'un établissement classique désireux de franchir le pas, le directeur de l'Ircam, Laurent Bayle, s'exprime sans détours : *« Vous vous initiez aux outils et aux méthodes développés dans nos studios, vous voyez comment certains compositeurs les ont utilisés dans leurs œuvres, et vous avez ensuite la possibilité de vous abonner au Forum Ircam, qui tient à la disposition de ses membres un matériel de pointe et l'assistance de techniciens spécialisés. »*

Une vingtaine d'étudiants (dont un tiers de Français) découvrent ainsi la composition assistée par ordinateur. Leurs guides sont rarement connus du grand public mais font autorité dans le milieu. Après Jean-Claude Risset, Emmanuel Nunes, Jonathan Harvey, Marco Stroppa ou Georges Benjamin, le Finlandais Magnus Lindberg, né *en 1958, et l'Italien Ivan Fedele, né* en 1953, se sont partagé cette année la responsabilité des cours d'analyse. Si le premier s'est impliqué de longue date dans l'évolution des logiciels conçus à l'Ircam, le second n'est intervenu dans ce domaine qu'assez ponctuellement. La diversité de leurs expériences constitue donc un atout face aux questions des étudiants.

Au Centre Acanthes, la centaine de stagiaires de provenance internationale viennent s'abreuver du discours d'un maître. Depuis sa fondation en 1977 dans le cadre du Festival d'Aix-en-Provence, le Centre a accueilli les principales figures de la musique de l'après-guerre, de Karlheinz Stockhausen à Iannis Xenakis, en passant par Mauricio Kagel. Sans oublier Olivier Messiaen, invité en 1987 à l'occasion du transfert du Centre à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

Valérie Stephan, une jeune Fran*çaise qui étudiait alors à la Juilliard* School de New York, a retraversé l'Atlantique juste pour saisir l'occasion de rencontrer le fameux pédagogue. Il en résulta une véritable révélation personnelle : *« J'étais pianiste, j'avais eu mon diplôme, et j'avais commencé une année de composition pour approfondir ma culture. Après cet été à Acanthes, j'ai compris ce que je voulais dire "inventer la musique" »*. Valérie Stéphan participa encore à trois reprises aux activités du Centre Acanthes afin de se familiariser avec l'œuvre de Pierre Boulez, du Japonais Toru Takemitsu et du Hongrois György Kurtag. Ce dernier ne pratiquait pas l'analyse au sens strict du terme, mais la musique de chambre avec un rayonnement qui avait valeur d'enseignement de la composition.

Le Centre Acanthes ne mise plus sur l'attrait d'une personnalité vénérée par tous mais favorise le dialogue avec des créateurs à peine *parvenus à maturité, comme, cette* année, le Chinois Qigang Chen, le Français Marc-André Dalbavie, l'Italien Marco Stroppa, tous trois quadragénaires. Une manière, peut-être, d'éviter aux stagiaires de vivre comme l'Argentin Martin Matalon après les conférences de Messiaen, *« avec dans la tête cette espèce de juge qui peut prendre le visage d'un compositeur »*.

« VIRTUOSES DE LA SPÉCULATION »

Max Texier, concepteur du programme Voix nouvelles présenté depuis 1983 dans l'abbaye cistercienne de Royaumont (Val-d'Oise), déplore l'existence *« de virtuoses de la spéculation qui écrivent des choses impossibles à réaliser »*. Il a donc eu l'idée d'organiser depuis 1990 des sessions de composition un peu particulières. Une quinzaine d'élus (sur quatre-vingt-dix candidats) y achèvent une œuvre sous la houlette d'un professeur de grande re*nommée, puis en préparent l'exé*cution avec des interprètes de premier plan (cette année, le Nouvel Ensemble moderne, dirigé par Lorraine Vaillancourt). Travailler, presque quotidiennement, le modelage d'une partition avec Brian Ferneyhough (l'un des pédagogues les plus estimés dans le monde) et en apprécier la pertinence sonore avec des formations aussi prestigieuses que le Quatuor Arditti et les ensembles Fa, Itinéraire ou Contrechamps place vraiment le jeune compositeur en situation de se réaliser personnellement. Sachant que les pièces réussies ont toujours été reprises et largement diffusées par ces phalanges de référence dans la musique contemporaine dans les pays où elles exercent, il doit trouver là un bon moyen de se révéler aux organismes de commande et, bien entendu, au public.

P. Ge.

Des concerts aux allures de festival

CONNUES comme lieu d'enseignement, les académies d'été sont paradoxalement devenues des festivals de musique contemporaine. Ces lieux de transmission du savoir sont, en effet, des lieux de diffusion publique de la musique contemporaine. Conséquence logique du phénomène suivant : même analysées par les maîtres, les œuvres phares du répertoire contemporain resteraient lettre morte si elles n'étaient jouées en concert.

Au Centre Acanthes, à Villeneuve-lès-Avignon, les concerts proposent prioritairement la production des figures de proue du stage (Qigang Chen, Marc-André Dalbavie, Marco Stroppa). A Royaumont, l'ensemble en résidence ne se contente pas de donner en création la quinzaine de pièces achevées sur place en proposant une illustration du thème retenu pour l'édition 1997 : « Le jazz, le rock, les rythmes afro-cubains et sud-américains comme sources d'inspiration des compositeurs contemporains ». La création de l'Italien Fausto Romitelli inspirée de poèmes de Jim Morrison (le chanteur des Doors) est très attendue (20 septembre).

Les concerts de l'académie d'été de l'Ircam offrent un large éventail de pièces conçues à l'aide de la technique maison. Ces œuvres sont confrontées à des références historiques de la musique électronique (*Kontakte* de Karlheinz Stockhausen) ou du travail en studio (*Déserts* d'Edgar Varèse).

P. Ge.

★ Le Centre Acanthes présente, du 11 au 16 juillet, des œuvres des compositeurs Qigang Chen, Marc-André Dalbavie et Marco Stroppa. Tél. : 04-90-14-14-14.

Les cours de la Fondation Royaumont s'achèveront, le 27 septembre, par deux concerts de créations confiés au Nouvel Ensemble moderne de Montréal. Tél. : 01-34-68-05-50.

La 5e académie d'été de l'Ircam propose encore quelques concerts publics : Ensemble Asko (Théâtre du Châtelet le 26 ; tél. : 01-40-28-28-40), Ensemble InterContemporain (Centre Georges-Pompidou le 27 ; tél. : 01-44-78-48-16).

Le Festival de La Rochelle voit son existence menacée

Les salles qui accueillaient les projections sont sur le point de fermer

EN VINGT-CINQ ANS, Jean-Loup Passek, le directeur du Festival de La Rochelle, a peu à peu inscrit dans la vie de la ville ses explorations dans les cinématographies du monde, ses hommages, souvent rendus à contre-courant, en dehors des modes, et ses ouvertures sur le cinéma en train de se faire. Entièrement fondé sur la curiosité, La Rochelle est l'un des rares festivals à ne pas offrir de compétition, son seul but étant de montrer aux spectateurs des films qu'ils n'auront sans doute jamais la chance de voir ailleurs.

Le plus remarquable aura été d'avoir gardé ce cap toutes ces années, d'avoir toujours mis le cinéma au centre de ses préoccupations, sans se laisser dépasser par le succès populaire grandissant de cette manifestation. La Rochelle reste l'un des derniers festivals où le cinéma ait encore la paix, c'est aussi l'un des rares endroits où une conception minoritaire du cinéma peut s'épanouir en toute tranquillité, mettant à l'honneur les cinématographies des pays de l'Est, d'Asie, d'Europe du Nord sans céder à la tentation d'un cinéma dominant. Le Festival peut se vanter d'avoir ramené l'attention sur Satyajit Ray, Ermanno Olmi, Max Ophuls, Valerio Zurlini, et rendu des hommages à Manoel de Oliveira, Ken Loach, Ivan Passer, Karel Reisz, Atom Egoyan, Arturo Ripstein au moment où ces cinéastes étaient au creux de la vague, ou encore méconnus. La Rochelle comme lieu de résistance est aujourd'hui menacé. Les salles des Dragons, le cinéma situé sur le port, où se déroulaient les projections des différentes sélections et rétrospectives, avec les deux salles municipales de La Coursive, sont sur le point de fermer.

Confrontés à la concurrence d'un multiplexe, le Méga CGR, ouvert en décembre 1995, dans le quartier des Minimes, à 2 kilomètres du centre-ville, les époux Sence, propriétaires des salles du Dragon, ont préféré jeter l'éponge et vendre leurs salles pour prendre leur retraite. La mise à prix des huit salles des Dragons serait fixée aux alentours des 19 millions de francs. La fréquentation des cinémas à La Rochelle aurait doublé en 1996 pour atteindre 895 000 entrées, mais cette augmentation s'est essentiellement faite au bénéfice du multiplexe qui, pour sa première année d'existence, a vendu 670 000 billets. De leur côté, les Dragons ont vu leurs entrées passer de 195 000 à 140 000. Plusieurs explications étaient avancées, parmi lesquelles l'effet multiplexe dont les entrées sont toujours plus importantes l'année de son ouverture pour se tasser les années suivantes. Une perspective possible serait la vente des Dragons, puis la transformation des deux salles en hôtel ou en restaurant, ce qui signifierait bien évidemment la fin du festival.

« La mairie est décidée à faire le maximum pour que les salles du Dragon restent des salles de cinéma, explique Georges Sabatier, président de l'Association du Festival du film de La Rochelle depuis sa création en 1973. *L'un des moyens que pourrait employer le maire, Michel Crépeau, serait de ne pas délivrer de permis de construire. Georges Raymond, le propriétaire du Méga CGR, a proposé d'accueillir le festival dans ses salles, et ce à des conditions très avantageuses, mais cela n'aurait plus aucun sens de transférer le festival en dehors du centre-ville. »*

Samuel Blumenfeld

Cinq hommages

Du 27 juin au 7 juillet, le cru 1997 de La Rochelle présente cinq hommages à Serguei Bodrov, Giuseppe De Santis, Jean-Claude Guiguet, Goran Paskaljevic, et Manuel Poirier, dont on pourra découvrir les premiers courts-métrages, *La Première journée de Nicolas*, *La Lettre à Dédé*, et *Appartement 62*. Les rétrospectives seront consacrées au réalisateur espagnol Segundo de Chomon, à Gregory La Cava, l'un des maîtres de la comédie américaine, méconnu en France, Tomu Uchida, le réalisateur du *Passage du grand Bouddha*, aux « calligraphes italiens » au début des années 40, et au cinéma tchèque des années 30. Dans la sélection « Le monde tel qu'il est » seront projetés *The House*, de Sharunas Bartas, *De beaux lendemains*, d'Atom Egoyan, *La Rivière*, de Tsai Ming Liang, *East Palace, West Palace*, de Zhang Yuan.

هكذا من الأصل

ositeur d'être autodidact

Une effrayante bombe burlesque

Menteur, menteur. Jim Carrey tente de saboter de l'intérieur une mièvre comédie hollywoodienne

Film américain de Tom Shadyac. Avec Jim Carrey, Maura Tierney, Justin Cooper, Jennifer Tilly. (1 h 26.)

Le redoublement du titre suggère la nature de ce film à double fond, piégé de l'intérieur. Le film pourrait s'intituler *Menteur*, en version originale *Liar*, calembour sur l'homophonie avec *Lawyer* (avocat). Et ce serait une comédie comme Hollywood en produit à la chaîne, où un papa avocat ne cesse de trahir son épouse, de décevoir son petit garçon et de baratiner tout un chacun, jusqu'à ce qu'un sortilège le privant de la capacité de mentir pendant une journée lui attire suffisamment d'ennuis pour le remettre dans le droit chemin, et sauver *in extremis* sa famille. Ainsi va le scénario, susceptible de fournir au mieux un film à la Capra, au pire et plus probablement – le cher Frank nous ayant quittés depuis six ans déjà et n'ayant pas *été remplacé* – une de ces pochades conformistes fabriquées au kilomètre dans les usines californiennes.

Mais *Menteur, menteur* n'est pas une comédie, c'est un film d'horreur. Toute l'horreur de la chose tient à son interprète principal, Jim Carrey. Face au joli garçonnet, à l'impeccable épouse délaissée, aux simplistes protagonistes divers (soupirant de la dame, collègues et clients du cabinet) disséminés autour de lui pour alimenter la mécanique narrative, Carrey tout seul déclenche une sorte de catastrophe mal embouchée, qui sabote de son mieux l'horlogerie du scénario à force d'outrances, de grimaces, d'affolement des comportements physiques et de mise en délire des dialogues. Et il va si loin que souvent il ne fait plus rire, il fait peur.

Le considérable succès commercial qui a lancé cet acteur, *The Mask*, reposait sur un malentendu (dissipé depuis au prix d'échecs publics répétés), en faisant de Jim Carrey l'auxiliaire complaisant et malléable à l'extrême des effets spéciaux. Alors que le véritable effet spécial, c'est Carrey lui-même.

ENTRE TEX AVERY ET JERRY LEWIS

Les deux *Ace Ventura* et *Disjoncté* avaient permis de mieux cerner ce cas singulier, évoquant le dessin animé tendance Tex Avery – dont le jeu de Carrey représenterait une irruption destructrice dans des *films en prises de vues réelles* – et Jerry Lewis, pour le potentiel d'éruption critique dans des scénarios classiques. Mais l'homme-*cartoon* restait un gadget, et Carrey ne possède pas la liberté de Lewis, concepteur et réalisateur de ses principaux films.

Le souvenir le plus direct qu'évoque *Menteur, menteur* est celui de Louis de Funès, quand le comique français prenait le pouvoir à l'intérieur de récits d'une bêtise *consternante*, pour les cannibaliser par la seule puissance de sa *folie*, entraînant les piètres *Gendarme* et autres *Pouic-pouic* vers des limites inquiétantes. C'est exactement à quoi procède Carrey, repoussant les frontières du laid et de l'odieux, torpillant la gentille fiction moraliste et familialiste jusqu'à embarquer dans son sillage d'éructations et de contorsions les personnages les moins figés de l'histoire (notamment sa cliente se révélant nymphomane, âpre au gain et tortionnaire d'enfants). *Avant de laisser son avocat rentrer* dans le rang imposé par le script, le comédien prend tout le monde au dépourvu, protagonistes et spectateurs, et semble-t-il jusqu'au (très fade) réalisateur, qui fait de son mieux pour revenir à la fable mièvre dont la production lui a confié la responsabilité. Autant dire que le combat barbare de Jim Carrey est voué à l'échec – mais, comme on sait, les combats désespérés sont aussi les plus beaux.

Jean-Michel Frodon

La fanfare de l'honneur

Les Virtuoses. Une description sobre d'une ville minière anglaise en train de disparaître

Film anglais de Mark Herman. Avec Pete Postlethwaite, Tara Fitzgerald, Ewan McGregor, Jim Carter. (1 h 47.)

La faille dans laquelle pouvait tomber Mark Herman, *dont il s'agit là du premier film, était* au moins aussi importante que les trous que doivent creuser les ouvriers de la petite ville minière de Grimley. Ce danger était le *mélodrame*, la confrontation obscène entre une communauté qui est sur le point de disparaître, victime du programme de fermeture des puits miniers dans le nord de l'Angleterre, le sud du pays de Galles et l'Ecosse, et la fanfare constituée par une partie de ses membres, représentant l'honneur de cette petite ville qui va tenter de relever la tête grâce à elle.

Les différents personnages des *Virtuoses* (qui vient de recevoir le Grand Prix du Festival de Paris) sont donc montrés sans manichéisme, sans coller à une image d'Epinal qui voudrait que les ouvriers soient tellement parfaits qu'ils ne peuvent pas exister : Danny (Pete Postlethwaite, l'homme à la peau grêlée qui interprétait le complice de Keyzer Söze dans *Usual Suspects)* ; le père de famille tubard qui se cramponne à la fanfare dont il a la *charge ; son fils (Ewan McGregor), une petite* frappe qui passe son temps entre le pub, sa contrebasse et la mine de charbon ; Gloria, *une joueuse de cornet à pistons destinée à* compléter la fanfare et à avaliser la fermeture des usines de Grimley ; Andy, un joueur de contrebasse qui n'arrive plus à entretenir sa famille.

PAS UN FILM À THÈSE

Cette confrontation entre une actualité brûlante et une histoire à la *Rocky*, où le petit grimpe peu à peu les marches de la gloire, en l'occurrence une compétition entre fanfares locales, donne des résultats surprenants. Mark Herman échappe au film à thèse et montre la réalité quotidienne d'une petite ville exsangue sans tomber dans une dénonciation grossière. Les différentes scènes de grève et les moments où les protagonistes réalisent que leur ville est à vendre sont montrés avec une pudeur qui est tout à l'honneur de son réalisateur. Pas de *gros plans sur des visages en colère, maculés* de boue et de suie, au sortir de leur mine, pas de digressions sur le malheur d'une famille *dont tous les membres ou presque sont au* chômage.

Mark Herman ne cherche pas à réaliser un documentaire pour la BBC, et se contente de laisser en arrière-plan les raisons pour lesquelles il a réalisé son film, laissant le soin au spectateur de démêler le reste, et de voir la part métaphorique présente dans cette fanfare dont la hiérarchie soigneusement ordonnée est l'exact opposé d'un pays en train de se disloquer.

S. Bd

Rave géante et terrain vague

Clubbed To Death. Yolande Zauberman tente d'inventer en banlieue un rêve sensuel

Film français de Yolande Zauberman. Avec Elodie Bouchez, Béatrice Dalle, Roschdy Zem, Richard Courcet. (1 h 30.)

On voit très clairement l'ambition, qui n'est pas mince. Celle d'un film hallucinatoire, à la Ferrara, qui jette sa gourme au visage du spectateur comme une giclée de drogue, de musique et de corps solitaires. Un film granuleux, saturé, charnel. C'est dans un univers de cette texture que débarque Lola (Elodie Bouchez) après s'être endormie jusqu'au terminus d'un bus de nuit. Elle y rencontre Emir (Roschdy Zem), videur dans une boîte de nuit, qui dévale à grande vitesse la pente de sa vie entre sa compagne Saïda (Béatrice Dalle) et son frère Ismaël. Dans ce paysage non identifié, qui prend l'aspect d'une rave géante la nuit et d'un terrain vague le jour, Yolande Zauberman met en scène l'amour naissant entre Lola et Emir, la jalousie de Saïda, quelques règlements de comptes entre dealers et une rédemption en forme de match de boxe clandestin.

Mais cette construction qui se voudrait de chair et de sang, de rêves torrides et de pulsions essentielles demeure abstraite, tiède et distante. On sent l'exercice de style, avec des prises de risque qui aboutissent souvent à des effets désagréablement chichiteux. Comme pris en otage par leurs *personnages trop visiblement taillés* à l'avance selon le destin qui leur est assigné, les comédiens n'en peuvent mais. Ainsi se vide peu à peu de son énergie ce film qui, par son titre – qui est aussi celui d'un morceau composé par Rob D. –, avait voulu se placer sous le signe du hip-hop. *Clubbed To Death* veut dire *« en boîte à mort »*, explique le dossier de presse : ce n'est malheureusement que trop approprié.

Il semble que Yolande Zauberman, auteur de deux remarquables documentaires sur l'Inde et l'Afrique du Sud puis d'un séduisant long métrage de fiction *(Moi Ivan, toi Abraham)* tourné en Ukraine, ait rencontré l'exotisme, ses clichés et ses impasses dans la banlieue. Sans doute n'est-elle pas la seule, mais on veut bien croire la concernant qu'il s'agit d'un *simple incident de parcours*.

Jacques Mandelbaum

La Fête du cinéma du 29 juin au 1er juillet

LA TREIZIÈME FÊTE DU CINÉMA se déroule dimanche 29, lundi 30 juin et mardi 1er juillet. Ces dates coïncident avec le début des vacances scolaires et devraient donc permettre d'attirer un vaste public (en 1996, les salles avaient accueilli trois millions de spectateurs en trois jours). L'achat d'un premier billet à tarif plein donne droit à l'acquisition du carnet-passeport ; *muni de ce passeport*, chaque spectateur pourra voir les films de son choix pour 10 francs. Cette année, la Fête du cinéma s'enrichit d'une semaine *d'événements cinématographiques* (du 23 juin au 1er juillet) : réparties dans toute la France, des séances spéciales et des avant-premières permettront au public de rencontrer des réalisateurs et des comédiens, et certains cinémas proposeront des événements exceptionnels, dont, à Paris, un hommage à Kieslowski le lundi 23 juin au cinéma 14-Juillet-sur-Seine, et une exposition de portraits de comédiens et d'objets phares du cinéma français, à partir du 29 juin au Ciné-Café de l'UGC Ciné-Cité Les Halles. Renseignements : 08-36-68-21-31.

■ **Gérard Depardieu va réaliser, produire et interpréter** un film adapté du roman *Un pont entre deux rives* d'Alain Leblanc (édité par Anne Carrière). Le comédien a acheté les droits de ce livre que son *éditrice définit comme un « Route de Madison à la française, situé dans le pays de Caux durant les années 60 »*. C'est la deuxième fois que Gérard Depardieu passera derrière la caméra, après avoir réalisé en 1984 *Tartuffe*, d'après la mise en scène de Jacques Lassalle.

■ **Eurimages accorde une aide de 5,25 millions de dollars** (environ 29 millions de francs) à quatorze projets de films européens. Cet organe du *Conseil de l'Europe soutient* financièrement la coproduction et la distribution de longs métrages et de documentaires européens. La France est comme toujours largement représentée dans la sélection d'Eurimages, avec dix coproductions, dont *Place Vendôme*, de Nicole Garcia, *Pola X*, de Léos Carax, *Inquiétude*, de Manoel De Oliveira, *Os Mutantes* de Teresa Villaverde. Eurimages a également apporté son soutien à dix-sept distributeurs et pour vingt-sept films.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Parmi les cinq nouveautés** prétendant à un succès public, aucune ne réussit une percée. Mais quatre d'entre elles obtiennent des résultats qui, cumulés, permettent à nouveau une hausse de la fréquentation globale par rapport à la période correspondante de 1996.

■ *Le Saint* **prend la tête** du box-office Paris-périphérie, mais 87 000 entrées en première semaine dans 48 salles n'ont rien d'un triomphe. *Dobermann* à 69 000 dans 38 salles est loin de combler les espoirs de ses promoteurs. *Le Déménagement* *obtient un score plus satisfaisant*, avec 42 000 entrées dans 25 salles. *James et la pêche géante*, à 18 000 dans 26 salles, est une relative déception, alors que les 10 000 de *Smilla* sont un échec.

■ **En continuation,** *Le Cinquième Elément* attire 60 000 amateurs en septième semaine, frôlant les 1,2 million, *La Vérité si je mens !* reste *en verve à 54 000 en huitième semaine* (total : 882 000) alors que *Les Pleins Pouvoirs* s'essouffle à 22 000 en cinquième semaine (total : (270 000). Seul film de la semaine précédente à ne pas sombrer, *J'ai horreur de l'amour* totalise 33 000 entrées dans 15 salles.

J.- M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

PORTRAITS CHINOIS

Film français de Martine Dugowson. Avec Helena Bonham-Carter, Romane Bohringer, Marie Trintignant, Elsa Zylberstein, Yvan Attal, Sergio Castellito, Jean-Philippe Ecoffey, Miki Monojlovic, Jean-Claude Brialy. (1 h 50.)

■ Un coup d'œil au casting pléthorique de ce film permet *a priori* d'en subodorer le principal écueil: l'éparpillement. Lequel a bien lieu puisque le propos de l'auteur de *Mina Tannenbaum* (1994) consiste cette fois à entrecroiser les destins de neuf personnages menés par leurs déboires sentimentaux. Voici donc neuf acteurs portant, avec un bonheur très inégal, une comédie qui brode sans hypothèse formelle convaincante sur le thème ressassé des faux-semblants, dans les milieux du cinéma et de la haute couture. Ultime cliché d'un film qui, ambitionnant d'atteindre une structure ouverte et chorale, donne tout au contraire l'impression d'être complètement fermé sur lui-même et coupé du monde, sautillant sans rythme d'un personnage et d'une saynète à l'autre, faute de savoir exactement quoi, comment et pourquoi filmer. *J. M.*

CITY OF CRIME

Film américain de John Irvin. Avec Harvey Keitel, Timothy Hutton, Stephen Dorff, Famke Jensen. (1 h 37.)

■ *City of Crime* débute comme un roman signé Richard Stark, un des meilleurs écrivains de la « Série noire ». Après un hold-up réussi, un des malfrats abat ses complices pour garder le butin. L'un d'eux réussit à s'enfuir et met tout en œuvre pour retrouver le traître et le tuer. Le film s'attache au personnage du truand qui cherche à se venger – Harvey Keitel, laconique, tout en violence rentrée. Si *City of Crime* s'en était tenu à cette stricte étude d'un comportement *conservant une certaine* opacité, le film se laisserait consommer agréablement. Hélas ! le scénario cherche ensuite à convaincre que le bandit meurtri mais décidé a *quand même un fond de gentillesse. La guimauve psychologique s'installe* alors, avec l'ennui. *Jean-François Rauger*

LIBERTÉ CHÉRIE

Programme de trois courts-métrages français. (1 h 24.)

■ Créée notamment par Laurent Bénégui (réalisateur d'*Au Petit Marguery*), la société Magouric avait distribué en juin 1996 un programme de courts-métrages intitulé *Cours-y vite*. On y trouvait déjà Jean-Luc Gaget, qui signe aujourd'hui le film-titre de cette nouvelle série. *Liberté chérie* est une allégorie à trois personnages, Ismaël, mime déprimé qui s'érige dans les rues de Paris en statue de la Liberté, jusqu'à ce que France, sa compagne gardien de la paix, vienne le chercher chaque soir en panier à salade, tandis qu'Alex, ami retrouvé de France, est un jeune homme un peu frustré dont le but ultime dans la vie est d'oser un jour engueuler un garçon de café. Ce tableau triste de la France d'aujourd'hui est complété par l'existentialisme un peu convenu d'*Au bord de l'autoroute* d'Olivier Jahan, *au cours duquel un VRP se laisse séduire par une jeune fugueuse* de dix-huit ans. *Rien que des grandes personnes*, de Jean-Marc Brondolo, reconstitue quant à lui sur le mode d'une enquête dont on se demande *ce qui la justifie la mort d'une petite fille*. Le propos est ambitieux, quelques détails sont particulièrement bien vus, mais le principe de déconstruction narrative et la mort d'une enfant constituent une forme et un thème qui se satisfont mal d'une durée de vingt-huit minutes. *J. M.*

ANACONDA

Film américain de Luis Llosa avec Eric Stoltz, John Voight, Jennifer Lopez, Ice Cube. (1 h 30.)

■ Un petit groupe de scientifiques est pris en otage par un chasseur brutal et mystérieux en plein cœur de l'Amazonie. Il s'agit pour lui de capturer un serpent géant, un immense anaconda, terreur des forêts amazoniennes qui décimera l'équipe avant d'être exterminé par les survivants : un Noir et une femme, valeureux représentants des minorités. Le film utilise alternativement les trucages classiques avec créatures mécaniques et les effets numériques plus modernes sans toujours être convaincants (la bête a une curieuse allure de figurine de dessin animé *et provoque parfois un rire incontrôlé). Les effets de terreur sont ob*tenus selon des recettes qui ont largement servi depuis *Les Dents de la mer* de Spielberg. Renouant avec la tradition du petit film d'aventures exotiques mais dénué de la moindre invention, *Anaconda* se suit d'un regard vaguement amusé si l'on est indulgent, carrément ennuyé si on ne l'est pas. *J.- F. R.*

LE PRIX A PAYER

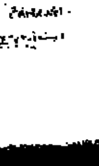
Film américain de F. Gary Gray. Avec Jada Pinkett, Queen Latifah, Vivica A. Fox, Kimberly Elise, Blair Underwood. (1 h 57.)

■ *Le Prix à payer* essaie de conjuguer deux tendances du cinéma black américain. L'une est le film d'action et l'autre le féminisme, tendance symbolisée par le médiocre *Où sont les hommes ?* de Forest Whitaker, qui décrivait la triste condition des femmes noires devant la nullité de leurs maris ou de leurs amants. Vu les résultats au box-office américain, la greffe a manifestement pris. *Le Prix à payer* ressemble à une recette dont *les ingrédients sont intelligemment agencés mais* ne produisent *rien de* pertinent. Quatre amies vivent dans un quartier pauvre de Los Angeles. Incapables de se sortir de leurs difficultés quotidiennes, elles décident de réagir quand le frère de l'une d'elles est tué lors d'une bavure policière. Elles se mettent alors à cambrioler les banques. *Le Prix à payer* nous renseigne sur au moins un point : n'importe quel individu peut cambrioler une banque à condition de tenir un flingue. Ce détail mis à part, le premier film de Gary Gray se caractérise par une mise en scène de clip, une incapacité à diriger ses actrices et à tirer parti de la bande-son mise à sa disposition. *S. Bd*

BOUGE !

Film français de Jérôme Cornuau. Avec Ambre Boukebza, Patrick Forster-Delmas, Ophélie Winter, Bernard Le Coq. (1 h 39.)

■ Coproduit par M 6 pour un montant équivalent à la moitié de son budget global (34 millions de francs), *Bouge !* est à ce jour le plus gros *investissement cinématographique entrepris par la chaîne productrice* du fameux *Dance Machine*. C'est donc un film semblablement machinique que l'on découvre sans surprise, où aucun élément n'a été laissé au hasard. En guise de scénario, une navrante sitcom inspirée de la success story d'Ophélie Winter. En guise de réalisateur, un stakhanoviste du vidéo-clip. En guise d'interprètes, quelques produits dérivés du filandreux *Classe mannequin*. Quant à la vision du monde du film, son titre lui tient lieu d'impératif catégorique, et Bercy de décor principal, l'ingéniosité consistant à faire croire qu'on en découvre les coulisses, lesquelles sont aussi truquées que le devant de la scène. Cible exclusive : *l'adolescence, que ce cinéma gâteux conçoit délibérément* comme l'âge bête. *J. M.*



LA SÉLECTION DU « MONDE »

LES ANGES DÉCHUS (Hongkong, 1 h 36) de Wong Kar-Wai.
LA CICATRICE (polonais, 1 h 44) de Krzysztof Kieslowski.
LA FABRIQUE DE L'HOMME OCCIDENTAL (français, 1 h 15) de Gérald Caillat.
GOODBYE SOUTH, GOODBYE (taïwanais, 1 h 52) de Hou Hsiao Hsien.
JAMES ET LA PÊCHE GÉANTE (dessin animé américain, 1 h 20) de Henry Selick.
J'AI HORREUR DE L'AMOUR (français, 2 h 14) de Laurence Ferreira Barbosa.
LEVEL FIVE (français, 1 h 46) de Chris Marker.
MADAME JACQUES SUR LA CROISETTE (français, 0 h 40) d'Emmanuel Finkiel.
LA MOINDRE DES CHOSES (français, 1 h 45) de Nicolas Philibert.
LA MÔME SINGE (américain-chinois, 1 h 35) de Xiao-Yen Wang.
NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI (franco-suisse, 1 h 20) d'Anne-Marie Miéville.
REPRISE (français, 3 h 12) de Hervé Le Roux.
SHOAH (français, 1974-1984, 9 h 30) de Claude Lanzmann.
LA VIE DE JÉSUS (français, 1 h 36) de Bruno Dumont.
LE VILLAGE DE MES RÊVES (japonais, 1 h 52) de Yoichi Higashi.
VOYAGE AU DÉBUT DU MONDE (portugais, 1 h 33) de Manoel de Oliveira.
WHEN WE WERE KINGS (américain, 1 h 28) de Leon Gast.

FESTIVALS

AVIGNON : RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES FRANCO-AMÉRICAINES
Les Rencontres cinématographiques franco-américaines réunissent des cinéastes indépendants. Au programme de cette 14e édition, dix-sept longs-métrages (huit français, neuf américains), vingt et un courts, un hommage à Frank Capra, des séminaires et des tables rondes. Un prix sera décerné aux deux meilleurs réalisateurs de long-métrage par un jury franco-américain de professionnels du cinéma.
Du 25 au 29 juin. Cinéma Vox, place de l'Horloge, 84 Avignon. Tél. : 04-90-86-32-18.

COMÉDIES ITALIENNES
Le Cinéma Le Champo consacre un cycle aux comédies italiennes avec des films de Vittorio De Sica, Marco Ferreri, Luigi Comencini, Dino Risi, Federico Fellini, Mario Monicelli, Nanni Moretti, Ettore Scola, Marco Vicario, Marco Bellocchio, Guiseppe Tornatore et le film à sketches, *Rogopag*, dont le titre est composé avec la ou les premières lettres des noms des réalisateurs (Rossellini, Godard, Pasolini, Gregoretti, 1962-1963).
A partir du 2 juillet. Le Champo, 51, rue des Ecoles, Paris-5e. Mo Cluny. Tél. : 01-43-54-51-60.

ELVIS PRESLEY À LA CINÉMATHÈQUE DE LA DANSE
La Cinémathèque de la danse rend un hommage, le temps d'un week-end, à Elvis Presley, mort en 1977. A cette occasion, Le Museum of Television & Radio a réuni des documents télévisés très rares consacrés aux débuts et à l'apogée de la carrière du « King » dont *Ed Sullivan Show* (1956-57), *Steve Allen Show* (1956), *Frank Sinatra Timex Show* (1960) et *This Is Elvis*, réalisé et produit par Andrew Solt en 1981. *Loving You*, de Hal Canter (1957), *Jailhouse Rock*, de Richard Thorpe (1957), *Il était une fois le rock'n'roll*, un montage d'archives de Gérard Llata (1997) complètent cette programmation.
Les 28 et 29 juin, à partir de 16 h 30. Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Tél. : 01-53-65-74-70.

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES
Durant une semaine, La Ferme du Buisson organise des séances de cinéma en plein air à la tombée de la nuit. Parmi les films présentés : *Beau fixe sur New York*, de Stanley Donen et Gene Kelly (1955) ; *Les Demoiselles de Rochefort*, de Jacques Demy (1966) ; *Journal intime*, de Nanni Moretti (1994) ; *Le Destin*, de Youssef Chahine (1997).
Du 26 juin au 1er juillet, à 22 heures. Ferme du Buisson, Centre d'art et de culture, allée de la Ferme, Noisiel, 77 Marne-la-Vallée. Tél. : 01-64-62-77-00.

FÊTE DU COURT-MÉTRAGE
Le Studio Jacques-Tati de Tremblay-en-France organise, pour la septième année consécutive, une soirée entièrement dédiée au court-métrage. Des inédits, des films récompensés cette année dans différents festivals (*Tout doit disparaître*, de Jean-Marc Moutout), des courts de réalisateurs passés depuis au long-métrage, et des films d'auteurs spécialistes du genre composent l'essentiel de cette programmation.
Le 28 juin, à partir de 18 heures. Studio Jacques-Tati, 77, rue Henri-Farman, 93 Tremblay-en-France. Tél. : 01-49-63-94-26.

CARL THEODOR DREYER (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34). *Vampyr*, jeudi 12 h 10.
CARTE BLANCHE À GÉRARD LEFORT, Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). *Even Cowgirls Get the Blues*, mercredi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *L'Inconnu du Nord-Express*, jeudi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Grains de sable*, vendredi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES CENT JOURS DU CINÉMA JAPONAIS (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). *Gosses de Tokyo*, mercredi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Vengeance d'un acteur*, jeudi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Fin d'automne*, vendredi 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LE DÉCALOGUE DE KRZYSZTOF KIEZSLOVSKY (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *Le Décalogue 4, Tu honoreras ton père et ta mère*, jeudi 13 h 50 ; *Le Décalogue 6, Tu ne seras pas luxurieux*, vendredi 13 h 50.
DEMY TOUT ENTIER, Denfert, 14e (01-43-21-41-01 +). *Lola*, mercredi 22 h.
L'EUROPRIDE AU CINÉMA DES CINÉASTES (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 +). *L'Amour est à réinventer*, dix films courts, mercredi 16 h 10, 17 h 30 ; *The Celluloid Closet*, jeudi 14 h, ven. 13 h 30, 15 h 40, 18 h ; *Together Alone*, jeudi 16 h.
FRITZ LANG (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). *Les Contrebandiers de Moonfleet*, mercredi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Désirs humains*, jeudi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *L'Invraisemblable Vérité*, vendredi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
HOMMAGE À ROBERT BRESSON, Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *L'Argent*, mercredi 22 h ; *Pickpocket*, jeudi 22 h ; *Le Journal d'un curé de campagne*, vendredi 22 h.
L'INTÉGRALE BERGMAN (v.o.), Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18). *Jeux d'été*, mercredi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Fontaine d'Aréthuse*, jeudi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Silence*, vendredi 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
PABST, SES PLUS BEAUX FILMS (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). *La Tragédie de la mine*, mercredi 16 h 05 ; *Quatre de l'infanterie*, jeudi 16 h 05 ; *L'Opéra de quat'sous*, vendredi 16 h 05.
SOIRÉE ACT UP PARIS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). *Dernière sortie pour Brooklyn*, jeudi 18 h, 20 h, 22 h ; *Portrait d'une présidente*, jeudi 18 h, 22 h ; *Zap*, jeudi 20 h ; *Inauguration of the Pleasure Dome*, jeudi 20 h ; *Rabbit's Moon*, jeudi 18 h, 22 h.
LA TRILOGIE BILL DOUGLAS (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). *My Ain Folk*, mercredi 16 h 45, 20 h 15, vendredi 13 h 45, 16 h 45, 20 h 15 ; *My Way Home*, jeudi 14 h 15, 18 h 45, 22 h 15.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

NOUVEAUX FILMS

ANACONDA
Film américain de Luis Llosa, avec Jon Voight, Jennifer Lopez, Ice Cube, Eric Stoltz, Jonathan Hyde, Kari Wuhrer (1 h 30).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

BOUGE !
Film français de Jérôme Cornuau, avec Ambre Boukebza, Ophélie Winter, Patrick Forster-Delmas, Bernard Le Coq, Léa Drucker, Sami Naceri (1 h 39).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

LE CIEL EST À NOUS (*)
Film franco-canadien de Graham Guit, avec Romane Bohringer, Melvil Poupaud, Jean-Philippe Ecoffey, Elodie Bouchez (1 h 30).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43) (+) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

CITY OF CRIME (*)
Film américain de John Irvin, avec Harvey Keitel, Stephen Dorff, Timothy Hutton, Famke Janssen, Wade Dominguez, Michael Jai White (1 h 37).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e.

CLUBBED TO DEATH (**)
Film français de Yolande Zauberman, avec Elodie Bouchez, Béatrice Dalle, Roschdy Zem, Richard Courcet, Gérard Thomassin, Luc Lavandier (1 h 30).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+).

LIBERTÉ CHÉRIE
Film français de Jean-Luc Gaget, Jean-Marc Brondolo, Olivier Jahan, avec Alain Beigel, Estelle Larrivaz, Pascale Arbillot, Jacques Bonnaffé, Frédéric Pierrot, Emma de Caunes (1 h 30).
Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

MENTEUR, MENTEUR
Film américain de Tom Shadyac, avec Jim Carrey, Maura Tierney, Justin Cooper, Jennifer Tilly, Swoosie Kurtz, Amanda Donohoe (1 h 26).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

PAR AMOUR POUR GILLIAN
Film américain de Michael Pressman, avec Peter Gallagher, Michelle Pfeiffer, Claire Danes, Laurie Fortier, Wendy Crewson, Bruce Altman (1 h 33).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

PASSAGE DES HOMMES LIBRES
Film franco-vénézuélien de Luis Armando Roche, avec Roy Dupuis, Christian Vadim (1 h 36).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

PORTRAITS CHINOIS
Film français de Martine Dugowson, avec Helena Bonham-Carter, Romane Bohringer, Marie Trintignant, Elsa Zylberstein, Yvan Attal, Sergio Castellito (1 h 50).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43) (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

LES VIRTUOSES
Film britannique de Mark Herman, avec Pete Postlethwaithe, Tara Fitzgerald, Ewan McGregor, Stephen Tompkinson, Jim Carter, Philip Jackson (1 h 47).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (+) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

EXCLUSIVITÉS

ABEL
d'Alex Van Warmerdam,
avec Henri Garcin, Alex Van Warmerdam, Olga Zuiderhoek, Annet Malherbe.
Hollandais (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

LES AFFINITÉS ÉLECTIVES
de Paolo et Vittorio Taviani,
avec Isabelle Huppert, Jean-Hugues Anglade, Marie Gillain, Fabrizio Bentivoglio, Massimo Popolizio, Laura Marinoni.
Italien (1 h 30).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LES ANGES DÉCHUS
de Wong Kar-Wai,
avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok.
Hongkong (1 h 36).
VO : Lucernaire, 6e.

AUTRE CHOSE À FOUTRE QU'AIMER
de Carole Giacobbi,
avec Hélène de Saint-Père, Michèle Moretti, Luca Vellani, Frédéric Quiring, Samy Naceri, Moussa Maaskri.
Français (55).
Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) (+).

L'AUTRE CÔTÉ DE LA MER
de Dominique Cabrera,
avec Claude Brasseur, Roschdy Zem, Marthe Villalonga, Agoumi, Catherine Hiegel, Marilyne Canto.
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00) (+).

BIG NIGHT
de Campbell Scott et Stanley Tucci,
avec Stanley Tucci, Tony Shalhoub, Isabella Rossellini, Minnie Driver, Ian Holm, Caroline Aaron.
Américain (1 h 40).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

CERTAINS L'AIMENT COURT 3
d'Emmanuel Oberg.
Français.
Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) (+).

LA CICATRICE
de Krzysztof Kieslowski,
avec Franciszek Pieczka, Jerzy Stuhr, Mariusz Dmochowski, Jan Skotnicki, Stanislaw Igar, Michal Tarkowski.
Polonais (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; 14-Juillet Odéon, 6e (+).

LE CINQUIÈME ÉLÉMENT
de Luc Besson,
avec Bruce Willis, Gary Oldman, Ian Holm, Chris Tucker, Milla Jovovich.
Français (2 h 06).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00) (+) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (+).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

LE COMMENT ET LE POURQUOI
de Ventura Pons,
avec Lluís Homar, Pepa Lopez, Alex Casanovas, Merce Aranega, Merce Pons, Pere Ponce.
Espagnol (1 h 30).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet.
Français (1 h 30).
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) (+).

DU JOUR AU LENDEMAIN
de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet,
avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski.
Franco-allemand, noir et blanc (1 h 02).
Denfert, 14e (01-43-21-41-01) (+).

LA FABRIQUE DE L'HOMME OCCIDENTAL
de Gérald Caillat.
Français (1 h 15).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

GOODBYE SOUTH, GOODBYE
de Hou Hsiao Hsien,
avec Jack Kao, Hsu Kuei-Ying, Lim Giong, Anne Shizuka Inoh, Hsi Hsiang, Lien Pi-Tung.
Taïwanais (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+).

GRAINS DE SABLE
de Ryosuke Hashiguchi,
avec Yoshinari Okada, Kota Kusano, Ayumi Hamazaki, Koji Yamaguchi, Kumi Takada.
Japonais (2 h 09).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+) ; Lucernaire, 6e.

HAMLET
de Kenneth Branagh,
avec Kenneth Branagh, Julie Christie, Billy Crystal, Gérard Depardieu, Charlton Heston, Derek Jacobi.
Britannique (4 h 01).
VO : Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88) (+).

J'AI HORREUR DE L'AMOUR
de Laurence Ferreira Barbosa,
avec Jeanne Balibar, Jean-Quentin Châtelain, Laurent Lucas, Bruno Lochet, Alexandra London, Eric Savin.
Français (2 h 14).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23) (+) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (+) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04) (+) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00) (+) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

JAMES ET LA PÊCHE GÉANTE
de Henry Selick,
dessin animé américain (1 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (+).
VF : 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (+) ; UGC George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00) (+) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

LEVEL FIVE
de Chris Marker,
avec Catherine Belkhodja, la participation de Nagisa Oshima, Kenji Tokitsu, Junishi Ushiyama.
Français (1 h 46).
Accatone, 5e (01-46-33-86-86).

MA VIE EN ROSE
d'Alain Berliner,
avec Michèle Laroque, Jean-Philippe Ecoffey, Hélène Vincent, Georges du Fresne, Daniel Hanssens, Laurence Bibot.
Français (1 h 28).
UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Parnasse, 6e (+) ; UGC George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01) (+).

MADAME JACQUES SUR LA CROISETTE
d'Emmanuel Finkiel,
avec Nathan Cogan, Shulamit Adar, Maurice Chevit, Jacques Spiesser, Rywka Wajbrot.
Français (40 min).
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

MICHAEL COLLINS
de Neil Jordan,
avec Liam Neeson, Aidan Quinn, Alan Rickman, Julia Roberts, Stephen Rea.
Américain (2 h 10).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LA MOINDRE DES CHOSES
de Nicolas Philibert,
avec les pensionnaires, les soignants de la clinique de La Borde.
Français (1 h 45).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

LA MÔME SINGE
de Xiao-Yen Wang,
avec Fu Di, Fang Shu, Yang Guang, Yang Lin, Chang Hung-Mei, Wang Yang.
Américain-chinois (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

MOTHER
d'Albert Brooks,
avec Debbie Reynolds, Albert Brooks, Rob Morrow, Lisa Kudrow, Isabel Glasser, Peter White.
Américain (1 h 44).
VO : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).

MUNK, LEMMY ET COMPAGNIE
de Nils Skapans et Janis Cimermanis,
dessin animé letton (46 min).
VF : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI
d'Anne-Marie Miéville,
avec Aurore Clément, Bernadette Lafont, Jean-Luc Godard.
Franco-suisse (1 h 20).
Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

LES PLEINS POUVOIRS
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Gene Hackman, Ed Harris, Laura Linney, Scott Glenn, Dennis Haysbert.
Américain (2 h 01).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC George-V, 8e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier.
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

REPRISE
d'Hervé Le Roux.
Français (3 h 12).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

SHINE
de Scott Hicks,
avec Armin Mueller-Stahl, Noah Taylor, Goeffrey Rush, Lynn Redgrave, John Gielgud, Sonia Todd.
Australien (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85) (+) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

SMILLA
de Bille August,
avec Julia Ormond, Gabriel Byrne, Richard Harris, Vanessa Redgrave, Robert Loggia, Jim Broadbent.
Germano-danois (2 h).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

THE BLACKOUT (**)
d'Abel Ferrara,
avec Matthew Modine, Claudia Schiffer, Béatrice Dalle, Sarah Lassez, Dennis Hopper, Steven Bauer.
Américain (1 h 46).
VO : UGC Ciné- Cité les Halles, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23) (+) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

LA VÉRITÉ SI JE MENS !
de Thomas Gilou,
avec Richard Anconina, Vincent Elbaz, Elie Kakou, José Garcia, Bruno Solo, Richard Bohringer.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (+) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

LA VIE DE JÉSUS
de Bruno Dumont,
avec David Douche, Marjorie Cottreel, Kader Chaatouf, Geneviève Cottrell, Sébastien Delbaere, Sébastien Bailleul.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e ; 14-Juillet Bastille, 11e (+) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20) (+).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
de Yoichi Higashi,
avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseil Komatsu, Kaneko Iwasaki.
Japonais (1 h 52).
VO : Lucernaire, 6e.

VOYAGE AU DÉBUT DU MONDE
de Manoel de Oliveira,
avec Marcello Mastroianni, Jean-Yves Gautier, Leonor Silveira, Diogo Doria, Isabel de Castro, Isabel Ruth.
Franco-portugais (1 h 33).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07) (+).

WHEN WE WERE KINGS
de Leon Gast,
avec Mohammed Ali, George Foreman, Don King, James Brown, B. B. King, Norman Mailer.
Américain (1 h 28).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), dolby, 8e (01-42-56-52-78).

REPRISES

L'AMATEUR
de Krzysztof Kieslowski,
avec Jerzy Stuhr, Malgorzata Zabkowska, Ewa Polas, Stefan Czyzewski, Jerzy Nowak, Tadeusz Bradecki.
Polonais, 1979 (1 h 50).
VO : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (+).

LA BELLE ET LE CLOCHARD
de Hamilton Luske, Clyde Geronimi et Wilfred Jackson,
dessin animé américain, 1955 (1 h 15).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40) (+) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

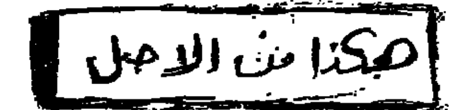
LE COUPLE INVISIBLE
de Norman Z. McLeod,
avec Cary Grant, Constance Bennett, Roland Young, Billie Burke, Alan Mowbray, Eugene Pallette.
Américain, 1937, noir et blanc (1 h 40).
VO : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

LE HASARD
de Krzysztof Kieslowski,
avec Boguslaw Linda, Tadeusz Lomnicki, Zbigniew Zapasiewicz, Boguslawa Pawelec, Marzena Trybala, Jacek Borkowski.
Polonais, 1982 (2 h 02).
VO : 14-Juillet Bastille, 11e (+).

SANS FIN
de Krzysztof Kieslowski,
avec Grazyna Szapolowska, Maria Pakulnis, Aleksander Bardini, Jerzy Radziwillowicz.
Polonais, 1984 (1 h 55).
VO : 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+).

SHOAH
de Claude Lanzmann.
Français, 1984 (9 h 30).
Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) (+).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.
(+) Réservation au 01-40-30-20-10.



AUDIOVISUEL La Grande-Bretagne est le premier pays européen où la mise aux normes numériques du réseau hertzien permettra d'accéder à une trentaine de chaînes avec un simple décodeur. Cette révolution est concrétisée par l'annonce des résultats de la compétition entre opérateurs. ● UNE COMMISSION INDÉPENDANTE, l'ITC, vient d'accorder trois des six bouquets de fréquences numériques au consortium BDB, formé par les groupes Carlton et Granada mais, à condition que le troisième actionnaire du projet, BSkyB, contrôlé par Rupert Murdoch, *s'en retire.* ● ELLE JUSTIFIE ce choix par l'inquiétude que suscite le poids de BSkyB et son éventuelle influence sur la programmation. ● LA BBC devrait aussi avoir accès au numérique hertzien mais, pour développer ses propres programmes, elle pourrait demander une redevance spécifique.

Londres ouvre le bal de la télévision numérique hertzienne

Après le retrait forcé de BSkyB, les groupes Carlton et Granada, associés au sein de British Digital Broadcasting, ont été choisis pour lancer un bouquet d'une quinzaine de chaînes, qui pourront être accessibles, avec un décodeur, sans changer de téléviseur ni d'antenne

LONDRES
de notre correspondant

Tandis que les Etats-Unis et la Suède s'y préparent activement, la Grande-Bretagne sera le premier grand pays à se lancer dans l'aventure de la télévision numérique hertzienne. Grâce à une mise aux normes du réseau hertzien existant, ce procédé permettra de proposer, avant juillet 1998, une trentaine de chaînes supplémentaires à plus de 70 % des foyers britanniques, qui devront s'équiper d'un décodeur ad hoc mais n'auront à changer ni de téléviseur ni d'antenne.

Une compétition avait été lancée, en début d'année, pour attribuer *les fréquences disponibles*, par l'organisme de régulation de l'audiovisuel britannique, la *Commission de télévision indépendante* (ITC). Celle-ci a attribué, mardi 24 juin, trois des six bouquets de fréquences numériques terrestres – appelés Multiplex B, C et D – au consortium commercial *British Digital Broadcasting* (BDB), initialement formé par le bouquet de chaînes BSkyB contrôlé par Rupert Murdoch, *Granada Group* et Carlton Communications.

Le Multiplex A devrait revenir, le *mois prochain, au seul candidat*, le groupe SDN, piloté par la chaîne en langue galloise S4C et la *dernière-née des chaînes anglaises*, Channel 5. Pour les deux autres bouquets, BBC Multiplex diffusera *les programmes des chaînes* publiques, et Channel 3/4 Multiplex ceux des chaînes indépendantes *ITV et Channel 4.*

La victoire de BDB sur l'autre candidat, Digital Television Network (DTN), du câblo-opérateur NTL, était attendue. Ce consortium remporte cette compétition et commercialisera une quinzaine de chaînes. Mais les régulateurs y ont posé comme condition : le retrait de l'un des trois actionnaires, BSkyB, pour éviter de renforcer le monopole du magnat australo-américain Rupert Murdoch dans la télévision payante en Grande-Bretagne. L'ITC a justifié cette condition par *« l'inquiétude sérieuse causée par le double rôle de BSkyB en tant qu'actionnaire de BDB – et donc bénéficiant d'une influence sur le choix des programmes – et en tant que fournisseur de programmes à BDB, étant donné l'importance qu'a BSkyB sur le marché de la télévision payante, en particulier en ce qui concerne les films et les sports ».*

Carlton et Granada vont donc racheter les parts de BSkyB pour environ 75 millions de livres (environ 750 millions de francs). Elles auront chacune 50 % des parts de la nouvelle compagnie, dont la licence a été attribuée pour douze ans. Etant donné l'importance des investissements à fournir (studios, transmetteurs, etc.), les droits d'exploitation ont été réduits pour cette première période. L'ITC a *expliqué qu'elle n'avait pas partagé* les fréquences entre les deux candidats pour éviter *« une stratégie promotionnelle moins claire et cohérente ».*

INVESTISSEMENT RISQUÉ

BDB a promis, d'ici à la fin de 1998, trois nouvelles chaînes de cinéma, deux de sports et une de télé-achat, qui s'ajouteront à ceux des trois autres bouquets, fournissant ainsi, selon son PDG, Michael Green, *« un choix multiple à la majorité de la population »* grâce au *« développement le plus important depuis l'introduction de la télévision couleur ».* Ces chaînes pourront *être captées par une antenne ordinaire.* Mais le décodeur devrait coûter environ 200 livres, plus le prix de chaînes thématiques (sports, films) et le paiement à la carte. Sans compter la redevance télévision, qui s'élève à 90 livres par an. Comme l'a remarqué un représentant de l'ITC, BDB a accepté un investissement *« à haut risque, coûteux et qui n'a pas encore été expérimenté ».* Les deux groupes se sont engagés à investir 300 millions de livres dans cette opération, avec un objectif de rentabilité à cinq ans.

Pour réussir, BDB devra convaincre les téléspectateurs, alors qu'un quart d'entre eux souscrivent déjà un abonnement à la télévision par câble ou par satellite. Or, selon un récent sondage, plus de la moitié des téléspectateurs regardent exclusivement les quatre ou cinq chaînes disponibles gratuitement. BDB parviendra-t-elle à les attirer alors que, comme le reconnaît l'ITC, elle propose des programmes moins novateurs que sa concurrente malheureuse ? On y trouve des chaînes existantes, comme celles du groupe Sky, et nombre de reprises de programmes déjà diffusés. Mais peu de culture et de programmes interactifs.

Etant donné la lourdeur des investissements, on peut penser que BDB consacrera ses efforts à résoudre les problèmes techniques plus qu'à produire des programmes pour les quelque 2,7 millions de foyers équipés en l'an 2005. *La BBC* devrait lui fournir trois chaînes au contenu en partie tiré de ses deux chaînes actuelles. *Mais la « Beeb »* compte aussi utiliser les 500 millions de livres tirés de la vente de ses émetteurs pour réaliser ses propres programmes numériques.

Cette somme devrait devenir rapidement insuffisante, ont estimé deux économistes dans le *Financial Times.* Ils suggèrent que la BBC *demande* au *gouvernement* le droit de prélever une nouvelle redevance liée au numérique, d'un montant *de 45 livres. Ce serait toutefois* politiquement délicat. Il s'agit donc pour la télévision commerciale *hertzienne numérique d'un* véritable pari sur l'avenir.

Patrice de Beer

Rupert Murdoch contraint de revoir ses ambitions

INSATIABLE, Rupert Murdoch a pourtant été contraint de revoir à la baisse ses ambitions dans l'audiovisuel britannique, après le refus par l'autorité de régulation, l'ITC, du droit de lancer des chaînes numériques hertziennes *avec ses alliés, les groupes Carlton et* Granada. *Via* les 40 % qu'il détient dans le bouquet de chaînes thématiques payantes BSkyB , *l'homme d'affaires australo-américain* s'est forgé un monopole dans la télévision à péage analogique outre-Manche. Avec *quarante-deux chaînes thématiques* fin 1996, BSKyB a conquis plus de 6 millions d'abonnés, dont 3,4 millions équipés en réception *directe et 2,6 millions de foyers câblés.* Cette position stratégique en fait l'un des groupes les plus rentables du paysage audiovisuel *anglo-saxon : BSkyB a dégagé, l'an passé,* 2,6 milliards de francs de bénéfice net. Sérieusement secoué en Bourse depuis *l'annonce de son éviction forcée du marché* du numérique hertzien, le groupe BSkyB, qui a vu son titre chuter de près de 20 % depuis deux semaines, détient quand même d'autres atouts. Le groupe anglais a annoncé, début mai, une alliance avec le géant des télécommunications BT, la banque Midland et le japonais Matsushita pour lancer, à l'été 1998, une offre numérique par satellite de deux cents chaînes thématiques et de services. Ces quatre partenaires comptent investir ensemble 2,5 milliards de francs dans ce projet. *Si BSKyB ne peut pas devenir directement* actionnaire d'un bouquet numérique hertzien, il pourra en revanche en être l'un des *fournisseurs de programmes. Ainsi Sky Sports* et Movie Channel seront diffusées dans le bouquet BDB.

Même si Rupert Murdoch a, dans son quotidien populaire The Sun, apporté un soutien assez inespéré à Tony Blair pendant la campagne électorale, *cette bienveillance n'a eu* aucune incidence sur la vigilance des autorités de régulation de l'audiovisuel. C'est l'une des premières fois que l'ITC bloque aussi ouvertement les velléités d'expansion du géant. Ce qui arrive au moment où Sam Chisolm, le directeur général de BSkyB et artisan du développement du groupe, et où David Chance, son numéro deux, ont annoncé leur départ. Si le premier invoque des raisons de santé, l'ascension spectaculaire d'Elizabeth Murdoch, la fille de Rupert *Murdoch, au sein de BSKyB n'y est sans doute* pas non plus totalement étrangère.

Enfin, l'autre inconnue qui pourrait également *déstabiliser le groupe en Grande-Bretagne* n'est autre qu'une éventuelle remise en cause du contrat d'exclusivité conclu entre *BSKyB et les clubs de football anglais* jusqu'en 2001.

Nicole Vulser

France Télécom convoite les réseaux câblés de la Générale des eaux

LE MANS
de notre envoyé spécial

La 14e édition de Médiaville, rendez-vous annuel des professionnels du câble, rebaptisée pour l'occasion Multimédiaville, qui a lieu du 24 au 26 juin au Mans, a permis à Michel Bon, PDG de France Télécom, de signer le retour de l'opérateur public après huit ans d'absence à cette manifestation. Face aux élus locaux et aux professionnels du câble, Michel Bon a présenté les *« quatre axes stratégiques »* du développement de France Télécom : Internet, le Minitel et l'Audiotel, la télévision et les réseaux large bande.

Sur le secteur de la communication, France Télécom, *« premier câblo-opérateur français avec 420 000 abonnés »*, selon son PDG, s'est déclaré *« candidat au rachat de l'exploitation commerciale de ceux de nos réseaux aujourd'hui gérés par la Compagnie générale de vidéocommunication (CGV) que la Générale des eaux a mis en vente ».* Une démarche destinée à répondre *« à la dichotomie imbécile entre les constructeurs de réseaux câblés et les opérateurs »*, a ajouté le PDG.

Avec cette offre, qui pourrait – *« pourquoi pas ? »* – être étendue à la totalité des réseaux câblés de la CGV, France Télécom s'immisce dans les négociations engagées depuis de longs mois entre la Générale des eaux, Canal Plus et l'américain Time Warner (*Le Monde* du 24 avril). Selon des proches du dossier, *« la proposition financière de France Télécom serait meilleure que celle de Time Warner »*, mais resterait cependant très éloignée des 600 millions de francs qu'évoquent certains. Pour France Télécom, le montant de la reprise de la totalité de la CGV reste suspendu à l'évaluation des investissements nécessaires à la remise aux normes de certains réseaux câblés de la filiale de la Générale des eaux, notamment les sites de technologie RC2, la plus ancienne, situés dans le Nord.

Selon des proches du dossier, une cession de la CGV à France Télécom signerait *« le retrait total du secteur du câble pour la Générale des eaux ».* Ce ne serait pas le cas dans l'hypothèse où Time Warner reprendrait les réseaux, en partenariat avec Canal Plus. Le groupe américain souhaiterait en effet le maintien de la Générale dans le tour de table de la CGV, pour limiter le montant de ses investissements et réduire sa part dans la remise en état des sites trop vétustes.

L'opérateur public surenchérit sur Time Warner et Canal Plus

Michel Bon s'est également félicité du *« succès »* de Télévision par satellite (TPS), contrôlé par TF 1, France Télécom, France Télévision, la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT), M 6 et la Lyonnaise des eaux. *Selon lui, « l'arrivée de la concurrence a développé très rapidement le marché de la télévision payante ».* France Télécom accompagnera TPS *« dans son développement en France et à l'étranger »*, notamment en Italie et en Espagne.

D'après la direction de France Télécom, TPS est sollicité pour vendre des programmes à l'international, proposer des chaînes thématiques sur d'autres plates-formes numériques et nouer des partenariats avec des câblo-opérateurs européens. A l'avenir, la compétitivité de TPS, fort de quelques 150 000 abonnés, pourrait être renforcée par l'adoption du système de contrôle d'accès Viaccess de France Télécom par Deutsche Telekom. Le choix de l'opérateur public allemand, qui gère 17 millions de foyers câblés, pourrait contribuer à faire passer le prix des décodeurs numériques au-dessous de 1 500 francs, d'ici douze à dix-huit mois.

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

■ **PROJET DE LOI : Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a annoncé**, mardi 24 juin, à la commission des affaires sociales, familiales et culturelles de l'Assemblée nationale, qu'un nouveau projet de loi sur l'audiovisuel serait déposé avant la fin de l'année, celui de Philippe Douste-Blazy étant caduc. Outre la *« dimension d'industrie audiovisuelle et de multimédia »*, elle souhaite introduire dans ce projet *« toutes les règles de transparence, et d'équilibre et d'indépendance dans les médias ».* Jugeant qu'*« il y a une certaine urgence »*, le ministre engagera des contacts avec les syndicats et les professionnels de la presse écrite la semaine prochaine.

■ **PRESSE : Jean Viansson-Ponté, directeur général du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) depuis six ans, a été nommé** directeur général du *Bien public* (groupe Hersant). Il prendra ses fonctions en juillet. Né en 1951, il a été secrétaire général du *Bien public* de 1980 à 1991, avant de prendre la direction du SPQR, auprès de Jacques Saint-Cricq *(La Nouvelle République du Centre-Ouest)* qui vient d'être remplacé à la présidence du syndicat par Jean-Louis Prévost *(La Voix du Nord).*

■ **Le groupe canadien Hollinger Inc, contrôlé par le magnat de la presse Conrad Black, a échoué** dans sa tentative de rachat des 49,6 % d'actions de la plus importante chaîne de journaux canadiens, Southam. Son offre a pris fin lundi 23 juin et il n'a pu obtenir l'appui nécessaire des actionnaires de Southam. Ce rachat aurait permis à Hollinger de détenir entièrement 60 des 105 quotidiens au pays et 30 % du tirage total.

■ **TÉLÉVISION : le 2e Festival international des créateurs de télévision d'Aubusson (Creuse) a été l'occasion** pour les participants d'insister sur la volonté de créer un réseau de créateurs européens regroupant des professionnels d'une quinzaine de pays. Marcel Jullian, président de la manifestation, a souhaité *« rendre l'initiative aux créateurs, plutôt que de la voir accaparée par les diffuseurs ou les financiers ».*

Le conflit au « Midi libre » risque de se prolonger

Parmi les journalistes, on déplore le « gâchis »

MONTPELLIER
de notre correspondant

Le conflit s'est durci au *Midi libre*, au lendemain de la sortie ratée de la nouvelle formule du quotidien montpelliérain (*Le Monde* du 25 juin). Mardi 24 juin, alors qu'une assemblée générale des ouvriers du Livre CGT, puis de l'ensemble du personnel, avait lieu, la direction a affiché un communiqué annonçant que *« toutes les mesures sociales et textes afférents proposés par les directions aux différentes étapes de la négociation menée par* Le Midi libre *depuis bientôt un an (...) sont annulés ».* Aucune rencontre n'a eu lieu ni n'a été prévue, direction et syndicat restant sur leurs positions et se préparant à un conflit difficile.

Le syndicat Filpac CGT demande toujours une vingtaine de postes de plus que n'en propose la direction pour faire fonctionner les nouvelles rotatives. Il réclame aussi une augmentation immédiate de 800 francs par mois, la promesse de nouvelles augmentations sur trois ans.

Claude Bujon, PDG du *Midi libre* – dans le capital duquel figurent notamment Havas et Hachette, – rappelle que, malgré l'installation des nouvelles machines, il avait été *« fait en sorte qu'il n'y ait aucun licenciement »*, et que les employés devaient être *« maintenus dans des postes peu ou prou équivalents à ceux qu'ils avaient, du moins en termes de salaire ».* Un plan FNE de trente-cinq départs était prévu avant le conflit. *« Désormais, ce sera l'organisation voulue par la direction qui s'imposera*, affirme M. Bujon. *On y mettra le temps et les moyens qu'il faudra. »*

Rappelant que les négociations sont anciennes, le Livre s'étonne que la direction ait pris le risque de lancer sa nouvelle formule sans avoir conclu d'accord avec lui. Selon Francis Renard, du syndicat Filpac CGT, *« depuis que nous sommes informés de la modernisation du* Midi libre, *soit pratiquement depuis deux ans, le bureau syndical demande à tous les ouvriers du Livre de « garnir une chaussette ». Avec ces économies, on peut tenir assez longtemps ».* Le conflit risque d'être d'autant plus dur qu'il a valeur de test, d'autres journaux de province étant appelés à se moderniser à leur tour.

De nombreux journalistes qui s'étaient mobilisés à l'occasion du lancement de la nouvelle formule du journal se disent *« écœurés »* et *« dégoûtés »* devant ce qui *« devait être une fête »* et qui est devenu *« un gâchis ».*

Jacques Monin

Allez Bruno ! *par Jacques Buob*

BRUNO est un cas unique dans l'histoire de « Questions pour un champion ». Bruno n'a pas la télévision, il n'en éprouve aucune envie, et il ne regarde donc pas la plus célèbre des émissions de France 3. C'est sa famille qui l'a inscrit. Trois fois il a renoncé à se présenter, et son père n'était pas content car il dépensait des timbres pour rien. Bruno est ingénieur-conseil indépendant en gestion, productivité et organisation. Bruno cherche des clients. Il a gagné un chèque de 50 000 francs remis par le directeur général de Larousse, et une 306 avec air-bag conducteur et verrouillage centralisé des portes. Bruno a brillamment remporté le Masters, qui récompense le meilleur candidat du trimestre. Bruno a emporté chez lui son trophée, la Vénus au livre, une statue de bronze, oeuvre signée Henri Maillot. Bruno reviendra disputer la finale des Masters. Bruno habite à Paris, XVe arrondissement.

Pour en arriver là, il a dû vaincre en finale Vincent, un pharmacien belge de Boussu-les-Monts, à 8 kilomètres de la fameuse ville frontière de Quiévrain, qui n'est pas une rivière. Vincent n'était pas non plus un ignorant. Mais Bruno a été le plus rapide pour trouver l'aubergine (légume originaire de l'Inde et cultivé dans le midi de la France), *La Ronde de Nuit* (tableau peint en 1642 et transféré à l'hôtel de ville d'Amsterdam), le droit d'aînesse (droit ancien observé par Tacite chez des peuplades germaniques), Barras (artisan de la chute de Robespierre et président de la Convention) et les Pogs (jeu inventé à Hawaï à partir de capsules de bouteilles de soda).

On trouve de tout parmi les concurrents, des médecins et des chômeurs, des retraités et des mères de famille, des étudiants et des ingénieurs, des professeurs et des mabouls. Comme on trouve les mêmes de l'autre côté du poste, et qu'ils sont nombreux, les candidats à l'érudition en France, voilà la raison du succès de « Questions pour un champion ».

Julien Lepers était sidéré, mardi soir, par l'étendue du savoir de Bruno. Julien Lepers est toujours sidéré par l'étendue du savoir des vainqueurs. L'animateur aux cheveux frisés et aux yeux bleus comme son noeud papillon des grands soirs, est l'un des Français les plus connus au monde depuis qu'on le voit chaque soir sur TV5. Son jeu est devenu aussi célèbre chez les francophones de tous les pays que dans l'Hexagone. L'émission quotidienne sert de tremplin au 19-20 qui lui doit une bonne partie de son succès. Le jeu marche si fort que France 3 l'accommode désormais à toutes les sauces, à 18 h 30 ou en *prime time* : quotidienne, mensuelle, Masters de bronze, d'argent et d'or, émissions spéciales, thématiques, junior, de la langue française, on en passe. Et des grandes écoles. Cette dernière trouvaille qui opposait, en mai, les représentants de l'ENA, Normale-Sup., Polytechnique, Saint-Cyr, Agro., Sup.-Aéro., Les Mines, Centrale, HEC et l'INSEP a battu tous les records d'audience. L'ENA avait été ratatinée. Quand on vous dit que cette école n'est plus adaptée...

Soirée diapos sur les guérillas en Amérique latine

Une émission d'Arte bourrée de clichés et de manques, à l'exception de l'excellent documentaire que Miguel Curiel a consacré au Venezuela

L'AMÉRIQUE LATINE se prête encore, bien malgré elle, à tous les clichés. Et Arte y consacre, avec sincérité, une inépuisable énergie. La chaîne poursuit ainsi son cycle de onze « Thema » avec une soirée « Guérillas ». L'ambition était louable mais, avec sa renommée de chaîne culturelle, Arte trompe son monde. Elle donne tout simplement dans la soirée diapositives, et c'est peu dire du pénible qu'atteint son documentaire principal, « Histoire de guérillas : de Zapata aux zapatistes ».



Sur le mode d'une chronologie laborieuse, les auteurs prétendent égrener quatre-vingts années de lutte armée et de combats qui ont ensanglanté le continent. Pourquoi quatre-vingts ? Pour le style, par amour de la belle tournure, c'est certain. Parce qu'Emiliano Zapata (le Mexique, au début du siècle), cela a de la gueule ? Egalement. Mais avant tout parce que les auteurs n'avaient pas d'autre obsession que de centrer leur entreprise sur les zapatistes et leur commandant Marcos *on line* dans son Chiapas (toujours au Mexique), présenté comme la synthèse admirable de tous les guérilleros latinos, voire comme la résurgence des guérillas en Amérique latine.

Cela, évidemment, n'est qu'un fatras d'inexactitudes et renvoie, tout au plus, aux vieilles lunes et aux tirades aussi imprécatrices qu'approximatives sur les méfaits de la mondialisation des économies sur le continent américain.

Par contre, les accords de paix au Guatemala, signés en décembre 1996 entre le gouvernement et la guérilla (plus de 100 000 morts et 50 000 disparus), sont réduits à un simple clip. La connexion avec l'actualité ne semblant pas être une préoccupation des auteurs, on peut se demander pourquoi ils n'ont pas, tant qu'à faire, cité Bartolomé de Las Casas, dont la *Très Brève Relation de la destruction des Indes* (1542) demeure la première défense radicale des Indiens exterminés ou exploités.

Plus grave, consacrer une soirée entière aux guérillas d'Amérique latine mais pas une seule seconde à celle des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) relève tout simplement de l'exploit. Elle est la plus ancienne du continent et, à ce jour, elle est également la dernière. Forte de 15 000 hommes en armes (contre 200 à 300, au Chiapas), elle vient d'infliger, dimanche 15 juin, une authentique défaite à l'armée colombienne. *« Ah oui, c'est vrai ! mais la Colombie, c'est compliqué »*, s'est contentée de répondre une responsable de cette production sur la chaîne. La Colombie, ce n'est pas compliqué, mais cela oblige à prendre les FARC en compte, même si elles sont impliquées dans la production et le trafic de la cocaïne pour financer leur activité. Sont-elles, pour autant, moins légitimes dans leurs renvendications et leurs luttes ? C'est une question que le téléspectateur n'aura pas le loisir de se poser.

En fait, les FARC font désordre dans le pieux défilé des icônes de la révolution, proposé par les auteurs, dont le Che, figure christique, demeure la référence absolue. Ce qui manque à « Histoire de guérillas », c'est une intelligence, un talent qui aurait lié les périodes et les événements entre eux pour proposer une mise en perspective. Au-delà du thème des guérillas, mais sur celui plus général des perspectives de la gauche en Amérique latine, le téléspectateur floué se reportera utilement à *L'Utopie désarmée*, de l'universitaire mexicain Jorge G. Castañeda (Grasset).

A signaler, quand même, le documentaire de Miguel Curiel, *Les Guérilleros au pouvoir*, qui, lui, présente toutes les caractéristiques d'un authentique travail. Consacré au Venezuela, il retrace l'histoire d'anciens guérilleros en particulier celle de Teodoro Petkoff, actuel ministre du Plan, qui a identifié la lutte contre l'inflation comme la condition de l'instauration durable de la démocratie dans son pays. Ce film, bien documenté et raconté selon un mode personnel, donne une idée de ce qu'aurait pu être une soirée séduisante sur le sujet.

Alain Abellard

★ « Thema America latina » : *Guérillas en Amérique latine*, Arte, jeudi 26 juin, à 20 h 40.

MERCREDI 25 JUIN

TF 1

20.45

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut. Invités : Carlos, Wes. Les vacances et les meilleurs moments de l'émission : Las Vegas, extraordinaire Las Vegas - Les show-girls de Las Vegas (125 min). 607212

22.50

COLUMBO
Tout n'est qu'illusion. Série de Harvey Hart, avec Peter Falk, Jack Cassidy (95 min). 6861309

0.25 Ushuaia, le magazine de l'extrême. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Thèmes : Snow coco ; Apnée totale ; Skysurf en tandem ; Fleurs d'eau (65 min). 8614794

1.30 et 2.10, 2.50, 3.50 TF 1 nuit. 1.40 Cas de divorce. Série. Savouret contre Savouret. 2.20 et 4.00, 4.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. 3.05 Cités à la dérive. Série. [7/8]. 4.50 Musique (20 min).

France 2

20.55

SOIRÉE ÉVÉNEMENT
Friends. Celui qui retrouve son singe. Série [1/2 et 2/2], avec Jennifer Aniston.. **Une fille à scandales.** Les parents terribles. Série, avec Tea Leoni (80 min). 3703309

22.15

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Les sitcoms. (110 min). 895800

0.05 Au bout du compte.
0.10 Journal, Météo.
0.25 La Nuit de la nostalgie. Les Saintes Chéries. Janique Aimée. Vive la vie. Le Temps des copains.

2.05 Connaître l'islam (rediff.). 2.35 Présence protestante (rediff.). 3.05 Rêves d'Afrique. [3/4] La conquête des solidarités. 4.00 24 heures d'info. Magazine. 4.10 Météo. 4.15 Transantartica. Documentaire. 4.30 Outremers (rediff., 60 min).

France 3

20.50

ETATS D'URGENCE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Dopage : la course infernale (100 min). 583598
Une série de reportages sur le dopage, en passe de devenir un phénomène de société.

22.30 Journal, Météo.

23.05

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Elsa Morante. Documentaire de Francesca Comencini (45 min). 175038

23.50 Cap'tain Café. Magazine présenté par Jean-Louis Foulquier. Invités : Thomas Fersen, Carole Laure, Stomy Bugsy, Théo (55 min). 385293
0.50 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Pas de fumée sans feu.

1.40 Musique graffiti. (25 min).

Arte

20.45

▶ LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : TITO-STALINE, L'EXCEPTION ET LA RÈGLE
Documentaire de François Moreuil et François Kersaudy (1997, 65 min). 219336
Pourquoi Tito a-t-il pu non seulement échapper aux purges, mais défier Staline et lui résister ?

21.50

MUSICA : ROLAND PETIT À MARSEILLE
Ballet en direct du Vieux-Port de Marseille (90 min). 2980545
Roland Petit fête cet été à Marseille ses vingt-cinq ans de présence dans la cité phocéenne. Pour célébrer cet événement, Arte diffuse en direct un spectacle proposé par le Ballet national de Marseille Roland Petit en ouverture du festival « Danse sur le port 97 ».

23.20 La Lucarne : Amsterdam Global Village. Documentaire [2/3] (80 min). 7577187
0.40 La Femme de paille ■ Film de Basil Dearden, avec Sean Connery (1964, v.o., rediff., 105 min). 1880862
2.35 Court métrage. (rediff., 15 min).

M 6

20.45

L'INSTIGATRICE DU MAL
Téléfilm O de John Patterson, avec Ann Margret, Peter Coyote. [1/2 et 2/2] (200 min). 47334651
Après la mort de sa femme, un menuisier, qui se retrouve avec deux enfants à élever, se remarie avec une professeur qui lui donne bientôt une petite fille. Mais l'incompréhension s'installe vite au sein d'un couple qui se déchire et, après quelques années difficiles, le mari décide de refaire sa vie avec une de ses clientes dont il est tombé amoureux. L'épouse ne l'entend pas ainsi...

0.05 Secrets de femmes. Magazine ◻. Les souvenirs d'une Parisienne. Les dames du hammam.
0.40 Best of pop rock.

2.25 Turbo. Magazine (rediff.). 2.55 Coulisses : Dee Dee Bridgewater. Documentaire (rediff.). 3.20 Culture pub - Remix. Magazine. Spécial science-fiction (rediff.). 3.45 Fréquenstar. Magazine. Yannick Noah (rediff.). 4.40 E = M 6 (25 min).

Canal +

20.15

ATHLÉTISME
Meeting de Charléty. En direct. Commentaires de Marc Maury (135 min). 2446106

22.30 Flash d'information.

22.35

ED WOOD
Film de Tim Burton, avec Johnny Depp (1994, N., v.o., 119 min). 4774816
Le portrait d'un homme de cinéma qui fut considéré à Hollywood comme le « plus mauvais réalisateur de tous les temps » *et qui aimait se travestir.*

0.35 Surprises. Spécial Gay.
1.30 Le Hasard ■ ■ ■ Film de Krzysztof Kieslowski (1982, v.o., 119 min). 2009249

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière.
22.40 Nuits magnétiques. Tout est bien sûr possible : Quatre projets d'artistes. [2/4] Le toucher.

0.05 Du jour au lendemain. Francis Marmande (*La Housse partie*). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Katherine Hepburn ; 2.29, Edgar Morin ; 2.44, Pages arrachées à Raymond Chandler ; 3.03, Au pays des solitudes : Le phare des Roches Douvres ; 5.04, Eric Hazan ; 5.57, Le Chaumois.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 12 mars, au Finlandia Hall, à Helsinki, par l'Orchestre symphonique de la Radio finlandaise, dir. Sakari Orama : Icariot, de Rouse ; Concerto pour piano et orchestre (création), de Kaipainen, Juhani Lagerspertz, piano ; Symphonie n° 3, de Nordgren.
22.30 Musique pluriel. A Mind of Winter, sur un poème de Wallace Stevens, de Benjamin, par la London Sinfonietta, dir. George Benjamin ; Summer Band pour bandonéon et bande, de Teruggi.
23.07 Musicales comédies.

0.00 Jazz vivant. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. Andrea Chenier, opéra en 4 actes, de Giordano, par le Choeur John Alldis et le National Philharmonic Orchestra, dir. James Levine, Domingo (André Chenier), Scotto (Madeleine de Coigny), Milnes (Gérard).

22.55 Les Soirées... (suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : MC Solaar (France 3 du 20/6/97).
21.00 L'Hebdo. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus santé. Magazine (France 2 du 1/3/97).
23.30 Bon baisers d'Amérique. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Carnets de prison.
● Le Monde daté samedi 28.
21.30 Des hommes dans la tourmente. [7/32]. Trotsky versus Staline.
21.55 Les Ailes de légende. B-47.
22.45 L'Education à la liberté. Introduction à la pensée de Paulo Freire.
23.35 Maloul fête sa destruction.

Animaux

20.00 Regards sur la nature. Une prairie imprévisible.
21.00 Le Monde sauvage. Nos amis les éléphants.
21.30 Flipper le dauphin. Dauphin en poursuite.
22.00 Une cité sous-marine.
23.00 Wild South. Colonie Z.
0.00 Animaux en danger.

Paris Première

20.00 et 23.55 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Paris modes. Magazine.
21.55 Les Documents du J.T.S. Magazine.
22.30 Eddy Mitchell. Concert enregistré au Casino de Paris en 1990 (85 min). 41925361

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Magazine.
21.25 «Les Saisons», de Haydn. Concert interprété par les Choeurs de Lausanne et L'Ensemble orchestral de Paris, dir. d'Armin Jordan (135 min). 28497361

Ciné Cinéfil

20.30 Le Joyeux Bandit ■ Film de Rouben Mamoulian (1936, N., v.o., 85 min). 75033125
21.55 Le Mystérieux Docteur Korvo (Whirlpool) ■ ■ Film d'Otto Preminger (1949, N., v.o., 95 min). 71762458
1.05 The Good Companions ■ Film de Victor Saville (1933, N., v.o., 110 min). 84136688

Ciné Cinémas

20.30 Un homme presque parfait ■ Film de Robert Benton (1994, 110 min). 5435941
22.20 Pour Sacha. Film d'Alexandre Arcady (1990, 115 min). 21600090
0.15 Ciné Cinécourts. Magazine (55 min).

Festival

20.30 Sortie interdite. Téléfilm de Daniel Moosman (1991), avec Jean Carmet (90 min). 43237293
22.00 Mort à l'étage. Téléfilm de Philippe Venault (1993) (85 min). 13519699
23.25 Hôtel de police. Téléfilm de Claude Barrois [5/8] (55 min). 45850080

Série Club

20.15 ▶ Les Arpents verts.
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 Caraïbes offshore. Quand l'histoire s'emmêle.
21.30 et 1.30 Port Breac'h.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Anniversaire de mariage.
23.00 L'Age de cristal. L'homme venu d'ailleurs.
23.45 Lou Grant. Témoignage.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : la nouvelle génération. Okona le magnifique.
21.15 Vélo. Magazine.
21.45 Seinfeld. La circoncision.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Une fille à scandales.
22.35 Spin City.
23.00 Game On.
23.30 Friends (3e saison). The One Where Ross and Rachel Take a Break (v.o.). The One With the Morning After (v.o., 55 min).

Disney Channel

21.00 La Fille de l'équipe.
21.25 Les Maîtres chanteurs de Khao Yai.
22.00 La Belle Anglaise.
22.55 La Courte Echelle.
23.25 Animalement vôtre.

Téva

20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 ▶ Femmes d'Alger.
22.00 Téva débat. Magazine.
22.30 Murphy Brown.
23.00 Téva vie pratique.

Voyage

20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Blue Ocean.
22.30 L'Heure de partir

Eurosport

13.15 Football. En direct. Championnat du monde des moins de 20 ans. Mexique - France (120 min). 3694692
15.15 et 0.00 Tennis. En direct. Internationaux de Grande-Bretagne. 3e jour (135 min). 9864187
18.00 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe. Grèce - Turquie, à Gérone (Espagne) (90 min). 283380
20.30 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe : France - Slovénie, à Badalone (Espagne) (90 min). 412090
22.00 Cyclisme. Résumé. Tour de Suisse. 9e étape.
22.30 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe : Croatie - Allemagne (90 min). 974800

Muzzik

19.45 Guitarras : El Paquete de la Barberia. Concert (30 min). 500731854
20.15 Les Instantanés de la danse. Magazine.
20.30 Le Journal de Muzzik.
21.00 Bogus Pomp.
21.30 Satie et Suzanne. Ballet.
22.25 Son Damas de Cuba. Concert enregistré au festival de Grenoble en 1997 (95 min). 502674106
0.00 Récital Paul O'Dette. Concert enregistré au Théâtre Grévin (65 min). 509292220

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Alice 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'oeuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

…érillas en Amérique latin…



L'islam, la nuit, dans une orangeraie

Un envoyé spécial de l'hebdomadaire américain « Newsweek » recueille, près d'Alger, les confidences d'un chef islamiste fier de son combat

LA SCÈNE se passe au clair de lune dans une orangeraie proche d'Alger. Calme, décontracté, un fusil AK 47 à portée de la main, Ahmed Benaicha accueille Mark Dennis, l'envoyé spécial de l'hebdomadaire américain *Newsweek*. A quarante-trois ans, l'homme est l'un des plus recherchés d'Algérie. Sa tête, qui orne les murs du pays, est mise à prix 4,5 millions de dinars (environ 450 000 francs) : il commande, à l'ouest de la capitale, la rebellion du Front islamique du salut (FIS). Un barrage de l'armée se trouve à moins de 1 kilomètre : *« Nous contrôlons ce coin. Ce sont les militaires qui ont peur, pas nous »*, lance Benaicha dans un rire étouffé.

Il est rare qu'un journaliste étranger puisse rencontrer, sur son terrain d'action, un chef du mouvement islamiste armé algérien. Les envoyés spéciaux en Algérie, ces temps-ci, sont étroitement cornaqués par des gardes du corps zélés, qui ne les lâchent pas d'une semelle, et les raccompagnent jusqu'au hall du seul grand hôtel autorisé à leur offrir le gîte. *Newsweek* affiche donc une légitime fierté en racontant la visite secrète, nocturne – et exclusive – de Mark Dennis dans un bastion de la guérilla du FIS.

Quelques jours après les élections législatives du 5 juin, le journaliste fausse compagnie à ses protecteurs en uniforme. Direction : une ville de la côte, où, suivant une procédure préalablement mise au point avec des exilés du FIS, il établit le contact avec les rebelles, dans un paysage de collines encore fumantes des combats de la veille. Au seul barrage routier qu'il rencontre, un soldat lui demande, en souriant, de l'aide pour quitter le pays.



Les « barbus » portent mal leur nom, indique Mark Dennis, car tous les insurgés qu'il a vus ont le visage glabre, ce qui leur permet de se perdre impunément dans des foules anonymes. *« Le jour, nous nous reposons. La nuit, nous frappons »*, raconte Al Mansour, âgé de trente-deux ans. Deux adolescents se qualifient eux-mêmes d'*« assassins »*. Armés de fusils à canon scié, ils tuent policiers ou militaires à bout portant avant de disparaître. L'un d'eux affirme avoir tué sept hommes dans la semaine ayant précédé le scrutin. Les rebelles ne sont pas très bien équipés. Ils confectionnent des grenades avec des canettes de soda remplies de poudre. Benaicha et ses hommes prétendent ne tuer que des soldats et leurs *« collaborateurs »*. Cette petite bande, assez mal armée, ne pourrait survivre, estime le reporter, sans un fort soutien de la population locale.

Qu'attend Benaicha de cette guerre ? *« Un Etat islamique. »* Serait-il prêt à négocier avec le gouvernement ? *« Oui, à condition qu'il légalise le FIS et libère ses dirigeants »*, actuellement en prison. Benaicha juge que le temps travaille pour sa cause. *« Il a fallu treize ans au prophète Mahomet pour établir son Etat islamique. Nous n'avons que cinq ans derrière nous. »*

Comme il l'avait prévu, le journaliste, à peine rentré a eu de sérieux ennuis avec les autorités. Appréhendé, interrogé, détenu une partie de la nuit par des agents de la sécurité, il a été protégé par sa nationalité américaine. En professionnel expérimenté, il avait d'ailleurs prudemment informé de son projet l'ambassade des Etats-Unis à Alger. Reconduit à son hôtel puis à l'aéroport, il a été expulsé d'Algérie, avec en poche son cher passeport et en tête les images de son précieux *« scoop »*.

Jean-Pierre Langellier

DANS LA PRESSE

FRANCE-SOIR
Philippe Bouvard

■ Premier faux pas sur la route du gouvernement, la mise sous condition de ressources du versement des allocations familiales constitue la négation – ou l'oubli – de trois de nos valeurs fondamentales : 1) La famille est sacrée ; 2) L'enfance est l'avenir du pays ; 3) La concertation est le préalable à toute décision démocratique. On aimerait entendre s'expliquer publiquement les technocrates qui considèrent que la fortune – et, partant, l'arrêt de toute aide de la collectivité – commence dès lors qu'on dispose de 25 000 francs par mois – avant des impôts qui se chargent déjà de niveler par le bas les revenus – pour faire vivre quatre personnes.

LE PARISIEN
Jean-Marc Plantade

■ *« Si on ne met pas de chiffre, on ne fera jamais rien »* : persuadés que sans plafond très précis la mise sous condition de ressource des allocations familiales ne se concrétiserait pas, deux ministères, celui de l'économie et celui de l'emploi, ont entrepris le forcing auprès de Matignon avant le discours de politique générale de Lionel Jospin. *« Partisan depuis des années d'une réforme des allocations familiales, le premier ministre, lui, n'avait initialement pas prévu de se montrer très précis »*, selon un de ses proches. Un projet de la direction du budget en poche – *« Cela fait déjà plusieurs années que les hauts fonctionnaires de Bercy essayent de refiler au gouvernement l'idée du plafonnement des ressources pour l'attribution des allocations familiales… Juppé, par exemple, l'avait refusé en 1995 »*, affirme un responsable –, Dominique Strauss-Kahn et Christian Sauter ont proposé à Matignon une formule de dégressité des allocations familiales pour les ménages aux revenus supérieurs à 14 000 francs et leur suppression au-dessus de 25 000 francs.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Lionel Jospin avait bien raison d'éviter les précisions quantitatives dans son discours d'investiture : l'un des rares chiffres précis qu'il ait consenti à lâcher lui revient dans la figure comme un boomerang imprévu. Au départ, la mise sous condition de ressources des allocations familiales a quelque chose d'anodin (ce n'est quand même pas la révolution d'Octobre) et de facilement compréhensible (25 000 francs tout rond). Mais les chiffres sont têtus, comme de vieux clous rouillés auxquels on ne prend plus garde. Sommé de s'expliquer sur ce chiffre, le gouvernement bafouille et laisse penser que son seul engagement dûment quantifié relève de l'improvisation poétique plutôt que de la réflexion sociale pragmatique. Si Jospin avait voulu démontrer les pièges des *« effets d'annonce »*, il ne s'y serait pas pris autrement qu'en tombant ainsi au beau milieu de leur trappe.

EN VUE

■ **Samia Adib**, quarante-six ans, ancienne fonctionnaire dans un ministère egyptien, titulaire d'un baccalauréat commercial, a été interpellée, dimanche 22 juin, alors qu'elle mendiait dans une rue du Caire. Mme Adib, qui, en 1991, gagnait l'équivalent de 250 francs par mois, avait abandonné son emploi, pour vivre d'aumônes. Au moment de son arrestation, elle cachait dans ses guenilles 6 000 livres égyptiennes (environ 7 500 francs).

■ La reine **Elizabeth II**, en voyage officiel, a donné, mardi 24 juin, **Jean Cabot** en exemple aux Canadiens, en célébrant le 500e anniversaire du débarquement du navigateur à Bonavista (Terre-Neuve). Cependant, selon les participants d'un débat organisé par la Société d'histoire de l'île, le Génois aurait abordé *« quelque part entre le Maine et le Labrador »*, et, dans le doute, la Commission canadienne des sites et des monuments a érigé deux plaques pour célébrer l'endroit où Cabot aurait touché terre : une en Nouvelle-Ecosse et l'autre à Terre-Neuve.

■ Le groupe américain d'équipements sportifs Nike retirera de la vente trente mille paires de baskets dont les semelles, portant le mot *« Air »* écrit en arabesques, évoquent le nom d'*« Allah »*. La décision mettra fin aux poursuites engagées par le Conseil des relations américano-islamiques (CAIR), à Washington. *« Sur un tee-shirt ou une casquette, il ne nous dérangerait pas »*, mais, a expliqué **Nihad Awad**, directeur du CAIR, ce logo constitue *« un manque de respect pour le Créateur »*, car les chaussures se mettent aux pieds et se salissent.

JEUDI 26 JUIN

TF 1

16.30 Dingue de toi. Série. Les voisins et leur chien.
17.05 Bony. Série. Pêche en eaux troubles.
18.00 Les Vacances de l'amour. Série. Duel.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé, Trafic infos.

20.45

JULIE LESCAUT
Week-end.
Série O de Marion Sarraut, avec Véronique Genest, Jérôme Anger (105 min). 789084
Pendant son week-end, Julie découvre le cadavre du propriétaire d'un club vidéo. Son enquête la conduit sur une filière de la drogue…

22.30

L'INNOCENCE ARMÉE
Téléfilm O de Jack Bender, avec Gérald McRaney, Kate Jackson (100 min). 4651648
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine présenté par Jean-Marc Sylvestre.
0.40 et 1.20, 2.00, 3.00, 4.00, *4.40* TF 1 nuit.
0.50 Cas de divorce. Série. Lambert contre Lambert.
1.30 et 2.10, 4.15, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. 3.10 Cités à la dérive. *Série. [8/8] (rediff.). 4.50* Musique. Concert (20 min).

France 2

16.35 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.10 Le Prince de Bel Air.
17.35 Les Années collège. L'annuaire du collège.
18.10 Seconde B. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.25 Studio Gabriel. Charles Aznavour.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Météo.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Spéciale 300e émission (185 min). 82075201
Pour fêter la trois centième d'"Envoyé spécial", cinq personnalités du petit écran ont choisi un reportage qu'ils commentent : "Dis-moi Céline" (Paul Amar), "Planète McDo" (Christian Blachas), "Silence, on tue" (Michel Field), "Un château de rêve" (Georges Pernoud) et "Le Pen dans le texte" (Laure Adler).
0.00 Expression directe. CCPME.
0.05 Au bout du compte.
0.10 Journal, Bourse, Météo.
0.30 Le Cercle de minuit. Magazine. Best of (120 min). 2070737
2.30 Football : La Coupe America : Brésil-Pérou. 1/2 finale. 4.20 24 heures d'info. 4.35 Météo 2. 4.40 Stratégie du silence. Documentaire. 5.05 Manu. Dessin animé. C'est le chantier. 5.15 Chip et Charly. Dessin animé. La rivière de diamants (25 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 et 1.10 Un livre, un jour. *Le Prix du plaisir*, de John Lancaster.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

ANGÉLIQUE, MARQUISE DES ANGES
Film de Bernard Borderie, avec Michèle Mercier (1964, 120 min). 588317
Rebelote pour cette série usée jusqu'à la corde.
22.50 Journal, Météo.

23.25

NEW YORK DISTRICT
Au bénéfice du doute.
Série de Helaine Head, avec Paul Sorvino, Christopher Noth (45 min). 565220
0.10 Saga-Cités. Magazine. Sarcelles, 1997 après J-C (rediff., 30 min). 51060
● *Le Monde* daté mercredi 25.
0.40 Espace francophone. Florilège : en hommage aux 15 ans du magazine [2/2] (30 min). 2231756
1.15 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. La collision. 2.05 Musique graffiti. Magazine (20 min).

La Cinquième

18.25 Le Monde des animaux. Le désert de Namibie.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série. Suivante ! (1954), avec June Havoc.
19.30 7 1/2. Les élections législatives en Albanie.
20.00 L'Histoire vue à travers la peinture. [3/3] Juifs, putains et condottieri (25 min). 2572
20.25 La Documenta. Reportage.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : AMERICA LATINA, GUÉRILLAS EN AMÉRIQUE LATINE
Soirée présentée par Hervé Claude.
● Lire page 32.
20.45 Histoire de guérillas. De Zapata aux zapatistes, documentaire de Gérard Chaliand et Jérôme Kanapa (1997, 60 min). 8139423
Une analyse historique et politique des guérillas sous Zapata, le Che, Torrès et sous Marcos.
21.45 Enlèvement au Salvador. Documentaire de Nitza Kakossaios (1994, 55 min). 8428591
22.40 Venezuela : les guérilleros au pouvoir. Documentaire de Miguel Curiel (1997, 55 min). 5938775
23.35 La Fille du puma ■ Film d'Ulf Hultberg et Asa Faringer, avec Angeles Cruz, Elpidia Carillo *(1994, v.o., 90 min)*. 8338572
1.05 Music Planet : Stop Making Sense. Film documentaire de Jonathan Demme (1984 ; rediff. ; 120 min). 4907718
2.25 Tracks. Spécial Mickael Jackson (rediff. ; 30 min). 4098350

M 6

18.00 Highlander. Série. La traque.
18.55 Le Magicien. Série. Papa Simon.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Moi qui ai tout lu.
20.30 La Météo des plages.
20.35 Passé simple. Magazine. 1960, les grandes vacances.

20.45

GRAINES DE STAR
La soirée des finalistes. Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq. Invités : Liane Foly, Richard Anconina (145 min). 882607

23.10

ANNIHILATOR
Téléfilm O de Michael Chapman, avec Susan Blakely (100 min). 2933256
Un homme poursuivi par la police se réfugie chez une femme qui vit seule depuis le départ de son mari.
0.50 Frequenstar. Emission présentée par Laurent Boyer. Yannick Noah (55 min). 4710534
1.45 Best of trash. 2.45 E = M 6 (rediff.). 3.15 Jazz 6. Magazine. 4.15 Spécial plus vite que la musique. La France au top (rediff.). 4.40 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.).

Canal +

16.10 Ligne de vie ■ Film de Pavel Lounguine (1996, 100 min). 9855591
17.50 Barbe Rouge. Dessin animé.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.20 Cyberflash. Magazine.
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LES MAÎTRES DU MONDE ■
Film de Stuart Orme, avec Eric Thal (1995, 105 min). 517423
Adaptation d'un classique de la science-fiction : The Puppets Masters de Robert Heinlein (1951).
22.20 Flash d'information.

22.30

PIÈGE À GRANDE VITESSE
Film de Geoff Murphy, avec Steven Seagal, Katherine Heigl (1994, v.o., 94 min). 7001369
0.05 Mémoires d'immigrés, l'héritage maghrébin. Documentaire de Yamina Benguigui (155 min). 89605832
Deux ans de travail pour faire parler les pères, les mères, les enfants. Des tragédies, des bouffées de vie. A ne pas manquer.

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Les châteaux de la Loire.
21.32 Fiction : Le Théâtre des poètes. William Butler Yeats.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert de jazz. Concerts de créations. Présences 97. Donné le 13 février, salle Olivier Messiaen, à Radio-France, par les Solistes de l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Patrice Caratini : La Rivière de glace, *de Caratini ; Spectral* Carnaval, de Alvim avec le trio Cesarius Alvim, piano, Eddie Gomez, contrebasse, Duduka Fonseka, batterie. - Festival de jazz de Grenoble. Donné le 19 *mars*, au Musée de Grenoble, par l'Orchestre régional de Jazz Rhône-Alpes, dir. Gil Lachenal : Mondrian, de Wheeler, Eric Le Lann, trompette. - Concert donné le 24 avril, au studio Charles Trenet, de Radio-France, à Paris, par le Sextette de Jean-Louis Chautemps : Œuvres de Nietzsche.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Histoire de disques.
0.00 Tapage nocturne. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées. Concert. Enregistré le 8 janvier, à la Salle Pleyel, par Leon Fleisher et l'Orchestre de Paris, dir. Carlo Maria Giulini, Œuvres de Brahms.
22.35 Les Soirées… (suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Travelling avant ■ ■ Film de Jean-Charles Tacchella *(1987, 115 min)*. 83353249
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 C'est à suivre. Magazine (France 2 du 23/6/97).
0.00 Courants d'art. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Salgado.
21.25 Jura sauvage. [2/2].
22.10 Carnets de prison.
● *Le Monde* daté samedi 28.
23.05 Des hommes dans la tourmente. [7/32]. Trotski *versus* Staline.
23.30 Les Ailes de légende. B-47.
0.20 *L'Education à la liberté.* Introduction à la pensée de Paulo Freire (50 min).

Animaux

20.00 Le Monde des reptiles. Les serpents venimeux.
20.30 Dauphin mon voisin.
21.00 Le Monde sauvage. Le mécanisme de survie.
21.30 Flipper le dauphin. Dauphin en poursuite.
22.00 Birds of Paradox. Paradoxes ailés.
23.00 Les Géants de Ningaloo.

Paris Première

20.00 et 0.10 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Indiscret ■ Film de Stanley Donen (1958, v.o., 105 min). 28305152
22.45 Stars en stock. Ingrid Bergman.
23.15 *Beatles Go Baroque.* Concert. Direction musicale : Peter Breiner (55 min). 15817626

France Supervision

20.30 Soir de première. Pièce de théâtre de Michel Carnoy. Avec Françoise Prévost (75 min). 49596539
21.45 L'Ile angélique. D'Alain Jomy.
23.05 Trio Amadei. Concert enregistré au Palais de Colomo (60 min). 78042510

Ciné Cinéfil

20.30 L'Ecole buissonnière ■ Film de Jean-Paul Le Chanois (1948, N., 110 *min*). 5337355
22.20 Gaspard de Besse Film d'André Hugon (1935, N., 100 min). 21523997
0.00 Le Club. *Invité : Jacques Fieschi.*
1.15 Cette nuit ou jamais (Tonight or Never) ■ Film de Mervyn LeRoy (1931, N., v.o., 80 min). 47132331

Ciné Cinémas

20.30 Le Vent de la plaine ■ ■ Film de John Huston (1959, 120 min). 5934881
22.30 Before the Rain ■ Film de Milcho Manchevski (1994, v.o., 110 min). 92160336
0.20 La Putain du roi ■ *Film d'Axel Corti* (1990, 130 min). 11920379

Festival

20.30 Les Amants du Tage ■ Film d'Henri Verneuil (1954, N., 110 min). 69251978
22.20 La Maison dans la dune. Téléfilm de Michel Mees *(1988), avec Tcheky Karyo* (85 min). 37012084

Série Club

20.15 ▶ Les Arpents verts. My Husband the Rooster Renter.
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 Les Incorruptibles, le retour. Délit mineur.
21.35 Port Breac'h.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Le patient impatient.
23.00 Caraïbes offshore. Quand *l'histoire s'emmêle.*
23.45 Lou Grant. La disparition.
0.40 Thérèse Humbert. Si l'argent ne fait pas le bonheur, rendez-le (60 min).

Canal Jimmy

20.00 Le Meilleur du pire. Magazine.
20.35 L'Instinct de l'ange ■ Film de Richard Dembo (1992, 115 min). 83853591
22.30 Chronique de la route.
22.35 La Bamba ■ Film de Luis Valdez (1986, v.o., 105 min). 67755220

Disney Channel

20.10 Un vrai petit génie.
20.55 SOS fantômes.
21.20 Les Twist II.
21.45 Les Envahisseurs. Alerte.
22.40 Les Monstres.
22.50 Légendes vivantes d'outre-mer.
23.35 Thunder Alley (25 min).

Téva

20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Le Prix de la passion ■ Film de Leonard Nimoy (1988, 110 min). 504403978
22.45 Murphy Brown.
23.10 Téva vie pratique.
0.00 Téva spectacle (90 min).

Voyage

20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Blue Ocean. Western Samoa.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Eurosport

15.15 et 23.00 Tennis. En direct. Internationaux de Grande-Bretagne. 4e jour (135 min). 9768959
17.30 Cyclisme En direct. Tour de Catalogne. 8e étape (30 min). 822510
18.00 et 1.00 Cyclisme. En différé. Tour de Suisse. 10e et dernière étape : Davos - Zurich *(194 km)*.
19.00 Motocyclisme. En différé. Grand Prix des Pays-Bas. Essais des 250 cc, à Assen.
20.00 Nouvelle vague.
20.30 Basket-ball. En direct. Championnat d'Europe : France - Lituanie (90 min). 839336
22.00 Football. Championnat du monde des moins de 20 ans.
0.00 Pole Position (60 min).

Muzzik

19.55 Emile Naoumoff et Catherine Marchese jouent Satie. Concert (65 min). 507432084
21.00 Europa Jazz Festival au Mans. Concert (125 min). 503423220
23.05 Solo Tango.
0.00 The Zawinul Syndicate. Concert enregistré lors du festival Sons d'hiver en 1997 (120 min). 500369282
2.00 Tarare. Opéra d'Antonio Salieri. Enregistré au Festival de Schwetzingen (185 min). 562228869

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Style. 0.45 Visa. 1.45 Odeon.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.20 Vivre. Film de Zhang Yimou (1994, v.o., 130 min). Avec Ge You, Gong Li. *Drame.*

RTL 9

22.15 Les Bootleggers. Film de Joseph Sargent (1973, 100 min). *Policier.*
23.55 Et la tendresse ?… bordel !!. Film de Patrick Schulmann (1982, 95 min). *Comédie.*

TMC

20.35 Diabolo menthe. Film de Diane Kurys (1977, 105 min). Avec Eleonore Klarwein. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 26 JUIN 1997

Noviciat

par Pierre Georges

ON CONNAÎT ses classiques : gouverner c'est prévoir ! Oui, mais encore faut-il prévoir de gouverner. Prise par la victoire comme on l'est par le temps, la gauche dite plurielle vient de commettre un impair singulier, presque une faute de noviciat : annoncer d'abord une mesure. Y réfléchir ensuite. Et au bout du compte se retrouver, entre impréparation et flou, en pleine cacophonie.

L'enfer gouvernemental peut être ainsi pavé de bonnes intentions. Ainsi cette affaire des allocations familiales. Voilà bien le genre de sujet explosif par nature, l'intérêt général étant rarement constitué de la somme des intérêts particuliers. On ne réforme un tel système sans y avoir réfléchi à deux fois, sans avoir soigneusement pesé les avantages et les inconvénients, la justesse ou l'injustice d'une telle mesure.

Les Français ont, pour ainsi dire dans leur patrimoine génétique, deux ou trois points d'ancrage à une fiction d'égalitarisme. Les allocations familiales, les fameuses allocs en sont un. Pauvres ou riches, smicards ou imposés sur la fortune, vivent ainsi sur un même pied au moment de cette manne, indispensable aux uns, pourboire pour les autres.

Au fronton de la République des égaux, les plus égaux que d'autres revendiquent ainsi leur dû. Moins par nécessité que par principe. Les allocations familiales sont en ce sens plutôt un brevet de bons et loyaux services rendus à la cause sacrée de la natalité française qu'une aide sociale. C'est un peu ridicule, voire un peu obscène, car on imagine bien qu'une famille avec deux enfants gagnant 50 000 ou 100 000 francs par mois, peut survivre sans les 600 francs d'allocations familiales mensuelles. Mais c'est ainsi dans la routine d'un pseudo égalitarisme ou la conviction très partagée que les allocations sans discrimination font la natalité générale.

Tout cela est absurde, évidemment. De l'absurdité de situations sociales fort tranchées. Et, de ce point de vue, personne ne saurait contester une nécessaire redistribution des aides au profit de ceux qui en ont vraiment besoin. Simple lapalissade sociale. Car c'est la définition même d'une aide, ou d'une allocation, que d'aider.

Mais absurde aussi fut la façon d'en trancher, sans en trancher, tout en tranchant. Qui est « riche », qui ne l'est pas ? Qui peut se passer des allocations familiales, qui ne peut s'en passer ? Lionel Jospin dans son discours de politique générale a sorti un chiffre-plafond, un chiffre fixant le seuil de la « richesse » non allocative à 25 000 francs de revenus mensuels. Les chiffres ont un mérite, celui d'être ronds. Et un inconvénient, celui d'être aveugles. Est-on vraiment riche avec trois, quatre enfants et plus et ces revenus-là ? Autrement dit, peut-on supporter, sans péril budgétaire, ni sacrifices importants, de telles amputations ?

Il y a quelque danger à fixer ainsi, dans l'urgence rhétorique et l'artifice comptable, des seuils-couperets. Et quelque risque à voir des riches partout. La preuve, depuis l'annonce, le gouvernement ne cesse d'un ministre à l'autre de dire et contredire, de faire et défaire. Le seuil un jour est fixe, l'autre négociable. Le système se veut un moment radical, l'autre moment progressif. L'opposition mobilise, saute sur l'aubaine. Les alliés, PC, MDC, sont déjà en dissidence. Bref, tout cela donne le sentiment d'une fâcheuse improvisation, nettement préjudiciable au projet de gouverner « autrement ».

Sida : les trithérapies « du lendemain » ne seront plus réservées au seul personnel de santé

Act Up Paris dénonçait le caractère « clandestin, inaccessible et sélectif » de ce traitement

L'UNE des questions les plus difficiles soulevées par la démonstration de l'efficacité des nouvelles associations médicamenteuses – les trithérapies – contre l'infection par le virus du sida porte sur la conduite à tenir vis à vis des personnes soupçonnées d'avoir été exposées à ce virus. Cette question avait trouvé une réponse officielle dès lors que cette exposition concerne un professionnel de santé – chirurgien, médecin infirmière ou aide-soignante – se blessant avec une aiguille contenant du sang infecté par le VIH.

Les directions générale de la santé, des hôpitaux et des relations du travail avaient précisé, dans une « note d'information » datée du 28 octobre 1996, la conduite à tenir « *pour la prophylaxie d'une contamination par le VIH en cas d'accident avec exposition au sang ou à un autre liquide biologique chez les professionnels de santé.* » Cette prophylaxie « du lendemain » consiste à administrer, dans les heures qui suivent l'accident, une association médicamenteuse (bi ou trithérapie) de nature à prévenir la diffusion et la multiplication du VIH au sein de l'organisme. Ce traitement est d'une trentaine de jours.

Faut-il ou non étendre cette pratique aux autres expositions au VIH que sont les relations sexuelles non protégées avec une personne contaminée ou l'injection intraveineuse de drogues avec une aiguille infectée ? Le débat, ouvert depuis plusieurs mois déjà dans la communauté médicale spécialisée,est aujourd'hui posé publiquement, et de manière volontairement provocatrice, par l'association Act Up Paris qui accuse les autorités sanitaires « *d'organiser l'inégalité des droits* ».

« *Dès l'exposition au VIH, les professionnels de santé connaissent les gestes simples qui limitent les risques de transmission*, rappelle cette association dans un texte diffusé mardi 24 juin. *Ils ont le choix de suivre ou de ne pas suivre la prophylaxie. Ils peuvent évaluer avec un médecin compétent la nature de l'exposition qu'ils ont subie et sont informés des avantages du traitement, de ses effets secondaires et des incertitudes quant à son efficacité.* »

Pour cette association, ce dispositif est « *inégalitaire* » dans la mesure où « *il exclut la quasi-totalité de ceux qui sont effectivement exposés au VIH c'est à dire les milliers de victimes d'accidents de capote et les usagers de drogue ne disposant pas de matériel propre.* » Pour les responsables d'Act Up Paris, les autorités sanitaires ont délibérément choisi de « *limiter la diffusion du savoir scientifique dans ce domaine* ».

MODALITÉS D'AUTORISATION

Ils ajoutent que d'ores et déjà des médecins parisiens spécialistes du sida prescrivent de telles trithérapies, sans respecter les modalités d'autorisation de mise sur le marché, aux personnes séronégatives qui se présentent dans leur service immédiatement après avoir été exposés au VIH. Ils dénoncent enfin le caractère « *clandestin, inaccessible et sélectif* » de ce savoir et accusent le directeur général de la santé « *de continuer à opposer les bonnes et les mauvaises contaminations.* »

« *Il faut savoir que s'il existe un consensus des experts pour ce qui est des traitements après exposition au VIH via le sang des professionnels de santé, ce consensus n'existe pas encore pour les autres types d'exposition*, a déclaré au *Monde* le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé. *Les experts débattent actuellement de cette question qui impose une analyse complexe des risques et des bénéfices individuels mais aussi collectifs, de la généralisation de cette mesure prophylactique. Il nous faut notamment tenir compte des phénomènes de résistance du virus aux médicaments que pourrait induire la diffusion d'une telle pratique.* »

Il est toutefois acquis que des recommandations officielles précisant les modalités d'accès, au-delà du seul personnel soignant, à cette nouvelle forme de traitement et organisant une évaluation de cette pratique, seront prochainement rendues publiques.

Jean-Yves Nau

M. Jospin craint les tendances « hégémoniques » des Etats-Unis

« *JE NE SUIS PAS satisfait des résultats de Denver* », a déclaré Lionel Jospin, mardi 24 juin, à l'Assemblée nationale, en dénonçant, à propos du dernier sommet du G 7, auquel était invité la Russie, « *une certaine tendance à l'hégémonie des Etats-Unis* ». « *L'Europe n'a pas le même modèle que les Etats-Unis et elle a toujours essayé de préserver un équilibre entre l'économique et le social* », a poursuivi M. Jospin, interrogé lors de la séance des questions au gouvernement (*lire page 9*).

Le sommet de Denver avait vu certains responsables américains vanter aux Européens les mérites du « *modèle* » de développement anglo-saxon. « *Il relèvera de la volonté de l'Europe, de la capacité de la France – et mon gouvernement et cette majorité y contribueront – que, la prochaine fois, peut-être, les préoccupations de l'Europe soient prises en compte avec plus de force* », a poursuivi M. Jospin.

Sur la chaîne d'information LCI, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, disait aussi, mardi, ses réserves quant aux résultats de Denver. « *Aucun participant n'était vraiment satisfait* », a-t-il commenté. Interrogé sur la monnaie unique, il a déclaré que le gouvernement « *ne veut pas faire l'euro à n'importe quel prix et à n'importe quelles conditions* ». « *Personne n'a envie que les choses se fassent contre les gens et contre les peuples, à n'importe quel prix* », a ajouté M. Védrine.

La position exprimée par le ministre des affaires étrangères est strictement conforme à celle de M. Jospin, qui ne s'était pas ému outre mesure des propos tenus sur ce sujet, le 18 juin, au conseil des ministres, après le sommet européen d'Amsterdam, par Jean-Pierre Chevènement. Selon *Le Canard enchaîné* du 25 juin, le ministre de l'intérieur, président du Mouvement des citoyens, avait demandé que soient portées au procès-verbal du conseil ses réserves sur le pacte de stabilité et sur la mise en place de la monnaie unique européenne, dont il a toujours considéré qu'elle est grosse de dangers pour les équilibres sociaux des pays concernés.

DÉPÊCHE

■ **JUSTICE : le procès de Maurice Papon**, accusé de crimes contre l'humanité, qui devait s'ouvrir le 6 octobre devant la cour d'assises de la Gironde, pourrait être reporté, les devis pour l'aménagement de la salle d'audience dépassant largement le coût prévu. Maurice Papon, ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde entre 1942 et 1944, est accusé d'avoir participé à la déportation vers Drancy de près de deux mille juifs.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 25 juin, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE *DES PLACES ASIATIQUES*

Tokyo Nikkei	20679,27	+1,66	+6,81
Honk Kong index	15065,02	+1,17	+12

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE *DES PLACES EUROPÉENNES*

	Cours au 25/06	Var. en % 24/06	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2829,13	+1,59	+22,17
Londres FT 100	4623,30	+0,59	+12,26
Zurich	1836,05	—	+38,97
Milan MIB 30	20543	+1,45	+30,87
Francfort Dax 30	3755,82	—	+30,02
Bruxelles	13484	+1,26	+27,56
Suisse SBS	2604,14	—	+38,97
Madrid Ibex 35	6797,08	—	+31,86
Amsterdam CBS	585,90	—	+33,98

Tirage du *Monde* daté mercredi 25 juin 1997 : 485 766 exemplaires

